

@

# CHOU KING

*(Shujing)*

traduit par  
Séraphin COUVREUR (1835-1919)

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant,  
collaborateur bénévole

Courriel : [pierre.palpant@laposte.net](mailto:pierre.palpant@laposte.net)

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"  
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, collaborateur bénévole.  
Courriel : [pierre.palpant@laposte.net](mailto:pierre.palpant@laposte.net).

à partir de :

**Chou king,**  
Les Annales de la Chine

**Par Séraphin COUVREUR (1835-1919)**

Editions You Feng, 1999, 464 pages.

Polices de caractères utilisée : Times, 10 et 12 points.

Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''.

Édition complétée le 30 novembre 2004 à Chicoutimi, Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

[Notes](#) — [Préface](#)

## PREMIÈRE PARTIE [ANNALES DES PREMIERS SOUVERAINS](#)

- I. [Iao Tien - Règle de Iao](#)
- II. [Chouenn Tien - Règle de Chouenn](#)
- III. [Ta Iu Mou - Conseils du Grand Iu](#)
- IV. [Kao Iao Mou - Conseils de Kao Iao](#)
- V. [I Tsi](#)

## DEUXIÈME PARTIE [ANNALES DE LA DYNASTIE DES HIA](#)

- I. [Iu Koung - Tribut de Iu](#)
- II. [Kan Cheu - Harangue prononcée à Kan](#)
- III. [Ou Tzeu Tcheu Ko - Chants des cinq fils](#)
- IV. [In Tcheng - Expédition du prince de In](#)

## TROISIÈME PARTIE [ANNALES DE LA DYNASTIE DES CHANG](#)

- I [T'ang Cheu - Harangue de T'ang](#)
- II [Tchoung Houei Tcheu Kao - Avis de Tchoung Houei](#)
- III. [T'ang Kao - Proclamation de T'ang](#)
- IV. [I Hiun - Enseignements de I In](#)
- V. [T'ai kia](#)
- VI. [Hien Iou I Te - Une vertu sans mélange](#)
- VII. [P'an keng](#)
- VIII. [Iue Ming - Promotion de Iue](#)
- IX. [Kao Tsoung Ioung Jeu - Le lendemain d'un sacrifice de Kao t soung](#)
- X. [Si Pe K'an Li - Wenn wang vainqueur du prince de Li](#)
- XI. [Wei Tzeu - Le prince de Wei](#)

## QUATRIÈME PARTIE [ANNALES DE LA DYNASTIE DES TCHEOU](#)

- I. [T'ai Cheu - Les grandes harangues](#)
- II. [Mou Cheu - Harangue prononcée à Mou](#)
- III. [Ou Tch'eng - Heureuse issue de la guerre](#)
- IV. [Houng Fan - La Grande Règle](#)
- V. [Liu Ngao - Le chien de Liu](#)
- VI. [Kin T'eng - Le cordon d'or](#)
- VII. [Ta Kao - Le grand avis](#)
- VIII. [Wei Tzeu Tcheu Ming - Investiture conférée au prince de Wei](#)
- IX. [K'ang Kao - Avis donnés à K'ang chou](#)
- X. [Tsiou Kao - Avis sur les liqueurs enivrantes](#)

- XI. [Tzeu Ts'ai - Le bois de catalpa](#)
- XII. [Chao Kao - Avis du prince de Chao](#)
- XIII. [Lo Kao - Avis concernant la ville de Lo](#)
- XIV. [Touo Cheu - Les nombreux officiers](#)
- XV. [Ou I - Contre l'oisiveté et les plaisirs](#)
- XVI. [Kiun Cheu - Le sage Cheu](#)
- XVII. [Ts'ai Tchoung Tcheu Ming - Instructions données à Tchoung de Ts'ai](#)
- XVIII. [Touo Fang - Nombreuses contrées](#)
- XIX. [Li Tcheng - Constitution du gouvernement](#)
- XX. [Tcheou Kouan - Officiers des Tcheou](#)
- XXI. [Kiun Tch'enn](#)
- XXII. [Kou Ming - Dernières volontés](#)
- XXIII. [K'ang Wang Tcheu Kao - Avis de K'ang wang](#)
- XXIV. [Pi Ming - Mandat donné au prince de Pi](#)
- XXV. [Kiun ia](#)
- XXVI. [Kioung Ming - Mandat donné à Kioung](#)
- XXVII. [Liu Hing - Lois pénales du prince de Liu](#)
- XXVIII. [Wenn Heou Tcheu Ming - Mandat donné au prince Wenn](#)
- XXIX. [Pi Cheu - Harangue prononcée à Pi](#)
- XXX. [Tsin Cheu - Déclaration du prince de Ts'in](#)

# P R É F A C E

Le Chou king n'est pas une histoire proprement dite : mais un recueil d'anciens documents relatifs à l'histoire de la Chine.

Ces documents ont-ils été composés au fur et à mesure, peu après les événements, par des historiographes attachés à la cour impériale ? Les premiers ont-ils été écrits au temps de Iao et de Chouenn, ou seulement sous la dynastie des Tcheou ? Si leur origine se confond avec celle de la nation elle-même, ont-ils subi des retouches, des altérations dans le cours des siècles ? Si elle n'est pas antérieure au douzième ou au onzième siècle avant notre ère, quels monuments antiques leur ont servi de base ? Ces questions ont été l'objet de nombreuses et patientes recherches, de longues et savantes dissertations, et demeurent encore enveloppées de ténèbres. Quoi qu'il en soit, le Chou king nous fait connaître les idées qui avaient cours, sinon deux mille ans, au moins mille ans avant J. C., et nous donne des renseignements dignes de foi sur les temps postérieurs à l'avènement des Tcheou.

Il fut revu, dit-on, par Confucius. En quoi consista le travail du grand philosophe ? Il est impossible de le dire d'une manière précise ; le fait n'est pas même absolument certain.

En 213 avant notre ère, les livres classiques furent condamnés au feu par *Chéu houâng*, de la dynastie des *Ts'în*. Un lettré nommé [ ] ou *F•u chong* de *Ts'ï nan*, capitale du Chan toung, conserva vingt-huit ou vingt-neuf chapitres du Chou king, soit dans sa mémoire, comme le dit *K'òung Ngôn kou*, descendant de Confucius, soit sur des tablettes tenues cachées, comme le raconte *Sou mè Ts'igou*. Il les rendit au public, quand vint la restauration des lettres sous les *Hán*.

Vers l'année 150 avant J. C., *K'oung Ngan kouo* déchiffra et annota cinquante-huit chapitres du Chou king retrouvés sur des tablettes dans un mur de la maison de Confucius.

Sa collection, qui était écrite en vieux caractères imitant la forme du têtard *kouô t'ou tzéu*, fut appelée *kou wènn* ancienne transcription ; celle de *Fou cheng*, en caractères plus récents ; fut nommée *kîn wènn* transcription moderne.

Tchou Hi a laissé des remarques sur différents passages du Chou king. Nous avons cité son témoignage touchant la croyance des anciens à l'existence de l'âme après la mort, et à l'existence d'un *Chang -ti*, roi du ciel, maître et gouverneur du monde. (Part. III, Chap. VII. 14, page 145, et Chap.

VIII. 2, page 154). Il n'a pas entrepris l'explication complète de tout l'ouvrage. Son disciple *Ts'ai Tch'enn* a rempli cette tâche. Il est le commentateur officiel. Si son interprétation n'est pas toujours la meilleure, elle est du moins la plus autorisée, et la seule suivie dans les écoles. En conséquence, elle s'imposait au traducteur, qui se propose de reproduire l'enseignement classique. Le texte de *Ts'ai Tch'enn* et les éclaircissements nécessaires ont été fournis par le [ ] préparé sur l'ordre de *K'ang hi* et publié sous le règne de *Ioung tcheng*.

# PREMIÈRE PARTIE

## ANNALES DES PREMIERS SOUVERAINS

## I. CHAPITRE I.

### Règle de Iao. (1)

1. •<sub>1</sub> • Si nous examinons la conduite de l'ancien empereur Iao, nous trouverons que le titre de Bien-mérite lui appartient à bon droit. Il était constamment attentif à bien remplir son devoir, très perspicace, d'une vertu accomplie, d'une rare prudence ; cela naturellement et sans effort. Grave et respectueux, il savait céder et •<sub>2</sub> condescendre. Son influence et sa renommée atteignirent jusqu'aux extrémités de l'empire, jusqu'aux dernières limites du ciel et de la terre (2).

2. • Il cultiva parfaitement ses grandes vertus naturelles, et par ce moyen fit régner la concorde dans les neuf classes de ses parents. Quand la concorde fut bien établie dans les neuf classes de ses parents, il régla admirablement toutes les familles de sa principauté particulière. Quand la vertu brilla dans toutes les familles de sa principauté particulière, il établit l'union et la concorde entre les habitants de toutes les autres principautés. Oh ! alors toute la race à cheveux noirs (la population de tout l'empire) fut transformée et vécut en parfaite harmonie (3).

3. •<sub>3</sub> Il ordonna aux astronomes Hi et Houo de calculer, (de décrire dans des mémoires) et de représenter (par des instruments) la marche du soleil, de la lune, des étoiles, des douze parties du zodiaque, de déterminer avec soin et de publier (dans un calendrier) les époques des divers travaux, en se conformant avec respect aux lois du vaste ciel (4).

4. Iao chargea particulièrement le second des Hi d'aller s'établir à Iu i, dans l'endroit qui fut appelé la Vallée éclairée, d'y •<sub>4</sub> recevoir avec respect le soleil levant, et de fixer convenablement l'ordre ces travaux du printemps. Lorsque le jour atteint sa durée moyenne, et que la constellation Gniao (passe au méridien au coucher du soleil), c'est juste le milieu (l'équinoxe) du printemps. Alors les hommes (sortent de leurs maisons et) se dispersent (pour vaquer aux travaux des champs) ; les animaux s'accouplent pour se reproduire (5).

5. En second lieu, Iao ordonna au troisième des Hi d'aller s'établir à Nan kiao (sur la limite de la Cochinchine, dans •<sub>5</sub> l'endroit qui fut appelé la Station brillante), d'y régler convenablement l'ordre des travaux de l'été, où l'accroissement des plantes est continu, d'y traiter avec respect le soleil au solstice. Lorsque le jour atteint sa plus longue durée et que le Cœur du Scorpion (passe au méridien vers le coucher du soleil), c'est juste le milieu de l'été (le solstice d'été). Alors les hommes se dispersent de plus en plus (à cause de



la chaleur) ; les animaux perdent peu à peu leurs plumes ou leurs poils pour en prendre d'autres (6).

6. Iao chargea particulièrement le second des Houo d'aller s'établir à l'occident, dans le lieu qui fut appelé la Vallée obscure, d'y traiter avec honneur le soleil couchant, et de régler convenablement l'ordre des travaux d'automne. Lorsque la nuit atteint sa durée moyenne, et que la constellation Hiu (passe au méridien au coucher du soleil), c'est juste le milieu de l'automne (l'équinoxe d'automne). Alors les hommes respirent à l'aise •<sub>6</sub> (ils n'ont plus souffrir de la chaleur) ; le plumage des oiseaux et le poil des quadrupèdes sont renouvelés et brillants (7).

7. Iao ordonna aussi au troisième des Houo d'aller s'établir au nord, dans l'endroit qui fut appelé la Station ténébreuse, d'y régler après mûr examen les changements qu'amène l'hiver. Lorsque le jour atteint sa plus courte durée, et que les Pléiades (passent au méridien au coucher du soleil), c'est juste le milieu de l'hiver (le solstice d'hiver). Les hommes se retirent dans les appartements les plus chauds des maisons ; le plumage des oiseaux et le poil des quadrupèdes sont très moelleux (8).

8. L'empereur dit :

— Eh bien ! vous, Hi et Houo, (écoutez). Le cercle de l'année est de trois cent soixante-six jours. Par •<sub>7</sub> l'intercalation d'un mois fixez les quatre saisons et complétez l'année. Dirigez avec soin tous les officiers (au moyen du •<sub>8</sub> calendrier), et tous les travaux de l'année seront prospères (9).

9. L'empereur dit :

— Qui me cherchera un homme qui sache se conformer aux saisons et qu'il convienne de promouvoir et d'employer ?

Fang ts'ï répondit :

— Tchou, votre propre fils, a •<sub>9</sub> l'esprit ouvert et perspicace.

L'empereur répliqua :

— Eh ! il est menteur et querelleur. Peut-il remplir un emploi ?

10. L'empereur dit :

— Qui me cherchera un homme qui soigne les choses d'une manière conforme à leur nature ?

Houan teou répondit :

— A merveille !. le ministre des travaux publics vient de rendre de nombreux et signalés services.

L'empereur répliqua :

— Eh ! au repos dans le conseil, il parle bien ; puis, quand on le charge de mettre ses avis à exécution, rien ne réussit. En apparence il est modeste ; en son cœur il s'élève jusqu'au ciel (10).

11. L'empereur dit :

— Ah ! chef des princes des quatre contrées, les eaux ont crû prodigieusement, et se répandant partout, ont causé de grands dégâts. Dans leur vaste étendue, elles embrassent les montagnes et couvrent les collines ; dans leur immensité, elles s'élèvent jusqu'au ciel. Le peuple gémit. S'il se trouvait quelqu'un •<sub>10</sub> capable de remédier à ce mal, je lui en confierais le soin.

Ceux qui étaient présents dirent tout d'une voix :

— Oh ! Kouenn en est capable !

L'empereur répliqua :

— Eh ! nullement. Il transgresse les ordres et renverse ses collègues.

Le chef des princes des quatre contrées reprit :

— Ne le rejetez pas, essayez-le ; pourvu qu'il soit capable (de faire écouler les eaux), cela suffit.

L'empereur dit (à Kouenn) :

— Allez, acquittez-vous de ce soin avec respect et diligence.

Au bout de neuf ans, Kouenn n'avait pas encore terminé son travail (11).

12. L'empereur dit :

— Ah ! chef des princes des quatre régions, j'exerce l'autorité souveraine depuis soixante-dix ans. Si vous êtes capable d'exécuter mes volontés, je vous céderai ma dignité.

Le chef des princes des quatre régions répondit :

— Je n'ai pas les •<sub>11</sub> qualités requises, je déshonorerais le trône impérial.

L'empereur reprit :

— Désignez-moi un homme déjà élevé en dignité, ou proposez-moi un simple particulier d'une humble condition.

Tous ceux qui étaient présents dirent à l'empereur :

— Il y a un homme nommé Iu Chouenn, qui est d'une humble condition et n'est pas marié.

— Oui, dit l'empereur, j'ai entendu parler de lui. Comment se conduit-il ?

Le chef des princes des quatre régions répondit :

— Il est fils d'un homme aveugle (d'esprit). Son père était obstinément mauvais, sa marâtre nullement sincère dans ses paroles et son frère Siang plein d'arrogance. Par sa piété filiale, il est parvenu à vivre avec eux en bonne intelligence, et les a amenés peu à peu à se corriger et à s'abstenir de grandes fautes.

— Eh bien, je le mettrai à l'épreuve, dit l'empereur. Je lui donnerai mes deux filles en mariage, et je verrai quels exemples il leur •<sub>12</sub> donnera (ou quelle sera sa conduite à leur égard).

Après avoir fait préparer des vêtements et les différents objets que ses filles devaient emmener, il les envoya toutes deux (à la maison de Chouenn) au tournant (au nord ou à l'affluent) de la Kouei, pour qu'elles fussent les femmes de Chouenn. Il leur dit :

— Remplissez vos devoirs avec respect et diligence (dans la maison de votre mari) ([12](#)).

\*

\* \*

## I. CHAPITRE II.

## Règle de Chouenn. (13)

1. Si nous examinons la conduite de l'ancien empereur Chouenn, nous trouverons qu'il mérite d'être appelé *Tch'oung Houa* Splendeur renouvelée (ou bien, nous trouverons qu'on doit dire de lui qu'il a reproduit les vertus et les actions éclatantes de Iao), et qu'il a été entièrement semblable à l'empereur (Iao). Il était perspicace, prudent, parfait, intelligent, doux, grave et •<sub>13</sub> respectueux, vraiment sincère. Les vertus qu'il pratiquait dans le secret de la vie privée, parvinrent à la connaissance de l'empereur Iao ; Iao l'associa à l'empire.

2. (Créé d'abord préfet des multitudes ou ministre de l'instruction publique), il prit soin de mettre en vigueur les grandes lois des cinq relations sociales ; et ces grandes lois furent observées. Il fut (ensuite nommé premier ministre et) chargé de diriger tous les officiers ; et la direction des officiers fut conforme aux exigences des temps. (Peu après, constitué chef des princes de toutes les contrées), il reçut aux quatre portes du palais (les princes qui venaient de toutes les parties de l'empire rendre hommage à l'empereur) ; et les princes qui entraient par les quatre portes étaient fort soumis. (Plus tard) il fut chargé d'inspecter les grandes plaines voisines des montagnes ; affrontant la fureur des •<sub>14</sub> vents, le tonnerre et la pluie, il ne se troubla ni ne s'égara jamais (14).

3. L'empereur dit :

— Chouenn, approchez. J'ai comparé avec vos œuvres les projets que vous m'avez d'abord exposés, et j'ai trouvé que vous avez pu conduire à bonne fin l'exécution de vos projets, cela depuis trois ans. Montez sur le trône impérial.

Chouenn voulut laisser cet honneur à un plus digne et déclina la succession.

4. Le premier jour de l'année, Iao lui céda entièrement l'administration de l'empire devant la tablette ou dans le temple du Souverain Parfait (le premier empereur de sa famille).

5. Chouenn examina la sphère ornée de perles et le tube de •<sub>15</sub> jade, pour régler les mouvements des sept Gouverneurs (15).

6. Ensuite il offrit un sacrifice extraordinaire au Chang ti, fit des offrandes aux six Vénérables avec une intention parfaite ; puis, se tournant vers les

montagnes et les cours d'eau célèbres, il leur rendit des honneurs semblables, ainsi qu'à toute la multitude des esprits (16).

7. •<sub>16</sub> Il réunit les cinq espèces de tablettes de jade. Le premier mois (de l'année après son avènement) étant écoulé, il donna au dience chaque jour aux princes (ou aux quatre inspecteurs des princes) des quatre régions de l'empire et aux préfets des •<sub>17</sub> provinces. Il distribua (ou rendit) à tous les princes leurs tablettes de jade (17).

8. • Au deuxième mois de l'année, il visita les principautés qui étaient à l'est ; il alla jusqu'au Tai chan, la plus vénérable des montagnes. Il offrit et brûla sur un bûcher une victime en l'honneur du roi du ciel. Se tournant successivement vers les montagnes et les rivières qui sont dans cette région, il leur fit des sacrifices suivant la dignité de chacune d'elles. Il reçut ensuite les princes de l'est, prit soin que dans toute cette région les saisons de l'an née et les mois lunaires (de vingt-neuf ou de trente jours) fussent •<sub>18</sub>de parfait accord, corrigea les dénominations des jours. • Il établit l'uniformité des tubes musicaux, des mesures de longueur, des mesures de capacité, des balances (et des poids), et régla les cinq sortes de cérémonies. Il reçut les cinq sortes de tablettes de jade, trois sortes de pièces de soie, deux sortes d'animaux vivants, une seule espèce d'animaux tués. Il établit l'uniformité des cinq sortes d'instruments ; enfin il revint sur ses pas (ou bien, quant aux cinq sortes de tablettes de jade, il les rendit aux princes qui les lui avaient offertes). Au cinquième mois, il visita les principautés du midi. Il alla à la grande montagne du midi, et accomplit les •<sub>19</sub> mêmes cérémonies qu'au Tai chan. Au huitième mois, il visita les principautés de l'ouest. Il alla à la grande montagne de l'ouest, et fit les mêmes cérémonies que précédemment. Au onzième mois, il visita les principautés du nord. Il alla à la grande montagne du nord, et accomplit les mêmes cérémonies qu'à l'ouest. De retour (à la capita le), il entra dans le temple de l'Aïeul Parfait et immola un bœuf (18).

9. •<sub>20</sub> Tous les cinq ans, l'empereur employait une année à visiter les principautés. Dans le cours des quatre autres années, tous les princes allaient à la cour impériale. • Ils présentaient un compte-rendu détaillé de leur administration ; l'exactitude de ce rapport était vérifiée par l'examen de leurs œuvres. Ceux qui avaient bien mérité recevaient en récompense des voitures et des vêtements (19).

10. Chouenn établit douze provinces, leur donna pour gardiens les génies tutélaires de douze montagnes, et fit creuser profondément les lits des rivières (20).

11. •<sub>21</sub> Il effraya le peuple en lui présentant l'image (et la menace) des grands châtiments établis par les lois. Comme adoucissement, il permit de remplacer les cinq grands châtiments par le bannissement. Le fouet fut employé dans les résidences des officiers et les verges dans les écoles. On se racheta des peines corporelles par argent. Les fautes commises par mégarde

ou par suite de fâcheux accident furent pardonnées. Celles commises avec audace ou plusieurs fois furent punies de mort ou d'un autre châtement selon leur gravité. Que ces décisions sont respectables ! La sévérité de la justice y est tempérée par la compassion (21).

• • • 12. Chouenn relégua le ministre des travaux publics dans l'île ou la province de Iou, confina Houan teou sur le mont Tch'oung, •<sub>22</sub> relégua et tint en prison le prince de San miao dans le pays de San wei, • relégua Kouenn et le tint dans les fers sur le mont Iu. Il infligea ces quatre châtements, et tout l'empire eut confiance en sa justice (22).

13. Au bout de vingt-huit ans, l'empereur Iao décéda. Les habitants du domaine impérial pleurèrent sa mort, durant trois ans, comme ils auraient pleuré la perte d'un père ou d'une mère. •<sub>23</sub> Partout entre les quatre mers, les huit sortes d'instruments de musique furent réduits au silence (23).

14. Le premier jour du premier mois de l'année, Chouenn se présenta devant la tablette de l'Aïeul Parfait (24).

15. Avec le chef ou directeur général de tous les princes, il chercha et prit des mesures pour ouvrir les quatre portes (aux hommes capables), éclairer tous les yeux et faire entendre toutes les oreilles, c'est-à-dire pour connaître et attirer tous les hommes capables de l'empire, et pour donner à tous ses sujets pleine liberté de voir et d'entendre, de lui dire ce qu'ils auraient vu et entendu, et de lui découvrir tous leurs sentiments.

16. Il délibéra avec les douze gouverneurs de provinces, et leur dit :

— Oh ! la subsistance du peuple dépend surtout de •<sub>24</sub> l'exactitude à faire les travaux des champs aux époques voulues. Traitez avec bonté ceux qui viennent de loin, cultivez les vertus et les talents de ceux qui sont près de vous, honorez la vertu, donnez votre confiance à la probité, et repoussez la flatterie. Les étrangers du midi, de l'orient et de toutes les contrées, s'at tirant les uns les autres, viendront se ranger sous vos lois (25).

17. Chouenn dit :

— Ah ! chef de tous les princes ; si quelqu'un était capable d'exécuter de grandes entreprises, et d'étendre avec éclat les œuvres de l'empereur Iao ; je le nommerais directeur général de tous les officiers ; je le chargerais de régler toutes les affaires, et de faire prospérer chaque chose comme le demandent son espèce et sa nature.

Tous les officiers présents s'écrièrent :

— Le prince Iu, qui exerce la charge de ministre des travaux •<sub>25</sub> publics.

— Oui, reprit l'empereur. Eh bien ! Iu, vous avez dirigé les eaux et débarrassé les terres. Appliquez-vous à remplir encore ce nouvel emploi.

Iu se prosternant inclina la tête jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et proposa de conférer cette charge à Tsi, à Sie ou à Kao iao. L'empereur lui dit :

— Oui (ils en sont capables ; mais c'est vous que je choisis) ; allez (et mettez-vous à l'œuvre) (26).

18. L'empereur dit :

— K'i, la race à cheveux noirs est tourmentée par la faim. Vous, prince-ministre de l'agriculture, faites semer les différents grains.

19. L'empereur dit :

— Sie, le peuple ne vit pas en bonne •<sub>26</sub> harmonie ; les cinq classes de la société négligent leurs devoirs mutuels. Vous, en qualité de ministre de l'instruction publique, appliquez-vous à répandre l'enseignement des cinq vertus sociales. Surtout faites-le avec douceur (le succès de vos efforts dépend de cette condition) (27).

20. • L'empereur dit :

— Kao iao, les tribus étrangères qui nous entourent, troublent notre grande et belle contrée. (A la faveur de ces troubles), les brigandages et les homicides se multiplient ; les malfaiteurs surgissent au dedans et au dehors (du domaine impérial ou des neuf provinces). Vous êtes ministre de la justice. Infligez aux criminels les cinq grands châtiments ; faites-les subir •<sub>27</sub> en trois endroits différents. Mettez en vigueur les cinq sortes d'exil ; assignez aux cinq sortes d'exilés trois régions différentes. Une grande perspicacité vous sera nécessaire pour obtenir qu'on ait confiance en votre justice (28).

21. L'empereur dit :

— Qui dirigera convenablement mes travaux ?

Tous ceux qui étaient présents s'écrièrent :

— Oh ! Chouei.

— Oui, reprit l'empereur. Eh bien ! Chouei, soyez intendant des travaux publics.

Chouei se prosterna, inclina le front jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et proposa de confier cette charge à Chou, à Ts'iang ou à Pe iu. L'empereur dit :

— Oui (ils en sont capables ; mais c'est vous que je choisis) ; allez, et traitez chaque chose comme sa nature le requiert (ou bien : Oui, allez, entendez-vous avec eux) (29).

22. •<sub>28</sub> L'empereur dit :

— Qui soignera convenablement les plantes et les animaux sur les montagnes et dans les vallées ?

Tous ceux qui étaient présents s'écrièrent :

— Oh ! ce sera I.

— Oui, reprit l'empereur. Eh bien ! I, soyez mon intendant des eaux et forêts.

I se prosterna, inclina le front jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et proposa de confier cette charge à Tchou, à Hou, à Hioung ou à Pi. L'empereur dit :

— Oui (ils en sont capables ; mais c'est vous que je choisis) ; allez et traitez chaque chose comme sa nature le demande (ou bien : Oui, allez, entendez-vous avec eux).

23. L'empereur dit :

— Ah ! chef de tous les princes, connaissez-vous un homme qui soit capable de présider aux trois sortes de cérémonies ?

Tous ceux qui étaient présents répondirent :

— Pe i.

— Oui, reprit l'empereur. Eh bien ! Pe, remplissez l'office de directeur des cérémonies. Soyez sans cesse vigilant ; que votre cœur soit droit, et il sera pur.

Pe se prosterna, inclina la tête •<sub>29</sub> jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et proposa de confier cette charge à K'ouei ou à Loung. L'empereur dit :

— Oui (ils en sont capables ; mais c'est vous que je choisis) ; allez, et soyez attentif (30).

24. L'empereur dit :

— K'ouei, je vous charge de diriger la musique, et l'instruction des fils aînés (de l'empereur, des princes des ministres d'État et des grands préfets. Au moyen de la musique), apprenez-leur à unir la modération avec la rectitude, la sévérité avec l'indulgence, la douceur avec la force, le respect avec l'aisance des manières. La poésie exprime les sentiments de l'âme ; le chant prolonge cette expression. Cette expression prolongée donne lieu aux différents sons (de la gamme) ; les tubes musicaux règlent les sons. Ainsi les sons des huit sortes d'instruments s'accordent et n'empiètent pas



les uns sur les autres. Les esprits et les hommes (charmés par la douceur des concerts) se •<sub>30</sub> mettent en harmonie.

— Oh ! je frappe la pierre musicale, dit K'ouei, je frappe la pierre musicale. Les différents animaux viennent danser ensemble (31).

25. L'empereur dit :

— Loung, j'ai en horreur les discours des calomniateurs ; ils empêchent les hommes vertueux de faire le bien, sèment le trouble et la terreur parmi mon peuple. Je vous donne l'office de moniteur. Chaque jour, du matin au soir, transmettez mes ordres, rendez-moi compte de leur exécution (et rapportez-moi ce que vous entendrez dire). Surtout (transmettez les ordres et rapportez les paroles) avec fidélité (32).

•<sub>31</sub> 26. L'empereur dit :

— Eh bien ! vous êtes ici vingt-deux officiers ; remplissez vos devoirs avec grand soin, afin de m'aider à faire fleurir les œuvres du ciel (33).

27. Tous les trois ans, l'empereur contrôlait l'administration des officiers ; après trois contrôles (tous les neuf ans), il abaissait ou destituait ceux qui ne s'étaient pas fait honneur, et il élevait les autres en dignité. Toutes les parties de l'administration furent parfaitement soignées. Chez les San miao, les réfractaires furent séparés du reste du peuple (et relégués en pays lointains).

28. Chouenn avait trente ans, quand il fut appelé à la cour et mis en charge. Il gouverna trente ans (du vivant de Iao). •<sub>32</sub> Cinquante ans (après la mort de Iao), il monta en son lieu, il mourut (34).

\*

\* \*

## I. CHAPITRE III.

### Conseils du Grand Iu. (35)

1. Si nous consultons les souvenirs laissés par le Grand Iu, nous trouverons que ses institutions civiles se sont étendues partout entre les quatre mers (ou bien, nous trouverons qu'il a bien mérité le titre de Wenn ming, parce que ses institutions civiles se sont étendues par tout l'empire). Il donna respectueusement à l'empereur (Chouenn les réponses suivantes) :

2. — Si le souverain, dit-il, s'applique avec courage à surmonter les difficultés dans le gouvernement, si les officiers font de même dans l'exercice de leurs charges, l'administration sera bien réglée ; le race à cheveux noirs cultivera la vertu avec ardeur.

3. •<sub>33</sub> L'empereur (Chouenn) dit :

— Oui, s'il en était vraiment ainsi, les avis utiles seraient toujours entendus, les hommes vertueux et capables ne seraient pas laissés à la campagne (dans la vie privée), tous les États jouiraient de la paix. Mais pour ce qui est d'interroger tout le monde, de renoncer à son propre sentiment et de suivre celui des autres, de ne pas traiter injustement les faibles qui n'ont personne à qui ils puissent avoir recours, de ne pas délaisser les malheureux sans ressource, seul l'empereur Iao est parvenu à cette haute perfection.

4. I dit :

— Oh ! la vertu de l'empereur (Iao ou Chouenn) a été sans limite, toujours agissante, innée, merveilleuse, forte et douce. Par la faveur et la volonté de l'auguste ciel, son domaine s'est étendu jusqu'aux rivages des quatre mers, et sa souveraineté partout sous le ciel.

5. Iu dit :

— Le bonheur accompagne la vertu et le malheur s'attache au vice, comme l'ombre suit le corps et comme l'écho répond à la voix.

6. •<sub>34</sub> I dit :

— Oh ! prenez garde, prenez bien garde, spécialement lorsque vous ne voyez aucune raison d'être inquiet. Ne négligez pas l'observation des lois et des prescriptions. Ne recherchez pas le bien-être ; ne vous adonnez pas au plaisir. Confiez les charges aux hommes vertueux et capables, et jamais à d'autres. Bannissez le

vice sans hésitation. Quand vous doutez s'il convient ou non de faire une chose, ne l'entreprenez pas. Que toutes les tendances de votre âme soient nobles et manifestement conformes à la raison. Ne vous écartez pas de la voie du devoir pour courir après les louanges de la multitude. Ne luttez pas contre le sentiment du peuple pour suivre vos propres désirs. Fuyez l'indolence et l'oïsi-veté. (A ces conditions), tous les peuples étrangers viendront vous saluer comme leur souverain.

7. ● Iu dit :

— Oh ! que l'empereur réfléchisse (sur ce que I vient de dire) ! La vertu doit servir à bien gouverner ; le gouvernement ●<sub>35</sub> doit pourvoir à la subsistance du peuple. L'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre et les grains réclament les soins du prince. La réforme des mœurs, l'acquisition des objets nécessaires, les moyens de se procurer les commodités de la vie doivent être harmonieusement réglés. Les travaux exigés par ces neuf choses doivent être accomplis avec ordre. Ces travaux exécutés avec ordre doivent être célébrés par des chants (afin que la joie et l'animation soient entretenues). Prévenez la négligence par des récompenses décernées au mérite, corrigez-la par des châtiments, excitez l'ardeur par les chants sur les neuf sortes d'occupations, afin que votre œuvre n'éprouve pas de déclin.

8. ● L'empereur répondit :

— C'est vrai. Le sol a été débarrassé, et le ciel accomplit son œuvre (dans la production des plantes et des autres êtres). Les six sources de richesses et les trois occupations sont bien réglées. Toutes les générations en recueilleront le fruit à jamais. C'est à vous qu'en revient le mérite (36).

9. ●<sub>36</sub> L'empereur dit :

— Iu, approchez. J'occupe le trône impérial depuis trente-trois ans. J'ai de quatre-vingt-dix à cent ans, et ne puis plus donner au gouvernement l'application nécessaire. Vous, gouvernez tout mon peuple ; mais évitez l'indolence.

10. ● ● ● Iu répondit :

— Je ne suis pas assez vertueux ; le peuple n'aura pas confiance en moi. Kao iao, au prix de grands efforts, a signalé partout ses vertus. Ses bienfaits sont descendus sur le peuple ; la race à cheveux noirs le chérit. Que l'empereur y réfléchisse. Quand je pense à Kao iao, (mon choix) s'arrête sur lui (ou bien, je vois qu'il a de grandes vertus et l'affection du peuple, ou bien, je vois que cette dignité lui convient). Quand je veux l'écarter de ma pensée, mon choix

s'arrête encore sur lui. Quand je le nomme et parle de lui, mon choix s'arrête sur lui. C'est sin cèrement que je le recommande ; mon choix s'arrête sur lui. Que l'empereur considère attentivement ses mérites.

11. L'empereur dit :

— Kao iao, si les officiers et les hommes du •<sub>37</sub> peuple ne violent pas mes règlements, c'est que, dans la charge de ministre de la justice, vous avez appliqué avec intelligence les cinq grands châtiments, afin de rendre efficace l'enseignement des cinq vertus sociales, et de m'aider à bien gouverner. En infligeant des châtiments, vous avez eu en vue d'arriver à n'avoir plus besoin de punir ; et le peuple ne s'écarte plus du juste milieu (de la voie droite). Tout cela est le fruit de vos efforts. Déployez toujours le même zèle.

12. • Kao iao répondit :

— Prince, votre vertu est exempte de tout excès. Vous n'êtes ni trop minutieux à l'égard de vos officiers, ni trop exigeant à l'égard de votre peuple. Vous ne punissez pas le crime dans les enfants des coupables, et vous récompensez le mérite jusque dans les descendants. Vous pardonnez les fautes involontaires, quelle que soit leur gravité, et vous punissez les fautes volontaires, quelque légères qu'elles soient. Vous traitez comme légères les fautes dont la gravité est douteuse, et comme •<sub>38</sub> grands les services dont l'importance n'est pas évidente. Vous aimez mieux négliger l'application d'une loi que de vous exposer à mettre à mort un innocent. Ce respect de la vie des hommes vous a gagné les cœurs de vos sujets. Aussi ne se mettent-ils jamais dans le cas d'être punis par vos officiers.

13. L'empereur dit :

— C'est grâce à vous qu'en gouvernant selon mes désirs (par la douceur), j'ai obtenu que partout le peuple répondît à mes soins, comme l'herbe se courbe au souffle du vent. Tout le mérite en revient à vous seul.

14. L'empereur dit :

— Iu, venez. Les eaux débordées excitaient ma sollicitude. Vous avez exécuté vos plans et terminé le travail, grâce à votre sagesse. Vous administrez les affaires publiques avec diligence et vos affaires domestiques avec économie, et cependant votre cœur ne s'enfle pas d'orgueil. Cela montre encore votre sagesse. En votre cœur vous ne vous élevez pas au-dessus des •<sub>39</sub> autres, bien que personne ne puisse vous disputer le prix de la vertu et du talent.

Vous ne vous vantez pas, bien que personne ne puisse vous disputer le prix des services rendus. Votre vertu me paraît grande et vos immenses travaux admirables. Dans la révolution des temps votre heure est arrivée. Montez enfin au faite du pouvoir.

15. « Le cœur de l'homme (soumis aux impressions des sens) est sujet à s'égarer ; dans la voie de la vertu, sa raison et sa volonté sont faibles. Pour tenir constamment le juste milieu, il a besoin de s'appliquer à discerner (le vrai du faux, le bien du mal), et de tendre toujours à un but unique (à la pratique du bien).

16. « N'admettez pas une proposition avant d'avoir examiné (si elle est conforme aux principes des anciens) ; ne suivez pas un avis avant d'avoir délibéré avec d'autres.

17. « Si quelqu'un doit être aimé (par le peuple), n'est-ce pas le souverain ? Si quelqu'un doit être craint (par le souverain), •<sub>40</sub> n'est-ce pas le peuple ? A qui la multitude serait-elle soumise, si elle n'avait pas de souverain ? Le souverain sans la multitude n'aurait pas de bras pour garder avec lui le royaume. Oh ! qu'il faut y faire attention ! Soyez vigilant pour conserver la dignité impériale qui vous est conférée ; poursuivez avec ardeur ce qui doit être l'objet de tous vos désirs (la pratique de la vertu). Si le peuple était malheureux et sans ressources, le ciel vous retirerait pour toujours les revenus concédés à l'empereur. (Je n'en dirai pas davantage). La langue émet les bonnes paroles ; mais aussi elle allume des guerres. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit (acceptez sans autre explication la dignité impériale que je vous offre).

18. Iu dit :

— Consultons les augures sur chacun des ministres qui ont le mieux mérité, et tenons-nous-en à la réponse favorable (revêtez de la dignité impériale celui à qui les présages seront favorables). » •  
L'empereur répondit : « Iu, le chef des devins commence toujours par fixer sa détermination, puis il la soumet à la décision de la grande tortue. Après avoir fixé ma détermination, j'ai interrogé et tenu conseil ; tous les avis se sont accordés avec •<sub>41</sub> le mien. Les esprits ont donné leur assentiment. La tortue et l'achillée ont approuvé. Dans la divination, lorsqu'un présage a été favorable, il ne se réitère pas. » Iu se prosternant, inclina le front jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et refusa avec obstination. Ne refusez pas, dit l'empereur ; c'est vous qui convenez le mieux (pour la dignité impériale).

19. Le premier jour de l'année au matin, Iu reçut l'institution impériale dans le temple de l'Aïeul spirituel (le premier des ancêtres de Iao). Il prit la

direction de tous les officiers, comme l'empereur Chouen l'avait fait à son avènement.

20. ● L'empereur dit :

— Eh bien ! Iu, le prince de Miao est le seul qui refuse d'obéir. Allez le châtier par les armes.

Iu rassembla tous les princes, et harangua les troupes en ces termes :

— Vous tous qui êtes ici réunis, écoutez mes ordres. Le prince de Miao est insensé. Dans son aveuglement, il oublie tout respect, ●<sub>42</sub> montre un mépris outrageant, et se met au-dessus de tous les autres. Il renverse les vrais principes et ruine la vertu. Les hommes d'un mérite supérieur sont laissés à la campagne, et des hommes méprisables occupent les dignités. Le peuple l'abandonne et ne le défend plus ; le ciel veut le châtier. Avec vous tous, valeureux guerriers, pour obéir à l'empereur, je punirai le coupable. Vous unirez, j'espère, vos cœurs et vos bras, et vous mériterez bien de votre pays.

●21. Après trente jours (de combats), le peuple de Miao résistait encore. (Alors I, qui faisait partie de l'expédition, conseilla à Iu d'employer la douceur et non la force pour le soumettre). I venant au secours de Iu, lui dit :

— Seule la vertu fait impression sur le ciel ; il n'est rien de si éloigné qu'elle ne puisse atteindre. L'or gueilleux est abaissé et l'humble est élevé ; c'est la conduite ordinaire du ciel. ● Autrefois l'empereur Chouenn, sur le mont Li, chaque jour en se rendant aux champs, versait des larmes et poussait ●<sub>43</sub> des cris vers le ciel miséricordieux et vers ses parents. Il prenait sur lui les crimes et s'attribuait à lui-même les fautes de son père et de sa mère. Il leur rendait service avec respect, et paraissait devant (son père) Kou seou avec gravité, modestie, et comme en tremblant. Kou seou eut confiance en lui et répondit à sa tendresse filiale (ou bien, touché par ses exemples, changea de conduite). La vertu parfaite touche les esprits ; à plus forte raison touchera-t-elle le peuple de Miao.

Iu témoigna par un salut son admiration pour ces remarquables paroles, et dit :

— Oui.

Il fit revenir les troupes, rangea les cohortes (et les reconduisit à la capitale). Alors l'empereur répandit partout des ordres et des instructions pour réformer les mœurs et faire fleurir la vertu. Des pantomimes chantèrent des chants avec des boucliers et des éventails de plumes (dans la cour du palais) entre les deux escaliers (qui conduisaient à la salle principale). Au bout de soixante-dix jours, les Miao vinrent (d'eux-mêmes faire leur soumission) (37).

## I. CHAPITRE IV.

### Conseils de Kao iao.

1. ●<sup>44</sup> En consultant les souvenirs laissés par l'ancien ministre Kao iao, nous trouvons qu'il dit (à l'empereur Iu) :

— Si le souverain pratique vraiment les vertus qu'il doit avoir, (ses ministres lui donneront) des conseils sages et des secours intelligents.

Iu répondit :

— Oui ; mais comment (doit-il s'y prendre) ?

— Oh ! l'excellente question ! dit Kao iao. Qu'il veille attentivement sur lui-même, et que ses vues s'étendent loin dans l'avenir. Bientôt tous ses parents des neuf générations seront généreux les uns envers les autres, et garderont l'ordre établi par la nature ; tous les hommes éclairés l'aideront de tout leur pouvoir. C'est par ce moyen qu'il pourra, en commençant par ce qui est près de lui (par ses parents), atteindre ce qui est éloigné des habitants de son domaine et de tout l'empire).

Iu témoigna par un salut son admiration pour ces paroles remarquables, et dit :

— Oui (38).

2. Kao iao dit :

— Bien. Pour cela il faut connaître les hommes ●<sup>45</sup> et procurer la tranquillité au peuple.

Iu répondit :

— Ah ! l'empereur Iao lui-même parvenait difficilement à réunir ces deux choses. Celui qui connaît les hommes est perspicace, et sait confier à chacun l'emploi qui lui convient. Celui qui procure la tranquillité au peuple est bienfaisant ; la race à la noire chevelure lui donne son affection. Un prince perspicace et bienfaisant a-t-il sujet de redouter un ministre infidèle comme Houan teou ? A-t-il besoin de reléguer dans un pays plus éloigné des rebelles comme les Miao ? Qu'a-t-il à craindre des hommes au langage artificieux, au visage hypocrite, au cœur profondément rusé ?

3. ● Kao iao dit :

— Bien. On compte en tout neuf vertus qui contribuent à rendre la conduite parfaite. Généralement, quand on dit qu'un homme a telle ou telle vertu, on veut dire qu'il fait telle et telle chose.

Iu dit :

— Quelles sont ces vertus ?

Kao iao répondit :

— L'aisance et la gravité, la condescendance et la fermeté, la •<sub>46</sub> simplicité et la décence, le talent de gouverner et la circonspection, la docilité et la force, la rectitude et la douceur, l'indulgence et le discernement, l'inflexibilité et la sincérité, le courage et la justice. Celui qui déploie constamment ces neuf qualités est parfait.

4. « Celui qui chaque jour déploie trois de ces neuf vertus, est capable d'être grand préfet et de régir son domaine avec sagesse. Celui qui chaque jour observe et pratique inviolablement six de ces vertus, est capable de gouverner sagement une principauté. Si l'empereur attire à lui et distribue sur la face de l'empire tous les hommes de mérite, les neuf vertus seront toutes en exercice. Les hommes éminents par leurs vertus et leurs talents occuperont les charges. Tous les officiers rivaliseront de zèle. Tous les fonctionnaires rempliront leurs devoirs aux temps voulus, et se •<sub>47</sub> conformeront aux cinq éléments ou aux quatre saisons de l'année. Tous les travaux seront parfaitement accomplis (39).

5. « Ne donnez pas aux princes l'exemple de la paresse ou de la dissolution. Soyez diligent et circonspect ; en un ou deux jours peuvent surgir dix mille affaires. Ne rendez pas toutes les charges inutiles (en les confiant à des hommes incapables). Les officiers tiennent la place et font l'œuvre du ciel.

6. « C'est le ciel qui a établi les lois des cinq relations sociales ; c'est à nous de travailler à l'observation de ces cinq lois, et elles seront en vigueur. C'est le ciel qui a réglé les usages propres aux cinq rangs de la société ; c'est à nous de travailler à l'observation de ces cinq sortes d'usages, et ils seront bien observés. Respectons et observons de concert (ces lois et ces usages), et l'harmonie des passions et des sentiments régnera dans tous les cœurs. C'est le •<sub>48</sub> ciel qui met en charge les hommes vertueux ; oh ! les cinq sortes de vêtements, les cinq sortes de décorations doivent les distinguer ! C'est le ciel qui punit les coupables ; oh ! les cinq grands châtiements et leurs cinq applications doivent être en usage ! Oh ! les affaires publiques ne doivent-elles pas être l'objet de tous nos efforts ! (40)



7. « Le ciel entend par les oreilles et voit par les yeux de notre peuple. Le ciel honore la vertu et effraie le vice par le moyen de notre peuple. Il y a correspondance entre le ciel et la terre. Combien les maîtres de la terre doivent faire attention ! »

8. Kao iao dit :

— Mes principes sont conformes à la raison, et peuvent être mis en pratique.

Iu répondit :

— Oui. Vos principes mis en pratique produiraient le plus heureux résultat.

— Je n'en suis pas certain, dit Kao iao. Mon désir est de seconder •<sub>49</sub> l'empereur ; je m'efforce de contribuer à rendre son gouvernement parfait. »

\*

\* \*

## I. CHAPITRE V.

### I Tsi. [\(41\)](#)

1. [•](#) L'empereur (Chouenn) dit :

— Iu, venez. Vous aussi, vous devez avoir d'excellents avis (à me donner).

Iu salua et dit :

— (Kao iao a parlé) admirablement. Prince, que puis-je ajouter ? Pour moi, je m'applique à travailler chaque jour activement.

— Eh bien, de quelle manière ? demanda Kao iao.

[•](#) Iu répondit :

— Les eaux débordées s'élevaient jusqu'au ciel ; dans leur vaste étendue elles enveloppaient les montagnes et couvraient les collines. Les hommes étaient consternés et périssaient dans cet océan. Je voyageai de quatre manières différentes. Je suivis les montagnes [•](#)<sub>50</sub> et coupai des arbres (pour frayer des chemins). Avec I, je procurai à la multitude le moyen d'avoir de la viande et du poisson à manger. Je débarrassai le lit des rivières dans les neuf provinces, et elles se déversèrent dans les quatre mers. Dans les champs, je fis creuser des canaux, grands et petits, communiquant tous avec les rivières. Avec Tsi j'ensemenciai les terres, et procurai à la multitude, outre la chair des animaux, les grains encore difficiles à cultiver. J'engageai le peuple à transporter d'un endroit dans un autre le superflu des produits, et à faire des échanges. Bientôt personne ne manqua de grain. Tous les États commencèrent à se constituer régulièrement.

Kao iao dit :

— Oui ; nous devons prendre pour modèle le magnifique dévouement dont vous venez de nous rappeler les œuvres. [\(42\)](#)

2. [•](#)<sub>51</sub> Iu dit :

— Bien, prince. Appliquez-vous (à remplir les devoirs attachés) à la dignité dont vous êtes revêtu.

— Oui, répondit l'empereur.

Iu reprit :

— Tendez invariablement à votre but (qui est la pratique de la vertu et le bon gouvernement des peuples). Faites attention aux premiers indices, pensez aux moyens d'affermir vos œuvres, ayez des ministres pleins de droiture : chacun répondra au moindre signe de votre volonté, et se tiendra prêt à exécuter vos ordres. On verra clairement que vous êtes le mandataire du roi du ciel ; le ciel vous continuera son mandat et vous comblera de biens.

3. L'empereur dit :

— Oh ! les ministres ! les familiers ! les familiers ! les ministres ! (il importe de les bien choisir).

Iu dit :

— Sans doute.

4. L'empereur dit :

— Les ministres sont comme les bras, les jambes, les yeux, les oreilles du souverain. Je désire être utile à mon peuple de toute manière ; vous, aidez-moi. Je désire étendre •<sub>52</sub> mon influence sur toutes les parties de l'empire : vous, agissez de concert avec moi. • Je désire revoir les emblèmes d'autrefois : le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les dragons et les faisans figurés par la broderie (sur la tunique) ; les vases sacrés, les algues, les flammes, les grains de riz, les haches et les autres ornements brodés (sur le vêtement inférieur). Je désire voir les cinq couleurs briller sur les vêtements officiels. Vous, réglez ces marques distinctives des dignités. Je désire entendre les six tubes mâle, les cinq tons principaux de la musique, les sons des huit sortes d'instruments, et examiner si l'administration est bonne ou mauvaise, au moyen des chants dont les uns partent de la cour impériale et les autres viennent du dehors à la cour •<sub>53</sub> impériale, et qui sont tous, composés des cinq toits. Vous, entendez-les pour moi (43).

5. « Si je m'égare, aidez-moi (à rentrer dans la voie). Gardez-vous de m'approuver en face, et de tenir ensuite par derrière un langage différent. Soyez attentifs à remplir vos devoirs, vous qui (êtes mes bras, mes jambes, mes yeux, mes oreilles, et) me touchez de près à quatre titres, (ou bien, vous qui êtes à ma droite, à ma gauche, devant moi, derrière moi, et m'entourez des quatre côtés). »

6. « Les nombreux insensés qui répandent des calomnies, ne sont pas de ceux (qui disent franchement la vérité). Employez la cible pour les discerner, les verges pour leur imprimer vos avertissements dans la mémoire, et les registres pour noter leurs fautes. Désirez qu'ils (se corrigent, n'encourent pas la peine capitale •<sub>54</sub> et) vivent longtemps avec vous. Que le chef de musique (pour les

couvrir de honte) fasse chanter les paroles (qu'ils auront dites et) qui lui auront été rapportées ; qu'il divulgue sans cesse leurs sentiments. S'ils se corrigent, ils pourront être présentés et promus aux charges ; sinon, ils devront être punis sévèrement (44).

7. Iu répondit :

— C'est très louable, (mais insuffisant). Prince, signalez votre vertu partout jusqu'aux rivages verdoyants des mers ; les hommes vertueux et capables des divers pays habités par la race à cheveux noirs voudront tous vous servir, et vous les élèverez aux charges. Exigez des rapports de tous (ceux qui aspirent aux emplois, afin de les connaître par leur langage et leurs écrits) ; jugez tous les officiers en charge par leurs œuvres ; comme récompenses, donnez des voitures et des vêtements en rapport avec les services. Alors qui osera ne pas se montrer modeste ? Qui osera ne pas répondre avec respect à vos désirs ? Si vous agissez autrement, vos officiers deviendront de plus en plus négligents.

8. •<sub>55</sub> « N'imitiez pas l'arrogance de Tchou, prince de Tan, (fils de l'empereur Iao). Il n'aimait que le repos et les plaisirs. L'orgueil et la cruauté inspiraient tous ses actes, et cela sans cesse, jour et nuit. Il voyageait en barque sur la terre ferme (c'est-à-dire, il faisait des extravagances). Avec ses compagnons il se livrait à la débauche dans sa maison. A cause de ses dérèglements, sa famille perdit la dignité impériale. Je me gardai bien de l'imiter. Quand j'épousai une princesse de T'ou chan, je ne demeurai avec elle que les jours *sin, jenn, kouei, kia*, (au bout de ces quatre jours, je me hâtai d'aller reprendre mes travaux). Quand mon fils K'i vagissait et pleurait, il fut privé des soins paternels. Tout entier à la direction des travaux que réclamaient les terres, j'aidai l'empereur à étendre les cinq circonscriptions sur un espace de cinq •<sub>56</sub> mille stades. Douze instituteurs furent établis dans chacune des neuf provinces, et cinq chefs dans chacune des quatre régions qui s'étendent depuis les neuf provinces jusqu'aux quatre mers. Ces instituteurs et ces chefs ont tous bien mérité. Seul le prince de Miao dans sa folie refuse encore d'obéir. Que l'empereur y pense sérieusement.

L'empereur dit :

— Si mes enseignements sont suivis partout, c'est grâce à vous, qui avez si bien ordonné votre œuvre. A présent, Kao iao continue avec respect l'exécution de vos plans, et applique avec perspicacité les châtiments prescrits, (il obtiendra la soumission des habitants de Miao) (45).

9. K'ouei (qui était préfet de la musique) dit :

— Lorsqu'on •<sub>57</sub> frappe légèrement ou fortement les pierres musicales, qu'on agite légèrement ou fortement les cordes des deux espèces de luths, et que les sons de ces instruments alternent avec les voix des chanteurs ; les mânes des ancêtres arrivent, l'hôte de Iu (de l'empereur Chouenn) prend place (et assiste à la cérémonie), tous les princes montrent leur vertu par leur mutuelle courtoisie. Au bas (de la salle ou des degrés), les flûtes et les tambourins unissent leurs •<sub>58</sub> accords, dès que le signal est donné par la caisse de bois ; ils s'arrêtent au signal donné par le tigre couché. Les orgues à bouche et les cloches se font entendre dans les intervalles. Les oiseaux et les quadrupèdes tressaillent de joie. Quand on exécute les neuf chants appelés *Siao chao*, les deux phénix viennent et s'agitent avec élégance (46).

10. K'ouei dit :

— Oh ! quand je frappe les pierres musicales légèrement ou fortement, les animaux de toute espèce tressaillent ensemble, tous les chefs des officiers sont vraiment en harmonie.

11. •<sub>59</sub> L'empereur, profitant (de cette bonne harmonie), voulut composer un chant, et dit :

— Il faut faire attention au mandat du ciel, en tout temps et jusque dans les moindres choses.

Puis il chanta ainsi :

— Si les bras et les jambes des ministres) s'acquittent de leurs fonctions avec joie, la tête (le souverain) se dressera avec gloire, et tous les offices seront bien remplis.

Kao Iao se prosternant, inclina la tête jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et d'une voix élevée dit rapidement (à l'empereur) :

— Pensez-y. Vous êtes chargé de diriger les entreprises, de promouvoir les œuvres. Faites attention aux règles que vous devez observer ; prenez garde. Examinez souvent ce que vous avez accompli ; prenez garde.

Alors pour continuer et compléter le chant de l'empereur, il dit :

— Si la tête est intelligente, les bras et les jambes feront leur devoir, et tout ira bien.

Ensuite il chanta ainsi :

— Si la tête veut tout régler par elle-même jusque dans les moindres détails, les bras et les jambes resteront dans l'oisiveté, tout languira.

L'empereur salua et dit :

— Oui. (Ministres), allez (remplir vos fonctions) ; faites attention.

\*  
\* \*

DEUXIÈME PARTIE

ANNALES DE LA DYNASTIE DES HIA

## II. CHAPITRE I.

### Tribut de Iu. (47)

1. •<sub>61</sub> • Iu divisa le territoire (en neuf provinces). Suivant les montagnes, il coupa des arbres (pour frayer des chemins). Il prit une connaissance exacte des hautes montagnes et des grands cours •<sub>62</sub> d'eau (afin de déterminer les limites respectives des neuf provinces).

2. Dans le Ki tcheou, il commença ses travaux à Hou k'eu, donna ses soins aux monts Leang et K'i, répara les travaux (que •<sub>63</sub>son père Kouenn avait exécutés) à T'ai iuen, et alla jusqu'au sud du mont Io. Dans le T'an houai, il mena son œuvre à bonne fin, et atteignit la Heng et la Tchang (48).

3. Dans cette province la terre est blanche et meuble. Les produits de l'impôt varient entre la première et la deuxième classe. Les terres sont de cinquième classe. La Heng et la Wei rentrèrent •<sub>64</sub> dans leurs anciens lits. La plaine de Ta lou put être cultivée. Les barbares habitants des îles viennent offrir des vêtements garnis de fourrures (à titre de tribut). (Pour se rendre à la capitale de l'empire), ils longent à droite la colline appelée Kie chou et entrent dans le Fleuve-Jaune (49).

4. •<sub>65</sub> • Entre la Tsi et le Fleuve-Jaune est la province de Ien. Les neuf bras du Fleuve-Jaune suivirent chacun leurs lits. Il y eut un lac à Lei hia. La Ioung et la Tsiu unirent leurs eaux. Les terrains propres à la culture du mûrier purent nourrir des vers à soie. Les habitants descendirent des hauteurs et s'établirent dans la plaine.

5. •<sub>66</sub> Dans cette province la terre est noirâtre et compacte. Les plantes herbacées sont luxuriantes, les arbres très élevés. Les terres sont de sixième classe, et les produits de l'impôt sont de neuvième classe. Ce fut seulement après treize années de culture que ce faible impôt fut exigé comme dans les autres provinces. Les habitants offrent en tribut à l'empereur du vernis et de la soie, avec des corbeilles pleines de tissus à fleurs. (Pour aller à la capitale de l'empire), leurs barques suivent la Tsi, la T'a, et entrent dans le Fleuve-Jaune (50).

6. • Entre le Tai chan et la mer s'étend la province de Ts'ing. Le pays des Iu i fut entouré d'une levée de terre. La Wei et la •<sub>67</sub> Tchen suivirent leurs lits. Dans cette province la terre est blanche et compacte. Près de la mer sont de vastes terrains arides et salés. Les terres sont de troisième classe, et les produits de l'impôt sont de quatrième classe (51).



7. On offre en tribut à l'empereur du sel, de la fine toile de dolie, différents produits tirés de la mer, avec de la soie, du chanvre, du plomb, des sapins et des pierres extraordinaires qui viennent des vallées du Tait chan. Les barbares de Lai mènent la •<sub>68</sub> vie pastorale. Dans leurs corbeilles ils offrent à l'empereur de la soie produite sur les mûriers sauvages. (Pour aller à la capitale de l'empire), leurs barques suivent la Wenn, entrent dans la Tsi, (puis dans le Fleuve-Jaune) (52).

8. La mer, le Tai chan et la Houai forment les limites de la province de Siu. La Houai et la I furent dirigées. Les collines Moug et Iu furent mises en culture. A Ta ie il y eut un lac. Le pays de Toung iuen fut aplani. Dans cette province la terre est •<sub>69</sub> rouge, argileuse, compacte. Les plantes y prospèrent de plus en plus, formant des touffes et des massifs. Les terres sont de deuxième classe, et l'impôt de cinquième classe.

9. • On offre en tribut à l'empereur de la terre de toute couleur, des plumes de faisan aux couleurs variées qui viennent des vallées voisines du mont Iu, des éléococca qui croissent seul à seul au sud du mont I, des pierres musicales qui semblent flotter à la surface de l'eau sur les bords de la Seu, des perles et des poissons venus des bords de la Houai. Les habitants offrent à l'empereur dans leurs corbeilles des étoffes de soie, les unes bleues, les autres •<sub>70</sub> blanches, les autres tissées d'une trame blanche sur une chaîne noire. (Pour aller à la capitale de l'empire), leurs barques suivent la Houai, la Seu, et entrent dans le Fleuve-Jaune (53).

10. • Entre la Houai et la mer s'étend la province de Iang. Il y eut un lac à P'eng Ii. Les oies sauvages s'y arrêtent. Les trois Kiang déversèrent leurs eaux dans la mer. Le lac Tchenn fut circonscrit. Les bambous, gros ou minces, furent propagés. Dans cette province, les plantes herbacées sont grandes et délicates ; les arbres sont très élevés. Le sol est humide et boueux. Les terres •<sub>71</sub> sont de neuvième classe ; l'impôt varie entre la sixième et la septième classe (54).

11. On offre en tribut à l'empereur trois espèces de métaux (de l'or, de l'argent et du cuivre), de beau jade (ou deux espèces de jade), des bambous les uns gros les autres minces, des dents d'éléphants, du cuir, des plumes, du poil, des arbres, et des vêtements de toile venus des îles. On présente dans les corbeilles des tissus de soie à fleurs imitant les veines des coquillages précieux. Des oranges et des pamplemousses sont portées à l'empereur dans des enveloppes, lorsqu'il requiert ce don. Les barques descendent le Kiang, longent la côte de la mer, entrent dans la Houai et la Seu, (remontent le Fleuve-Jaune et vont à la capitale) (55).

12. •<sub>72</sub> La province de King s'étend depuis le mont King jusqu'au delà du mont Heng. Le Kiang et la Han coururent à la mer comme les princes vont à la cour impériale. Les trois Kiang furent parfaitement dirigés. La T'ouo et la Tsien suivirent chacune leurs lits. Dans le marais de Iun la terre parut à

découvert, et dans •<sub>73</sub> celui de Moug les travaux de culture commencèrent. Dans cette province la terre est humide et boueuse. Les terres cultivées sont de huitième classe ; les revenus des impôts sont de troisième classe (56).

13. On offre en tribut à l'empereur des plumes, du poil, des dents d'éléphants, du cuir, trois sortes de métaux (de l'or, de l'argent et du cuivre), du bois de sumac pour faire des arcs, des cèdres, des cyprès, des pierres meulières, des pierres à aiguiser, des pierres pour faire des pointes de flèches, du cinabre. Les plus beaux bambous des genres *k'iun* et *lou* (pour faire des flèches) et le plus beau bois de *hou* (pour faire des arcs) sont offerts par les trois principautés des plus rapprochées des lacs Iun et Moug). On offre une espèce de chiendent triangulaire enveloppé et enfermé dans des boîtes, (pour filtrer la liqueur destinée aux sacrifices). Dans les corbeilles on offre des pièces de •<sub>74</sub> soie, les unes bleues les autres rouges, et des perles angulaires enfilées ensemble. La contrée arrosée par les neuf Kiang offre de grandes tortues (quand l'empereur requiert ce don). (Pour aller à la capitale de l'empire), les habitants du King tcheou suivent en barque le cours du Kiang, de la T'ouo, de la Tsien et de la Han, vont par voie de terre jusqu'à la Lo, et arrivent à la partie méridionale du Fleuve-Jaune (57).

14. Entre le mont King et le Fleuve-Jaune s'étend la province de Iu. La I, la Lo, la Tch'en, la Kien se déversèrent dans le Fleuve-Jaune. La Hioung et la Pouo formèrent un lac. Le lac Ko •<sub>75</sub> déversa le surplus de ses eaux dans le lac Meng tchou. Dans cette province la terre est généralement meuble ; dans les endroits bas elle est compacte, noire et maigre. Les champs cultivés sont de quatrième classe ; les revenus de l'impôt varient entre la première et la deuxième classe.

15. On offre en tribut à l'empereur du vernis, du chanvre, de la fine toile de dolie, de la grosse toile de chanvre. Dans les corbeilles on lui présente des pièces de soie dont la chaîne est noire et la trame blanche, et de la fine ouate de soie. Comme tribut extraordinaire, on lui offre des pierres pour polir les pierres •<sub>76</sub> musicales, Les barques descendent la Lo et entrent dans le Fleuve-Jaune.

16. La province de Leang, située au sud du mont Houa, s'étend jusqu'à la Rivière-Noire. Les collines de Min et de Pouo furent mises en culture, La T'ouo et la Tsien suivirent chacune leurs lits. Les monts Ts'ai et Moug furent arrangés, et des sacrifices y furent offerts. On réussit à disposer la contrée habitée par les tribus étrangères sur les bords de la Houo. Dans cette province la •<sub>77</sub> terre est noirâtre. Les champs cultivés sont de septième classe ; les revenus de l'impôt varient entre la septième et la neuvième classe.

17. Les habitants offrent en tribut à l'empereur du jade pour faire des pierres musicales, du fer, de l'argent, de l'acier, des pierres pour faire des pointes de flèches, des pierres musicales ordinaires, avec des peaux d'ours ordinaires, d'ours de grande taille, de renards et de chats sauvages, et des

tissus faits avec le poil de ces animaux. Ils viennent du mont Si k'ing en suivant le cours de la Houan ; ils descendent la Tsien, vont par voie de terre jusqu'à la Mien, entrent dans la Wei et traversent le Fleuve-Jaune.

18. •<sub>78</sub> Entre la Rivière-Noire et la partie occidentale du Fleuve-Jaune est la province de Ioung, La rivière Jo coula vers l'occident. La King communiqua avec la Wei et la Jouei, ainsi que la Ts'i et la Tsiu. Il en fut de même de la Foug. Des sacrifices furent offerts aux esprits du mont King et du mont K'i, ainsi •<sub>79</sub> qu'aux esprits des autres montagnes, depuis le Tchoung nan et le Touenn ou jusqu'au Gniao chou. Les travaux furent menés à bon ne fin dans les plaines et dans les vallées jusqu'au lac Tchou ie. Le pays de San wei devint habitable ; les San miao (corrigés) méritèrent bien de l'empereur (58).

19. La terre du Ioung tcheou est jaune et meuble. Les champs cultivés sont de première classe ; les revenus de l'impôt sont de sixième classe. Les habitants offrent en tribut à l'empereur deux sortes de jade et deux sortes de pierres de prix. (Pour aller à la capitale de l'empire), leurs barques vont du mont Tsi cheu au •<sub>80</sub> mont Loung menn et à la partie occidentale du Fleuve-Jaune, ou bien, elles vont suivre la Wei et la Jouei. Du mont Kouenn liun, du mont Si tcheu, du mont K'iu seou viennent des étoffes et des fourrures (offertes en tribut). Les peuplades de l'ouest ont fait leur soumission.

20. Iu débarrassa la mont K'ien, le mont K'i, et alla jusqu'au mont King, (coupant des arbres, frayant des chemins et faisant écouler les eaux par des canaux). Ayant traversé le Fleuve-Jaune, il débarrassa le mont Hou k'eu, le mont Lei cheu, d'où il alla •<sub>81</sub> au mont T'ai io ; puis le mont Tcheu tchou, le mont Si tch'eng, d'où il alla au mont Wang ou ; ensuite le mont T'ai hang, le mont Heng, d'où il alla au mont Kie cheu. Il fit couler les eaux vers la mer. (Il débarrassa) le mont Si k'ing, le mont Tchou iu, le mont Gniao chou, d'où il alla au mont T'ai houa ; puis le mont Hioung eul, le mont Wai fang, le mont T'oung pe, d'où il alla au mont P'ei wei (59).

21. Il débarrassa le mont Pouo tchoung, d'où il alla au mont King ; puis le mont Nei fang, d'où il alla au mont Ta pie ; ensuite la partie méridionale du mont Min, d'où il alla au mont Heng. Il •<sub>82</sub> traversa la contrée arrosée par les neuf Kiang, et arriva au mont Fou ts'ien iuen.

22. Il dirigea la rivière Jo, alla jusqu'à Ho li, et fit écouler le surplus des eaux dans le sable mouvant. Il dirigea la Rivière-Noire, allant jusqu'à San wei, et la fit couler vers la mer du sud.

23. Il dirigea le Fleuve-Jaune du mont Tsi cheu au mont Loung menn ; de là, vers le midi, jusqu'au nord du mont Houa ; puis, vers l'est, jusqu'au mont Tcheu tchou ; vers l'est encore, jusqu'au gué de Meng tsin. Continuant sa route vers l'est, il passa au confluent du Fleuve-Jaune et de la Lo, et alla jusqu'à Ta p'ei. Remontant •<sub>83</sub> vers le nord, il passa la Kiang et alla jusqu'à

Ta lou. Allant toujours vers le nord, il divisa le courant du Fleuve-Jaune, forma les neuf Fleuves, puis les réunit au courant principal et les conduisit à la mer.

21. Par les soins de Iu, la rivière Iang, amenée du mont Pouo tchoung, coula vers l'est, devint la Han ; puis encore plus à l'est, devint la Ts'ang lang. Elle reçut la San cheu, passa au pied du Ta pie, et allant vers le sud, se jeta dans le grand Kiang. De là, tournant vers l'est, elle forma le lac P'eng li. Plus loin à l'est, elle devint le Kiang septentrional et alla jusqu'à la mer.

25. •<sub>84</sub> Le Kiang coula du mont Min, et se divisant à l'est, forma la T'ouo. Plus loin à l'est, il atteignit la Li, traversa le pays arrosé par les neuf Kiang, et passa au pied du mont Toung ling. Après avoir continué son cours vers l'est, il se dirigea vers le nord, communiqua avec le lac (P'eng li ou P'ouo iang), reprit son cours vers l'est, devint le Tchoung Kiang et se rendit à la mer.

26. La Ien fut dirigée vers l'est, devint la Tsi, se jeta dans le Fleuve-Jaune, puis reparaissant devint la Hioung. Coulant (sous terre) vers l'est, elle sortit de nouveau au nord de T'ao k'iou. Reprenant son cours vers l'est, elle atteignit le lac Ko. De là elle •<sub>85</sub> tourna au nord, puis à l'est, et se jeta dans la mer.

27. La Houai coula du mont T'oung pe vers l'est, reçut la Seu et la I, et continuant son cours vers l'est, se jeta dans la mer.

28. La Wei coula du mont Gniao chou t'oung hiue vers l'est, reçut la Foung, plus loin à l'est, s'unit à la King, plus loin encore à l'est, passa (reçut) la Ts'i et la Tsiu, et se jeta dans le Fleuve-Jaune.

29. La Lo coula du mont Hioung eul vers le nord-est, reçut la Kien et la Tch'en ; plus loin vers l'est, elle s'unit à la I. •<sub>86</sub> Continuant son cours vers l'est, elle se jeta dans le Fleuve-Jaune.

30. Ces travaux furent exécutés également dans les neuf provinces. Tout le pays devint habitable jusqu'au rivage des quatre mers. Dans les neuf provinces, des arbres furent coupés (des chemins tracés) et des sacrifices offerts sur les montagnes ; les sources des cours d'eau furent nettoyées, les lacs endigués, et toutes les eaux se déversèrent dans les quatre mers (60).

31. Les six sources de richesses furent bien améliorées. Les terrains furent comparés et classés, afin que les impôts fussent proportionnés aux produits. Les terres furent divisées en trois classes, et l'impôt fixé dans les principautés.

32. Iu conféra des domaines et donna des noms de famille (à ceux qui en étaient dignes). « Je m'efforce, dit-il, de donner le bon exemple, afin que chacun imite ma conduite. »

33. •<sub>87</sub> Le domaine propre de l'empereur s'étend à cinq cents stades (de rayon autour de la capitale). Jusqu'à la distance de cent stades, les habitants donnent en tribut à l'empereur l'épi avec la tige tout entière. Entre cent et deux cents stades, on donne l'épi avec la moitié de la tige. Entre deux cents et

trois cents stades, on donne l'épi avec la moitié de la tige dépouillée de ses feuilles, et l'on est tenu à un service. Entre trois cents et quatre cents stades, on donne seulement le grain dans sa balle. Entre quatre cents et cinq cents stades, on donne le grain dépouillé de sa balle (61).

34. (Au delà du domaine impérial), une zone large de cinq cents stades forme les domaines féodaux. Les cent stades les plus rapprochés sont donnés aux ministres d'État et aux grands préfets, les cent stades voisins aux feudataires de cinquième classe, et les trois cents stades restants aux autres feudataires (62).

35. •<sub>88</sub> (Au delà des domaines féodaux), une zone large de cinq cents stades constitue le domaine de la paix. Dans l'étendue des trois cents stades les moins éloignés, les princes s'appliquent à policer, à instruire le peuple. Les princes des deux cents autres stades s'emploient à défendre le pays par les armes (63).

36. (Au delà du domaine de la paix), une zone large de cinq cents stades constitue le domaine de répression. Les trois cents stades les moins éloignés sont habités par les barbares I ; les deux cents stades restants sont pour les exilés.

37. (Au delà du domaine de répression), une zone de cinq cents stades forme le domaine désert. Les trois cents stades les moins éloignés sont occupés par les barbares Man, les deux cents autres par les coupables bannis (à une grande distance).

38. • (Le pays qui reçut les soins de Iu et fut divisé par lui en neuf provinces), est baigné à l'est par la mer et limité à l'ouest par le sable mouvant. Au nord et au sud, il s'étend jusqu'aux •<sub>89</sub> régions les plus reculées. La renommée des travaux de Iu et l'influence de ses exemples parvinrent jusqu'aux quatre mers. Iu présenta une tablette noire (à l'empereur Chouenn), et lui annonça que son œuvre était terminée (64).

\*

\* \*

## II. CHAPITRE II.

### Harangue prononcée à Kan. (65)

1. • • Avant la grande bataille de Kan, l'empereur fit venir les six ministres d'État (66).
2. • Il dit (à ses officiers et à ses soldats) :  
— Guerriers qui servez dans mes six légions, ah ! j'ai un avis important à vous donner.  
3. « Le prince de Hou ruine et outrage les cinq éléments ; il •<sub>90</sub> rejette avec dédain les trois mois adoptés (à différentes époques) pour le commencement de l'année. En conséquence le ciel abroge son mandat qui retire le pouvoir de gouverner la principauté). A présent je ne fais qu'exécuter avec respect la sentence prononcée par le ciel contre lui (67).
4. « Si ceux d'entre vous qui sont à gauche (sur les chars de guerre), ne remplissent pas bien leur office, ils désobéiront à mes ordres. Si ceux qui sont à droite ne remplissent pas bien leur •<sub>91</sub> office, ils désobéiront à mes ordres. Si les conducteurs ne dirigent pas leurs chevaux selon les règles, ils désobéiront à mes ordres (68).
5. • • • « Ceux qui obéiront à mes ordres, seront récompensés en présence de mes ancêtres. Ceux qui n'obéiront pas à mes ordres, seront mis à mort en présence des esprits tutélaires du pays ; je les punirai de mort avec leurs femmes et leurs enfants (69).

\*

\* \*

## II. CHAPITRE III.

## Chants des cinq fils. (70)

1. ● ● L'empereur T'ai Wang (petit -fils du Grand Iu), inerte sur le trône comme le représentant d'un mort, avait étouffé ses bonnes qualités dans le repos et les plaisirs. Il avait perdu l'affection de ●<sub>92</sub> toute la race à cheveux noirs, et n'en continuait pas moins à suivre ses caprices sans aucune retenue. Étant allé chasser au delà (au midi) de la Lo, cent jours après son départ il n'était pas encore de retour.

2. I, prince de K'young, profitant du mécontentement du peuple qui ne pouvait plus supporter T'ai Wang, lui barra le passage au bord du Fleuve-Jaune (71).

3. Les cinq frères de T'ai Wang l'avaient suivi avec leur mère, et l'attendaient au tournant (au nord) de la Lo. Dans leur indignation, ces cinq fils (frères de T'ai Wang) rappelant les avis du Grand Iu (leur aïeul), composèrent des chants.

4. Le premier dit :

— Notre aïeul nous a enseigné qu'il faut aimer le peuple, et non le fouler aux pieds ; que le peuple est le fondement de l'État ; que si le fondement est solide, l'État sera tranquille.

5. ●<sub>93</sub> « ● Quand je considère l'empire, (il me semble évident que, si je perds l'affection du peuple, je serai seul sans soutien, et que dès lors) le moindre particulier, une simple femme pourra l'emporter sur moi. Si moi qui suis souverain, je commets souvent des fautes, dois-je (avant de me corriger) attendre que les plaintes éclatent au grand jour ? Je dois y penser, avant qu'elles se produisent. ● Chargé de diriger un peuple nombreux, je tremble comme si je conduisais avec des rênes pourries un attelage de six chevaux. Comment celui qui est au-dessus des autres peut-il n'être pas attentif ? (72)

6. Le deuxième dit :

— Notre aïeul nous a enseigné que, quand un prince s'adonne à la volupté dans son palais, qu'il se livre passionnément à la chasse, ou qu'il aime le vin, la musique, les édifices très élevés ou les murs ornés de peintures, un seul de ces six défauts suffit pour le conduire infailliblement à sa perte.

7. ●<sub>94</sub> ● Le troisième dit :

— Le prince de T'ao et de T'ang (Iao) a pris possession de cette terre de Ki, (et depuis lors les empereurs y ont fait leur résidence). A présent les principes de Iao sont abandonnés, ses lois et ses règlements sont bouleversés, et par suite la ruine est prochaine (73).

8. Le quatrième dit :

— Avec quelle sagesse notre aïeul a présidé au gouvernement de tous les États ! Il avait des lois, des règles, qu'il a laissées à ses descendants. Le poids de cent vingt livres et celui de trente livres, qui lui ont servi à établir partout l'uniformité des poids, sont conservés dans le trésor impérial. Mais le fil des traditions qu'il nous a léguées nous a échappé des mains ; le temple de nos ancêtres est renversé et les offrandes ont cessé (la dynastie touche à sa fin).

9. •<sub>95</sub> Le cinquième dit :

— Hélas ! où irons-nous ? La tristesse accable mon cœur. Tout le peuple nous traite en ennemis. En qui chercherons-nous un appui ? Mon cœur est dans l'angoisse ; mon visage est tout rouge de honte. Celui qui ne veille pas sur sa conduite, pourra-t-il réparer ses fautes, quand même il s'en repentirait ? (74)

\*

\* \*



## II. CHAPITRE IV.

## Expédition du Prince de In.

(75) 1. Tchoung Wang, à peine revêtu de la dignité impériale, ordonna au prince de In de prendre le commandement des six légions. Hi et Houo négligeaient entièrement les devoirs de leur •<sub>96</sub> charge ; retirés dans leurs domaines, ils se plongeaient dans le vin. Le prince de In fut chargé par l'empereur d'aller les châtier.

2. • (Le prince de In) haranguant ses troupes, leur dit :

— Écoutez, vous tous qui êtes sous mes ordres. Le très sage (empereur Iu) nous a laissé des enseignements qu'il avait longtemps médités, et dont nous avons éprouvé manifestement l'efficacité pour affermir et conserver l'empire. « Les anciens souverains, dit-il, étaient attentifs aux avertissements du ciel, leurs ministres observaient des règles constantes, tous leurs officiers les aidaient ; aussi ces princes ont-ils régné avec gloire (76).

3. • « Chaque année au premier mois du printemps, le héraut impérial prenant une clochette à battant de bois, allait par les •<sub>97</sub> chemins, (réunissait le peuple et disait) : « Que les officiers chargés de diriger et d'instruire le peuple, éclairent tous par leurs avis l'administration impériale ; que les artisans eux-mêmes présentent des avis ou des remontrances sur les choses qui concernent leurs métiers. Si quelqu'un ose ne pas respecter cet ordre, l'État pour le punir a des châtiments toujours en vigueur (77).

4. • • « Hi et Houo sont dérégés dans leur conduite, se plongent dans le vin et se dégradent. Ils ont abandonné leur emploi et quitté leur poste. Par un désordre jusque-là sans exemple, ils ont bouleversé les lois de l'astronomie et négligé entièrement les devoirs de leur charge. Le premier jour du troisième mois de •<sub>98</sub> l'automne, les deux grands astres (le soleil et la lune se rencontrant) dans la constellation du Scorpion, n'ont pas été d'accord (le soleil a été éclipsé). Les musiciens ont battu le tambour ; les officiers inférieurs et les employés tirés du sein du peuple ont couru avec empressement (au secours du soleil). Hi et Houo, inertes dans leur office comme le représentant d'un mort à une cérémonie, ont paru ne rien entendre, ne rien savoir. Ils se sont trompés grossièrement sur les phénomènes célestes, et ont mérité la peine de mort décrétée par les anciens souverains. Dans les lois

du gouvernement il est dit : « Celui qui devancera le temps, sera mis à mort sans rémission ; celui qui n'arrivera pas à temps, sera mis à mort sans rémission (78).

5. •<sub>99</sub> « A présent je suis chargé d'exécuter avec vous tous la sentence de condamnation portée par le ciel. Vous tous, valeureux soldats, unissez vos efforts pour servir la famille impériale. Vous m'aidez, j'espère, à accomplir les volontés sévères du Fils du ciel (79).

6. « La flamme sur le sommet du mont Kouenn dévore également les pierres précieuses et les pierres communes. Si le délégué dit ciel (l'empereur ou son ministre) excédait dans l'accomplissement du devoir (et châtiât également l'innocent et le coupable), il serait pire que la flamme la plus furieuse. Je mettrai à mort les principaux chefs de la rébellion, mais je ne punirai pas ceux qui ont été forcés de les suivre. A tous ceux qui ont subi depuis longtemps l'influence de leurs mauvais exemples, je laisserai la faculté de se corriger (80).

7. « Oh ! un chef militaire plus sévère qu'indulgent, réussit dans ses entreprises ; au contraire, celui qui est plus indulgent que •<sub>100</sub> sévère, n'obtient aucun succès. Ainsi donc, vous tous, soldats, soyez courageux et prenez garde (ne comptez pas trop sur mon indulgence).

\*

\* \*

# TROISIÈME PARTIE

## ANNALES DE LA DYNASTIE DES CHANG

(81)

## III. CHAPITRE I.

## Harangue de T'ang. (82)

1. •<sub>101</sub> ● L'empereur dit :

— Approchez, peuple nombreux ; écoutez et comprenez bien ce que je vais vous dire. Je suis comme un faible enfant ; ce n'est pas moi qui oserais exciter une sédition. Mais le •<sub>102</sub> prince de Hia (le tyran Kie) a commis beaucoup de crimes, et le ciel a ordonné sa perte (83).

2. « A présent, vous peuple nombreux, vous dites : « Notre prince n'a pas compassion de nous. Il nous ordonne d'abandonner le travail de la moisson, et d'aller châtier et retrancher la race des Hia. » J'ai entendu vos discours. Mais le chef de la famille des Hia est coupable ; et par respect pour la volonté du roi du ciel, je n'ose m'abstenir de le châtier.

3. « Vous me répliquerez : « Que nous font à nous les crimes du prince de Hia ? » (Je vous répondrai) : ● L'empereur Hia épuise les forces de ses sujets (par les travaux et les services qu'il impose) ; il dépeuple la Chine (par les supplices qu'il inflige). Tous les habitants fatigués et mécontents disent : « Quand donc ce soleil •<sub>103</sub> périra-t-il ? (Pourvu que tu périsses), nous consentons à périr avec toi. » Tel est le résultat de la conduite du prince de Hia. Moi, je dois marcher contre lui (84).

4. « Vous aiderez, j'espère, votre souverain à exécuter la sentence de condamnation portée par le ciel. Je vous récompenserai magnifiquement ; n'en doutez pas, je ne manquerai pas à ma parole. Mais si vous ne répondez pas à mon appel, je vous mettrai à mort, vous, vos femmes et vos enfants ; je ne ferai grâce à personne (85).

\*

\*\*

## III. CHAPITRE II.

## Avis de Tchoung Houei. (86)

1. T'ang le Victorieux, après avoir relégué Kie à Nan tch'ao, •<sub>104</sub> avait honte de sa propre conduite (il craignait que sa vertu ne fût inférieure à celle de Iao et de Chouenn, et que la postérité ne l'accusât de révolte et d'usurpation). Il disait :

— Je crains que dans les âges futurs mon exemple ne serve de prétexte pour confirmer des prétentions injustes (87).

2. Alors Tchoueng houei exposa son avis en ces termes :

— Oh ! les hommes en naissant ont des passions que le ciel lui-même a mises dans leurs cœurs ; quand ils ne sont pas gouvernés par un maître, ils vivent dans le désordre. Aussi le ciel fait naître des hommes d'une intelligence supérieure et les charge de diriger les autres. • Le prince de Hia agissait d'une manière insensée, (et par sa tyrannie) précipitait le peuple au milieu de la fange et des charbons ardents. Le ciel vous a doué de force et de sagesse ; puis il vous a créé empereur, et chargé de rétablir l'ordre dans tous les États par vos exemples et votre administration, et de continuer les œuvres •<sub>105</sub> entreprises autrefois par le grand Iu. En suivant les règles tracées par Iu, vous serez fidèle au mandat que le ciel vous a confié.

3. « L'empereur Hia dans sa scélératesse prétextait faussement la volonté du ciel pour imposer à ses sujets sa propre volonté. Aussi le roi du ciel n'a pas approuvé sa conduite, et s'est servi du prince de Chang pour gouverner l'empire et éclairer la multitude du peuple.

4. « Un très grand nombre de personnes méprisaient la vertu et le talent, et flattaient le pouvoir. Notre principauté qui commençait à devenir puissante dans l'empire, parut (au x yeux de Kie) comme le faux millet qui croît au milieu de la moisson (et qu'il faut extirper), comme le grain vide qui est mêlé au bon grain (et doit en être séparé). Tous, grands et petits, nous tremblions. Chacun craignait pour les innocents (l'innocence était un crime). Nous craignions surtout pour notre prince •<sub>106</sub> (pour vous) dont la vertu et la renommée attiraient l'attention des peuples.

5. Prince, vous n'aimez ni les chants lascifs ni la volupté ; vous n'amassez pas de richesses, ne cherchez pas votre intérêt. Aux grandes vertus vous donnez les grandes charges, et aux grands mérites les grandes récompenses. Vous accordez les emplois (aux hommes de talent, sans aucun sentiment d'envie), comme si leurs talents étaient les vôtres, et vous réparez volontiers vos erreurs. Vous savez être indulgent et bienfaisant. Vos brillantes vertus vous ont gagné la confiance de tout le peuple.

6. ● « Le prince de Ko avait maltraité (et dépouillé un enfant) qui portait des vivres (aux laboureurs dans les champs) ; ● vous avez commencé par Ko vos expéditions contre les mauvais princes. Quand vous portiez vos armes en orient, les tribus occidentales se plaignaient ; quand vous alliez au midi, celles du nord murmuraient. Elles disaient : « Pourquoi nous laisse-t-il en dernier lieu ? (pourquoi ne vient-il pas ici en premier lieu, afin de nous délivrer des tyrans) ? » ● Dans les contrées où vous alliez, les maris ●<sub>107</sub> et leurs femmes se félicitaient mutuellement, et disaient : « Nous avons espéré la venue de notre prince ; notre prince est venu, nous retrouvons la vie. » Le peuple a les yeux tournés vers le prince de Chang depuis longtemps.

7. « Aidez les princes capables, prêtez votre appui à ceux qui sont vertueux ; mettez en honneur ceux qui sont loyaux, aplanissez les voies à ceux qui sont amis du devoir. Associez des collègues aux faibles, destituez les aveugles opiniâtres, retranchez les perturbateurs, punissez de mort ceux qui courent à leur perte. Si vous écarterez ce qui est en voie de se perdre et affermissiez ce qui tend à se conserver, tous les États seront florissants.

8. « Celui qui chaque jour se renouvelle dans la vertu, sera aimé de tous les peuples ; celui qui est enflé d'orgueil, sera ●<sub>108</sub> abandonné de toute sa parenté. Prince, efforcez-vous de vous signaler par de grandes vertus, faites que le peuple garde en toutes choses le juste milieu, réglez les affaires d'après les lois de la justice, réglez votre cœur d'après les convenances ; et les générations futures recueilleront abondamment (les fruits de vos vertus et de vos travaux). J'ai entendu dire : « Celui qui sait (chercher et) trouver un maître qui l'enseigne, possédera l'empire ; celui qui se vante de n'avoir pas son semblable, périra. Celui qui aime à demander conseil, grandira ; celui qui ne suit que son propre conseil, décroîtra (88).

9. « Oh ! celui qui veut bien finir, doit avoir soin de bien commencer. Aidez ceux qui remplissent fidèlement leur devoir, renversez les insensés qui se dégradent eux-mêmes ; vous marcherez

ainsi avec respect dans la voie tracée et suivie par le ciel lui-même,  
et vous conserverez à jamais son mandat.

\*  
\* \*

### III. CHAPITRE III.

#### Proclamation de T'ang. (89)

1. L'empereur, après sa victoire sur le prince de Hia, retourna •<sub>109</sub> à Pouo, et adressa une grande proclamation à tous les peuples de l'empire.

2. Il leur dit :

— Oh ! vous, peuples de toutes les contrées, écoutez et comprenez bien les avis de votre souverain. L'auguste roi du ciel imprime la loi morale dans le cœur de tous les hommes. Ceux qui la suivent, conservent leur bon naturel. Leur constante persévérance dans l'observation de ses préceptes dépend du souverain (90).

3. « L'empereur Hia a étouffé ses bonnes qualités naturelles, •<sub>110</sub> commis des cruautés, et étendu ses vexations sur vous, peuples de toutes les contrées. Sa barbare tyrannie exerçait parmi vous ses ravages comme un mortel poison. Ne pouvant la supporter, vous avez d'une commune voix représenté votre innocence et demandé secours aux esprits du ciel et de la terre. Le ciel se fait une loi de récompenser les bons et de punir les méchants ; il a envoyé des calamités au prince de Hia, et montré par là que ce prince était coupable (91).

4. « Alors moi, petit enfant, étant chargé d'exécuter les ordres du ciel et la sentence de condamnation qui était manifeste, je n'ai pas osé faire grâce. Je me suis permis d'immoler un taureau noir, •<sub>111</sub> et d'annoncer mon dessein au roi du ciel et à l'esprit de la terre, l'esprit priant de m'aider à châtier le prince de Hia. Ensuite je leur ai demandé un grand sage ; et j'ai uni mes efforts aux siens, pour que le ciel vous conservât la vie, à vous peuples de tous pays (92).

5. « Le ciel se montre vraiment secourable aux peuples de la terre ; le coupable a été dégradé et terrassé. Le ciel ne se trompe jamais dans ses dispositions ; cette vérité brille comme les fleurs au printemps. Aussi tous les peuples reprennent vie.

6. « Le ciel m'a constitué souverain, et m'a donné de rétablir l'union et la tranquillité dans vos principautés et vos familles. En accomplissant cette œuvre, peut-être ai-je commis quelque faute envers les esprits du ciel et de la terre. (Dans la charge qui m'est confiée), •<sub>112</sub> je crains et tremble à la vue du danger, comme si j'étais sur le point de tomber dans un abîme profond.



7. « Vous tous, princes dont j'ai confirmé l'investiture, évitez tout acte contraire aux lois, ne cherchez ni le repos ni les plaisirs. Observez chacun vos règlements, pour mériter les faveurs du ciel.

8. « Je ne me permettrai pas de laisser dans l'ombre vos mérites (je les récompenserai par des distinctions) ; je ne me permettrai pas non plus de me pardonner mes fautes. Je m'appliquerai à voir le bien et le mal tels qu'ils apparaissent dans le cœur du roi du ciel (mes jugements seront conformes à ceux du ciel). Les fautes que vous commettrez, peuples de toutes les contrées, •<sub>113</sub> retomberont sur moi votre souverain. Mais les fautes de votre souverain ne vous seront nullement imputables (93).

9. « Oh ! nous pourrons, j'espère, remplir fidèlement nos devoirs, et nos efforts seront toujours couronnés de succès.

\*

\* \*

### III. CHAPITRE IV.

#### Enseignements de I In. (94)

1. La première année (du règne de T'ai kia), au douzième mois (selon le calendrier des Hia), le deuxième jour du cycle, I In fit des offrandes à (T'ang) l'empereur défunt, et présenta respectueusement le nouvel empereur à son aïeul. Les princes du territoire féodal et du domaine impérial étaient tous présents. Les officiers de tout rang, qui remplissaient les devoirs de leurs charges sous la direction du premier ministre (I In, se trouvaient aussi •<sub>114</sub> réunis). I In, pour l'instruction du jeune empereur, rappela en termes clairs les vertus de (T'ang) son illustre aïeul (95).

2. Il dit :

— Oh ! les anciens princes de Hia cultivaient constamment leurs vertus naturelles, et le ciel n'envoyait aucune calamité. Les esprits des montagnes et des fleuves étaient tous contents. Les oiseaux, les quadrupèdes, les poissons, les tortues, tous les animaux jouissaient du bien-être. Dès que le descendant de ces princes abandonna leurs traces, l'auguste ciel envoya des calamités. (Pour punir Kie), il emprunta le bras de (T'ang) notre prince et lui donna l'empire. • (De la part de Kie), l'attaque commença à Ming t'iao ; de notre part, elle commença à Pouo ; (c'est-à-dire, ce fut à Ming t'iao que Kie, par ses débauches et ses crimes, s'attira •<sub>115</sub> les châtiments du ciel, et ce fut à Pouo que T'ang, notre prince, mérita par ses vertus, d'être l'instrument de la justice du ciel).

3. « Notre prince de Chang, futur empereur, signala partout avec éclat sa valeur militaire tempérée par la plus grande sagesse. Il substitua sa bonté indulgente à la tyrannie de Kie ; tout le peuple lui voua une sincère affection.

4. « Maintenant, prince, vous devez soutenir l'héritage de ses vertus. Tout dépend de votre commencement. Pour faire régner l'affection mutuelle, aimez vos proches ; pour faire régner le respect mutuel, respectez ceux qui sont plus âgés que vous. Commencez par votre famille et votre domaine particulier ; l'influence de vos exemples finira par s'étendre jusqu'aux rivages des quatre mers.

5. « Oh ! l'empereur votre prédécesseur, (lorsqu'il n'était encore que chef d'une principauté particulière), s'appliqua d'abord à observer lui-même et à faire observer les grandes lois des relations

sociales. Il déférait sans résistance aux représentations qui lui •<sup>116</sup> étaient adressées, et prenait pour modèles les anciens sages. Dans le gouvernement de ses sujets, il se signala par sa perspicacité ; dans ses rapports avec son souverain, il se signala par sa fidélité. Il aimait à reconnaître le bien qui était dans les autres, et n'exigeait pas qu'ils fussent absolument parfaits. Il se commandait à lui-même, et paraissait toujours craindre de ne pas le faire avec assez de sévérité. Il parvint ainsi à ranger tous les peuples sous ses lois. Mais que d'efforts il dut faire !

6. « Il chercha partout des sages qui vous aidassent à bien gouverner, vous ses descendants et ses successeurs.

7. « Il statua des châtiments pour punir les officiers, et donna les avis suivants aux hommes constitués en dignité : « Se permettre d'avoir toujours des chœurs de pantomimes dans le palais ou des chanteurs ivres dans la maison, cela s'appelle imiter les sorcières (qui dansent et chantent en l'honneur des esprits). Se permettre de courir après les richesses ou les plaisirs lascifs, donner tout son temps aux voyages d'agrément ou à la chasse, cela •<sup>117</sup> s'appelle mener une vie licencieuse. Se permettre de mépriser les maximes des sages, faire de l'opposition aux hommes loyaux et sincères, écarter les vieillards vertueux, vivre familièrement avec des jeunes gens effrontés, cela s'appelle tenir une conduite déréglée. Des dix défauts compris sous ces trois catégories, un seul dans un ministre d'État suffit pour ruiner sa maison ; un seul dans un prince suffit pour lui faire perdre ses États. Si un ministre (voyant l'un de ces défauts dans son prince) néglige de lui adresser des représentations, qu'il soit marqué au front. Que cet enseignement soit inculqué aux jeunes gens dès le commencement de leurs études. »

8. « Oh ! vous qui lui succédez, prince, observez pour vous-même (cet enseignement de votre aïeul) ; réfléchissez-y bien. Les conseils des sages ont une grande portée ; leurs excellents préceptes sont très clairs. La conduite du roi du ciel n'est pas invariable. Il envoie toutes sortes de faveurs à celui qui fait le bien, et toutes sortes de •<sup>118</sup> malheurs à celui qui fait le mal. Ne négligez aucune bonne action, quelque petite qu'elle soit, et vous rendrez tous les peuples heureux. Évitez toute mauvaise action, grande ou petite ; sinon, vous renverserez les temples de vos ancêtres (vous perdrez votre dynastie).

\*

\*\*

### III. CHAPITRE V.

#### T'ai kia.

#### ARTICLE I.

1. ● Le nouvel empereur (T'ai kia) ne suivit pas les conseils donnés par le premier ministre (I In, et rapportés dans le chapitre précédent) (96).

2. I In composa (et présenta à T'ai kia) un mémoire ainsi conçu :

« (T'ang), votre prédécesseur, consultant toujours la lumière de la raison que le ciel lui avait donnée, servait les esprits du ciel et de la terre, les génies protecteurs du territoire et des ●<sub>119</sub> grains et les mânes de ses ancêtres ; il les honorait tous avec respect. Le ciel voyant sa vertu, réunit le souverain pouvoir en sa personne, afin qu'il donnât ses soins et procurât la tranquillité à toutes les nations. Moi In, j'ai aidé mon souverain à assurer la paix du peuple. Ensuite il vous a été donné de lui succéder et de continuer la grande œuvre qu'il a commencée.

3. ● « En remontant au passé, je vois que les anciens souverains de la dynastie des Hia, dans leur capitale située à l'ouest de la nôtre, furent fidèles à remplir leurs devoirs et heureux jusqu'à la fin ; et leurs ministres le furent aussi. Ensuite leurs successeurs ne furent ni vertueux ni heureux jusqu'à la fin ; leurs ministres ne le furent pas non plus. ● Prince, en succédant à l'empire, prenez garde. Ayez grand soin de bien exercer la souveraineté. Constitué souverain, si vous ne remplissez pas les devoirs d'un souverain, vous déshonorerez votre aïeul (97).

4. ●<sub>120</sub> L'empereur (T'ai kia) n'attacha aucune importance (aux avis contenus dans le mémoire de I In), et ne voulut ni les méditer ni les examiner.

5. I In lui dit de vive voix :

— (T'ang) votre prédécesseur, dès le crépuscule du matin, avait l'esprit éclairé de grandes pensées ; et s'asseyant, il attendait le jour (pour les mettre à exécution). Il cherchait autour de lui des hommes remarquables par leurs talents et leurs vertus, pour instruire et guider ses descendants. Craignez de rendre inutiles les ordres qu'il a donnés à cet égard, et de vous perdre ainsi vous-même.

6. « Appliquez-vous à vous maîtriser vous-même. Prenez des résolutions qui durent longtemps.

7. « Imitiez l'inspecteur des forêts, qui, après avoir tendu le ressort de son arbalète, examine toujours si la flèche est encochée selon les règles, avant de lâcher la détente. De même déterminez •<sup>121</sup> avec soin votre but, et suivez les traces de votre aïeul. Je serai dans la joie, et tous les âges vous loueront.

8. L'empereur ne put encore se résoudre à changer de conduite.

9. I In se dit en lui-même :

« Sa conduite est inique ; en lui la mauvaise habitude corrompra la nature. Je ne le laisserai plus vivre dans la familiarité d'hommes vicieux (ou, d'après Tchou Hi, je ne puis vivre familièrement avec un prince vicieux). Je construirai un palais à T'oung (et l'y enfermerai), afin qu'il s'instruise auprès de (la tombe de Yang) son prédécesseur, et ne reste pas toute sa vie dans l'aveuglement (98).

10. L'empereur se rendit au palais de T'oung, y passa le temps du deuil, et devint sincèrement vertueux (99).

## •<sup>122</sup> ARTICLE II.

1. • La troisième année (du règne de T'ai kia), le premier jour du douzième mois lunaire, I In, prenant avec lui le bonnet de cérémonie et les vêtements impériaux, alla inviter le jeune empereur à revenir, et le ramena à Pouo (sa capitale) (100).

2. Il composa un mémoire conçu en ces termes :

« Un peuple sans souverain ne peut se gouverner lui-même, ni se procurer les choses nécessaires. Un souverain sans peuple ne peut exercer son autorité sur rien dans toute l'étendue de ses États. L'auguste ciel, favorable à la maison de Chang, vous a donné de succéder à l'empire et de devenir vertueux ; c'est un bienfait auquel participeront sans cesse toutes les générations futures.

3. • L'empereur se prosternant, inclina la tête d'abord jusqu'à •<sup>123</sup> ses mains, puis jusqu'à terre, et dit :

— • Moi petit enfant, je ne comprenais pas en quoi consiste la vertu, et j'ai dégénéré de mon aïeul. J'ai satisfait mes passions au mépris des lois, suivi mon caprice au mépris des bienséances, et j'aurais attiré bientôt de grands maux sur ma personne. • • On peut se soustraire aux maux envoyés par le ciel ; mais il est impossible d'échapper aux malheurs qu'on provoque soi-même.

Refusant de mettre en pratique les enseignements que je recevais de vous, mon maître et mon gardien, j'ai mal commencé. Mais vous continuerez, j'espère, à me reprendre, à m'aider par vos conseils, et je ferai en sorte de bien finir.

4. I In se prosternant, inclina la tête d'abord jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et dit :

— Un prince intelligent se perfectionne lui-même, et pratique la vertu sincèrement avec ses sujets.

5. « (T'ang), votre prédécesseur, faisait du bien aux malheureux •<sub>124</sub> et aux indigents avec une affection toute paternelle. Le peuple lui obéissait volontiers, chacun était content. Parmi les sujets des princes qui régnaient en même temps que lui, les plus rapprochés disaient : « Nous avons espéré l'arrivée de notre souverain ; notre souverain est venu, nous ne serons plus maltraités (par nos princes). »

6. « Prince, cultivez avec soin votre vertu ; tenez les regards fixés sur votre illustre aïeul ; ne vous abandonnez jamais à la volupté ni à la paresse.

7. « Honorez vos ancêtres avec piété, et traitez vos sujets avec respect. Tâchez de bien voir les choses éloignées, et de bien entendre les sages conseils. Je vous aiderai à faire le bien sans jamais me lasser.

### ARTICLE III.

1. I In donna de nouveaux avis à l'empereur en ces termes : •<sub>125</sub>

— Oh ! le ciel peut toujours retirer sa faveur ; il n'aime que les hommes attentifs à remplir leurs devoirs. Le peuple peut toujours retirer son affection ; il ne s'attache qu'aux hommes bienfaisants. Les esprits n'agrément pas toujours les offrandes ; ils n'agrément que celles des hommes vraiment sincères. Que la dignité de Fils du ciel offre de difficulté !

2. « Avec ces trois vertus (la diligence, la bienfaisance et la sincérité) on gouverne bien ; sans elles on gouverne mal. En suivant la même voie que les bons souverains, on est assuré du succès. En imitant ceux qui ont mal gouverné, on se perd infailliblement. Celui-là seul est un prince vraiment perspicace, qui, du commencement à la fin, prend soin de bien choisir ses modèles.

3. « (T'ang) votre prédécesseur s'est appliqué sans cesse à cultiver la vertu ; il s'est rendu digne d'être associé au roi du ciel •<sub>126</sub> (et de travailler avec lui au gouvernement des hommes). Prince, vous lui succédez et devez continuer sa grande œuvre ; puissiez-vous tenir toujours les yeux fixés sur ce modèle !
4. « Faites comme celui qui veut parvenir au sommet d'une haute montagne ; il commence par en gravir le pied. Imitiez celui qui veut arriver à l'extrémité d'une longue route ; il en parcourt d'abord les points les plus rapprochés de lui. (Avancez ainsi dans la vertu constamment et graduellement).
5. • « Ne comptez pas pour peu de chose les travaux du peuple ; considérez-en la difficulté. Ne soyez pas en repos dans votre dignité ; considérez les dangers qui l'environnent.
6. « Prévoyez et prenez dès le commencement les moyens d'atteindre la fin.
7. « Lorsqu'on vous donne des avis qui sont contraires à vos propres sentiments, vous devez examiner s'ils sont conformes aux vrais principes. Lorsqu'on vous donne des avis qui sont conformes à vos désirs, vous devez examiner s'ils ne sont pas contraires aux vrais principes.
8. •<sub>127</sub> « Hélas ! comment celui qui agit sans réflexion, obtiendra-t-il un résultat ? Comment celui qui n'agit pas, conduira-t-il une œuvre à bonne fin ? Lorsque l'unique souverain de tout l'empire est très vertueux, tous les peuples imitent son exemple.
9. « Que le souverain sous des prétextes spécieux ne bouleverse pas les anciens règlements administratifs ; que le ministre, après avoir terminé sa tâche, ne garde pas sa charge à cause de la faveur du prince ou en vue d'un intérêt particulier. Tout le royaume persévéra fidèlement dans la pratique de la vertu (101).

\*

\* \*

## III. CHAPITRE VI.

## Une vertu sans mélange. (102)

1. I In avant remis les rênes du gouvernement entre les mains de son souverain (T'ai kia), et se préparant à lui demander l'autorisation de se retirer dans ses terres, lui donna des avis sur la pratique de la vertu.

2. •<sub>128</sub> Il lui dit :

— Hélas ! il ne faut pas trop compter sur la faveur du ciel ; son mandat n'est pas irrévocable. Un prince constamment vertueux conserve sa dignité. Celui dont la vertu n'est pas constante, perd le gouvernement des neuf provinces (le pouvoir impérial).

3. • « L'empereur (Kie), de la maison de Hia, n'a pas été constamment vertueux ; il a négligé le culte des esprits et opprimé le peuple. L'auguste ciel ne l'a pas protégé. Parcourant du regard toutes les contrées de l'univers, il a cherché un prince apte à recevoir ses instructions, sa direction et son mandat. Dans sa bonté, il a cherché un homme d'une vertu sans mélange, pour en faire le grand-prêtre des esprits. T'ang et moi In, nous avons tous deux cette vertu pure, et répondions aux désirs du ciel. Nous avons reçu son glorieux mandat pour gouverner tous les peuples de l'empire. Ensuite nous avons fait commencer l'année civile à une autre époque que les Hia.

4. •<sub>129</sub> « Ce n'est pas que le ciel ait eu une affection particulière pour notre maison de Chang ; le ciel a donné sa faveur à la vertu pure. Ce n'est pas que le prince de Chang ait sollicité la soumission des peuples ; mais les peuples se sont soumis à la vertu pure.

5. « Quand la vertu est pure, tout réussit ; quand elle ne l'est pas, rien ne réussit. Les biens et les maux ne descendent pas sur les hommes suivant le caprice, du hasard ; mais le ciel les distribue suivant les mérites.

6. « Prince, vous qui avec l'héritage de votre aïeul avez reçu dernièrement le mandat du ciel, appliquez-vous à faire sans cesse de nouveaux progrès dans la vertu. Que votre vertu soit constamment la même, et vous ferez chaque jour de nouveaux progrès.

7. « Ne choisissez pour officiers que des hommes de vertu et •<sub>130</sub> de talent, et pour ministres que des hommes capables. Le devoir des ministres envers le prince est de l'aider à faire le bien ; leur



devoir envers le peuple est de travailler à sa prospérité. (La nomination des ministres) ne doit pas se faire à la légère ; un examen attentif (est nécessaire). (Après les avoir nommés), établissez entre eux l'harmonie, et l'administration sera constamment uniforme.

8. « La vertu (devant s'exercer en beaucoup de choses différentes) ne peut pas toujours suivre invariablement un seul et même modèle ; elle doit chercher et prendre pour modèle ce qui est bien. Ce qui est bien ne peut pas toujours se reconnaître à une seule et même marque ; mais toujours une action bonne est celle qui est faite avec une intention pure (ou qui est inspirée par une vertu pure et sans mélange).

9. « (Si votre vertu est pure), elle fera dire à tout le peuple : Que notre empereur exprime de grandes pensées ! » Elle lui fera dire aussi : « Que les intentions de notre empereur sont pures ! » Vous conserverez (le pouvoir et) les revenus de votre prédécesseur, et pourvoirez sans cesse à l'entretien d'un peuple nombreux.

10. •<sup>131</sup> « Oh ! évidemment un souverain dont la tablette reste à perpétuité dans le temple des sept générations, s'est signalé par une vertu extraordinaire, et celui qui a su commander à tout l'empire, a gouverné parfaitement (103).

11. « Un prince sans sujets n'aurait pas à qui commander ; un peuple sans prince n'aurait pas à qui obéir. Ne cherchez pas à vous grandir en rabaissant les autres. Si un homme ou une femme dit que le peuple n'a pas la liberté de s'appliquer de toutes ses forces (à faire le bien), le maître du peuple aura un secours de moins, et le bien qu'il doit faire ne sera pas complet.

\*

\* \*

### III. CHAPITRE VII.

#### P'an keng. (104)

#### ARTICLE I.

1. •<sub>132</sub> •• P'an keng désirait transférer sa résidence à In ; mais le peuple ne voulait pas aller s'y établir. L'empereur réunit tous ceux qui n'agréaient pas ce changement, et leur adressant la parole, il prononça une harangue.

2. Il dit :

— Mon prédécesseur (Tsou i) est venu et s'est établi ici (à Keng) dans l'intérêt de notre peuple, et non en vue de l'y faire périr (de misère). (A présent les familles dans l'indigence sont forcées de se séparer, et) ne peuvent plus s'entraider pour vivre. La tortue a été consultée ; elle a répondu : « Quelles ressources trouverons-nous ici ? »

3. •<sub>133</sub> « Mes prédécesseurs dans toutes leurs affaires se conformaient avec respect aux ordres du ciel. Néanmoins ils n'étaient pas toujours en repos, et ne demeuraient pas constamment dans la même ville. Ils ont changé cinq fois de contrée. A présent si nous ne suivons pas les traces des anciens (si nous n'émigrons pas comme eux), c'est que nous sommes assez aveugles pour ne pas voir que le ciel va retirer son mandat à ma famille ; surtout on ne pourra pas dire que nous imitons les glorieux exemples de mes prédécesseurs (105).

4. « De même qu'au pied d'un arbre renversé il pousse des sur-geons, ainsi (quand nous aurons quitté la ville de Keng), le ciel me continuera son mandat, à moi et à mes descendants, dans cette nouvelle ville (de In ou Pouo occidentale). Je reprendrai à nouveau la grande œuvre de mes prédécesseurs, et assurerai la paix de toutes les contrées de l'empire.

5. •<sub>134</sub> Pan keng, pour éclairer le peuple, s'adressa d'abord aux hommes constitués en dignité. S'appuyant sur ce qui s'était toujours observé autrefois, il posa la règle suivante :

— Que personne ne se permette de fermer les voies aux représentations du peuple.

Puis il fit entrer tout le monde dans la cour du palais (106).

6. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Approchez tous, je vous donnerai mes instructions. (Dignitaires), pensez à changer de sentiments. Ne me résistez pas avec arrogance et ne demeurez pas (à Keng).

7. « Les empereurs mes prédécesseurs ont toujours eu soin de confier les charges aux descendants des anciennes familles, pour leur donner une part à l'administration. Ceux-ci, lorsque l'empereur voulait publier ses ordres pour l'exécution d'un dessein, ne •<sub>135</sub> laissaient pas ignorer ses intentions. Aussi étaient-ils traités par lui avec grand respect. Ils ne disaient aucune parole qui s'écartât de la vérité. Par suite, le peuple devenait beaucoup meilleur. Vous au contraire, vous criez sans cesse, et accédez des idées dangereuses et dénuées de fondement. Je ne sais ce que vous pouvez alléguer contre moi.

8. « Ce n'est pas moi qui manque de bienfaisance ; mais c'est vous qui cachez au peuple les intentions de ma bienfaisance, et ne craignez pas la colère de votre souverain. Je vois vos cœurs aussi clairement que je verrais une flamme. C'est moi qui par une indulgence imprudente ai donné lieu à vos excès.

9. « De même que, quand la corde du filet est tendue, les mailles ne sont pas mêlées, mais disposées en ordre : (ainsi, quand le souverain est obéi de ses ministres, l'ordre règne dans l'État). De même que, quand le laboureur cultive la terre, (sème et) moissonne avec courage, il a une abondante récolte ; (de même, si vous sortez de votre inaction et allez fonder un nouvel établissement, vous recueillerez ensuite les fruits de vos travaux).

10. •<sub>136</sub> Si vous, (dignitaires), renonçant à suivre des vues intéressées, (et vous soumettant aux fatigues (d'un changement de demeure), vous consentiez à rendre de vrais services au peuple, à vos parents, à vos collègues, vous pourriez hardiment vous glorifier d'avoir bien mérité de la nation.

11. « Vous ne redoutez pas les grands maux qui menacent vos parents et les étrangers. Le laboureur paresseux qui se livrant au repos, ne travaille pas avec ardeur et ne cultive pas ses terres, ne récoltera pas de millet.

12. « Vos discours au peuple ne sont pas propres à amener la concorde et le bonheur ; ils vous préparent des malheurs à vous-mêmes. Destructeurs de l'ordre public, fléaux du peuple, rebelles, perfides, vous appelez sur vos personnes les châtiments du ciel. Après avoir marché à la tête du peuple dans la mauvaise voie, vous

porterez la peine de votre crime. Et que vous servira alors •<sup>137</sup> le repentir ? Je vois que les hommes du peuple se regardent (et délibèrent) encore entre eux, pour m'adresser leurs représentations. (Mais vous les en empêchez), vous leur tenez des discours contraires à la vérité. (Vous devriez) plutôt (me craindre), moi de qui dépend la longueur ou la brièveté de votre vie (moi qui ai sur vous droit de vie et de mort). Pourquoi ne me transmettez-vous pas des plaintes du peuple), au lieu de vous exciter les uns les autres par des assertions sans fondement, d'épouvanter la multitude et de la pousser dans l'abîme du mal ? • • Lorsque l'incendie se répand dans la plaine, quand même il serait (d'abord) impossible d'en approcher, (à la fin) on peut l'étouffer ; (de même, malgré vos intrigues, je pourrai vous punir de mort). Ce châtement ne sera imputable qu'à votre turbulence ; je ne serai pas coupable (d'une sévérité excessive).

13. « (L'ancien historien) Tch'eu Jenn dit : « En fait d'hommes, •<sup>138</sup> choisissez les anciens des descendants des anciennes familles) ; en fait d'instruments, choisissez non les vieux, mais les neufs. »

14. • « Anciennement mes prédécesseurs avec vos ancêtres étaient compagnons de fatigues et de loisirs ; me permettrais-je de changer, et de vous infliger des châtements injustes ? Mes prédécesseurs ont enregistré d'âge en âge les travaux de vos ancêtres ; je n'ai pas laissé dans l'oubli leurs bonnes actions (ou bien, je ne laisserai pas dans l'oubli vos bonnes actions). Quand je fais des offrandes solennelles à mes prédécesseurs, vos ancêtres viennent avec eux, sont présents et jouissent des mets. Ils font descendre des biens ou des maux (sur leur postérité selon ses mérites). Je ne me permettrai pas de m'opposer à leurs désirs, en vous décernant des récompenses que vous n'aurez pas méritées (107).

15. « Je vous propose cette entreprise difficile avec une •<sup>139</sup> détermination aussi arrêtée que celle de l'archer visant le but. Ne faites pas injure aux hommes âgés et expérimentés ; ne méprisez pas les orphelins et les jeunes gens (n'interdisez pas les remontrances aux vieillards, sous prétexte qu'ils déraisonnent, ni aux jeunes gens, sous prétexte qu'ils sont ignorants). Que chacun de vous pense se préparer une demeure pour longtemps (dans la terre de In). Travaillez de toutes vos forces, d'après les plans de votre souverain.

16. « Je traiterai indistinctement parents et étrangers : je punirai de mort tous ceux qui feront le mal, et comblerai d'honneur la vertu de ceux qui feront le bien. La prospérité de l'État sera votre

œuvre ; ses maux n'auront d'autre cause que ma négligence à punir les coupables.

17. « Vous tous, ayez soin de faire connaître cette proclamation. Désormais soyez attentifs à remplir vos devoirs ; que l'ordre règne dans votre administration, et réglez vos langues. (Sinon), vous • 140 serez châtiés, et le repentir ne vous servira de rien.

## ARTICLE II.

1. P'an keng partit (de Keng). Avant de traverser le Fleuve-Jaune pour transporter son peuple (dans la terre de In), il adressa la parole à ses sujets qui ne le suivaient pas volontiers, et leur déclara ses sentiments avec la plus grande sincérité. Quand toute la multitude fut arrivée (auprès d'un palais situé sur la route, il lui recommanda de ne pas faire de bruit), d'éviter toute irrévérence dans le palais impérial ; puis il la fit monter et entrer.

2. Il dit :

— Ecoutez et comprenez bien mes paroles, et ne négligez pas d'exécuter mes ordres.

3. « Oh ! dès l'antiquité, les souverains mes prédécesseurs ont tous donné au peuple des soins assidus et diligents. De son côté, le peuple a défendu ses souverains et partagé leurs soucis. Aussi • 141 dans les temps malheureux que le ciel lui a envoyés, il a presque toujours surnagé (triomphé des difficultés).

4. « Lorsqu'une grande calamité fondait sur la dynastie des In (ou Chang), mes prédécesseurs ne restaient pas oisifs. Le moyen qu'ils employaient, c'était de changer de contrée dans l'intérêt du peuple. Pourquoi ne jugez-vous pas de ma conduite d'après ce que vous avez entendu dire des anciens empereurs ? Je prends soin de vous et vous donne des ordres, uniquement pour jouir avec vous de la tranquillité, et non pour vous punir de quelque faute.

5. « Si je vous invite à venir dans cette nouvelle ville, c'est uniquement à cause de vous ; c'est pour me conformer pleinement à votre désir (de vivre commodément).

6. « A présent je veux changer de contrée avec vous, afin de procurer à l'État la tranquillité et la stabilité. Vous, vous ne • 142 prenez aucune part à mes soucis (qui n'ont d'autre objet que votre bien-être). Bien loin de me découvrir vos sentiments, d'avoir pour moi un respectueux et sincère attachement, et d'encourager votre souverain (à prendre les moyens d'assurer votre bonheur) ; vous ne voulez que vous condamner vous-mêmes à l'indigence et à la

misère (en demeurant à Keng). Semblables à des passagers qui sont en barque, si vous ne traversez pas le fleuve, vos provisions de voyage pourriront ; c'est-à-dire, si vous ne changez pas de pays, vous serez toujours exposés au fléau de l'inondation. Si vous ne vous attachez pas sincèrement à moi, nous irons tous ensemble à l'abîme. Si vous n'y réfléchissez pas sérieusement, (plus tard, quand vous serez dans la détresse), vous aurez beau vous indigner contre vous-mêmes, votre indignation remédiera-t-elle au mal ?

7. « Si vous ne cherchez pas à vous assurer la tranquillité pour longtemps, si vous ne pensez pas aux calamités qui vous menacent, c'est comme si vous vous excitiez fortement les uns les autres à perpétuer une cause de malheur. Le présent est à vous, mais l'avenir n'est pas à vous (si vous ne changez pas de contrée, vous •<sub>143</sub> mourrez peut-être bientôt, faute de ressources). Quelle raison avez-vous d'espérer que le ciel vous conserve la vie (dans un pays exposé sans cesse aux inondations) ?

8. « Je vous recommande d'être unis de cœur (entre vous et avec moi). Ne soulevez pas des immondices qui vous souilleraient et vous feraient contracter une odeur fétide, c'est-à-dire gardez-vous d'entretenir des pensées et des sentiments qui causeraient votre perte. Je crains qu'on ne vous engage dans une mauvaise voie et qu'on ne vous induise en erreur.

9. « Je prends cette mesure afin que le ciel prolonge vos jours. Est-ce que j'use de contrainte envers vous ? J'emploie ce moyen afin de pourvoir avec soin à votre subsistance.

10. « Je pense aux fatigues que vos ancêtres ont supportées (en changeant cinq fois de pays), sous la conduite des très sages empereurs mes prédécesseurs. Je puis très bien pourvoir à votre subsistance (par le même moyen), et je vous donne mes soins avec grande sollicitude.

11. •<sub>144</sub> « Si, manquant à mon devoir de souverain, je demeurais longtemps ici (à Keng), l'illustre empereur (T'ang) me condamnerait hautement et ferait descendre sur moi les plus graves châtiments. « Pourquoi es-tu si cruel envers mon peuple ? » dirait-il.

12. « Vous tous, peuples nombreux, si vous ne cherchez pas le moyen de vivre commodément, si vous ne prenez pas une détermination, en parfaite harmonie avec moi qui suis votre souverain ; les empereurs mes prédécesseurs vous condamneront hautement et feront descendre sur vous de graves châtiments. Ils diront : « Pourquoi n'agissez-vous pas de concert avec notre jeune descendant ? » Si vous vous écartez du devoir, du haut du ciel ils vous enverront

des châtiments, et le retour dans la voie du devoir ne vous servira de rien.

13. ● « Autrefois vos ancêtres, vos pères ont (vécu et) supporté ●<sup>145</sup> de grandes fatigues sous la direction des empereurs mes prédécesseurs. A présent vous êtes les sujets que je suis chargé de nourrir. Si vous gardez dans vos cœurs la détermination fatale (de rester à Keng), les empereurs mes prédécesseurs consoleront vos ancêtres, vos pères, (et vous puniront). Nos ancêtres et vos pères rompant avec vous, vous rejeteront et ne vous sauveront pas de la mort.

14. « Vous, mes ministres, qui gérez les affaires publiques et partagez avec moi l'exercice du pouvoir souverain, si vous amassez des trésors et les pierres précieuses ; vos ancêtres, vos pères se plaindront hautement auprès de mon illustre aïeul, et lui diront : (Appelez de graves châtiments sur nos descendants. » Ils ●<sup>146</sup> détermineront cet illustre empereur à vous envoyer de grands malheurs (108).

15. « Ah ! sans doute c'est une entreprise pénible que je vous propose. Ayez sans cesse à cœur ce qui fait l'objet de ma sollicitude, et ne vous séparez pas de moi. Adoptez mes plans, mes pensées, et suivez-moi ; conformez vos sentiments aux lois de la raison et de l'équité.

16. ● « S'il en est parmi vous qui soient mauvais, s'écartent du devoir, causent du trouble, ne respectent pas mes ordres, ou profitent d'une occasion pour se rendre coupables de révolte ou de perfidie ; je leur ferai couper le nez, ou (si leur crime est très grave), je les mettrai à mort, eux et tous leurs descendants, sans en épargner un seul, afin qu'ils ne propagent pas leur race dans la nouvelle ville.

17. ●<sup>147</sup> « Allez donc, afin de jouir de la prospérité. Je passerai avec vous dans cette nouvelle contrée, et j'y établirai vos familles pour toujours.

### ARTICLE III.

1. P'an keng, arrivé (dans la terre de In), fixa l'emplacement des habitations, régla les dignités et les charges, et encouragea tous ses sujets.

2. Il leur dit :

— Fuyez les amusements et la paresse. Travaillez avec ardeur à assurer les destinées d'un grand empire.

3. « Je vais vous ouvrir entièrement mon cœur, vous déclarer mes pensées et mes sentiments les plus intimes, et vous faire connaître à tous mon intention. (Je vous pardonne vos résistances passées), je ne traiterai aucun ne vous comme coupable, mais vous, de votre côté, évitez de vous exciter les uns les autres à me haïr, de former des complots et de parler mal de votre souverain.

4. •<sub>148</sub> « Autrefois (Tch'eng T'ang) mon prédécesseur, voulant ajouter aux services rendus par ses ancêtres, alla (s'établir avec ses sujets) dans un pays montagneux. Il supprima ainsi la cause de nos malheurs et mérita bien de notre nation ([109](#)).

5. « Parce que (les environs de Keng étaient souvent inondés), le peuple s'en allait, se divisait, se dispersait, errait sur une étendue sans limite. Et vous cependant, vous avez demandé pour quelle raison je mettais tant de personnes dans le trouble et l'agitation, et les obligeais de se transporter ailleurs !

6. « Le roi du ciel voulait faire revivre les vertus de mon illustre aïeul et restaurer l'administration de notre dynastie ; je m'applique, avec l'aide de ministres fidèles et dévoués, à assurer la subsistance du peuple, et à fixer pour toujours la résidence impériale dans cette nouvelle ville.

7. •<sub>149</sub> « (En changeant de contrée), je n'ai pas, moi jeune homme, agi contre les avis de tout le peuple ; mais j'ai suivi l'avis de ceux qui pensaient le plus sagement (qui pensaient comme moi que ce changement était nécessaire). (Vous, en résistant à ma volonté), vous avez craint d'agir contre la réponse que la tortue m'avait donnée, et voulu augmenter la grandeur de ma dynastie.

8. « Oh ! Chefs des principautés, directeurs des officiers, officiers de tout grade, j'espère que, vous aurez compassion (de mon peuple).

9. « Je m'appliquerai moi-même à choisir et à diriger parfaitement les officiers, afin qu'ils donnent à mon peuple des soins assidus.

10. « Je ne confierai pas les charges à ceux qui aiment les richesses. J'emploierai et traiterai avec honneur ceux qui s'efforceront d'assurer au peuple les commodités de la vie, la subsistance et un séjour stable.

11. •<sub>150</sub> Maintenant que je vous ai déclaré mes sentiments et fait connaître quels sont ceux que j'approuve et quels sont ceux que je désapprouve ; que chacun de vous se conforme avec respect à ma volonté.

12. « N'amassez pas de trésors ni d'objets précieux ; mais dépensez-vous pour procurer au peuple les commodités de la vie.



13. « Ayez soin de répandre partout vos bienfaits, et toujours avec le même dévouement. »

\*  
\* \*

### III. CHAPITRE VIII.

#### Promotion de Iue. (110)

##### ARTICLE I. (111)

1. ● ● L'empereur (Kao tsoung) pleura la mort de son père dans une petite cabane, pendant trois ans. Après avoir quitté les habits de deuil, il garda encore le silence. Tous ses officiers lui adressèrent ensemble des représentations. ● Ils lui dirent :

— Oh ! Celui qui ●<sub>151</sub> connaît (parfaitement et de bonne heure les principes (de la sagesse) mérite d'être appelé intelligent et sage. Celui qui est intelligent et sage est le modèle de tous. Le Fils du ciel commande seul à tous les royaumes ; tous les officiers reçoivent de lui leur direction. Quand il parle, ses paroles sont des ordres. S'il ne parle pas, les officiers qui sont sous lui n'ont personne qui les dirige (112).

2. L'empereur, en réponse à leur requête, composa un écrit dans lequel il dit :

« Chargé d'établir l'ordre dans toutes les parties de l'empire, je crains de n'avoir pas la même vertu que mes ●<sub>152</sub> ancêtres). Voilà pourquoi je ne parle pas. Je médite avec respect et en silence les principes de la sagesse. Dans un songe le roi du ciel m'a (fait voir et) donné un aide excellent, qui parlera pour moi (113).

3. Alors l'empereur tâcha de se rappeler distinctement (et fit peindre) les traits de celui (qui lui avait été présenté en songe), et à l'aide de ce portrait, le fit chercher par tout l'empire. Iue qui demeurait dans la plaine de Fou ien, fut seul trouvé ressemblant.

4. Il fut constitué (premier) ministre. L'empereur le garda à ses côtés.

5. Il lui donna ses ordres en ces termes :

— Du matin au soir présentez-moi des instructions, pour m'aider à pratiquer la vertu.

6. ●<sub>153</sub> « Vous serez pour moi ce que la pierre à aiguiser est à l'a-cier, ce que la barque et la rame sont au passager qui traverse un grand fleuve, ce qu'une pluie de trois jours est à la terre dans une année de grande sécheresse.

7. « Que votre cœur me soit entièrement ouvert, et verse dans mon cœur comme une rosée bienfaisante.

8. • « Un remède qui ne produit pas un trouble violent (dans le corps du malade), ne guérira pas la maladie. (Les représentations les plus pénibles à entendre sont les plus utiles). Un homme sans chaussure se blessera les pieds, s'il n'est pas attentif à regarder le chemin. (De même, un homme qui, comme moi, est dépourvu de vertus, commettra des fautes, si l'on n'a pas soin de lui montrer sans cesse la voie du devoir).

9. « Vous et vos collègues, agissant toujours d'un commun accord, dirigez votre prince, afin que suivant les traces de mes prédécesseurs, j'imite mon illustre aïeul (Tch'eng T'ang), et rende tous les peuples heureux.

10. •<sub>154</sub> « Oh ! remplissez avec respect la charge que je vous confie ; ayez toujours en vue de mener votre œuvre à bonne fin.

11. Iue répondit à l'empereur :

— Le bois taillé d'après la marque du cordeau devient droit ; le prince qui se dirige d'après les avis de ses ministres, devient très sage. Quand le prince est parvenu à la plus haute sagesse, les officiers obéissent (à ses désirs) sans attendre ses ordres. Qui oserait ne pas se conformer avec respect aux excellentes instructions de l'empereur (à des instructions excellentes comme celles que vous venez de me donner) ?

## ARTICLE II.

1. Iue fut chargé de diriger tous les officiers.

2. Il se présenta devant l'empereur, et lui dit :

— Oh ! les empereurs intelligents (qui ont fondé l'empire), obéissant avec respect •<sub>155</sub> à la loi établie par le ciel lui-même, ont constitué les divers États et fixé leurs capitales, décidé qu'il y aurait un empereur et des princes, et au-dessous d'eux, des grands préfets et des chefs d'officiers, non afin de n'avoir qu'à vivre dans l'oisiveté et les plaisirs, mais afin que l'ordre régnât parmi le peuple.

3. « Le ciel voit et entend tout. Un sage souverain l'imite. Alors les officiers suivent son exemple avec respect ; le peuple est soumis et bien gouverné.

4. ● « Les paroles (indiscrètes) attirent le déshonneur. La cuirasse et le casque (portés à contre-temps) attirent les armes (des princes voisins). Les vêtements (destinés à récompenser le mérite) doivent être gardés dans les coffres (et donnés après mûr examen). Avant de prendre le bouclier et la lance (pour châtier un prince), il faut s'examiner soi-même (et se demander si l'on n'a rien à se reprocher). Prince, faites attention à ces trois choses. Si vous les comprenez parfaitement, tout ira bien.

5. ●<sub>156</sub> « Le bon et le mauvais gouvernement dépendent des officiers. Les charges ne doivent pas être confiées aux favoris du prince, mais seulement à des hommes capables. Les dignités ne doivent pas être conférées à des hommes vicieux, mais à des hommes éminents par leurs vertus et leurs talents.

6. « Avant d'agir, examinez si votre dessein est honnête et juste ; et n'agissez qu'au temps convenable.

7. « Celui qui se complaît et se repose en sa vertu, (ne fait plus d'efforts et) perd sa vertu. Celui qui se glorifie de ses talents, les rend inutiles (il ne fait rien de grand, parce que personne n'aide avec dévouement un orgueilleux).

8. « Toute affaire, toute entreprise demande des préparatifs. Celui qui est bien préparé, n'a rien à craindre.

9. ● « N'ayez pas de favoris ; vous vous attireriez des mépris (de leur part, car la familiarité engendre le mépris). Ne rougissez pas de (réparer) une erreur ou une faute involontaire ; vous commettriez une faute volontaire.

10. ●<sub>157</sub> « Si le prince poursuit constamment l'unique but qu'il doit toujours se proposer, l'administration sera irréprochable.

11. ● « Importuner les esprits par des offrandes (et des demandes intempestives ou trop fréquentes), c'est leur manquer de respect. Les cérémonies trop multipliées engendrent la confusion. Il est difficile d'honorer les esprits (comme il convient).

12. L'empereur dit :

— Vos discours sont comme un festin délicieux ! Iue, ce que vous m'avez dit doit être exécuté. Si vous n'excelliez pas à donner des conseils, je n'aurais jamais entendu exposer de si bonnes règles de conduite.

13. Iue à genoux inclina le front jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et dit :

— Il est facile de connaître ces principes, mais la pratique en est difficile. Cependant, prince, si vous êtes persuadé (qu'elle est

nécessaire, et si vous l'entreprenez résolument), vous ne la trouverez pas difficile, et votre vertu sera réellement aussi parfaite que celle de votre aïeul (Tch'eng T'ang). Si je ne vous disais pas toute la vérité, je serais coupable.

• <sup>158</sup> ARTICLE III. (114)

1. L'empereur dit :

— Iue, approchez. Moi faible enfant, j'ai d'abord étudié sous Kan P'an. Ensuite j'ai vécu retiré à la campagne. De là je suis allé demeurer dans l'angle formé par le Fleuve-Jaune. Passant de nouveau le Fleuve-Jaune, je suis revenu à Pouo. Jusqu'à présent mon intelligence est peu éclairée.

2. • « Enseignez-moi quel doit être le but de mes efforts. Soyez pour moi ce que le ferment et le grain germé sont pour celui qui prépare des liqueurs, ce que le sel et les prunes sont pour celui qui compose une sauce. Avec vos collègues prenez soin de moi, ne m'abandonnez pas. Je pourrai mettre en pratique vos enseignements (115).

3. • <sup>159</sup> Iue répondit :

— Prince, un souverain doit chercher à recevoir beaucoup d'enseignements et d'avis, uniquement afin de bien établir l'œuvre (de sa propre perfection et du bon gouvernement des peuples). S'il étudie les enseignements des anciens, il atteindra son but. Qu'un prince, sans prendre les anciens pour maîtres, ait fondé une œuvre à jamais durable, c'est ce que moi Iue, je n'ai pas encore entendu dire.

4. « Exercez-vous à vous estimer peu vous-même, et appliquez-vous à remplir vos devoirs avec une continuelle diligence ; la perfection viendra comme naturellement. Pensez sérieusement à ces deux choses ; toutes les vertus viendront orner votre cœur.

5. « La science s'acquiert (moitié par l'étude), moitié par l'enseignement. Celui qui s'applique à apprendre sans cesse (d'abord par l'étude, puis par l'enseignement), se perfectionne lui-même sans qu'il s'en aperçoive.

6. • <sup>160</sup> « Tenez les regards fixés sur les règles et les exemples admirables de votre aïeul (Tch'eng Yang), et vous serez toujours irréprochable.

7. « Alors moi Iue, je pourrai répondre à vos désirs, appeler de toutes parts des hommes d'une vertu et d'un talent remarquables, et leur confier les différentes charges.

8. L'empereur dit :

— Oh ! Iue, tout l'empire admirera ma vertu, grâce à l'influence (de vos exemples et de vos enseignements).

9. « Les bonnes jambes et les bons bras font l'homme robuste ; le bon ministre fait le sage souverain.

10. « Autrefois (I In), chef de tous les officiers, premier ministre de l'empereur et grand justicier, forma mon aïeul (Tch'eng T'ang). Il disait : « Si je ne parviens pas à faire de ce prince un autre Iao, un autre Chouenn, mon cœur en éprouvera autant de honte que si j'étais battu de verges dans la place publique. » Si •<sub>161</sub> un homme du peuple avait manqué de quelque chose, I In aurait dit : « C'est ma faute. » Grâce à lui, mon illustre aïeul put approcher de l'auguste ciel (unir son action à celle du ciel et gouverner les hommes). Vous m'aidez avec sagesse, j'espère, et ne permettez pas que le premier ministre (I In) soit le seul qui ait rendu de signalés services à la dynastie des Chang.

11. « Un bon prince ne partage les soins du gouvernement qu'avec des officiers sages ; un sage n'accepte (de charge et) de traitement que d'un bon prince. Vous pourrez, j'espère, faire que moi, votre prince, je succède dignement à mon aïeul, et assurer pour toujours le bonheur du peuple. »

Iue, à genoux, inclina la tête jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et dit :

— J'oserai entreprendre de me montrer à la hauteur de la charge que l'empereur me confie, et de la remplir à l'avantage de tout le peuple.

\*

\* \*

### III. CHAPITRE IX.

#### Le lendemain d'un sacrifice de Kao tsoung. (116)

1. •<sub>162</sub> Le lendemain d'un sacrifice, lorsque Kao tsoung faisait une nouvelle offrande, un faisan vint à chanter (ce qui fut considéré comme un mauvais augure).

2. • Tsou ki (ministre d'État) dit :

— Il faut que l'empereur règle d'abord son cœur, puis sa conduite.

3. Donnant ensuite des avis à l'empereur, il lui dit :

— Le ciel dont le regard suit partout les hommes ici-bas, considère surtout leur justice, et règle en conséquence la longueur de leur vie. Ce n'est pas le ciel qui fait mourir les hommes avant le terme ordinaire ; ce sont les hommes qui (par leurs crimes) rompent eux-mêmes le fil de leurs jours.

4. « Parfois les hommes ne font pas le bien, et ne veulent pas réparer leurs fautes. Puis, quand le ciel leur manifeste sa volonté •<sub>163</sub> et la confirme par des présages, afin qu'ils réforment leur conduite, ils disent : « Que nous font à nous ces présages ? »

5. « Oh ! Le principal devoir de l'empereur est de veiller avec soin sur son peuple. (De plus, vos ancêtres) tirent tous leur origine du ciel ; ne faites pas trop d'offrandes aux mânes de votre père (117).

\*

\* \*

### III. CHAPITRE X.

#### Wenn wang vainqueur du Prince de Li. (118)

1. • • Le chef des princes de l'ouest (Wenn wang) ayant vaincu le prince de Li, Tsou I craignit (que la maison de Tcheou devenue puissante n'enlevât l'empire à celle de Iu). Il se hâta d'aller avertir l'em pereur (Tcheou).

2. • <sub>164</sub> Il lui dit :

— Fils du ciel, déjà le ciel retire son mandat à notre maison de In. Les hommes sagaces, la grande tortue ne se hasardent plus à prédire des événements heureux. Ce n'est pas que les anciens empereurs (à présent dans le ciel) ne veuillent plus aider notre empereur actuel, qui est leur descendant ; mais notre empereur par ses excès et ses débauches a rompu lui-même avec le ciel (119).

3. « Aussi le ciel nous abandonne et la terre nous refuse les moissons. Nous négligeons les cinq vertus que la nature a mises en nos cœurs, et ne remplissons pas les devoirs attachés aux cinq relations sociales.

4. « A présent chacun désire la chute (de la dynastie des In), et dit : « Pourquoi le ciel ne déploie-t-il pas sa sévérité et n'envoie-t-il pas son grand mandat (à un prince d'une autre famille) ? Qu'avons-nous de commun avec l'empereur actuel ?

5. • <sub>165</sub> L'empereur répondit :

— (Oh ! est-ce que ma vie (et ma dignité) ne sont pas assurées dans les décrets du ciel ? (Je n'ai rien à craindre).

6. Tsou I se retira, et se dit (en lui-même) :

« Hélas ! tes crimes sont nombreux et se dressent comme un mur entre toi et le ciel. Peux-tu espérer que le ciel te conserve la vie et le pouvoir souverain ?

7. « La dynastie des In va finir ; il est évident que ta conduite doit nécessairement amener la perte de tes États (120).

\*  
\* \*



### III. CHAPITRE XI.

#### Le Prince de Wei. (121)

1. Le prince de Wei parla à peu près en ces termes :

— Grand maître, •<sub>166</sub> second maître, la maison de In, je le crains, ne peut plus maintenir l'ordre dans l'empire. Autrefois notre aïeul (Tch'eng T'ang) s'est signalé par ses belles actions. A présent nous nous plongeons dans le vin et commettons mille excès dans l'ivresse ; nous étouffons en nous tout sentiment honnête (122).

2. « Les sujets des In, grands et petits, se plaisent tous à dépouiller les voyageurs dans les plaines couvertes d'herbe (ou d'une manière barbare), à exciter du trouble, à commettre des perfidies. Les ministres d'Etat et les officiers violent les lois à l'exemple les uns des autres. De tant de coupables, jamais aucun n'est puni. Les hommes du peuple commencent à lever la tête, s'attaquent mutuellement et se vengent entre eux. La dynastie des •<sub>167</sub> In est maintenant plongée dans l'abîme et périt. Elle est comme un homme qui, traversant à pied une vaste étendue d'eau, ne trouve ni gué ni rive. (Après les grandes choses exécutées par son fondateur), la dynastie des In, marchant à sa perte, en est donc venue à cette extrémité !

3. Le prince de Wei ajouta :

— Grand maître, second maître, nous faisons des extravagances. Les vieillards de notre famille se sont retirés dans les déserts. Et vous, vous n'avez aucun conseil à me donner quand nous sommes sur le bord de l'abîme. Que puis-je faire ?

4. Le grand maître répondit à peu près en ces termes :

— Fils d'empereur, par un terrible châtement du ciel, qui dans sa colère a résolu de perdre la dynastie des In, (l'empereur actuel) s'est mis à se plonger dans le vin et à commettre mille excès dans l'ivresse.

5. •<sub>168</sub> « Il ne respecte pas ce qu'il devrait respecter, et écarte les vieillards les plus âgés, les hommes qui étaient en charge depuis longtemps.

6. « A présent les sujets des In volent, enlèvent de force les bœufs d'une seule couleur et les victimes parfaites qu'on devait offrir aux

esprits du ciel et de la terre, et ils n'en sont pas empêchés (par les officiers). Ensuite ils mangent ces victimes, et ils ne sont pas punis.

7. « Abaisant les yeux sur le peuple des In, (je vois que) les gouvernants, par leurs cruautés et leurs exactions, s'attirent des résistances et des vengeances, sans jamais se lasser. (Les gouvernants et les subordonnés) ont de commun qu'ils s'excitent les uns les autres à commettre des crimes. Aussi beaucoup de personnes sont exténuées de faim, et ne savent à qui recourir.

8. « A présent que la maison de Chang est dans le malheur, je veux succomber avec elle. Quand elle aura disparu dans l'abîme, je ne serai jamais ni le sujet ni le ministre (d'aucun empereur • <sup>169</sup> d'une autre famille). Mais, à mon avis, vous fils d'empereur, vous ferez bien de vous retirer (afin de conserver un descendant à nos ancêtres). Le conseil que j'ai donné (à votre père) autrefois, vous a été nuisible. Fils d'empereur, si vous ne vous éloignez, toute notre race sera entraînée dans une commune ruine ([123](#)).

9. • « Que chacun de nous prenne la détermination qui lui paraîtra la plus conforme à son devoir, et se présente devant les (tablettes des) empereurs, nos ancêtres, (pour les en informer). Quant à moi, je n'irai pas, pour sauver ma vie, chercher un refuge dans une terre étrangère ([124](#)).

\*

\* \*

# QUATRIÈME PARTIE

## ANNALES DE LA DYNASTIE DES TCHEOU

(125)

## IV. CHAPITRE I.

### Les Grandes Harangues.

#### ARTICLE I.

1. •<sub>171</sub> La treizième année (du règne de Ou wang), au printemps, une grande assemblée (des princes) se tint au Gué de Meng ([126](#)).

2. •<sub>172</sub> L'empereur dit :

— Oh ! vous, illustres princes, mes amis, et officiers de tout rang qui êtes à mon service, écoutez et comprenez bien ce que je vais vous dire ([127](#)).

3. « Le ciel et la terre sont comme le père et la mère de tous les êtres, et entre tous les êtres, l'homme seul est doué de raison. Celui qui se distingue le plus par son intelligence et sa •<sub>173</sub> perspicacité, devient le suprême souverain ; le suprême souverain est comme le père et la mère du peuple.

4. A présent l'empereur Cheou, de la famille des Chang, ne respecte pas le ciel qui est au-dessus de lui, et accable de maux le peuple qui vit sous ses lois ([128](#)).

5. « Il se plonge dans l'ivresse, s'abandonne à la volupté, se permet d'exercer une cruelle oppression. Par lui les parents sont punis avec les coupables, et les charges deviennent héréditaires dans les familles. Avec ses palais magnifiques, ses riches appartements, ses hautes terrasses, ses belvédères, ses digues, ses réservoirs d'eau et autres choses très coûteuses, il vous ruine tous, peuples de l'empire. Il brûle, il rôtit des hommes loyaux et vertueux. Il ouvre le sein et arrache les entrailles des femmes enceintes. L'auguste ciel, plein de courroux, a chargé mon père Wenn wang d'appliquer avec respect les châtiments de la justice céleste. Cette grande œuvre n'est pas terminée.

6. •<sub>174</sub> Moi Fa, qui suis comme un petit enfant, j'ai jugé le gouvernement du prince de Chang par votre conduite, illustres princes mes amis (c'est-à-dire, en vous voyant abandonner l'empereur Tcheou, j'ai jugé que son administration était mauvaise). Cependant Cheou n'a nullement le désir de se corriger. Il croupit dans l'indolence, n'honore ni le roi suprême ni les esprits du ciel et de la

terre, néglige le temple des ancêtres de sa famille et ne leur fait pas d'offrandes. Les victimes d'une seule couleur et le millet pré paré dans les vases sont enlevés et mangés par d'infâmes voleurs. Néanmoins Cheou dit : « Le peuple est à moi, le mandat du ciel est à moi, (je n'ai rien à craindre). » Et il ne modère pas son insolence.

7. ● « Le ciel, dans sa bonté envers les peuples de la terre, leur donne des souverains qui les gouvernent, des maîtres qui les enseignent ; il veut que ces souverains et ces maîtres aident le roi suprême à répandre des bienfaits et à maintenir la tranquillité dans toutes les contrées. A l'égard des innocents et des coupables, ●<sup>175</sup> comment me permettrai-je de suivre ma propre volonté (et non la volonté du ciel) ?

8. « D'après l'ancien axiome, dans la guerre), à forces égales, il faut considérer la vertu des partis (le parti le plus vertueux l'emporte) ; à vertu égale, il faut considérer la justice de la cause (la cause la plus juste triomphe). Les sujets de Cheou se comptent par dizaines et par centaines de mille ; mais autant d'hommes, autant de sentiments différents. Mes sujets ne sont que trois mille ; mais ils n'ont qu'un seul cœur.

9. « La longue chaîne des crimes du prince de Chang est complète ; le ciel m'ordonne de le retrancher. Si je n'obéis pas au ciel, je serai aussi coupable (que Cheou).

10. « Moi petit enfant, je tremble du matin au soir sous le poids d'une crainte respectueuse. Mon père Wenn wang m'a transmis (dans son temple) l'ordre (qu'il a reçu de châtier Cheou). En conséquence, j'ai offert des sacrifices au roi du ciel, aux puissants ●<sup>176</sup> esprits de la terre, et avec l'aide de vous tous, j'exécuterai la sentence de condamnation portée par le ciel.

11. ● ● « Le ciel a compassion du peuple. Le désir du peuple est le désir du ciel. (Le peuple désire la déchéance des Chang ; le ciel la désire aussi). Vous aiderez, j'espère, votre souverain à purger l'empire (des souillures accumulées par Cheou). Oh ! que le moment est favorable ! il n'est pas permis de le laisser échapper.

## ARTICLE II.

1. Le jour appelé *meou ou*, l'empereur fit halte au nord du Fleuve-Jaune. Les princes se réunirent avec leurs troupes. L'empereur passa en revue toute l'armée, et lui adressa un discours (129).

2. ●<sup>177</sup> Il dit :

— Oh ! vous, nombreux guerriers venus des contrées occidentales, écoutez tous mes paroles (130).

3. « J'ai entendu dire que le jour paraît trop court à l'homme vertueux pour faire le bien, et au méchant pour faire le mal, l'empereur Cheou, de la famille des Chang, s'acharne à violer toutes les lois ; il chasse loin de lui les vieillards à cheveux blancs, et vit familièrement avec des hommes vicieux. Il se plonge dans la volupté, dans l'ivresse, se livre à tous les excès, et sa tyrannie n'a pas de bornes. Ses ministres sont devenus semblables à lui. Ils forment des partis entre les familles, entretiennent des inimitiés, et font servir l'autorité impériale à s'exterminer les uns les autres. Les innocents poussent des cris vers le ciel. Les crimes les plus honteux s'étalent au grand jour, et répandent partout comme une odeur fétide.

4. •<sub>178</sub> « Le ciel fait du bien au peuple, et le souverain est le ministre du ciel. Autrefois Kie, prince de Hia, ne voulait pas se conformer aux sentiments du ciel, et déversait sa cruauté comme un poison sur toutes les principautés. Alors le ciel prêtant son secours à Tch'eng T'ang, le chargea d'abaisser la maison de Hia et de lui retirer le mandat impérial.

5. « Cheou est plus coupable que Kie. Il a dépouillé de sa dignité un prince d'une vertu insigne (le prince de Wei) ; il a fait mourir inhumainement un prince qui l'aidait et lui faisait des représentations (Pi kan). Il dit que le mandat du ciel est à lui (et ne peut lui être retiré), qu'il importe peu de bien remplir ses devoirs, que les sacrifices ne sont d'aucune utilité, que la tyrannie n'a pas d'inconvénients. Il a sous les yeux un miroir (un exemple) qui n'est pas très ancien, en la personne de l'empereur (Kie), de la dynastie des Hia. (La déchéance de Kie devrait lui inspirer des craintes). • Apparemment le ciel veut se servir de moi pour gouverner le peuple. Mes songes sont d'accord avec les signes donnés •<sub>179</sub> par la tortue, et, comme eux, sont des présages favorables. J'attaquerai le prince de Chang ; la victoire est certaine.

6. « • • • Cheou a des myriades et des millions d'hommes ordinaires, tous divisés de sentiment et de volonté. Moi, j'ai dix ministres qui m'aident à bien gouverner, et qui sont unis de sentiment et de volonté. Ses plus proches parents sont avec lui ; mais ils ne valent pas des hommes parfaitement vertueux (131).

7. • « Le ciel voit par les yeux de mon peuple, et entend par les oreilles de mon peuple (le jugement du peuple est le jugement du ciel). Or tout le peuple me fait un crime (de mes retards). Il faut donc que je marche en avant.

8. • « Déployant la force de mes armes, je vais envahir les États et saisir la personne de ce cruel malfaiteur. En le châtiant, je ferai •<sub>180</sub> une grande œuvre, et j'acquerrai plus de gloire que Tch'eng T'ang.

9. « Courage, valeureux guerriers. Ne pensez pas que vous n'avez rien à craindre ; persuadez-vous plutôt que vous n'êtes pas capables de tenir tête à l'ennemi (et déployez toute votre énergie). Tout le peuple tremble (devant Cheou), comme un taureau dont les cornes sont tombées. Oh ! unissez vos bras, unissez vos cœurs, et accomplissez une œuvre dont tous les âges vous seront reconnaissants.

### ARTICLE III.

1. Le lendemain, l'empereur passa en revue les six légions, et déclara ses intentions à tous les soldats (132).

2. L'empereur dit :

— Oh ! nobles guerriers des contrées •<sub>181</sub> occidentales, la loi imposée par le ciel au genre humain est manifeste, et les différents articles en sont très clairs. Or l'empereur Cheou, de la dynastie des Chang, méprise et viole les cinq grandes vertus (qui règlent les relations sociales). Il croupit dans la paresse et ne respecte rien. Il s'est lui-même séparé du ciel et rendu odieux au peuple.

3. « Il a fait couper la jambe d'un homme qui traversait l'eau le matin, et ouvrir le cœur d'un sage. Tyran cruel, il tue, il assassine, il répand l'affliction et la douleur partout entre les quatre mers. Il donne son estime et sa confiance à des hommes débauchés et corrompus ; il a destitué et chassé ses précepteurs et ses gardiens. Il a aboli les lois administratives et les lois pénales. Il a jeté dans les fers et réduit en servitude un officier irréprochable (le prince •<sub>182</sub> de Ki). Il ne fait pas de sacrifices au Ciel ni à la Terre, ni d'offrandes aux mânes de ses ancêtres. Il emploie des artifices étranges et des inventions extravagantes pour amuser une femme. Le roi du ciel irrité contre lui veut retrancher sa dynastie. J'espère que vous aiderez de toutes vos forces votre souverain, et nous exécuterons avec respect la sentence de condamnation portée par le ciel (133).

4. « Les anciens disaient : « Celui qui me fait du bien est vraiment mon souverain ; celui qui m'opprime est mon ennemi. » Un homme abandonné de tous, Cheou exerce sa puissance avec une grande cruauté ; il est votre ennemi et l'ennemi de vos descendants

à perpétuité. « Celui qui plante la vertu (dit un adage) doit prendre soin de l'arroser ; celui qui détruit le vice doit avoir soin d'en détruire la racine. » Pour cette raison, moi faible enfant, avec votre puissant secours, je retrancherai et détruirai votre ennemi. • <sup>183</sup> J'espère que vous déploierez tous du courage et de la constance, afin que votre souverain accomplisse entièrement son œuvre. Ceux qui auront bien mérité seront grandement récompensés ; ceux qui ne feront pas leur devoir, seront punis de mort, et leurs cadavres seront exposés sur la place publique.

5. « Oh ! la vertu de mon père Wenn wang, semblable à la lumière du soleil et de la lune se répandant sur le monde, a éclairé toutes les contrées de l'empire, c'est en occident (dans la principauté de Tcheou) qu'elle a brillé. Notre maison de Tcheou est devenue suzeraine d'un grand nombre de principautés.

6. • « Si je remporte la victoire sur Cheou, je le devrai, non à la puissance de mes armes, mais à la vertu irréprochable de mon père Wenn wang. Si Cheou obtient l'avantage sur moi, il faudra attribuer cet échec, non à une faute de mon père Wenn wang, mais à mon peu de vertu ([134](#)).

\*

\* \*



## IV. CHAPITRE II.

## Harangue prononcée à Mou. (135)

1. •<sub>184</sub> C'était le premier jour du cycle (le 4 du deuxième mois). L'empereur (Ou wang), arrivé dès le matin dans la plaine de Mou, non loin de la capitale des Chang, fit une harangue à ses soldats. Tenant de la main gauche sa hache dorée, et de la main droite un pennon de crin blanc pour donner des signaux, il dit :

— Vous êtes venus bien loin, hommes des contrées occidentales.

2. • L'empereur continua :

— Oh ! vous, illustres princes, mes amis ; et vous qui êtes à mon service, ministres de l'instruction, de la guerre et des travaux publics, aides des ministres, officiers inférieurs de tout rang, chef des gardes, chefs de mille hommes, centeniers (136) ;

3. •<sub>185</sub> « vous aussi, guerriers de Ioung, de Chou, de K'iang, de Meou, de Wei, de Lou, de P'eng et de Pou ;

4. « levez vos lances, joignez ensemble vos boucliers, dressez vos longues piques. Je veux vous parler.

5. L'empereur dit :

— Les anciens avaient cet adage : « La poule ne doit pas annoncer l'approche du matin. Le chant de la poule le matin annonce la ruine de la famille (137).

6. • « L'empereur Cheou, de la famille des Chang, ne suit que les conseils d'une femme. • Dans son aveuglement, il néglige de •<sub>186</sub> présenter ses offrandes et de témoigner sa reconnaissance à ses ancêtres. Insensé, il écarte les princes issus du sang impérial et ses parents du côté maternel ; il oublie les égards qu'il leur doit. Des malfaiteurs chargés de crimes sont venus de toutes les parties de l'empire chercher un refuge à sa cour. Ce sont les hommes qu'il traite avec honneur et respect, à qui il donne sa confiance et distribue les emplois, qu'il crée grands préfets et ministres d'État. Par eux une cruelle tyrannie pèse sur le peuple ; le trouble et la perfidie règnent dans la capitale des Chang.

7. « Moi Fa (Ou wang), je ne fais qu'exécuter avec respect la sentence de condamnation portée par le ciel. • Dans le combat

d'aujourd'hui, ne faites pas plus de six ou sept pas, sans vous arrêter et reformer vos rangs. Courage, braves soldats.

8. « N'attaquez pas l'ennemi plus de quatre, cinq, six ou sept •<sup>187</sup> fois, sans vous arrêter et reformer vos rangs. Courage, braves guerriers ([138](#))

9. « J'espère que vous serez courageux comme des tigres, comme des panthères, comme des ours ordinaires, comme des ours de grande taille. Dans cette plaine près de la capitale des Chang, n'attaquez pas (ne tuez pas) ceux des ennemis qui pourront s'échapper (et viendront se donner à nous), afin qu'ils nous servent dans nos contrées occidentales. Courage, braves soldats.

10. « La négligence d'une seule de ces trois recommandations suffirait pour vous attirer la peine capitale.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE III.

Heureuse issue de la guerre.<sup>(139)</sup>

1. Le vingt-neuvième jour du cycle tombait le 2 du premier mois (du printemps). Le lendemain, trentième jour du cycle, •<sub>188</sub> l'empereur (Ou wang) quitta la capitale des Tcheou (la ville de Hao), et se mit en marche pour aller attaquer (l'empereur Tcheou, de la dynastie des) Chang.

2. • • Il énuméra tous les crimes de Chang devant l'auguste Ciel et l'auguste Terre, devant les esprits des montagnes célèbres et des grands cours d'eau qu'il rencontra. Il leur dit :

— Moi Fa, prince de Tcheou et empereur (désigné), descendant de souverains qui ont suivi la voie de la vertu, je vais accomplir une grande réforme dans la capitale des Chang. Cheou, empereur de la famille des Chang, abandonnant la voie de la vertu, maltraite cruellement les êtres que le ciel a créés, et accable de maux tout le peuple. Il s'est fait le receleur de tous les malfaiteurs de l'empire ; (son palais est comme) le gouffre où se réfugient (tous les poissons), le marais où se réunissent (tous les animaux sauvages). Bien que je sois comme un faible enfant, ayant à mon service des hommes très •<sub>189</sub> vertueux, j'oserai accomplir avec respect la volonté du roi du ciel et mettre un terme aux désordres. Dans la nation très grande et très policée de la Chine, dans les tribus sauvages du nord et du midi, il n'est personne qui ne se range volontiers sous mes lois.

3. « Vous, esprits tutélaires, vous m'aidez, j'espère, afin que je soulage des peuples nombreux, et ne devienne pas pour vous-mêmes un objet de honte.

Le cinquante-cinquième jour du cycle (qui était le vingt-huitième du premier mois du printemps), les légions (de Ou wang) traversèrent le (Fleuve-Jaune au) gué de Meng. Le soixantième jour du cycle (le 3 du deuxième mois), elles furent rangées dans la plaine de Mou, et attendirent (pour livrer bataille) le moment favorable fixé par le ciel. • Le premier jour du cycle suivant (le 4 du deuxième mois), au point du jour, Cheou amena ses cohortes, qui présentaient l'aspect d'une forêt (à cause du grand nombre de ses soldats) ; il les réunit dans la plaine de Mou. Ses soldats ne luttèrent nullement contre les nôtres ; •<sub>190</sub> mais, ceux qui étaient en avant tournant leurs lances contre ceux qui étaient derrière, ils s'entre-tuèrent, et la déroute commença. Le sang coulait par ruisseaux, et entraînait les pilons (dont les soldats se servaient pour

écorder leur riz, ou, selon plusieurs interprètes, entraîna les boucliers des soldats morts). Ou wang revêtit une seule fois les habits militaires, et tout l'empire jouit de la tranquillité. Ensuite il changea l'administration (du dernier) des Chang, et remit en vigueur les statuts des anciens empereurs (de cette dynastie). Il tira de prison le prince de In, éleva un tumulus sur la tombe de Pi kan, salua du haut de sa voiture la porte du village du sage Chang Ioung. Il distribua les richesses amassées à la Tour des cerfs et les grains amoncelés à Kiu k'iao. Il fit de grandes largesses dans tout l'empire, et tout le peuple se soumit à lui avec joie (140).

4. •<sub>191</sub> Lorsque la lune commençait à croître pour la quatrième fois (le trois du quatrième mois lunaire), l'empereur revenant de la capitale des Chan, arriva à Foug. Aussitôt il laissa les travaux de la guerre et se livra aux occupations de la paix. Il fit reconduire au sud du mont Houa les chevaux (qui avaient traîné les chars de guerre), et fit lâcher dans les plaines de T'ao lin les bœufs (qui avaient traîné les voitures de bagages) ; il montra à tout l'empire qu'il ne les emploierait plus (141).

5. Le lendemain de la pleine lune, les illustres chefs des principautés et tous les officiers reçurent leur juridiction (du fondateur de la dynastie) des Tcheou.

6. Le quarante-quatrième jour du cycle, l'empereur fit des offrandes dans le temple des ancêtres des Tcheou. (A cette •<sub>192</sub> cérémonie), les princes de la capitale, du territoire impérial et des différentes circonscriptions de l'empire, marchant d'un pas rapide, portèrent les vases de bois et les vases de bambou. Trois jours après, le quarante-septième jour du cycle, l'empereur offrit au ciel une victime sur un bûcher, fit les offrandes aux esprits des montagnes et des fleuves, et annonça solennellement l'heureuse issue de la guerre.

7. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Oh ! princes, le premier souverain (de notre famille, Heou tsi) fonda notre principauté et donna les premiers soins au territoire. (L'un de ses descendants) le prince Liou consolida l'œuvre commencée. Plus tard, T'ai wang jeta les fondements de la puissance impériale. Wang Ki (son fils) travailla puissamment à préparer l'avènement de notre famille à l'empire. • Mon père Wenn wang, prince accompli, se signala par ses glorieux travaux, et reçut le mandat •<sub>193</sub> du ciel, pour étendre ses bienfaits (et son autorité) sur toutes les contrées de l'empire. Les grandes principautés craignirent sa puissance ; les petites aimèrent sa bonté. Néanmoins, au bout de neuf ans (quand il mourut), il n'avait pas encore réuni tous les peuples sous son gouvernement. Moi faible enfant, j'ai continué l'exécution de son dessein (142).

8. « Obéissant avec respect à l'ordre formel du ciel, je suis allé à l'est châtier par les armes le prince coupable et rendre la

tranquillité aux habitants. Les habitants, hommes et femmes, apportant des corbeilles pleines de soie de couleur bleue et le couleur jaune, ont rendu un hommage éclatant à la vertu de l'empereur issu de la famille des Tcheou. Sous l'impulsion d u ciel qui nous était favorable, ils se sont tous placés sous la dépendance de la glorieuse capitale des Tcheou.

9. « Ou wang établit cinq classes de feudataires et trois classes de domaines féodaux. Il ne confia les charges qu'à des hommes doués •<sup>194</sup> de vertu et de talent, et l'administration des affaires qu'à des hommes capables. Il attacha une grande importance aux cinq enseignements, à la subsistance du peuple, aux cérémonies funèbres et aux offrandes ou sacrifices. Il montra une grande sincérité et signala sa justice. Il honora la vertu et récompensa le mérite. La robe flottante et les mains jointes (c'est-à-dire sans avoir besoin de faire de grands efforts), il gouverna parfaitement tout l'empire (143).

\*

\* \*

## : : IV. CHAPITRE IV.

### La Grande Règle. (144)

1. La treizième année (après la mort de Wenn wang), l'empereur (Ou wang) consulta le prince de Ki (145).

2. •<sub>195</sub> L'empereur dit :

— Oh ! prince de In, le ciel dans un profond secret forme l'homme et l'aide à pratiquer les vertus qui lui sont propres. (Le ciel ne parlant pas), j'ignore comment on doit expliquer les grandes lois de la société et les devoirs mutuels des hommes.

3. Le prince de Ki répondit :

— J'ai entendu dire que dans l'antiquité Kouenn ayant opposé des digues aux eaux débordées, avait troublé l'ordre des cinq éléments ; que le ciel courroucé n'avait pas donné les neuf articles de la grande règle, et que par suite les grandes lois et les devoirs mutuels étaient tombés dans l'oubli. Kouenn fut relégué (sur le mont Iu) et il y mourut. • (Son fils) Iu lui succéda et mena les travaux à bonne fin. Alors le ciel donna à Iu les neuf articles de la grande règle ; • ils ont servi à expliquer les grandes lois de la société et les devoirs mutuels (146).

•4. « Le premier article concerne les cinq éléments, le deuxième l'accomplissement attentif des cinq actes, le troisième l'emploi diligent des huit parties de l'administration, le quatrième l'emploi des cinq régulateurs du temps pour fixer exactement les saisons, le cinquième l'acquisition et l'exercice de la haute perfection qui convient à la dignité impériale, le sixième l'acquisition et l'exercice des trois vertus (requisies en celui qui gouverne), le septième l'usage intelligent des moyens de scruter les choses incertaines, le huitième la méditation et l'usage des effets divers, le neuvième la promesse et l'usage des cinq bonheurs, la menace et l'usage des six malheurs extrêmes.

•5. « Premièrement, les cinq éléments. Le premier est l'eau, le •<sub>196</sub> deuxième le feu, le troisième le bois, le quatrième le métal, le cinquième la terre. Les propriétés de l'eau sont de mouiller et de descendre, celles du feu sont de brûler et de s'élever. Le bois se laisse courber et redresser. Le métal obéit à la main de l'ouvrier et prend différentes formes. La terre reçoit la semence et donne les récoltes. L'eau mouille, descend et devient salée. Le feu brûle,

s'élève et prend une saveur amère. Le bois courbé et redressé prend une saveur acide. Le métal obéit, change de forme et prend une saveur âcre. La terre reçoit la semence, donne les récoltes et prend une saveur douce (147).

• 6. « Deuxièmement, les cinq actes. Le premier est la tenue extérieure, le deuxième la parole, le troisième le regard, le quatrième l'audition, le cinquième la réflexion. La tenue extérieure •<sub>198</sub> doit être composée, la parole conforme à la raison, le regard perspicace, l'oreille très attentive, l'esprit méditatif et pénétrant. Une tenue bien composée est respectueuse ; une parole conforme à la raison est bien réglée ; un regard perspicace conduit à la prudence ; l'application à écouter est mère des bons conseils ; un esprit méditatif et pénétrant parvient à la plus haute sagesse.

• 7. « Troisièmement, les huit parties de l'administration. La première a pour objet les vivres, la deuxième les commodités de la vie, la troisième les sacrifices, la quatrième les travaux publics, la cinquième l'instruction du peuple, la sixième la procédure criminelle, la septième l'hospitalité, la huitième le service militaire (148).

8. « Quatrièmement, les cinq régulateurs du temps. Le premier est l'année, le deuxième le mois, le troisième le jour, le quatrième les douze signes du zodiaque et les autres étoiles (y compris les planètes), le cinquième le calcul des temps ou calendrier.

• <C:\CSS\Envoi230904\chou king.doc> - p4c4p99. •<sub>199</sub>  
Cinquièmement, la souveraine perfection qui convient à l'empereur. Prince, en donnant l'exemple de la plus haute perfection, vous obtiendrez les cinq bonheurs, et vous les ferez partager à vos nombreux sujets. Vos nombreux sujets imiteront votre sublime perfection, et vous aideront à la conserver (149).

10. « Quand vos nombreux sujets ne formeront pas de cabales, ni vos ministres de conspirations, toujours ce sera l'effet de la souveraine perfection dont vous donnerez l'exemple.

11. « Toutes les fois que vos nombreux sujets délibéreront entre eux, tenteront quelque entreprise, se tiendront en garde (par crainte des châtiments), faites attention. S'il en est qui, sans pratiquer la vertu parfaite, s'abstiennent de mal faire, ne les rejetez pas (ils pourront devenir meilleurs.). A ceux qui vous diront d'un •<sub>200</sub>  
cœur content et d'un air joyeux : « Ce que nous aimons, c'est la vertu, » conférez des bienfaits (des charges) et ces hommes voudront imiter votre sublime vertu.

12. « N'opprimez pas les faibles qui n'ont ni frères ni enfants (pour les aider) ; ne craignez pas ceux qui tiennent un rang élevé ou distingué.

13. « Chez les officiers qui ont du talent et gèrent bien les affaires, excitez le désir d'avancer toujours dans la vertu, et l'État sera florissant. Les hommes chargés de gouverner sont toujours vertueux, quand ils sont dans l'aisance. Si vous ne savez pas (leur allouer des revenus suffisants, et par ce moyen) faire qu'ils puissent entretenir la bonne harmonie dans leurs familles qui sont les vôtres, ils commettront des crimes. Quant à ceux qui n'aiment pas la vertu, vous aurez beau les combler de faveurs, (vous ne <sup>• 201</sup> les rendrez pas vertueux, et (si vous leur laissez ou leur conférez des charges), à cause d'eux vous aurez à vous reprocher d'avoir eu à votre service des hommes vicieux (150).

13. • « Rien d'incliné, rien qui ne soit uni ; pratiquons la justice à l'exemple de l'empereur. Nulle affection particulière et désordonnée ; suivons les principes que l'empereur nous enseigne par son exemple. Aucune aversion particulière et déréglée ; suivons la voie que l'empereur nous montre par son exemple. Rien d'incliné, point de parti ; la voie de l'empereur est large et s'étend loin. Point de parti, rien d'incliné ; la voie de l'empereur est unie et facile à parcourir. Ne tournons ni en arrière ni de côté ; la voie de l'empereur est droite et mène directement au but. Avançons tous ensemble vers la sublime perfection dont l'empereur nous donne l'exemple ; arrivons tous ensemble à cette sublime perfection (151).

14. • <sup>202</sup> « L'exposition développée des vertus sublimes de l'empereur est la règle des mœurs, l'enseignement le plus parfait, l'enseignement du roi du ciel lui-même.

15. « Quand le peuple entend l'exposition développée des sublimes vertus de l'empereur et met en pratique cet enseignement, sa conduite approche de plus en plus de la vertu brillante du Fils du ciel. Il dit : « Le Fils du ciel remplit l'office de père du peuple ; il est vraiment le souverain de tout l'empire. »

16. « Sixièmement, les trois vertus. La première est la droiture, l'équité, la deuxième la fermeté dans le gouvernement, la troisième la douceur dans le gouvernement. Il faut gouverner avec une droiture équitable les hommes paisibles et tranquilles, avec fermeté ceux qui résistent et refusent d'obéir, avec douceur ceux qui sont souples et obéissants. Il faut gouverner avec fermeté ceux qui croupissent dans l'indolence, et avec douceur ceux qui se distinguent par leur talents et leurs bonnes dispositions.



17. •<sub>203</sub> « C'est au souverain seul qu'il appartient d'accorder les faveurs, d'appliquer les peines et d'avoir des mets de grand prix. Aucun sujet ne doit accorder les faveurs, ni appliquer les châti-ments, ni avoir des mets de grand prix.

18. « Si parmi vos sujets il est (des grands préfets, des princes) qui accordent les faveurs, appliquent les peines, ont des mets de grand prix, (les grands préfets) seront nuisibles dans vos domaines (et les princes) seront funestes dans vos principautés. Par suite, les officiers inférieurs s'écarteront du devoir et se rendront coupables d'injustices ; le peuple violera la loi naturelle et commettra des excès (152).

19. « Septièmement, l'examen des choses douteuses. Il faut choisir et constituer des devins chargés d'interroger, les uns la tortue, les autres l'achillée, et leur ordonner de consulter la tortue et l'achillée (153).

20. •<sub>204</sub> « (Les fissures produites dans l'encre sur la carapace de la tortue présentent les apparences) de la pluie ou d'un ciel qui re-devient serein, d'un ciel entièrement couvert ou d'un ciel semé de nuages séparés, ou d'un ciel dans lequel les nuages se croisent.

21. • « (Les symboles formés par les brins d'achillée) sont *tcheng* la fermeté et *houei* le repentir (154).

22. • « Les signes obtenus sont donc au nombre de sept : cinq sont donnés par la tortue et deux par l'achillée. Ils font connaître d'avance les erreurs (qu'il faut éviter).

23. •<sub>205</sub> • « Lorsque les hommes, constitués devins consultent la tortue et l'achillée, trois interprètent les présages. (S'ils sont en désaccord), on suit l'avis des deux qui expriment le même sentiment (155).

24. « Quand vous avez des doutes au sujet d'une affaire impor-tante, délibérez en vous-même, délibérez avec vos ministres et vos officiers, consultez le peuple, faites consulter la tortue et l'achillée. Puis, si une entreprise est approuvée par vous-même, par la tortue, par l'achillée, par vos ministres et vos officiers, par le peuple, il y a unanimité (l'entreprise réussira). Vous serez vous-même heureux et puissant, et vos descendants jouiront de la prospérité. Si vous, la tortue et l'achillée, vous approuvez, et que les ministres, les officiers et le peuple désapprouvent, l'entreprise réussira. Si les ministres, les officiers, la tortue et l'achillée •<sub>206</sub> approuvent, et que vous et le peuple, vous désapprouviez, l'entre prise réussira. Si le peuple, la tortue et l'achillée approuvent, et que vous, vos ministres et vos officiers vous désapprouviez, l'entre prise sera heureuse. Lorsque vous et la tortue, vous approuvez, et que

l'achillée, les ministres, les officiers, le peuple désapprouvent, s'il s'agit d'une affaire qui concerne l'intérieur du palais, (d'un sacrifice, d'une réjouissance,...), elle réussira ; s'il s'agit d'une affaire extérieure, (d'un voyage, d'une expédition,...), elle ne réussira pas. Quand la tortue et l'achillée sont toutes deux opposées au sentiment des hommes (et désapprouvent une entreprise), il est bon de se tenir en repos ; l'action serait fatale.

25. « Huitièmement, les différents effets (ou phénomènes qui sont toujours en rapport avec la conduite de l'empereur et des officiers, et font connaître si l'administration est bonne ou mauvaise). Ce sont la pluie, le beau temps, la chaleur, le froid et le vent, ainsi que les époques (auxquelles ils surviennent). Lorsque ces cinq choses arrivent en quantité suffisante, et chacune en son temps, toutes les plantes prospèrent.

26. •<sub>207</sub> « Si l'une d'elles est beaucoup trop abondante ou fait entièrement défaut, c'est une calamité.

27. « Il y a des effets heureux : la gravité (de l'empereur) obtient aux temps voulus la pluie, sa bonne administration la sérénité du ciel, sa prudence la chaleur, son application à réfléchir le froid, sa sagesse éminente le vent. Il y a aussi des effets malheureux : l'inconsidération (de l'empereur) fait durer sans cesse la pluie, ses erreurs la sérénité du ciel, son indolence la chaleur, sa précipitation le froid et sa stupidité le vent.

28. « Que l'empereur examine donc (ces cinq phénomènes) chaque année, les grands dignitaires chaque mois et les autres officiers chaque jour (pour savoir ce que leur administration a de bon et ce qu'elle a de mauvais).

29. •<sub>208</sub> « Si dans le cours de l'année, du mois ou de la journée, il n'y a pas eu d'intempérie, à ce signe on reconnaît que tous les grains ont mûri, que l'administration est intelligente, que les hommes de talent sont honorés, que les familles jouissent de la tranquillité et du bien-être.

30. Si dans le courant de la journée, du mois ou de l'année, il y a eu intempérie, il est manifeste que les grains n'ont pas mûri, que l'administration est aveugle et peu intelligente, que les hommes de talent sont tenus dans l'ombre, que les familles ne jouissent pas de la tranquillité.

31. « Le peuple est comme les constellations, (l'empereur et les ministres sont comme le soleil et la lune). Certaines constellations aiment le vent, d'autres la pluie, (mais elles ne peuvent obtenir par elles-mêmes ni le vent ni la pluie, le soleil et la lune ont soin de les leur donner). Le soleil et la lune accomplissent leurs révolutions,

•<sup>209</sup> et ramènent l'hiver et l'été. La lune parcourt les constellations, et amène le vent et la pluie. (Ainsi l'empereur et les ministres doivent pourvoir aux besoins du peuple et satisfaire ses désirs légitimes) (156).

• 32. « Neuvièmement, les cinq bonheurs. Le premier est la longévité, le deuxième l'opulence, le troisième la santé du corps et la paix de l'âme, le quatrième l'amour de la vertu, le cinquième une vie complète (c'est-à-dire, avec la conservation de tous les membres, une vie qui n'est abrégée ni par aucune faute ni par aucun accident).

33. « Le six maux extrêmes sont, le premier une vie abrégée par quelque malheur, le deuxième la maladie, le troisième le chagrin, le quatrième la pauvreté, le cinquième la perversité, le sixième la faiblesse (de caractère).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE V.

## Le chien de Liu. (157)

1. Après la défaite (du tyran Tcheou, dernier empereur de la •<sub>210</sub> dynastie) des Chang, les communications furent ouvertes (et les relations amicales commencèrent) avec toutes les nations voisines. Les habitants de Liu, contrée occidentale, offrirent en tribut un chien (ou des chiens) de leur pays. Le grand tuteur (le sage Cheu) composa un mémoire intitulé Le Chien de Liu, pour l'instruction de l'empereur (Ou wang) (158).

2. Il lui dit :

— Oh ! les empereurs intelligents s'appliquaient à pratiquer la vertu, et de toutes parts les étrangers venaient leur rendre hommage. Tous, les plus éloignés comme les plus rapprochés, offraient des objets de leurs pays, des vêtements, des vivres, divers objets, toujours des choses utiles (jamais de choses rares, curieuses et inutiles).

3. • « Alors les empereurs montraient (et donnaient) ces présents attirés par leur vertu aux princes feudataires qui n'étaient pas de la famille impériale, afin que ces princes remplissent fidèlement leurs devoirs. Ils distribuaient les pierres précieuses aux princes de la famille impériale, pour se les attacher davantage. •<sub>211</sub> Les princes estimaient beaucoup ces présents ; ils y voyaient le pouvoir de la vertu (qui les avait attirés aux empereurs).

4. « La vertu parfaite évite la familiarité et le manque de respect. Un homme distingué, traité d'une façon trop familière ou peu respectueuse, ne déploie pas tout le dévouement dont il est capable. Un homme du peuple, traité trop familièrement ou sans respect, ne déploie pas toutes ses forces.

5. « Ne soyez pas l'esclave de vos oreilles ni de vos yeux, et toute votre conduite sera irréprochable.

6. « Celui qui fait servir les hommes à son amusement, ruine sa vertu ; celui qui fait servir les choses à son amusement, n'atteint pas le but qu'il devrait se proposer.

7. « On doit ne se proposer que des choses justes et bonnes, et n'admettre que des propositions conformes à la raison.

8. « N'entreprenez pas des choses inutiles au détriment de celles •<sub>212</sub> qui sont utiles, et la mesure de vos services sera pleine et en-

tière. Évitez d'estimer beaucoup les choses curieuses et peu les choses utiles ; le peuple ne manquera de rien. Ne nourrissez pas de chiens ni de chevaux qui soient de races étrangères ; dans vos domaines n'élevez pas d'oiseaux de grand prix ni de quadrupèdes rares. N'estimez pas les choses des pays lointains, et les habitants des pays lointains viendront à vous. N'estimez que les sages ; auprès de vous régnera la paix.

9. « Oh ! du matin au soir travaillez avec ardeur et sans relâche. Si vous n'êtes attentif à vos moindres actes, enfin votre vertu fera défaut dans les grandes choses. Vous serez semblable à un homme qui élève un monticule de soixante-douze pieds, et laisse le travail inachevé, faute d'un panier de terre.

10. « Si vous suivez fidèlement la voie que je viens de vous tracer, tous vos sujets resteront dans leurs foyers, et vos descendants se transmettront l'empire d'âge en âge.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE VI.

### Le cordon d'or.

1. •<sub>213</sub> • • L'année qui suivit celle de la défaite des Chang, l'empereur (Ou wang) tomba malade, il n'était pas joyeux (159).
2. Les deux princes (T'ai koug et Chao koug) dirent :  
— Nous voudrions consulter respectueusement la tortue sur la maladie de l'empereur (dans le temple des ancêtres de sa famille) (160).
3. Tcheou koug répondit :  
— Le temps n'est pas encore venu de contrister (par l'annonce de la maladie de l'empereur) les mânes de nos empereurs défunts (161).
4. •<sub>214</sub> Tcheou koug se chargea lui-même de tout. Sur (la limite septentrionale d') un terrain aplani, il fit élever trois tertres (ou autels de terre, regardant le midi, pour les mânes de T'ai wang, de Wang Ki et de Wenn wang), et (sur la limite méridionale) un quatrième tertre tourné vers le nord, et sur lequel il prit place lui-même. Des tablettes annulaires de jade furent déposées (sur les trois autels). Tcheou koug, tenant en main la tablette oblongue (insigne de sa dignité), adressa la parole aux mânes de T'ai wang, de Wang Ki et de Wenn wang.
5. L'historiographe impérial écrivit (pour Tcheou koug) la prière suivante :  
« Le plus grand de vos descendants N. est aux prises avec une maladie cruelle et dangereuse. Si vous trois, glorieux souverains, vous avez reçu du ciel la charge de veiller sur les jours du plus grand de ses fils, (obtenez) que moi Tan, je meure à la place de N (162).
6. •<sub>215</sub> « Je suis naturellement bon, et me conformerai à vos désirs (dans le ciel). J'ai beaucoup de talents et de connaissances pratiques, et pourrai servir vos mânes. Le plus grand de vos descendants n'a pas autant de talents ni de connaissances pratiques que moi Tan, et n'est pas aussi capable de servir vos mânes (163).
7. « Fidèle au mandat qu'il a reçu à la cour du roi du ciel, il étendra ses bienfaits sur toutes les parties de l'empire, et pourra établir solidement votre dynastie dans ce bas monde. Dans tout l'univers il

n'est personne qui ne le respecte et ne le craigne. Oh ! ne laissez pas perdre le glorieux mandat venu du ciel. Et vous nos anciens souverains, vous aurez toujours des héritiers dont la piété filiale vous sera assurée, et dont vous viendrez goûter les offrandes.

8. •<sub>216</sub> « Je vais interroger la grande tortue pour connaître votre décision. Si vous agréez mes offres, reprenant les tablettes annulaires (placées sur vos autels) et la tablette oblongue (insigne de ma dignité, je retournerai à la maison, et attendrai l'exécution de votre volonté (le rétablissement de la santé de l'empereur et ma mort). Si vous rejetez ma demande, je renfermerai ces tablettes.

9. Trois tortues furent consultées ; toutes trois donnèrent des réponses favorables. Le coffre contenant le livre des présages fut ouvert à l'aide d'une clef. Ce livre confirma les réponses favorables des devins (164).

10. Tcheou koug dit :

— Vu l'apparence (des signes observés sur les écailles des tortues), aucun malheur n'arrivera à l'empereur. Moi faible enfant, je viens de recevoir la réponse des trois •<sub>217</sub> souverains ; mon unique désir est la conservation de la dynastie. A présent ce que j'attends, c'est que les trois empereurs se souviennent de notre souverain (et lui rendent la santé).

11. Tcheou koug s'en retourna, et déposa dans le coffre à cordon d'or la tablette sur laquelle sa prière était écrite. Dès le lendemain l'empereur se trouva mieux (165).

12. • Après la mort de Ou wang, Kouan chou et ses frères puînés répandirent partout le bruit que Tcheou koug ne ferait pas de bien au jeune fils (de Ou wang) (166).

13. •<sub>218</sub> Tcheou koug dit aux deux princes (T'ai koug et Chao koug) :

— Si je ne me retire (ou bien, si je ne punis les coupables), je ne pourrai justifier ma conduite auprès de nos empereurs défunts.

14. Tcheou koug demeura deux ans dans la partie orientale de l'empire (menant la vie privée ou combattant les rebelles). Enfin les coupables furent connus, c'est-à-dire Tch'eng wang reconnu la culpabilité de Kouan chou, de Ts'ai chou et de Houo chou, (ou bien, Tcheou koug prit les coupables).

15. Ensuite Tcheou koug (pour se justifier) composa et présenta à l'empereur un chant intitulé Le Hibou. L'empereur n'osa pas b lâmer le prince (167).

16. •<sub>219</sub> En automne, les moissons étaient abondantes, et presque mûres, et n'attendaient plus que la faucille. Le ciel fit gronder le tonnerre et briller les éclairs d'une manière terrible, puis déchaîna un vent violent. Les moissons furent entièrement renversées et les grands arbres déracinés. Les habitants

furent dans l'épouvante. L'empereur et les grands officiers, la tête couverte du bonnet de peau, ouvrirent le coffre à cordon d'or pour consulter les livres (et connaître la cause du courroux céleste). Alors ils trouvèrent la prière par laquelle Tcheou koug demandait de répondre lui-même aux désirs du ciel (et de mourir) à la place de Ou wang.

17. Les deux princes (T'ai koug et Chao koug) avec l'empereur interrogèrent le grand historiographe, les devins et tous leurs aides (pour savoir s'il était vrai que Tcheou koug eût offert sa vie en échange de celle de Ou wang). Il leur fut répondu :

« Oh ! c'est vrai. Mais Tcheou koug nous avait défendu d'en parler. »

18. L'empereur prit en main l'écrit de Tcheou koug, et dit en •<sub>220</sub> versant des larmes :

— Que ceux-ci ne consultent pas la tortue (ce n'est pas nécessaire). Tcheou koug a beaucoup travaillé pour la maison impériale ; mais moi qui suis jeune, je ne le savais pas. Le ciel a déployé sa sévérité pour manifester la vertu de Tcheou koug. Moi faible enfant, j'irai en personne au-devant de lui ; les usages de notre empire et de notre famille requièrent cette démarche.

19. A peine l'empereur (parti pour aller chercher Tcheou koug) fut-il arrivé dans la plaine, que la pluie tomba du ciel et le vent souffla en sens contraire. Alors toutes les céréales se relevèrent. Les deux princes ordonnèrent aux habitants de la contrée de redresser et de butter tous les grands arbres que le vent avait renversés. La récolte fut très abondante.

\*

\* \*



## IV. CHAPITRE VII.

## Le Grand Avis.

1. • • L'empereur (Tch'eng wang) parla à peu près en ces termes : • 221

— Ah ! j'ai des avis importants à vous donner, à vous, princes de toutes les contrées ; et à vous, mes ministres et mes officiers. Le ciel, impitoyable envers moi, a frappé ma famille de grands malheurs, sans le moindre délai (168). Mon esprit est tout entier absorbé dans la pensée que moi jeune homme, chargé de continuer la grande série des souverains de notre dynastie et de gouverner des contrées immenses, je ne suis pas capable de suivre les voies de la sagesse pour conduire les peuples au bonheur. Bien moins suis-je capable de pénétrer (et d'exécuter) les desseins du ciel.

2. • « Oui, moi faible enfant, je suis comme un homme qui veut traverser une eau profonde, et va çà et là cherchant le moyen de la passer. Chargé de faire fleurir partout l'administration et d'étendre l'empire de (Ou wang, mon père et) mon prédécesseur, • 222 je ne dois pas oublier ses grandes actions. Je n'ose pas résister au ciel qui veut déployer sa sévérité (et châtier Ou keng).

3. « L'empereur Pacificateur (Ou wang) m'a laissé la grande tortue précieuse pour m'annoncer les intentions du ciel. Je l'ai consultée. Elle a répondu qu'il y aurait de grandes difficultés à l'ouest, que les habitants de l'ouest seraient aussi dans l'agitation. A présent, voilà qu'ils se soulèvent (169).

4. « La maison de In (représentée par Ou keng), malgré son abaissement, a l'audace de vouloir continuer la série des empereurs de sa race. Elle a été châtiée par le ciel. Mais elle sait que notre empire a une maladie (la révolte des trois oncles de l'empereur contre leur frère Tcheou koung), et que le peuple n'est pas tranquille ; elle a dit : « Je me relèverai. » Elle prétend faire de notre principauté de Tcheou l'extrémité de son empire.

5. • 223 « Elle s'est remuée ; et voilà que le lendemain du sein du peuple me sont venus dix sages, qui m'accompagneront, et m'aideront à rétablir l'ordre (dans la principauté de Ou keng), et à continuer l'œuvre combinée (et commencée par mon père). (Aussi ) cette grande affaire aura un heureux succès. (D'ailleurs) mes tortues m'ont toutes donné des réponses favorables.

6. « J'avertis donc les chefs des principautés amies, les directeurs des officiers, les officiers de tout rang et tous leurs aides. Je leur dis : Les tortues m'ont donné des réponses favorables ; j'irai avec tous les princes attaquer les sujets fugitifs et dispersés de la maison de In.

7. « Vous, princes des différents États, officiers et employés, de tout rang, vous me répondez tous : « La difficulté est grande ; le peuple n'est pas en paix. D'ailleurs les troubles viennent uniquement de la famille impériale (des trois oncles de l'empereur), et •<sub>224</sub> des familles des princes (dont les États sont troublés). Tous, jeunes et vieux, nous désapprouvons cette expédition. Pourquoi l'empereur n'agit-il pas contrairement à l'avis donné par les tortues ?

8. « Moi-même, tout jeune que je suis, je pense sans cesse aux difficultés, et je me dis : « Hélas ! les maux causés par ces troubles insensés atteindront certainement les hommes et les femmes qui vivent dans le veuvage ; que c'est lamentable ! Mais j'agis comme ministre du ciel, qui m'a confié cette grande affaire et imposé cette charge difficile ; aussi je ne m'épargne aucune peine. Vous, chefs des principautés, officiers de tout rang, directeurs des officiers, intendants des affaires, il est juste que vous m'encouragez, et me disiez : « Ne vous accablez pas de fatigue et d'inquiétude, (nous vous aiderons) ; vous ne pouvez pas laisser inachevée l'œuvre projetée (et commencée) par votre père, l'empereur pacificateur.

9. •<sub>225</sub> « Oui, moi faible enfant, je crains de résister aux ordres du roi du ciel. Lorsque le ciel, dans sa bienveillance envers l'empereur pacificateur (Ou wang), voulut élever (à l'empire) le chef de notre petite principauté de Tcheou, ce fut en se conformant aux réponses des tortues que l'empereur pacificateur, parvint à établir la paix dans tout l'empire. A plus forte raison, maintenant que le ciel vient en aide au peuple, dois-je suivre les avis des tortues. Oh ! il faut respecter la volonté manifeste du ciel, qui désire affermir notre grande œuvre (notre dynastie nouvellement) fondée.

10. L'empereur continua :

— Vous, anciens ministres (de mon père), vous pouvez consulter vos souvenirs. Vous savez combien l'empereur pacificateur s'est imposé de fatigue. A présent que le ciel permet des résistances et des difficultés, c'est le moment d'achever l'œuvre de mon père. Je n'ose pas ne pas exécuter entièrement le plan tracé par l'empereur pacificateur. Pour cette •<sub>226</sub> raison, je m'efforce de persuader et d'amener à mon sentiment les chefs des principautés amies. Le ciel promet sincèrement de m'aider ; j'en juge par l'opinion publique (représentée par les dix sages qui me prêtent leur concours et

approuvent mon dessein). Comment ne penserais-je pas à terminer, avec l'aide des ministres pacificateurs, l'œuvre que mon père a combinée (et commencée) avec eux ? A présent le ciel, par le moyen (des troubles), tourmente et afflige mon peuple, (et semble vouloir le faire disparaître), comme un malade (s'efforce de chasser la maladie). Comment oserais-je ne pas affermir entièrement, avec l'aide des ministres pacificateurs, la puissance que mon père a obtenue par eux ?

11. L'empereur ajouta :

— Dès que j'ai formé le projet de marcher (contre les rebelles), j'ai dit les difficultés (de cette entreprise), j'y ai réfléchi chaque jour. Mais supposons qu'un homme voulant bâtir une maison, en trace le plan, et qu'après sa mort, •<sub>227</sub> son fils ne veuille pas même asseoir les fondements, ce fils voudra encore moins construire le bâtiment. Le père a labouré un champ ; ensuite le fils ne veut pas semer ; ce fils voudra encore bien moins récolter. Le père qui a été si diligent, voudra-t-il après sa mort rendre à son fils ce témoignage. « J'ai un héritier qui prend soin de son patrimoine ? » Héritier de l'empereur pacificateur, comment oserais-je ne pas assurer le grand mandat qu'il a reçu du ciel ?

12. « Les enfants d'un prince sont attaqués par les amis de son frère aîné ou de son père défunt ; les sujets qu'il nourrit à sa cour encourageront-ils les rebelles, au lieu de venir en aide aux enfants ! (Les amis de mon père, à savoir, trois de ses frères et le prince Ou keng, troublent la tranquillité de mes sujets, qui sont mes enfants ; mes ministres ne doivent-ils pas s'opposer à la rébellion et rendre la paix à mon peuple) ? »

13. L'empereur reprit :

— Oh ! bannissez toute crainte, chefs des différentes principautés, officiers qui prenez part aux affaires. Ce fut avec l'aide de sages ministres que Ou wang rendit à l'empire •<sub>228</sub> le bienfait d'une administration intelligente. Il trouva seulement dix hommes qui, observateurs fidèles de la loi morale, reconnurent la volonté du roi du ciel et la promesse certaine du secours céleste, (et travaillèrent à remplacer la dynastie des Chang par celle des Tcheou). Alors vous n'avez pas osé changer les plans (de Ou wang ni vous opposer à ses desseins). A présent que le ciel envoie des malheurs à la maison de Tcheou, et que les auteurs des troubles agissent envers nous comme des voisins qui attaquent leurs voisins dans leurs familles, continent ne comprenez-vous pas qu'il n'est pas permis de changer (de violer) les ordres du ciel ?

14. « Je me dis sans cesse à moi-même : Le ciel veut anéantir la maison de In comme un laboureur (détruit les mauvaises herbes dans son champ). Comment oserais-je ne pas nettoyer parfaitement mon champ ? C'est aussi une faveur que le ciel veut faire aux anciens ministres pacificateurs (qui ont secondé Ou wang).

15. « Comment oserais-je résister à vos avis, pour me •<sup>229</sup> conformer entièrement aux réponses des tortues ? Les ministres pacificateurs ont fixé eux-mêmes les limites des territoires, (et je n'hésiterais pas à réprimer les princes qui se rendraient coupables d'empiétement, quand même j'aurais contre moi tous les présages). A plus forte raison dois-je le faire, maintenant que les réponses des tortues sont toutes favorables. Je ferai donc avec vous cette expédition dans l'est. La volonté du ciel n'est nullement douteuse ; les signes donnés par les tortues sont tous favorables.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE VIII.

## Investiture conférée au Prince de Wei (170)

1. L'empereur (Tch'eng wang) parla à peu près en ces termes :

— Oh ! fils aîné de (l'avant-dernier) empereur de la famille des In (ou Chang), puisque, d'après l'usage des anciens, la vertu des ancêtres défunts doit être honorée (et célébrée dans les cérémonies solennelles) par ceux de leurs descendants qui sont les imitateurs •<sub>230</sub> de leur sagesse, soyez le principal héritier des empereurs de votre famille ; conservez les cérémonies qu'ils ont instituées et les ornements qui leur ont appartenu. (Vous et vos descendants), recevez les honneurs de l'hospitalité dans notre maison impériale, et partagez la prospérité de notre dynastie, d'âge en âge et à jamais.

2. « Oh ! Votre aïeul T'ang le Victorieux se signala par l'étendue et la profondeur de son respect et de sa haute sagesse. Il mérita la faveur et le secours de l'auguste ciel, et reçut de lui le grand mandat. Il soulagea le peuple avec bonté, et le délivra des injustes oppresseurs. Ses œuvres furent utiles à tous ses contemporains, et ses vertus se sont transmises à ses descendants (jusqu'à vous).

3. « Vous marchez sur ses traces et continuez l'exécution de ses desseins. Depuis longtemps la renommée publie vos vertus. Vous exercez la piété filiale avec un soin respectueux, et remplissez avec gravité vos devoirs envers les esprits et les hommes. Je loue vos •<sub>231</sub> vertus, et déclare que vous ajoutez (aux mérites de vos ancêtres) sans jamais perdre de vue leurs exemples). Le roi du ciel agréera (vos offrandes), et vos sujets vivront en parfaite harmonie. Je vous crée *koung* de première classe, et vous charge de gouverner la partie orientale de la Chine (171).

4. « Soyez attentif ! Allez et propagez partout vos enseignements. Faites attention aux vêtements, aux autres insignes et aux privilèges qui conviennent à votre dignité ; (ne dépassez pas les limites prescrites, mais) observez exactement les règlements et les usages. Ainsi vous serez le soutien de la famille impériale, et vous ajouterez aux mérites de votre illustre aïeul (Tch'eng T'ang). Soyez la loi vivante de vos sujets ; par ce moyen vous garderez toujours votre dignité, et rendrez service à votre souverain. L'influence de votre vertu s'étendra à tous les âges ; vous serez le modèle de tous les princes, et les empereurs de la maison de Tcheou ne vous rejeteront jamais (172).

5. •<sub>232</sub> « Eh bien ! allez ; ayez soin d'agir sagement et d'observer mes ordres. »

\*  
\* \*

## IV. CHAPITRE IX.

## Avis donnés à K'ang chou. (173)

1. • • • Au troisième mois (de la septième année de Tch'eng wang), la lune commençant à décroître (le lendemain de la pleine lune), Tcheou koug traça les fondements et entreprit la construction d'une nouvelle grande ville à Lo, au milieu des principautés orientales. Les habitants de tous les pays d'alentour, animés d'un •<sub>233</sub> même esprit, (accoururent et) se réunirent (pour mettre la main à l'œuvre). Les officiers des cinq circonscriptions les plus rapprochées vinrent avec des hommes, les exhortèrent à la concorde, et les présentèrent pour ce travail entrepris dans l'intérêt de la maison de Tcheou. Tcheou koug stimula l'ardeur de tous. Dans un avis solennel il prescrivit ce qu'il fallait faire (174).

2. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Chef des princes, mon frère puîné, Foug, mon cher fils (175) ;

3. « votre illustre père Wenn wang sut faire briller sa vertu et employer les châtimens avec prudence.

4. « Il ne se permettait pas de traiter avec mépris les hommes •<sub>234</sub> ni les femmes qui vivaient dans le veuvage. Il employait ceux qu'il convenait d'employer, respectait ceux qu'il convenait de respecter, punissait ceux qu'il convenait de punir. Sa vertu brilla aux yeux du peuple, et donna le commencement à la puissance de notre principauté de Tcheou, qui n'était qu'une parcelle de l'empire. A son exemple, plusieurs des princes voisins réglèrent leur administration. Bientôt toute la partie occidentale de l'empire eut confiance en lui et se mit sous sa dépendance. Sa renommée parvint jusqu'au ciel. Le roi du ciel approuva sa conduite, et lui ordonna de renverser la grande dynastie des In. Wenn wang reçut le mandat du ciel pour gouverner tout l'empire ; bientôt les gouvernements et les peuples furent parfaitement réglés. Ensuite, moi votre frère aîné, malgré mon peu de vertu, j'ai fait des efforts. Voilà pourquoi vous, Foug, mon cher fils, vous possédez cette contrée orientale.

5. L'empereur reprit :

— Oh ! Foug, ne l'oubliez pas. Le bonheur de vos sujets dépendra de votre exactitude à suivre les traces •<sub>235</sub> de votre père Wenn wang. Imiter ce qu'on vous a raconté de lui, et mettez en pratique ses admirables maximes. Allez, et cherchez à connaître parfaitement les sages empereurs de la dynastie des In, afin de

garder et de bien gouverner vos sujets. Remontez encore plus loin dans l'antiquité, étudiez la conduite des vieillards expérimentés qui vécurent sous la dynastie des Chang, afin d'avoir des principes arrêtés et d'apprendre à enseigner le peuple. De plus, travaillez à connaître et imitez les sages empereurs de l'antiquité, afin de procurer la tranquillité à vos sujets et de les protéger. Enfin que votre science embrasse tous les principes dont le ciel est la source. Alors votre vertu sera très grande, et vous remplirez bien les devoirs de la charge que l'empereur vous confie.

6. ● L'empereur continua :

— Oh ! Foung, mon cher enfant, ayez grand soin de ressentir les douleurs d'autrui, comme si elles étaient vos propres douleurs. Le ciel est redoutable ; mais il protège les hommes sincèrement vertueux. Les sentiments du peuple sont faciles à découvrir ; mais les hommes du peuple sont difficiles à ●<sub>236</sub> tenir (dans la soumission). Allez et dépensez-vous tout entier. Ne soyez pas oisif, ne recherchez pas le repos ni les amusements ; et vous gouvernerez bien vos sujets. J'ai entendu dire que (le contentement ou) le mécontentement du peuple ne dépend ni des grandes ni des petites choses ; mais de la conduite bonne ou mauvaise, de l'énergie ou de l'indolence du prince (176).

7. ● « Oui mon cher fils, votre devoir est d'étendre l'influence de l'empereur, d'établir la concorde parmi les sujets des In (qui sont à présent les sujets des Tcheou), de les empêcher de se disperser, et, par ce moyen, d'aider l'empereur à affermir le pouvoir qu'il a reçu du ciel, et d'exciter le peuple à se renouveler dans la vertu.

8. ● L'empereur dit :

— Oh ! Foung, ayez soin d'appliquer les châtiments avec intelligence. Un homme commet un crime qui n'est pas des plus graves ; mais il le commet avec délibération, obstination dans le mal et volonté de violer la loi. Son crime est ●<sub>237</sub> volontaire ; bien qu'il ne soit pas très grave, il doit être puni de mort. Un autre commet un grand crime, par erreur, inadvertance, ou accident, sans obstination dans le mal. La faute n'a pas été volontaire ; après qu'il a avoué soit crime sans déguisement, il ne doit pas être puni de mort.

9. ● ● L'empereur dit :

— Oh ! Foung, il y a des degrés (de culpabilité et de peine). Celui qui dans cette matière montre un grand discernement, gagne la confiance du peuple ; ses sujets s'exhortent les uns les autres à fuir le mal, et tâchent de vivre en bonne harmonie. Agissez comme un malade (qui travaille à se guérir), et tout le peuple se corrigera de



ses défauts. Imiter la sollicitude d'une mère envers son fils nouveau-né, et le peuple sera tranquille et soumis.

10. « Ce n'est pas vous, Foug, qui infligez les graves •<sup>238</sup> châtiments et même la peine de mort, (vous n'avez pas ce droit, mais c'est le ciel qui les inflige par vous). Gardez-vous donc d'infliger (arbitrairement) les peines graves, même la peine capitale. Ce n'est pas vous qui infligez les châtime nts.

L'empereur ajouta :

— (Ce n'est pas vous, Foug), qui coupez le nez ou les oreilles aux criminels. Gardez-vous de couper (arbitrairement) le nez ou les oreilles.

11. L'empereur dit :

— Pour les affaires judiciaires, vous, publiez les lois à observer ; mais pour les degrés de peines, que les juges se conforment à l'ordre établi par la dynastie des In.

12. L'empereur ajouta :

— Après avoir examiné à fond une cause capitale, réfléchissez encore cinq ou six jours, dix jours et même trois mois ; ensuite prononcez la sentence définitive ([177](#)).

13. L'empereur dit :

— Vous ferez connaître les lois et les autres choses ; et l'échelle des peines établie par les In continuera d'être en vigueur. Mais il faudra que la peine capitale et les autres peines graves soient appliquées conformément à la justice et aux exigences des temps ; elles ne devront pas servir à satisfaire vos •<sup>239</sup> désirs particuliers. (Quand vous aurez observé ces prescriptions), vous aurez agi tout à fait comme il convient, et l'on pourra dire que tout est dans l'ordre. (Cependant, même alors ne soyez pas entièrement rassuré), et dites que peut-être tout n'est pas encore réglé conformément à la justice et aux exigences du temps ([178](#)).

14. « Oui, mon cher enfant, personne n'a un cœur aussi bon que le vôtre, mon cher Foug. (Je connais votre cœur ; vous aussi) vous connaissez parfaitement mon cœur et ma conduite.

15. • « Ceux qui se portent d'eux-mêmes à commettre des crimes, les brigands, les voleurs, les rebelles, les traîtres, ceux qui assassinent ou terrassent les hommes pour les dépouiller, ceux qui usent de violence sans aucun souci de leur propre vie, tous ces malfaiteurs sont odieux à tout le monde (et il n'est personne qui ne se réjouisse de leur châtime nt).

16. •<sub>240</sub> L'empereur dit :

— Foung, on doit détester ces grands criminels, mais bien plus encore le fils qui manque de piété filiale, le frère qui n'aime pas son frère, le fils qui ne remplit pas avec respect ses devoirs envers ses parents pendant leur vie et afflige leurs cœurs après leur mort, le père qui a de l'aversion et de la haine contre son fils, le frère puîné qui méconnaît l'ordre établi par le ciel et ne respecte pas son frère plus âgé que lui, le frère aîné qui oublie les fatigues que ses parents se sont imposées pour élever leurs enfants, et n'a nulle affection envers son frère puîné. Si nous qui sommes chargés du gouvernement, nous ne traitons pas comme coupables des hommes si dénaturés, la loi naturelle que le ciel lui-même a donnée à nos peuples ne sera plus nullement observée. Hâtez-vous donc d'appliquer à ces coupables les lois pénales établies par Wenn wang, et de les punir sans leur accorder aucune grâce.

17. •<sub>241</sub> « Il faut réprimer par la sévérité des lois les particuliers qui violent la loi naturelle ; et à plus forte raison, les maîtres chargés d'instruire au dehors les fils des princes et des officiers, les chefs des officiers, et les officiers subalternes de tout grade, lorsqu'ils répandent des instructions différentes (de celles du prince), pour se faire admirer du peuple ; et qu'ils méconnaissent et violent les lois, au grand déplaisir de leur prince. Ces officiers corrompent le peuple, et je les déteste. Peut-on s'abstenir (de les réprimer) ? Appliquez-leur sans délai les justes lois (de Wenn wang), et condamnez-les tous à la peine capitale (179).

18. « (Vous devez avant tout donner le bon exemple à vos officiers). Si vous, prince et chef (d'une famille et d'un État), vous ne saviez pas diriger les personnes de votre maison, vos petits officiers, les chefs des officiers de votre principauté ; si votre •<sub>242</sub> administration était cruelle et tyrannique, si vous ne teniez aucun compte des ordres de l'empereur ; ce serait vouloir maintenir les autres dans le devoir en agissant mal vous-même.

19. « En toute chose vous pouvez (et devez) respecter les lois, et par ce moyen rendre le peuple heureux. Wenn wang avait ce respect des lois, cette crainte (de les violer). En rendant ainsi le peuple heureux, dites-vous à vous-même : « Je cherche à égaler (Wenn wang). » Et alors, moi votre souverain, je serai content.

## 20. L'empereur dit :

— Foung, tout bien considéré, le peuple doit être conduit (non par la crainte des châtiments, mais) par l'appât du bonheur et de la tranquillité. Je pense toujours à la conduite des sages empereurs de la dynastie des In, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité, et

d'égaliser ces anciens souverains ; d'autant plus que à présent parmi le peuple il n'est personne qui, sous la direction d'un prince vertueux et bienfaisant, ne soit •<sub>243</sub> disposé à suivre la voie de la vertu. Sans cette direction douce et bonne, le gouvernement d'un État est impossible.

21. L'empereur dit :

— Foung, je ne puis me dispenser d'étudier (la conduite des sages empereurs de l'antiquité), et de vous rappeler la nécessité de joindre l'influence de la vertu à l'emploi des châtiments. Le peuple n'est pas encore tranquille, les esprits n'ont pas encore de détermination arrêtée. Malgré mes instructions réitérées, il n'est pas encore redevenu aussi vertueux qu'autrefois. Je vois clairement que le ciel veut me châtier sévèrement ; j'y pense et ne m'en plains pas. Car toutes les fautes du peuple, graves ou légères, (doivent m'être imputées). Je crains d'autant plus que à présent l'odeur infecte des actions impures monte évidemment jusqu'au ciel. (180)

22. •<sub>244</sub> L'empereur dit :

— Oh ! Foung, prenez garde. Ne faites rien qui puisse exciter de justes plaintes ; ne suivez pas les mauvais conseils, les voies iniques. Que la vérité et la sincérité président à vos décisions. Imitiez la diligente sollicitude (des sages princes de l'antiquité), afin que votre esprit soit en repos. Examinez-vous vous-même ; que votre prévoyance s'étende loin dans l'avenir. Soyez indulgent, afin que le peuple soit en paix. Vous éviterez ainsi les défauts qui m'obligeraient à vous dégrader.

23. •• L'empereur dit :

— Oh ! Foung, mon cher fils, courage. Mais le mandat qui vous est confié n'est pas irrévocable. Faites donc attention, afin que je ne sois pas obligé de vous destituer. Remplissez avec sagesse les devoirs de votre charge, suivez avec grandeur d'âme les maximes et les exemples des anciens sages ; l'ordre et la tranquillité régneront parmi le peuple des In.

24. •<sub>245</sub> L'empereur termina son discours à peu près en ces termes :

— Allez, Foung, ne violez pas les lois que vous devez respecter, suivez les avis que je vous donne ; et vous et vos descendants, vous jouirez à jamais, de votre dignité parmi le peuple des In.

\*

\*\*

## IV. CHAPITRE X.

## Avis sur les liqueurs enivrantes. (181)

1. • L'empereur (Ou wang, s'adressant à son frère K'ang chou) parla à peu près en ces termes :

— Publiez dans la principauté de Mei les ordres importants (que je vais vous donner) (182).

2. « Lorsque votre père Wenn wang, ce prince si fidèle à remplir ses devoirs, fonda sa capitale (la ville de Foung) dans la partie occidentale de l'empire, il donna des avis et recommanda des précautions à tous les princes, à tous les officiers, à leurs aides et à leurs •<sub>246</sub> employés. Il leur répétait sans cesse : . « Les liqueurs enivrantes sont faites pour être offertes aux esprits. Quand le ciel pour la première fois en prescrivit la préparation à notre peuple, il n'en permit l'usage que dans les cérémonies les plus solennelles (183).

3. « Toutes les fois que le ciel dans sa colère a permis que notre peuple s'abandonnât à de graves désordres, l'abus des liqueurs enivrantes en a toujours été la cause ; et toutes les fois qu'il a permis la ruine des États, grands ou petits, il a voulu punir l'ivrognerie.

4. « Aux jeunes gens qui étaient fils d'officiers et exerçaient eux-mêmes des charges, Wenn wang recommandait de ne pas user habituellement de liqueurs enivrantes. Il voulait que dans les principautés on ne bût de ces liqueurs qu'après les cérémonies en •<sub>247</sub> l'honneur des esprits, et encore avec modération, et sans aller jusqu'à l'ivresse (184).

5. « Que mes sujets, disait-il, apprennent à leurs enfants, à n'aimer que les produits de la terre ; les jeunes gens (occupés à cultiver la terre, ne se livreront pas à la débauche, et) seront vertueux. Que les jeunes gens écoutent avec attention les enseignements ordinaires qui leur viennent de leurs ancêtres et de leurs pères, et qu'ils s'appliquent à pratiquer la vertu dans les petites choses comme dans les grandes.

6. « Habitants du pays de Mei, travaillez sans cesse et de toutes vos forces à cultiver les deux espèces de millet à panicules ; aidez avec une prompte diligence vos parents et vos aînés ; conduisez avec ardeur vos voitures et vos bœufs, et faites le commerce dans les pays lointains, pour nourrir vos parents avec affection. Vos parents

seront heureux ; alors vous clarifierez des liqueurs, vous leur donnerez de la force, et vous en userez, (vous et vos parents, pour vous réjouir ensemble).

7. •<sub>248</sub> « Vous tous, officiers en charge, et vous, chefs des officiers, hommes distingués, écoutez (et suivez) constamment mes avis. Quand vous offrez des festins aux vieillards ou que vous servez votre prince, si vous remplissez ces fonctions convenablement, vous pouvez ensuite boire et manger à satiété. Pour parler de choses plus relevées, si vous savez veiller sans cesse (sur vos pensées et vos sentiments), et dans votre conduite ne vous écarter jamais du juste milieu ; vous êtes capables de présenter convenablement les offrandes aux esprits, et (après la cérémonie vous pouvez) vous réjouir à votre tour. Si vous agissez ainsi (si vous ne buvez de liqueurs enivrantes que dans ces circonstances), vous remplirez bien les fonctions confiées par l'empereur ; le ciel lui-même vous secondera à cause de votre grande vertu, et vos services ne seront jamais oubliés dans la famille impériale (185).

8. •<sub>249</sub> L'empereur dit :

— Fong, autrefois dans notre contrée occidentale, les princes, les officiers, les fils des officiers, qui aidaient Wenn wang, suivirent ses enseignements, et évitèrent les excès dans l'usage des liqueurs enivrantes. C'est ainsi que à présent nous avons pu obtenir l'empire qui était entre les mains des In.

9. L'empereur dit :

— Fong, j'ai entendu dire que dans l'anti quité le sage fondateur de la dynastie des In (Yang le Victorieux) craignait d'agir contrairement à la volonté manifeste du ciel et aux désirs de ses moindres sujets, qu'il cultivait sans cesse la vertu et suivait fidèlement les lumières de la sagesse ; que, depuis T'ang le Victorieux jusqu'à Ti i, tous les empereurs étaient des souverains accomplis et traitaient les ministres d'État avec respect ; que, de leur côté, les officiers secondaient l'empereur avec un zèle respectueux, qu'ils ne se permettaient pas de rechercher le repos ni les •<sub>250</sub> amusements. A plus forte raison ne se permettaient-ils pas de mettre la boisson au-dessus de tout.

10. « Dans les différentes circonscriptions situées en dehors du domaine propre de l'empereur, les princes et leurs chefs, et dans le domaine propre de l'empereur, les officiers avec leurs chefs, les officiers inférieurs, les aides des officiers supérieurs, les parents des officiers, les (ministres et les officiers) retirés dans la vie privée ne se permettaient jamais de se plonger dans l'ivresse. Non seulement ils ne se le permettaient pas, mais ils n'en avaient même

pas le temps. Leur unique soin était d'aider l'empereur à perfectionner et à faire briller sa vertu ; (et les inférieurs aidaient) leurs chefs à servir l'empereur avec respect.

11. « J'ai aussi entendu dire que, dans les derniers temps, le •<sup>251</sup> successeur (de ces souverains accomplis, le tyran Tcheou) s'eni-vrait, que son gouvernement mettait la confusion dans l'empire, qu'il ne semblait chercher qu'à mécontenter le peuple et ne voulait pas se corriger, que tout entier à ses plaisirs, il ne respectait aucune loi, qu'il croupissait dans l'oisiveté et ne gardait aucune bienséance. Tous ses sujets en éprouvaient une grande affliction. Lui continuait à se plonger dans l'ivresse, et ne voulait nullement mettre un terme à ses débauches. Dans sa frénésie furieuse, il courait sans crainte à sa perte. Les crimes s'accumulaient dans la capitale des Chang, l'empire des In touchait à sa fin, et le tyran n'en avait pas souci. Il ne pensait pas à faire monter vers le ciel dans les sacrifices l'agréable odeur d'une vertu parfaite. Il ne mon-tait vers le ciel que les plaintes du peuple et l'odeur infecte des orgies d'une troupe d'ivrognes. Aussi le ciel condamna les In à périr ; il leur retira son affection uniquement à cause de leurs excès. En cela le ciel ne s'est pas montré cruel ; ce sont les •<sup>252</sup> hommes (Tcheou et ses courtisans) qui se sont attiré eux-mêmes ce châtiment.

12. L'empereur dit :

— Foug, si je vous rappelle tous ces faits, ce n'est pas que j'aime à donner beaucoup de conseils. Les anciens répétaient souvent cet adage : « Ne prenez pas pour miroir le cristal des eaux, mais les autres hommes, (ce qui est arrivé aux autres doit vous servir de leçon). » Les In ont perdu le pouvoir souverain ; cet exemple ne doit-il pas être comme notre grand miroir, et nous exciter à assurer la tranquillité du peuple ?

13. « Je dis donc que vous devez avertir sérieusement les sages officiers qui ont servi la maison de In, les princes qui sont dans les diverses circonscriptions de l'empire ; à plus forte raison, le grand secrétaire et le secrétaire de l'intérieur qui sont vos familiers, et tous les chefs des officiers ; à plus forte raison, ceux qui vous servent, (à savoir) le maître qui vous enseigne et l'officier •<sup>253</sup> qui exécute vos ordres ; • à plus forte raison, ceux qui vous sont presque égaux, (à savoir, vos trois ministres d'État) le ministre de l'intérieur qui expulse les insoumis, le ministre de l'agriculture qui veille à la défense du peuple, le ministre des travaux publics qui fixe les limites (ou les règlements). Vous surtout, vous devrez vous, tenir bien en garde contre les boissons enivrantes.

14. « Si l'on vient vous avertir que des hommes (du peuple) réunis en troupe boivent ensemble, ne les laissez pas échapper. Faites-les saisir, enchaîner et conduire tous à la capitale de l'empire ; je les condamnerai à la peine de mort.

15. « Quant aux ministres d'État et aux officiers de différents grades qui ont servi la maison de In et suivi les mauvais exemples (du tyran Tcheou), s'ils s'enivrent encore, il ne sera pas nécessaire de les mettre à mort (sans délai) ; contentez-vous de les avertir.

16. •<sub>254</sub> « (Officiers de la maison de Iu), si vous suivez mes avis, je vous conférerai des dignités. Si au contraire vous ne mettez pas en pratique mes enseignements, moi votre souverain, je n'aurai pas compassion de vous. Si vos mœurs ne deviennent pas pures, je vous mettrai sur le même rang que les hommes du peuple qui (se réunissent en troupe pour boire et) doivent être punis de mort.

17. L'empereur dit :

— Foung, suivez constamment mes avis. Si vous ne maintenez vos officiers dans le devoir, le peuple se plongera dans l'ivresse.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XI.

## Le bois de catalpa. (186)

## 1. L'empereur (Ou wang) dit (à son frère Wang chou) :

— Foug, •<sub>255</sub> le principal devoir du chef d'une principauté est de se concilier tous les esprits, et d'unir par une entente cordiale les hommes du peuple et les officiers de sa principauté avec les grandes familles, et les sujets de l'empereur avec l'empereur lui-même.

2. • « Si dans vos discours vous répétez souvent : « O vous qui me servez et prenez modèle les uns sur les autres, ministre de l'instruction publique, ministre de la guerre, ministre des travaux publics, chefs des officiers, grands préfets, je vous le dis, je ne veux ni vexer personne, ni mettre à mort un innocent ; » si vous leur prince, leur donnant l'exemple, vous respectez et encouragez le peuple ; eux aussi le respecteront et l'encourageront. Si (parfois à cause des circonstances) vous traitez avec indulgence des criminels coupables de rébellion, de trahison, de meurtre ou de recèlement ; eux aussi, à l'exemple de leur prince, traiteront avec indulgence des hommes qui auront fait des blessures ou des meurtrissures.

3. « Les anciens empereurs, en instituant les chefs de princes •<sub>256</sub> (ou bien, en instituant les feudataires), se proposaient de maintenir l'ordre parmi le peuple. Ils leur disaient : « Ne vous unissez pas (avec les autres princes ou les ministres d'État) pour mutiler ou mettre à mort des innocents, ni pour opprimer le peuple. Allez jusqu'à respecter les faibles et procurer des soutiens aux veuves. Unissez, dirigez tous les citoyens sans exception. » Quand les anciens empereurs constituaient des princes et des officiers, que leur recommandaient-ils ? De faire trouver au peuple la subsistance et la tranquillité. Telle a été la conduite des empereurs depuis les temps antiques. Chef de princes, vous n'avez pas besoin d'employer les châtiments.

## 4. L'empereur ajouta :

— Il faut imiter le laboureur qui, après avoir arraché toutes les plantes nuisibles, trace et arrange les bordures et les canaux de son champ ; le constructeur qui, après avoir •<sub>257</sub> élevé le mur d'enceinte et les autres murs d'une habitation, les crépit et couvre



de chaume les bâtiments ; le menuisier qui, après avoir dégrossi et poli le bois, lui applique une couleur rouge.

5. (Un ministre d'État dit à l'un des successeurs de Ou wang) :

— Prince, dites-vous à vous-même : « Mes prédécesseurs (Wenn wang et Ou wang) ont déployé avec zèle leur brillante vertu, et par leur bonté ils ont gagné tous les cœurs ; tous les princes sont venus offrir leurs hommages, se sont faits comme leurs frères, et ont aussi déployé une vertu éclatante. » Prince, à l'exemple de ces grands souverains, unissez les cœurs, et tous les princes vous rendront leurs hommages.

6. « Puisque l'auguste ciel a donné à vos pères les peuples et toutes les terres de l'empire ;

7. « prince, par la seule influence de la vertu, rétablissez la concorde, rendez heureux et entourez de soins les hommes qui •<sup>258</sup> ont été séduits (par les mauvais exemples). Vous serez agréable à vos prédécesseurs, qui ont (mérité et) obtenu l'empire.

8. « Oui, si vous méditez et suivez cet avis, mon unique désir sera que, durant une longue suite de siècles, vous et vos descendants, vous soyez toujours préposés à la garde du peuple.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XII.

## Avis du Prince de Chao. (187)

1. • Au deuxième mois de l'année, six jours après la pleine lune, le trente-deuxième jour du cycle, l'empereur (Tch'eng wang) •<sub>259</sub> partit le matin de la capitale les Tcheou, et se rendit à Foung (188).

2. De là, le grand gardien (le prince de Chao), précédant Tcheou koung, alla voir l'emplacement (de la future capitale). Il fit le voyage tout d'une traite. Le premier jour du troisième mois lunaire était le quarante-troisième du cycle. Deux jours après, c'était le quarante-cinquième du cycle, le grand gardien arriva à Lo. Il interrogea la tortue sur l'emplacement de la ville. Ayant obtenu des réponses favorables, il traça les divisions et le contour de la nouvelle capitale.

3. Deux jours après, c'était le quarante-septième jour du cycle, le grand gardien, avec une troupe d'hommes qui avaient été les sujets des Iu, prépara l'emplacement des différentes parties de la ville au nord de la Lo. Quatre jours après, c'était le cinquante et •<sub>260</sub> unième jour du cycle, les emplacements étaient préparés (189).

4. • Le lendemain, cinquante-deuxième jour du cycle, Tcheou koung arriva le matin à Lo ; il examina avec soin tout le tracé de la nouvelle ville.

5. Deux jours après, c'était le cinquante-quatrième jour du cycle, il immola deux boeufs dans la campagne (en l'honneur du Ciel et de la Terre). Le lendemain, cinquante-cinquième jour du cycle, il immola dans la nouvelle ville sur l'autel de la Terre un boeuf, une brebis et un porc.

6. Six jours après, c'était le premier jour du cycle, Tcheou koung dès le matin prenant son cahier, donna ses ordres à tous les chefs des princes des différentes circonscriptions de l'empire des In (190).

7. •<sub>261</sub> Ceux-ci transmirent les ordres à la multitude des anciens sujets des In, qui commencèrent le travail avec ardeur.

8. Alors le grand gardien (le prince de Chao) étant sorti avec tous les princes, reçut leurs (présents qui consistaient en) pièces de soie. Puis, entrant dans les appartements de Tcheou koung, il les lui donna, en disant :

— A genoux, j'incline la tête jusqu'à mes mains, je l'incline jusqu'à terre ; prince, j'offre à l'empereur et à vous (ces présents et ce mémoire). Je désire que des avis soient donnés à la multitude des anciens sujets des In, mais par vous qui administrez les affaires.

9. [•](#) (Le mémoire écrit par le prince de Chao et porté à l'empereur par Tcheou koug était conçu en ces termes) :

« Oh ! le roi suprême de l'auguste ciel a destitué son fils aîné (le tyran Tcheou), et retiré son mandat aux princes de la grande maison de In. Prince, ce mandat vous a été confié ; c'est une immense faveur, mais [•](#)<sub>262</sub> elle vous impose une immense sollicitude. Oh ! comment pourriez-vous n'être pas très attentif (à remplir vos devoirs) ?

10. « Lorsque le ciel retira son mandat à la grande famille des In, beaucoup de sages empereurs de cette dynastie étaient dans le ciel. Mais celui de leurs descendants et de leurs successeurs qui avait hérité de l'empire, (était si injuste que) à la fin les hommes sages vivaient cachés, et les oppresseurs occupaient les charges. Les particuliers, pour échapper à la tyrannie, ne voyaient d'autre ressource que de prendre dans leurs bras ou de conduire par la main, et d'emmenner avec eux leurs femmes et leurs enfants. Lorsque, poussant des lamentations et des cris vers le ciel, ils partaient pour aller dans une autre contrée, ils étaient saisis à leur sortie. Oh ! alors le ciel, dans sa miséricorde envers les peuples [•](#)<sub>263</sub> de l'empire, conféra avec bonté son mandat à un souverain qui faisait de généreux efforts (à Ou wang). Prince, cultivez avec soin la vertu [\(191\)](#).

11. « Remontons à l'antiquité, et considérons le fondateur de la dynastie des Hia (le grand Iu). Le ciel le dirigea, laissa son héritage à ses descendants et les protégea. C'est que Iu étudiait la volonté du ciel et s'y conformait. A présent sa dynastie est éteinte. Considérons ensuite le fondateur de la dynastie des In (Tch'eng T'ang). Le ciel le dirigea et l'aïda à réformer (le gouvernement des Hia) ; il le protégea. Tch'eng T'ang étudiait la volonté du ciel et s'y conformait. A présent sa dynastie n'existe plus.

12 « Jeune encore, vous êtes en possession de l'héritage de vos pères ; n'écartez pas de vous les vieillards. Dites-vous à vous-même : « Ils consulteront les exemples de mes prédécesseurs (pour régler leur conduite et me donner des avis.) » Mais surtout dites-vous : « Ils sauront consulter le ciel et donner des avis conformes à sa volonté. »

13. [•](#)<sub>264</sub> « Oh ! prince, malgré votre jeunesse, vous êtes le fils aîné (du ciel). Vous pourrez, j'espère, établir en tous lieux la concorde parmi le peuple ; et ce sera la grande félicité du moment. Que ce soit le premier de vos soins ; prenez garde, craignez sans cesse les dangers qui vous menacent de la part du peuple.

11. « Prince, venez ici, et ministre du roi du ciel, accomplissez son œuvre au centre du monde. Tan a dit : « Quand cette grande ville sera bâtie, d'ici l'empereur agira, j'espère, comme l'associé de l'auguste ciel, et offrira avec respect des sacrifices aux esprits du ciel et de la terre. Fixé ici au centre de l'empire, il gouvernera parfaitement. » Prince, vous remplirez, j'espère, le mandat du ciel, et le bon gouvernement du peuple sera notre félicité présente (192).

15. •<sub>265</sub> « Prince, commencez par gagner la confiance des officiers de la dynastie des In, afin qu'ils aident les officiers de notre maison de Tcheou, corrigent leurs propres défauts et fassent chaque jour des progrès (dans la vertu).

16. « Prince, que l'application à bien remplir vos devoirs soit comme votre demeure. Il n'est pas permis de ne pas s'appliquer à cultiver la vertu.

17. « Il ne nous est pas permis de perdre de vue la dynastie des Hia ni celle des In. (A ne considérer que les décrets du ciel), je ne me permettrais pas de juger ni de dire que les Hia devaient avoir le mandat du ciel un si grand nombre d'années, ni qu'ils auraient dû le conserver plus longtemps. Je sais seulement que, par la négligence de leurs devoirs, ils ont accéléré la ruine de leur dynastie. (A ne considérer que les impénétrables décrets du ciel), je n'aurais pas la témérité de penser ni de dire que les In •<sub>266</sub> devaient avoir le mandat du ciel un si grand nombre d'années, ni qu'ils auraient dû le garder plus longtemps. Je sais seulement que, par la négligence de leurs devoirs, ils ont hâté la chute de leur dynastie.

18. « Prince, vous leur succédez, vous avez reçu leur mandat (le mandat que le ciel leur avait confié) ; car le mandat confié à notre dynastie n'est autre que celui qui avait été confié à ces deux dynasties impériales. En leur succédant, imitez ceux d'entre ces souverains qui ont bien mérité de l'empire ; surtout à présent que vous allez inaugurer (votre gouvernement dans la ville de Lo).

19. « Oh ! c'est comme quand un enfant entre dans la vie. Tout dépend de ses premières années (si dès l'enfance il contracte de bonnes habitudes, il sera vertueux) ; lui-même obtiendra du ciel •<sub>267</sub> (par ses bonnes actions) le don de la sagesse. Le ciel voudra-t-il que votre gouvernement soit sage ? voudra-t-il qu'il soit heureux ou malheureux ? voudra-t-il qu'il soit de longue durée ? (Nous ne le savons pas) ; nous savons seulement que nous commençons comme un nouveau règne (et que tout dépendra de ce commencement) (193).

20. « Dès votre arrivée dans la nouvelle ville, prince, vous vous appliquerez sans retard, je l'espère, à cultiver la vertu. Pratiquant la vertu, vous demanderez (et vous obtiendrez) que le ciel vous laisse à jamais son mandat.

21. « Quand même le peuple violerait les lois et commettrait de grands excès, vous qui êtes empereur, n'essayez pas de le réprimer au moyen de la peine capitale et des châtiments rigoureux. C'est par la douceur que vous réussirez à le réformer.

22. •<sub>268</sub> « Si vous qui occupez la plus haute dignité, vous vous tenez toujours au sommet de la perfection, le peuple vous imitera, la vertu fleurira dans tout l'empire, et votre gloire sera grande.

23. « Que l'empereur et ses ministres travaillent de tout leur pouvoir à soulager le peuple. Qu'ils se disent à eux-mêmes : « (Nous ferons en sorte) que le pouvoir confié par le ciel à notre sollicitude devienne aussi grand et dure autant d'années que ce lui des Hia, et qu'ensuite, après avoir encore duré autant d'années que celui des In, il ne nous soit pas retiré. » Je désire que par le moyen du peuple (en méritant l'affection du peuple) vous obteniez de conserver toujours le mandat du ciel.

24. « La tête inclinée jusqu'à mes mains, le front contre terre, je promets que moi, le dernier de vos ministres, avec les hommes du peuple et les officiers qui (autrefois attachés au parti des In) vous étaient hostiles, avec les sujets (qui ont toujours été) dévoués à notre famille, j'essaierai de soutenir et de respecter la •<sub>269</sub> puissance de votre autorité et l'éclat de votre vertu. Je souhaite que vous remplissiez parfaitement jusqu'à la fin (et léguiez à vos descendants) le mandat du ciel ; vous jouirez d'une grande gloire. (Mais cela dépend uniquement de vous). Je ne prétends pas pouvoir y contribuer. Je me contente de vous offrir avec respect des pièces de soie, pour que ce tribut vous serve à demander (et à obtenir) que le ciel vous continue toujours son mandat. » (194)

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XIII.

## Avis concernant la ville de Lo. (195)

1. ● Tcheou koung (après avoir fixé l'emplacement de la nouvelle ville de Lo), se mit à genoux, inclina la tête d'abord jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre (comme s'il avait été en présence de l'empereur, et envoya à Tch'eng wang) le message suivant :

« Je vais vous faire mon rapport, à vous mon cher fils et mon intelligent souverain (196).

2. « Vous paraissiez ne pas oser exécuter le mandat du ciel qui ordonnait de poser les fondations et d'achever les constructions (de la ville de Lo). J'allai rejoindre le grand gardien (le prince ●<sub>270</sub> de Chao), et j'examinai avec soin toute cette contrée orientale, en vue d'y fonder une ville où vous signaleriez votre intelligence dans le gouvernement des peuples.

3. « Le cinquante-deuxième jour du cycle au matin, j'arrivai à la ville de Lo, destinée à devenir la capitale de l'empire. Je consultai la tortue au sujet de la contrée qui est au nord du Fleuve-Jaune auprès de la Li ; puis au sujet de la rive orientale de la Kien et de la rive occidentale de la Tch'en. L'encre ne parut com me absorbée que quand j'en vins à Lo. Je consultai aussi la tortue au sujet de la rive orientale de la Tch'en. L'encre ne fut enco re absorbée que quand j'en vins à Lo. J'envoie un messenger vous ●<sub>271</sub> présenter les réponses de la tortue avec le Plan (de Lo et des environs) (197).

4. L'empereur, à genoux, inclina profondément la tête d'abord jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre (en signe de respect pour son oncle Tcheou koung), et lui envoya la réponse suivante :

— Prince, vous n'avez pas osé ne pas exécuter avec respect les ordres favorables du ciel. Vous êtes allé examiner le pays où notre famille doit répondre à la confiance du ciel. Après avoir déterminé l'emplacement (de la nouvelle capitale), vous m'avez envoyé un messenger, qui m'a fait connaître les pronostics de bonheur et de perpétuelle prospérité donnés par la tortue. Vous et moi, nous exécuterons ensemble (cette entreprise). Votre désir est que j'accomplisse avec respect les ordres favorables du ciel durant plusieurs myriades d'années. A genoux, j'incline la tête jusqu'à mes mains, puis jusqu'à terre, (et vous remercie de) vos enseignements.

5. Tcheou kOUNG (étant retourné à Hao auprès de l'empereur, lui) dit :

— Prince, dès votre entrée dans la nouvelle ville, •<sup>272</sup> accomplissant les cérémonies solennelles, offrez dans l'ordre voulu tous les sacrifices (qui étaient en usage sous les Iu), même ceux qui ne sont pas mentionnés sur les registres.

6. « Je rangerai en ordre tous les officiers ; je les enverrai (au-devant de vous, et leur ordonnerai de) vous faire escorte à votre arrivée de Hao à Lo. Je leur dirai seulement : « L'empereur aura peut-être quelque chose à vous prescrire. »

7. « Publiez sans retard l'ordre suivant : « Qu'on inscrive les services signalés ; ceux qui auront le mieux mérité, recevront les plus grands honneurs après leur mort. » Ajoutez : « Vous en faveur de qui je donne cet ordre, aidez-moi de tout votre pouvoir. »

8. « Exposez à tous les regards les cahiers où seront inscrits les services (afin qu'on y voie votre impartialité) ; ainsi en toutes choses vous donnerez l'exemple à vos officiers.

9. « Mon cher fils, pourriez-vous user de partialité ? Si vous, mon cher fils, vous usez de partialité, (tous vos officiers vous •<sup>273</sup> imiteront ; prenez garde que) ce ne soit comme un feu, qui donne d'abord une faible flamme, grandit peu à peu, et enfin ne peut plus être éteint.

10. « Observez les lois et réglez toutes choses, comme je le fais moi-même. Emmenez avec vous à la nouvelle ville (non des favoris, mais) seulement les officiers qui sont maintenant dans la capitale (à Hao). Faites-leur connaître vos intentions, et que chacun d'eux se rende à son poste (avec ses collègues). Encouragez-les bien, afin qu'ils se mettent à l'œuvre avec ardeur. Soyez bien - faisant et généreux, afin d'établir des habitudes de libéralité. Vous acquerrez ainsi une gloire immortelle. »

11. Tcheou kOUNG ajouta :

— Oui, vous qui êtes jeune, travaillez à compléter (l'œuvre commencée par vos pères).

12. • « Veillez attentivement sur vous-même, et il vous sera facile de discerner les princes qui vous offriront (de cœur) leurs présents et leurs hommages de ceux qui ne vous les offriront pas (de cœur). Les présents doivent être offerts avec de grands témoignages •<sup>274</sup> de respect. Si les témoignages de respect sont au-dessous des objets offerts, cela s'appelle ne pas offrir. Si les princes n'offrent pas de cœur leur tribut, tous les particuliers diront qu'ils n'ont besoin de rien offrir. L'État sera troublé et lésé dans ses droits.

13. « Vous êtes jeune, étendez partout les institutions que je n'ai pas eu le temps (de développer). Écoutez (et suivez) mes conseils sur la réforme des mœurs. Si vous négligiez ce devoir, votre règne ne durerait pas longtemps. Suivez pas à pas avec soin les traces de votre excellent père (Ou wang), imitez ma conduite en toutes choses, et personne n'osera enfreindre vos ordres. Allez (à Lo), et veillez sur vous-même. Moi (je suis vieux ; retiré des affaires), j'apprendrai (ou j'enseignerai) ici à cultiver parfaitement la terre. Là (à Lo) montrez un cœur large dans le gouvernement de notre peuple, et l'on accourra à vous de toutes parts, même des contrées les plus éloignées.

14. •<sub>275</sub> L'empereur (étant à Lo avec Tcheou koug) parla à peu près en ces termes :

— Prince, vous m'éclairez et m'aidez, moi qui suis jeune. Vous me proposez les plus beaux exemples de vertu, afin que, malgré ma jeunesse, je reproduise les belles actions de Wenn wang et de Ou wang, que je remplisse avec respect le mandat du ciel ; que je conserve dans la paix et la concorde les habitants de toutes les contrées, et que je fixe les multitudes (à Lo).

15. « (Vous me conseillez) d'accorder de grands honneurs posthumes à ceux qui auront le mieux mérité, d'instituer des offrandes solennelles proportionnées à leurs services, et d'offrir dans l'ordre voulu tous les sacrifices (qui étaient en usage sous les In), même ceux qui ne sont pas mentionnés sur les registres.

16. « Votre vertu brille au ciel et sur la terre ; votre action s'étend sur toutes les contrées de l'empire. De toutes parts vous attirez des hommes éminents qui contribuent à maintenir l'ordre dans l'État, et ne s'écartent en rien des principes que Wenn •<sub>276</sub> wang et Ou wang ont enseignés avec zèle. Moi qui suis jeune, je n'ai qu'à présider aux sacrifices avec respect et assiduité (198).

17. L'empereur reprit :

— Prince, vous me rendez de très grands services en m'aidant et en m'instruisant ; (je désire) qu'il en soit toujours ainsi.

18. L'empereur dit :

— Prince, moi qui suis jeune, je quitterai (Lo) et retournerai exercer le gouvernement dans notre capitale (à Hao). Je vous charge de gouverner (à Lo) après mon départ.

19. « (Grâce à vos soins), l'ordre est rétabli dans tout l'empire. Mais rien n'a encore été statué sur les honneurs (sur les sacrifices) qui doivent être décernés aux services les plus signalés. Je ne puis donc pas encore récompenser pleinement vos travaux (199).



20. « Prince, vous fondez (à Lo) les grandes institutions que vos successeurs devront maintenir. Vous serez le modèle de mes •<sup>277</sup> officiers, de leurs chefs et de leurs subalternes. Vous garderez tous les peuples que le ciel a donnés à Wenn wang et à Ou wang. Par votre bonne administration vous serez le soutien de l'empire.

21. L'empereur ajouta :

— Prince, demeurez (à Lo) ; moi, je m'en retourne (à Hao). Le peuple répond à vos soins avec une ardeur et une joie respectueuses. Ne me mettez pas dans l'embaras (en me privant de vos services). De mon côté, je travaillerai sans me lasser à établir la tranquillité. Continuez de donner l'exemple (à mes officiers). Vos bienfaits s'étendront à tous les lieux, à tous les âges.

22. Tcheou koug, à genoux, inclina la tête d'abord jusqu'à ses mains, puis jusqu'à terre, et dit :

— Prince, vous m'avez ordonné de venir (ici à Lo) ; vous m'avez chargé de garder le mandat et le peuple que le ciel a confiés à votre aïeul Wenn wang et à votre •<sup>278</sup> illustre père Ou wang, et de vous prouver de plus en plus mon respect (en vous rappelant sans cesse vos devoirs) (200).

23. « Vous, mon cher fils, venez (souvent) visiter cet établissement. Ayez en grande estime les (anciens) statuts, et les (descendants des) sages officiers des In. (Ici), par votre bon gouvernement, vous serez vraiment le nouvel arbitre de toutes les nations ; vous deviendrez un modèle de respect pour les souverains de la dynastie des Tcheou. Oui, ici, au centre de l'empire, vous gouvernerez les peuples. Tous les peuples seront heureux, et vos mérites seront parfaits.

24. « Moi Tan, avec les hauts dignitaires et tous les officiers, j'affermirai les œuvres de vos prédécesseurs, et répondrai aux espérances de la multitude. Je serai un modèle de fidélité envers la maison de Tcheou. Je vous donnerai des exemples de plus en plus parfaits, afin de vous instruire, mon cher fils ; et je compléterai ainsi (les effets de) la vertu de votre aïeul Wenn wang.

23. •<sup>279</sup> (Tch'eng wang étant retourné de Lo à Hao, envoya offrir à Tcheou koug deux coupes de liqueur aromatisée, honneur semblable à celui que recevaient les esprits immortels et les mânes des morts. Tcheou koug fit répondre à l'empereur) :

« Vos envoyés sont venus donner des avis aux (anciens sujets des) In. Ils avaient ordre de me décerner une récompense (extraordinaire), de me présenter deux coupes de liqueur faite de millet noir et aromatisée, et de me dire de votre part : « Voici une

liqueur pure semblable à celle qu'on offre aux esprits. A genoux, j'incline la tête d'abord jusqu'à mes mains, puis jusqu'à terre, et vous offre cette liqueur pour vous réjouir. »

26. « Je n'ai pas osé accepter cette offrande pour moi-même ; je l'ai présentée à Wenn wang et à Ou wang (201).

27. « (Je leur ai adressé la prière suivante) : « Que l'empereur, docile à vos enseignements, marche sans cesse sur vos traces ; qu'aucune maladie ne lui survienne ; que ses descendants durant dix mille années cherchent et trouvent le bonheur dans l'imitation de vos vertus, et que le peuple des In vive longtemps. »

28. •<sub>280</sub> « Prince, vos envoyés sont venus donner au peuple des In une suite d'enseignements qu'il devra observer durant dix mille ans. (Mais cela ne suffit pas ; il faut de plus) que ce peuple contemple et aime sans cesse votre vertu, mon cher fils.

29. Le cinquième jour du cycle (dans le courant du douzième mois de l'année), l'empereur, dans la nouvelle ville (avant son retour à Hao et l'envoi des messagers dont on vient de parler), fit les offrandes qui ont lieu chaque année en hiver. Il offrit un boeuf roux à Wenn wang et un autre à Ou wang. Il ordonna d'écrire une déclaration. I la composa en forme de prière. L'empereur y manifestait (à Wenn wang et à Ou wang) son intention de laisser Tcheou koug après lui (à Lo). Les hôtes ordinaires de l'empereur (les princes voisins) étaient tous venus assister à l'immolation et à l'offrande des victimes. L'empereur, entrant dans la salle principale du temple, offrit des libations (202).

30. •<sub>281</sub> (Le même jour) l'empereur décida que Tcheou koug resterait après lui à Lo, fit rédiger un écrit et informer le prince par I (son secrétaire). C'était au douzième mois de l'année.

31. Tcheou koug ne garda que sept années le grand mandat que Wenn wang et Ou wang avaient reçu du ciel (il mourut).

\*

\*\*

## IV. CHAPITRE XIV.

### Les nombreux officiers. (203)

1. • Au troisième mois de l'année, Tcheou koug prenant la direction des affaires dans la nouvelle ville de Lo, donna aux anciens officiers des Chang les avis suivants :

2. •<sub>282</sub> « L'empereur a parlé à peu près en ces termes : « Nombreux officiers survivants de la maison de In, le ciel n'a pas eu pitié de la dynastie des In. Armé de son pouvoir destructeur, il l'a frappée d'une ruine complète. Nous, princes de Tcheou, munis du mandat et du secours du ciel, et constitués ministres de sa justice, qui était visiblement irritée, nous avons appliqué les châtiments que l'empereur seul peut infliger. Nous avons réformé l'administration des In, et achevé l'œuvre du roi du ciel (204).

3. « Vous le voyez, nombreux officiers, nous, chefs d'une petite principauté, nous n'aurions pas osé tenter de ravir le pouvoir impérial aux princes de In ; mais le ciel ne voulait plus le leur laisser. De fait, il ne raffermit pas leur administration troublée ; mais il nous aida. Aurions-nous osé de nous-mêmes aspirer à la dignité impériale ?

4. •<sub>283</sub> « Le roi du ciel avait retiré (le pouvoir impérial aux princes de In) ; la conduite tenue par notre peuple était une menace évidente des châtiments du ciel (205).

5. « J'ai entendu dire (sous forme d'adage) que le roi du ciel amène les hommes à jouir de la tranquillité. L'empereur (Iue) de la dynastie des Hia ne suivait pas la voie qui mène à la tranquillité ; le ciel lui envoya des calamités, qui furent comme des avis retentissant à ses oreilles. Le chef de la maison de Hia ne voulut pas mettre à profit les avertissements du roi du ciel. Il se plongea de plus en plus dans tous les excès, cherchant à excuser sa conduite. Mais le ciel ne voulut plus ni l'entendre ni se soucier de lui. Il lui retira le mandat suprême, et fit descendre sur lui ses châtiments.

6. « Par son ordre, votre aïeul Tch'eng T'ang (Yang le Victorieux) renversa la dynastie des Hia, et les hommes les plus remarquables gouvernèrent toutes les contrées de l'empire.

7. •<sub>284</sub> « Depuis Tch'eng T'ang jusqu'à Ti i, tous les empereurs cultivèrent la vertu, et eurent à cœur les offrandes ou sacrifices.

8. « Aussi le ciel affermit, protégea et dirigea les empereurs de la dynastie des In. De leur côté, ces princes n'osèrent s'écarter en rien de la direction donnée par le roi du ciel ; tous unirent leur action à celle du ciel pour faire du bien aux peuples.

9. « Dans ces derniers temps, (le tyran Tcheou), leur descendant et leur successeur, ne comprit nullement les voies du ciel, encore moins voulut-il entendre parler et se souvenir de la sollicitude de ses pères à l'égard de leur famille (c'est -à-dire de leurs sujets). Plongé dans toutes sortes d'excès, il oublia entièrement les principes les plus évidents de la loi naturelle, et la crainte respectueuse (que le souverain doit avoir) de son peuple.

10. « Alors le roi du ciel cessa de le protéger, et envoya cette grande catastrophe.

11. •<sub>285</sub> « (Tcheou) perdit le mandat du ciel, uniquement parce qu'il négligea de cultiver la vertu.

12. « Partout et toujours, quand un prince a perdu ses États, grands ou petits, il a été facile de dire les causes du châtement. »

13. « L'empereur a parlé à peu près en ces termes : « Nombreux officiers des In, les empereurs de notre maison de Tcheou (Wenn wang et Ou wang.), à cause de leur grande bonté, furent chargés d'exécuter l'œuvre du roi du ciel.

14. « Ils avaient ordre de mettre fin à la dynastie des In. Ils déclarèrent au roi du ciel qu'ils allaient (lui obéir et) réformer l'empire.

15. « Notre entreprise n'a tendu qu'à un seul but (qui était l'accomplissement de la volonté du ciel). Vous, de la maison impériale (de In) vous devez venir à nous.

16. « Je vous l'assure, c'est uniquement à cause de vos graves •<sub>286</sub> et nombreuses infractions aux lois, (qu'il a été nécessaire de vous amener de votre ancienne ville dans la nouvelle ville de Lo). Je n'aurais pas voulu vous imposer ce dérangement (ou ce déplacement). La cause en a été posée dans votre propre ville.

17. « J'ai aussi pensé que, si le ciel envoyait de grands malheurs aux sujets des In (si la mort de Ou keng avait suivi de près celle de Tcheou, son père), c'est que les sujets des In avaient besoin de réforme (et devaient être transférés dans un autre pays). »

18. « L'empereur a dit : « Oui je vous le déclare, nombreux officiers, ce sont les seuls motifs pour lesquels je vous ai envoyés de l'orient à l'occident. En cela, moi votre souverain, je n'ai pas suivi les caprices d'une humeur inquiète et turbulente ; j'ai seulement obéi à la volonté du ciel. Ne résistez donc pas. Je ne me permettrai

pas de vous infliger d'autre châtement ; ne murmurez pas contre moi (206).

19. •<sub>287</sub> « Vos pères, qui vivaient sous les In, ont laissé, vous le savez, des documents, des annales, (où l'on voit comment) les In ont remplacé les Hia.

20. « Mais vous me direz que les anciens officiers des Hia (après la chute de cette dynastie) ont été proposés et choisis à la cour des nouveaux empereurs (pour remplir des charges), et qu'ils ont eu différents emplois, (que les Tcheou n'ont pas témoigné cette confiance bienveillante aux anciens officiers des In). (Je répondrai que) moi souverain de tout l'empire, je n'écoute et n'emploie que les hommes de bien. C'est pour cette raison que j'ai été vous chercher dans la ville où le ciel avait établi la résidence des Chang (et que je vous ai envoyés à Lo). En cela je n'ai fait que suivre (l'exemple des Chang eux-mêmes) et obéir à un sentiment de compassion pour vous. (Mon intention est de vous obliger à devenir hommes de bien, et de vous donner ensuite des emplois. Si je ne vous emploie pas encore à présent), ce n'est pas ma faute ; c'est le ciel qui le veut ainsi. »

21. « L'empereur a dit : « Nombreux officiers, à mon retour de Ien, j'ai adouci beaucoup la peine que vous aviez méritée, et •<sub>288</sub> vous ai fait grâce de la vie, à vous et à tous les habitants des pays révoltés. Exécutant avec prudence la sentence de condamnation portée par le ciel, je vous ai transportés loin de votre pays (à Lo), afin que, vous attachant à nous, vous nous serviez avec beaucoup de respect, et dépendiez de notre grande capitale (de la ville de Hao). » (207)

22. « L'empereur a dit : « Je vous avertis, nombreux officiers des In ; je vous ai fait grâce de la vie, et à présent je ne ferai que vous répéter ce que je vous ai dit (à mon retour de Ien). J'ai fait bâtir cette grande ville de Lo, afin que les princes de ces contrées eussent un endroit pour me présenter leurs hommages, et vous, nombreux officiers, un endroit pour exercer avec dévouement et respect différents emplois à notre service.

23. « (A Lo, comme dans votre ancienne ville), vous avez le •<sub>289</sub> bonheur de posséder des terres, de travailler et de vivre tranquillement.

24. « Si vous savez vous tenir avec respect dans la voie du devoir, le ciel aura compassion de vous, et vous accordera ses faveurs. Si vous sortez de la voie du devoir, non seulement vous ne garderez pas vos terres, mais de plus, moi ministre de la justice du ciel, je frapperai vos personnes.

25. «(Si vous obéissez aux empereurs de notre dynastie), vous demeurerez toujours dans vos terres (ou dans votre ville) et vous léguerez vos habitations à vos descendants. Vous aurez vous-mêmes des occupations (des ressources), et une vie longue dans cette ville de Lo ; et vos descendants jouiront de la prospérité. (Tous ces avantages) seront la suite de votre changement de pays. » ([208](#))

26. «L'empereur a dit : «Je le répète, tous ces avis me sont inspirés par mon désir de vous assurer un séjour tranquille.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XV.

## Contre l'oisiveté et les plaisirs.

1. •<sub>290</sub> Tcheou koug dit (à Tch'eng wang) :

— Oh ! un prince sage se tient constamment en garde contre l'oisiveté et les plaisirs (209).

2. « Celui qui (comme Chouenn et Heou Tsi) a connu les fatigues et les souffrances du laboureur, avant de mener la vie paisible de souverain, sait (que le travail est) la ressource des hommes du peuple.

3. « Voyez les hommes du peuple. (Parfois) après que les parents ont cultivé la terre avec beaucoup d'ardeur et de peine, les enfants ne connaissent même pas les fatigues ni les souffrances de la vie des laboureurs. Ils s'abandonnent à l'oisiveté et aux plaisirs, s'habituent à un langage grossier et mènent une vie licencieuse ; ou bien, pleins de mépris pour leurs parents, ils disent que les hommes d'autrefois n'avaient rien appris et ne comprennent rien (eux qui ne savaient que se fatiguer, et ne s'accordaient pas un moment de repos. Si les fils des laboureurs tombent •<sub>291</sub> eux-mêmes dans ce défaut, les fils des princes y sont encore bien plus exposés).

4. • Tcheou koug reprit :

— J'ai entendu dire qu'autrefois l'empereur Tchoung tsoung (T'ai meou), de la dynastie des In, était grave, poli, respectueux, circonspect ; qu'il se dirigeait lui-même d'après les principes de la loi naturelle, et gouvernait le peuple avec une crainte respectueuse ; qu'il ne se permettait pas de s'abandonner à une stérile oisiveté ; et que par suite il jouit de la dignité souveraine durant soixante-quinze ans (210).

5. • « Plus tard Kao tsoung (Ou ting) commença par demeurer longtemps au-dehors (à la campagne), travaillant avec les hommes du peuple. (Après la mort de son père), sortant (de cette vie laborieuse) pour prendre possession de la dignité impériale, (et pleurant son père) dans la cabane funèbre, peut-être garda-t-il un silence absolu durant trois années. Il aimait à garder ainsi le silence •<sub>292</sub> pour réfléchir ; puis, quand il parlait, ses paroles étaient pleines de sagesse. Il ne se permettait pas de s'abandonner à l'oisiveté. Il fit régner la vertu et la paix dans l'empire des In ;

jamais personne, dans aucune classe de la société, ne murmura contre lui. Kao tsoung jouit ainsi de la dignité impériale durant cinquante-neuf ans (211).

6. « Tsou kia, croyant qu'il ne pouvait sans injustice accepter l'empire (avant son frère aîné Tsou keng), vécut longtemps comme un homme du peuple. Quand, il sortit (de cette vie humble) pour prendre possession de la dignité impériale, il connaissait la grande ressource des hommes du peuple. Il sut prêter secours et protection à la multitude, et ne se permit jamais de traiter avec mépris les hommes veufs ou les femmes veuves. Il régna ainsi trente-trois ans (212).

7. •<sub>293</sub> « Les empereurs qui régnèrent ensuite, avaient mené une vie commode dès leur naissance. Avant mené une vie commode dès leur naissance, ils ne connaissaient pas les travaux ni les souffrances des laboureurs, et n'avaient pas entendu parler des fatigues des hommes du peuple ; ils furent tout entiers à leurs plaisirs immodérés. Leurs successeurs régnèrent tous peu de temps ; les uns dix ans, les autres sept ou huit ans, les autres cinq ou six ans, les autres trois ou quatre ans.

8. Tcheou koug dit :

— Oh ! dans notre famille des Tcheou, il y eut aussi T'ai wang et Wang Ki qui se signalèrent par leur modestie et leur circonspection.

9. • « Wenn wang portait des vêtements communs, travaillait à assurer la tranquillité du peuple et encourageait la culture des terres.

10. •<sub>294</sub> « D'une douceur et d'une politesse admirables, il protégeait ses sujets avec affection, et par ses bienfaits rendait la vie aux hommes veufs et aux femmes veuves. Depuis le matin jusqu'à midi et depuis midi jusqu'au soir, il prenait à peine le temps de manger. Il établit ainsi l'ordre le plus parfait chez tous les peuples.

11. « (Constitué chef des princes de l'ouest), il ne se permettait pas de se livrer trop au plaisir des voyages ou de la chasse, et n'exigeait des principautés que le tribut fixé par les lois. Il ne commença à gouverner la principauté (de Tcheou) que vers le milieu de sa vie ; il la gouverna cinquante ans.

12. Tcheou koug dit :

— Oh ! désormais, vous qui succédez à l'empire, évitez, à l'exemple de Wenn wang, de rechercher trop le plaisir de voir, de



vous amuser, de voyager ou de chasser ; n'exigez de tous vos peuples que le tribut ordinaire.

13. •<sub>295</sub> « Ne vous abandonnez pas à l'oisiveté, en disant : « Je me plongerai dans les plaisirs aujourd'hui seulement. » Ce n'est pas un exemple qu'il convienne de donner à vos sujets, ni une conduite qui puisse vous attirer les faveurs du ciel. Les hommes de votre temps imiteraient partout vos excès. Ne devenez pas semblable à l'empereur Cheou (au tyran Tcheou), de la dynastie des In, qui, à cause de son ivrognerie, était dans une sorte de démence et de frénésie.

14. Tcheou koug dit :

— Oh ! j'ai entendu raconter que dans l'antiquité les ministres d'État eux-mêmes s'instruisaient et s'avertissaient entre eux, se défendaient et s'aidaient mutuellement, se formaient les uns les autres aux bonnes habitudes, et que parmi le peuple personne peut-être ne cherchait à tromper par des mensonges ou des exagérations.

15. « Si vous n'ajoutez pas foi à ce récit (et ne profitez pas des exemples de nos pères), les ministres d'État vous imiteront. Les •<sub>296</sub> sages lois de vos prédécesseurs seront changées et bouleversées, depuis les moins importantes jusqu'aux plus essentielles. Le peuple vous désapprouvera, et par suite il vous retirera son affection et se plaindra de vous. Le peuple vous désapprouvera, et bientôt toutes les bouches exposeront leurs plaintes (devant les esprits) et les conjureront de vous punir.

16. Tcheou koug dit :

— Oh ! Tchoung tsoung, Kao tsoung et Tsou kia de la dynastie des In, ainsi que Wenn wang de notre maison de Tcheou, ont usé tous quatre d'une rare prudence.

17. « Si quelqu'un les avertissait et leur disait : « Le peuple profère des plaintes et des paroles injurieuses contre vous ; » aussitôt ils veillaient sur eux-mêmes avec grande attention. Quand on leur reprochait des fautes (même sans fondement), ils disaient : « J'ai commis ces fautes. » (Ils agissaient et parlaient) vraiment ainsi, et ne se contentaient pas de ne pas s'indigner (contre leurs calomniateurs).

18. •<sub>297</sub> « Si vous êtes sourd à la voix de leurs exemples, peut-être vos ministres chercheront à vous tromper par des mensonges ou des exagérations, et vous diront : « Le peuple se répand en plaintes, en injures contre vous. » Vous ajouterez foi à leurs rapports. Par suite, vous oublierez parfois vos devoirs de prince. Vous n'aurez

plus le cœur grand et large ; vous punirez à l'aveugle, et condamnerez à mort des innocents. Les plaintes seront générales, et dirigées toutes contre vous. » .

19. Tcheou koung dit :

— Oh ! vous qui succédez à l'empire, considérez toutes ces choses.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XVI.

### Le Sage Cheu. (213)

1. ● ● Tcheou koug parla à peu près en ces termes :

— Sage Cheu, ● 298

2. « le ciel, sans aucune commisération, a renversé la dynastie des In. Les In avant perdu le mandat du ciel, nous princes de Tcheou, nous l'avons reçu. Je n'oserais pas affirmer que cette nouvelle dynastie sera à jamais prospère : mais, si le ciel aide les hommes de bonne volonté, je n'oserais pas non plus affirmer qu'elle aura une fin malheureuse.

3. « Oh ! sage prince, auparavant vous disiez : « Tout dépend de nous. » Moi non plus je n'ose pas faire reposer toute ma confiance uniquement sur le mandat du roi du ciel, et ne pas craindre pour l'avenir la sévérité du ciel, bien que à présent notre peuple ne se plaigne ni ne s'éloigne de nous. Oui, tout dépend des ministres. Supposons que le fils ou le petit-fils de notre (Ou wang) soit tout à fait incapable de remplir ses devoirs envers le ciel et envers son peuple, et ne marche pas sur les traces glorieuses de ses pères ; resterez-vous dans votre maison, sans vouloir même prendre connaissance de l'état des affaires ?

4. ● ● 299 « Le mandat du ciel n'est pas facile à garder ; on ne doit pas se reposer trop facilement (avec trop de présomption) sur la bonté du ciel. Celui-là perd le mandat du ciel, qui n'est pas capable d'imiter sans cesse la diligence et de soutenir la gloire de ses pères.

5. « A présent, moi Tan, qui ne suis que comme un petit enfant, je ne suis pas capable de diriger (l'empereur) ; pour instruire mon cher fils (Tcheng wang), je me contente de lui proposer les glorieux exemples de ses pères.

6. Le prince répéta :

— On ne peut pas se reposer (uniquement) sur la faveur du ciel. C'est à nous de reproduire sans cesse dans notre conduite les vertus de l'empereur pacificateur (Ou wang), et le ciel ne déchirera pas le mandat qu'il a donné à Wenn wang.

7. Tcheou koug dit :

— Sage Cheu, j'ai entendu dire que dans •<sub>300</sub> l'antiquité, lorsque Tch'eng T'ang reçut le mandat du ciel, il y avait un homme comme I in, dont la vertu était unie à celle du ciel ; sous T'ai kia, un homme comme le grand gardien (I in) ; • sous T'ai meou, des hommes tels que I tcheu (fils de I in) et Tch'enn hou, dont la vertu agissait de concert avec celle du roi du ciel, et un homme tel que Ou hien, gouverneur de la maison impériale ; sous Tsou i, un homme tel que Ou hien ; sous Ou ting, un homme tel que Kan p'an (peut-être Fou Iue.)

8. « Ces six ministres célèbres, en suivant les principes de la sagesse, rendirent des services signalés, conservèrent et réglèrent l'empire des In. Grâce à eux, les cinq empereurs de la dynastie des In qu'ils ont servis, parvenus là-haut après leur mort, partagèrent les honneurs rendus au roi du ciel (par leurs descendants sur la terre, et leur dynastie régna) durant une longue suite d'années.

9. •<sub>301</sub> « Le ciel étant tout à fait propice, l'empire des Chang (avait beaucoup d'hommes capables, et par suite) était très fort. Les officiers issus des familles illustres et les ministres de l'empereur remplissaient leurs devoirs avec une constante fidélité et prêtaient leur concours avec zèle et intelligence. A plus forte raison les officiers inférieurs, et les princes qui gardaient les frontières ou les domaines appelés *heou, tien*, s'empressaient-ils tous de répondre à l'appel du prince. • Grâce à leur vertu insigne, le gouvernement de l'empereur était parfait. Quand le souverain avait une affaire dans n'importe quelle contrée de l'empire, ses décisions étaient comme les oracles de la tortue ou de l'achillée ; chacun leur accordait une entière confiance.

10. Tcheou koug dit :

— Sage Cheu, le ciel donna une longue vie à ces six ministres justes et religieux ; ils conservèrent et réglèrent l'empire des In. Le dernier empereur de la dynastie des In (le tyran Tcheou) périt sous les coups du ciel. Pensez donc à •<sub>302</sub> l'avenir ; vous affermirez notre empire, et votre administration rendra illustre notre dynastie nouvellement fondée.

11. • Tcheou koug dit :

— Sage Cheu, le roi du ciel a retranché (la dynastie des In), encouragé de nouveau la vertu de l'empereur pacificateur (Ou wang) et réuni en sa personne tout le pouvoir.

12. « Mais (déjà auparavant) Wenn wang avait, réussi à établir l'ordre et la concorde dans la partie de l'empire qui était sous notre dépendance. C'est qu'il avait à son service des hommes tels que

(son frère) Chou, prince de Kouo, Houng Iao, San I cheng, T'ai Tien et Nan koung Kouo (214).

13. Tcheou koung ajouta :

— Si ces hommes n'avaient pas été •<sub>303</sub> capables d'aller répandre partout l'enseignement des principaux devoirs, l'influence de la vertu de Wenn wang ne serait pas descendue sur le peuple.

14. « Grâce à la bonté du ciel qui était tout à fait propice, ces cinq hommes qui suivaient constamment la voie de la vertu et connaissaient la majesté redoutable du ciel, éclairèrent l'esprit de Wenn wang. Avec leur secours, il se signala et protégea le peuple. Sa renommée parvint aux oreilles du roi du ciel, et il reçut le mandat qui avait été conféré aux princes de In.

15. « Quatre d'entre eux ont suffi pour faire obtenir à Ou wang (le mandat du ciel et) toutes les richesses de l'empire. Ensuite avec Ou wang ils furent les ministres de la justice du ciel, et firent périr tous les adversaires de ce prince. Ou wang éclairé par ces quatre hommes, protégea le peuple, et tout le peuple loua sans restriction sa vertu.

16. •<sub>304</sub> « Moi Tan, dont la faiblesse est celle d'un petit enfant, je suis comme un homme qui doit traverser un grand fleuve ; c'est avec vous, Cheu, que j'espère le traverser. Mon cher fils (Tch'eng wang, encore jeune) est sur le trône comme s'il n'y était pas ; ne laissez pas tout le poids du gouvernement peser sur mes épaules. Si vous vous retirez et cessez d'encourager mes faibles efforts, ma longue expérience ne sera plus profitable au peuple. Je n'entendrai pas la voix du phénix (nous annoncer une grande prospérité) ; encore moins pourrai-je aider puissamment l'action du ciel.

17. Tcheou koung dit :

— Oh ! prince sage, réfléchissez-y bien. Le mandat que nous avons reçu du ciel est une faveur sans limite, mais aussi une source de grandes difficultés. Prince sage, je vous engage à entretenir de grandes pensées. Pour moi, je ne veux pas (quitter mon poste et) laisser le successeur (de Ou wang) s'égarer.

18. •<sub>305</sub> Tcheou koung dit :

— L'empereur précédent (Ou wang) vous a ouvert son cœur et a tout confié à vos soins. En vous constituant l'un des (trois) principaux chefs du peuple, il vous a dit : « Aidez l'empereur (mon fils) avec intelligence et dévouement. Unis dans une mutuelle confiance, soutenez ensemble le poids de ce grand mandat du ciel. Pensez à la vertu de Wenn wang, et prenez sur vous cette charge qui demande une sollicitude sans limite (215).

19. Tcheou koug dit :

— Prince sage, je vous ai exprimé mes véritables sentiments. Cheu, vous qui êtes grand gardien, vous saurez, j'espère, profiter avec soin de mes conseils, considérer la ruine de la maison de In et les grands troubles qui l'ont accompa gnée, et penser à la justice du ciel que nous devons craindre.

20. « Me permettrais-je de vous tenir un langage contraire à mes sentiments ? Moi, je dis : « L'empereur n'a que nous deux pour •<sub>306</sub> l'aider. » Vous êtes certainement de mon avis ; vous dites : « Tout dépend de nous deux. » Parce que la faveur du ciel nous est venue avec une telle plénitude, (vous craignez peut-être) que nous deux nous ne soyons pas capables d'y répondre. Mais vous saurez, j'espère, vous appliquer à pratiquer la vertu, et former les hommes de talent. Puis vous serez libre de céder la place à un successeur, quand tout sera prospère.

21. « Oh ! nous deux, nous sommes les seuls qui aidions sérieusement l'empereur. C'est à notre dévouement que l'empire doit sa prospérité actuelle. Achéons ensemble avec courage l'œuvre de Wenn wang, et protégeons le peuple. Que partout jusqu'aux rivages les plus reculés, jusqu'aux contrées où le soleil se lève, chacun reconnaisse et serve l'empereur.

22. Tcheou koug dit :

— Sage prince, tous ces avis ne sont-ils pas conformes à la raison ? Ils me sont inspirés par ma •<sub>307</sub> sollicitude pour le mandat du ciel et pour le bonheur du peuple. »

23. Tcheou koug dit :

— Oh ! sage prince, vous connaissez les hommes ; il n'en est pas un qui ne puisse être bon au commencement, mais il faut penser à la fin. (A présent le peuple est très soumis ; mais ses dispositions peuvent changer). Déférez à mon conseil, et continuez à administrer les affaires publiques avec zèle. »

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XVII.

## Instructions données à Tchoung de Ts'ai. (216)

1. ● Lorsque Tcheou koug était premier ministre et dirigeait tous les officiers, plusieurs des oncles de l'empereur répandirent ●<sub>308</sub> de faux bruits. Tcheou koug punit de mort Chou, prince de Kouan (Kouan Chou), dans l'ancienne capitale des Chang. Il confina Chou, prince de Ts'ai (Ts'ai Chou), dans la terre de Kouo lin, et lui laissa sept chars à quatre chevaux. Il réduisit Chou, prince de Houo (Houo Chou), à la condition de simple particulier, et le retrancha de la liste des princes de la famille impériale pendant trois ans. Ts'ai Tchoung (fils de Ts'ai Chou) étant très adonné à la pratique de la vertu, Tcheou koug le créa ministre d'État, et après la mort de Ts'ai Chou, il lui conféra au nom de l'empereur la principauté de Ts'ai (217).

2. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Mon cher fils Hou, vous avez imité la vertu (de votre aïeul Wenn wang), évité les fautes (de votre père Ts'ai Chou) et réglé parfaitement votre conduite. Je vous constitue prince dans la partie orientale de ●<sub>309</sub> l'empire. Arrivé dans vos domaines, veillez attentivement sur vous-même.

3. ● « Vous réparerez, j'espère, les fautes de votre père par votre loyauté et votre piété filiale. (Ne pouvant pas marcher sur les traces de votre père), vous tracerez vous-même votre voie. Toujours diligent, jamais oisif, vous servirez de modèle à vos descendants. Suivez les sages enseignements de votre aïeul Wenn wang ; n'imitiez pas votre père dans sa désobéissance à l'empereur.

4. ● « L'auguste ciel n'a pas de favoris il ne favorise que la vertu. La faveur du peuple n'est pas invariable ; il n'aime que les princes bienfaisants. Les bonnes actions ne sont pas toutes semblables ; elles contribuent toutes ensemble au bon gouvernement. Les mauvaises actions ne sont pas toutes semblables ; elles contribuent toutes ensemble au désordre général. Puissiez-vous vous tenir sur vos gardes !

5. ●<sub>310</sub> « ● En toute chose, il faut soigner le commencement ; et avoir toujours la fin devant les yeux ; on atteint la fin sans se trouver à bout de ressources. Celui qui ne pense pas au terme qu'il doit atteindre, se trouve avant la fin entièrement dépourvu de ressources.

6. « Efforcez-vous de rendre des services signalés. Faites régner la concorde entre vous et tous les princes vos voisins, afin de défendre la famille impériale, de maintenir l'union entre vos parents du côté paternel, de procurer la paix et de prêter secours au peuple.

7. « Tenez constamment le juste milieu. Évitez de faire le sage et de bouleverser les anciens statuts. Examinez attentivement ce que vous voyez et ce que vous entendez ; ne changez pas vos règles de conduite à cause d'une parole peu sage qu'on vous aura dite ; et moi votre souverain, je vous donnerai des éloges.

8. L'empereur dit :

— Oh ! Hou, mon cher fils, allez ; ne rendez pas inutiles mes instructions.

\*

\* \*



## IV. CHAPITRE XVIII.

## Nombreuses contrées. (218)

1. •<sub>311</sub> Au cinquième mois de l'année, le vingt-quatrième jour du cycle, l'empereur revenant de Ien, rentra dans la grande capitale des Tcheou (219).

2. Tcheou koug dit :

— L'empereur a parlé à peu près en ces termes : « Oh ! écoutez mes avis, vous, princes et officiers des quatre principautés et de beaucoup d'autres contrées. Vous, princes et sujets des In, vous n'ignorez pas que j'ai beaucoup diminué la peine que vous aviez méritée et vous ai fait grâce de la vie (220).

3. •<sub>312</sub> « Pour satisfaire une immense ambition et obtenir le mandat du ciel, vous avez négligé de veiller sans cesse avec respect à perpétuer les cérémonies (en l'honneur de vos ancêtres) (221).

4. « Anciennement le roi du ciel envoya des malheurs à l'empereur (Kie), de la dynastie des Hia, pour l'avertir de se corriger. Celui-ci s'abandonnant de plus en plus à ses passions, ne voulut pas même par une parole témoigner au peuple quelque commisération. Ses excès aveuglèrent tellement son intelligence que dans tout le cours d'une journée il ne sentait plus jamais l'inspiration du roi du ciel. C'est ce que vous avez entendu dire (222).

5. « Dans sa folle présomption, il se persuada que le roi du ciel ne lui retirerait jamais son mandat, et n'aida pas le peuple à se •<sub>313</sub> procurer des ressources ; mais par l'emploi fréquent des plus cruels supplices, il augmenta le trouble dans l'empire. Il mit d'abord le désordre dans son palais (par ses débauches) ; ensuite il ne sut pas traiter avec bonté la multitude, ne lui donna pas des soins diligents et ne fut pas libéral envers son peuple. Les hommes avides et cruels étaient les seuls qu'il comblait d'honneurs chaque jour ; il faisait couper le nez, les membres à ses sujets dans la capitale de ses pères.

6. « Alors le ciel chercha un souverain pour son peuple. Il donna son glorieux et bienfaisant mandat à T'ang le Victorieux, punit et anéantit la dynastie des Hia.

7. « Le ciel ne voulut pas laisser (son mandat à Kie), parce que les hommes vertueux et capables de vos nombreuses contrées n'avaient pu rester en charge, et parce que les nombreux officiers

• <sup>314</sup> honorés à la cour des Hia ne s'efforçaient pas de procurer la paix ni de faire du bien au peuple, mais au contraire opprimaient le peuple, et rendaient impossibles ses divers travaux.

8. « T'ang le Victorieux mérita d'être choisi par vos nombreuses nations, et de devenir le souverain des peuples à la place des Hia.

9. « Il s'appliqua à établir le fondement de son administration, c'est-à-dire à pratiquer la vertu, et par ce moyen encouragea le peuple. Le peuple l'imita, encouragé par l'exemple du prince.

10. « Depuis Tch'eng T'ang jusqu'à Ti i, tous les empereurs se signalèrent par leur vertu et usèrent des châtiments avec grande circonspection ; par ce moyen ils encouragèrent aussi le peuple.

11. « Après avoir bien examiné les causes capitales, ils condamnaient à mort les malfaiteurs chargés de crimes. Par ce moyen ils excitaient encore le peuple à pratiquer la vertu. Ils renvoyaient absous ceux qui n'étaient pas coupables de crimes volontaires. C'était encore un moyen d'encourager leurs sujets.

12. • <sup>315</sup> « Quand (Tcheou) votre dernier empereur arriva au pouvoir, il ne sut pas garder la jouissance du mandat du ciel ni la possession de vos nombreuses contrées.

13. « Oh ! l'empereur a parlé à peu près en ces termes : « Je vous le déclare, princes et officiers de nombreuses nations, ce n'est pas le ciel qui a voulu écarter la dynastie des Hia, ce n'est pas le ciel qui a voulu écarter la dynastie des In.

14. « Mais votre dernier empereur, maître de vos nombreuses contrées, s'est livré aux plus grands excès, se croyant assuré de garder le mandat du ciel, et donnant des prétextes futiles (pour excuser sa conduite).

15. « Parce que (Kie) le représentant de la maison des Hia, dans son administration, ne cherchait pas et n'employait pas tous les moyens nécessaires pour jouir (longtemps de la dignité impériale), le ciel mit fin à sa dynastie et la remplaça par une autre.

16. • <sup>316</sup> « Ensuite, parce que (Tcheou) le dernier empereur de votre dynastie des Chang, tout entier à ses plaisirs, ne consultait, dans l'administration de l'État, que sa lubricité et sa paresse, le ciel a retranché sa dynastie.

17. « Le sage lui-même deviendrait insensé, s'il ne réfléchissait pas ; et l'insensé deviendrait sage, s'il savait réfléchir. Le ciel laissa en repos (Tcheou) le descendant (de Tch'eng T'ang et attendit cinq ans (avant de le châtier), afin de lui laisser la faculté

de devenir un vrai souverain du peuple ; mais (Tcheou) ne voulut ni réfléchir ni écouter.

18. « Alors le ciel chercha dans vos nombreuses contrées (un prince digne de gouverner l'empire), et répandit l'effroi par ses châtiments, avant de manifester sa providence favorable. Mais dans vos nombreuses contrées il ne trouva personne qui fût digne de recevoir ses faveurs.

19. •<sub>317</sub> « Seul le chef de notre principauté de Tcheou (Ou wang) traitait avec bonté la multitude, savait porter le poids de la pratique de la vertu, servir les esprits et le ciel lui-même. Alors le ciel l'instruisit, le combla de ses bienfaits, et le choisit pour remplir son mandat à la place des In et gouverner vos nombreuses contrées.

20. « Pourquoi me suis-je permis de vous parler si longuement ? C'est que, diminuant beaucoup la peine méritée, j'ai fait grâce de la vie aux habitants de vos quatre principautés.

21. « Pourquoi dans vos nombreuses contrées n'avez-vous ni loyauté ni grandeur d'âme ? Pourquoi refusez-vous votre appui et vos services au souverain de notre dynastie, et ne l'aidez-vous pas à conserver longtemps le mandat du ciel ? Vous habitez encore vos •<sub>318</sub> maisons et cultivez encore vos champs. Pourquoi n'aidez-vous pas l'empereur à remplir avec gloire le mandat du ciel ?

22. « Vous excitez souvent du trouble. N'avez-vous pas en vos cœurs l'amour de vous-mêmes ? (ne craignez-vous pas les châtiments) ? Refuseriez-vous donc absolument d'acquiescer à la volonté du ciel ? Rejetteriez-vous ses ordres avec mépris ? En violant les lois, espérez-vous faire croire aux hommes de bien que vous êtes inspirés par un dévouement sincère (à la dynastie déchue) ?

23. « Je me suis contenté de vous avertir ainsi, de faire saisir les coupables (avec la plus grande circonspection et comme) en tremblant, et de les retenir dans les fers, cela, deux et trois fois. A l'avenir, s'il en est qui ne veuillent pas profiter de la grâce que je vous ai accordée en vous laissant la vie, j'aurai recours aux grands châtiments et les punirai de mort. Ce n'est pas que moi •<sub>319</sub> prince de Tcheou, j'aie l'esprit turbulent, mais ce sera vous-mêmes qui vous serez attiré ce châtiment.

24. « L'empereur a dit : « Oh ! ho ! je vous avertis, vous, officiers de toutes les contrées, et vous, anciens officiers des In ; vous avez travaillé sous les ordres de mes inspecteurs depuis cinq ans.

25. « A l'avenir, ceux d'entre vous qui sont employés, officiers, directeurs grands ou petits, peuvent (et doivent) s'appliquer aux affaires sérieusement.

26. « Si jusqu'ici vous ne montrez pas de modération (parce que vos passions sont violentes), prenez soin de les modérer. Si la concorde ne règne pas dans vos familles, prenez soin de l'y établir. A l'avenir, si vos villes sont gouvernées avec intelligence, c'est que vous aurez rempli vos devoirs avec soin.

27. « Si vous ne vous laissez pas effrayer par les mauvais •<sup>320</sup> penchants du peuple, vous occuperez vos postes avec calme et dignité, et vous pourrez chercher et trouver dans vos villes des hommes capables de vous aider.

28. « Si, dans cette ville de Lo, vous donnez une application sérieuse et constante à la culture de vos terres, le ciel aura compassion de vous et vous accordera des faveurs ; et nous princes de Tcheou, nous vous aiderons et vous récompenserons. Vous serez proposés et choisis pour remplir des charges à la cour impériale ; et si vous les remplissez bien, vous aurez rang parmi les grands officiers.

29. « L'empereur a dit : « Oh ! nombreux officiers, si vous ne voulez pas vous exhorter les uns les autres à avoir confiance en mes avis, vous ne voudrez pas m'obéir. Tout le peuple dira : « Nous n'obéirons pas. » Vous vous abandonnez à la licence •<sup>321</sup> toute sorte de dérèglements, et transgresserez les ordres de l'empereur. Alors, dans vos nombreuses contrées, vous éprouverez les effets de la sévérité du ciel ; et moi ministre de sa justice, je vous reléguerai loin de vos foyers.

30. « L'empereur a dit : « Je ne désire pas vous faire de longs discours ; j'ai voulu seulement vous donner ces instructions. »

31. « L'empereur a ajouté : « A présent vous êtes censés commencer une nouvelle vie (vous pouvez réparer vos fautes passées). Si vous ne vous efforcez pas de faire régner la concorde, (je vous châtierai, vous en serez la cause) ; ne murmurez pas contre moi.

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XIX.

### Constitution du Gouvernement.

1. Tcheou koung (accompagné des autres ministres, se présenta devant Tch'eng wang, et lui) parla à peu près en ces termes :

— A genoux, la tête inclinée jusqu'à nos mains, la tête inclinée jusqu'à terre, nous adressons nos avis à l'héritier de l'empire, au Fils du ciel.

Là-dessus, tous les ministres donnèrent à l'empereur •<sub>322</sub> l'avis suivant :

— L'empereur doit avoir toujours auprès de sa personne trois sortes d'officiers qui ne changent pas : les gouverneurs du peuple, les intendants des affaires, les gardiens des lois ; de plus, il doit avoir les gardiens des vêtements et des instruments, et les officiers de la garde impériale.

• Tcheou koung répondit :

— Oh ! à merveille ! Mais qu'on voit peu de souverains avoir à cœur de bien choisir ces différents officiers !

2. « Dans l'antiquité, celui qui s'acquitta le mieux de ce devoir, ce fut le fondateur de la dynastie des Hia (le grand Iu). La maison impériale était très puissante. Il appelait à sa cour les hommes les plus éminents, afin qu'ils honorassent le roi du ciel. Quand l'un de ses ministres avait réussi à découvrir des hommes pratiquant avec sincérité les neuf vertus et méritant la confiance du prince, il n'hésitait pas à les lui signaler. Il lui disait : « La tête inclinée jusqu'à mes mains, la tête inclinée jusqu'à terre, prince, je vous engage à nommer un tel intendant des affaires, un tel •<sub>323</sub> gouverneur du peuple, un tel gardien des lois. » Par ce moyen, Iu était vraiment souverain. Si, sur la seule inspection du visage, vous jugez de la vertu et conférez les charges, les trois principales dignités ne seront pas occupées par des hommes capables.

3. « Kie, qui était mauvais, ne choisit plus les officiers comme l'avaient fait ses prédécesseurs ; il ne mit en charge que des hommes cruels. Il n'eut pas d'héritiers de sa race.

4. « Tch'eng T'ang, parvenu au faite du pouvoir, remplit parfaitement le brillant mandat du roi du ciel. Ceux qu'il éleva aux trois grandes dignités étaient capables de les occuper avec honneur. Les hommes qu'on disait avoir les trois sortes de talents (requis pour

ces trois dignités), étaient réellement capables de déployer ces trois sortes de talents. Tch'eng T'ang, considérant et imitant sans cesse ces hommes éminents, sut rendre utiles les trois dignités et les trois sortes de talents. Par suite, les habitants de la capitale •<sup>324</sup> des Chang vécurent en bonne intelligence dans leur ville, et les habitants des divers pays imitèrent partout les vertus qu'ils avaient sous les yeux.

5. « Quand vint le règne de Cheou (Tcheou), comme il était d'un caractère cruel, il ne partagea l'administration des principautés qu'avec des hommes cruels et d'une sévérité barbare, et l'administration du domaine impérial qu'avec une troupe d'hommes habitués à mener une vie licencieuse. Le roi du ciel, dans sa sollicitude (pour les peuples), punit le tyran et nous donna l'empire. Il nous chargea de remplir son mandat à la place des Chang, et de gouverner tout le peuple (ou bien, de régler le partage des terres et le mode de contribution pour tout le peuple).

6. « Wenn wang et Ou wang connurent parfaitement les dispositions des ministres qui occupaient les trois principales dignités, et •<sup>325</sup> discernèrent clairement les dispositions de ceux qui avaient les trois sortes de talents (requis pour ces trois dignités). Par ce moyen, ils servirent avec respect le roi du ciel, et choisirent sagement les chefs des princes.

7. • « Dans l'administration constituée par eux, il y avait les hommes d'affaires, les hommes de loi et les gouverneurs de provinces, pour les trois fonctions principales (223).

8. « Il y avait les chefs de la garde impériale, les gardiens des vêtements, les inspecteurs des écuries, les chefs des officiers inférieurs, les serviteurs attachés à la personne de l'empereur, les conducteurs des voitures, les chefs des offices particuliers, les gardiens des divers magasins.

9. « Il y avait les (princes ayant la jouissance de) grands territoires, les (ministres d'État ayant la jouissance de) moindres •<sup>326</sup> territoires, les hommes habiles dans les arts, les officiers inférieurs hors du domaine impérial, les grands-secrétaires, les chefs des officiers inférieurs. Ces dignitaires et ces officiers étaient tous d'une probité constante (224).

10. « (Dans les principautés), il y avait les ministres de l'instruction publique, de la guerre et des travaux publics, et un grand nombre d'officiers subalternes.

11. « Les pays étrangers, comme ceux de Wei, de Lou et de Tcheng, les trois Pouo et les endroits escarpés avaient des gouverneurs (225).

12. « Wenn wang connaissait parfaitement les dispositions des officiers auxquels il donnait les trois principales charges. Il sut confier l'administration des affaires et le gouvernement des •<sub>327</sub> provinces à des hommes qui brillèrent par leurs talents et leurs vertus.

13. « Il n'intervenait pas lui-même dans tous les édits, les procès, les avis particuliers. Il se contentait de donner des instructions aux gouverneurs des provinces, à ceux qui suivaient exactement ses ordres, et à ceux qui parfois s'en écartaient.

14. Des procès et des avis particuliers, il semblait ne pas même se permettre de prendre connaissance.

15. « Ensuite Ou wang continua comme son père à assurer la tranquillité de l'empire, et ne se permit pas de changer les officiers capables et vertueux. Poursuivant l'exécution des plans de Wenn wang, il déférait aux avis de ces hommes héroïques. C'est ainsi que Wenn wang et Ou wang reçurent le grand héritage de l'empire.

16. « Oh ! jeune prince mon cher fils, désormais ; pour notre administration, pour l'institution des hommes d'affaires, des officiers •<sub>328</sub> de justice et des gouverneurs de provinces, nous saurons, j'espère, discerner les dispositions de chacun. Ensuite nous emploierons largement leurs services ; nous les chargerons d'établir l'ordre, de se rendre utiles au peuple que le ciel nous a confié, de régler les procès et les mesures préventives ; et nous ne permettrons à personne de leur faire obstacle.

17. « Nous ne serons pas un instant, pas même le temps de prononcer une parole, sans penser à attirer des sages d'une vertu parfaite, afin qu'ils gouvernent le peuple qui nous a été confié par le ciel.

18. « Oh ! mon jeune souverain, mon cher fils, moi Tan, je vous ai communiqué tous les bons enseignements que j'ai reçus. Désormais, fils distingué (de Ou wang), petit-fils distingué (de Wenn wang), ne commettez pas la faute (de vouloir vous occuper vous-même) de tous les procès à juger, de tous les avis à donner. Ce soin doit être laissé aux officiers qui en ont la charge.

19. •<sub>329</sub> « Depuis les plus anciens souverains jusqu'au fondateur de la dynastie des Chang, et (depuis le fondateur de la dynastie des Chang) jusqu'à Wenn wang, chef de notre principauté de Tcheou, les sages princes qui ont réglé l'administration, et constitué les hommes d'affaires, les gouverneurs des provinces et les officiers de justice, ont su les bien choisir, développer et employer leurs talents. Ils en ont tiré du secours pour le gouvernement.

20. « Dans l'empire, jamais souverain constituant son administration, n'a employé des hommes au langage artificieux et d'une conduite déréglée. Il n'aurait pas brillé aux yeux de ses contemporains. Désormais, réglant votre administration, n'employez pas d'hommes au langage artificieux. Employez seulement des hommes de bien, et encouragez-les à travailler pour notre empire et notre dynastie.

21. « Fils distingué (de Ou wang), petit-fils distingué (de Wenn •<sub>330</sub> wang), prince, mon cher fils, ne commettez pas la faute (de vous occuper vous-même) de tous les procès particuliers. Abandonnez ce soin aux gouverneurs actuellement en charge.

22. « Vous préparerez, j'espère, vos vêtements militaires et vos armes offensives, afin d'aller plus loin que le grand Iu, de voyager partout sous le ciel jusqu'au delà des mers, de soumettre tout à votre empire, d'ajouter un nouvel éclat à la gloire de Wenn wang, et de rendre à jamais célèbres les actions et les œuvres de Ou wang (226).

23. « Oh ! désormais, je l'espère, vous et vos successeurs, dans votre administration, vous saurez n'employer que des hommes constamment vertueux.

24. Tcheou koung (s'adressant au grand historiographe, lui) parla à peu près en ces termes :

— Grand historiographe, lorsque le •<sub>331</sub> prince de Sou était ministre de la justice, il a déployé une grande diligence dans l'examen des causes criminelles, et contribué beaucoup à l'accroissement de notre puissance impériale. (Proposez -le comme modèle). Les juges à son exemple seront diligents, et appliqueront avec justice les différents degrés de peines (227).

\*

\* \*



## IV. CHAPITRE XX.

### Officiers des Tcheou.

1. L'empereur (Tch'eng wang), de la dynastie des Tcheou, établit l'ordre dans toutes les principautés. Il parcourut et visita les domaines appelés *heou, tien* (et les autres circonscriptions), soumit par la force des armes tous les princes qui refusaient d'aller à la cour impériale, et procura la tranquillité à tous les peuples. Tous les princes des six circonscriptions rendirent hommage à sa vertu. De retour à (Hao) sa capitale, usant de son autorité souveraine, il fixa les diverses sortes d'offices et leurs attributions (228).

2. • L'empereur dit :

— D'après la grande règle des anciens, il faut •<sub>332</sub> ordonner l'administration, avant qu'elle soit troublée, et pourvoir à la sûreté de l'Etat, avant qu'il soit en danger.

3. L'empereur dit :

— Iao et Chouenn, consultant l'usage antique, ne constituèrent que cent officiers. A la capitale se trouvaient le directeur des officiers et le chef des princes des quatre contrées ; hors de la capitale étaient les gouverneurs des provinces et les chefs de cantons. Toutes les parties de l'administration étaient en harmonie, et toutes les principautés étaient en paix. Les Hia et les Chang doublèrent le nombre des officiers ; ils réussirent aussi à bien gouverner. Les souverains perspicaces, en constituant leur administration, cherchaient moins le nombre que la qualité des officiers.

4. « Moi, faible comme un petit enfant, je m'applique sérieusement à pratiquer la vertu du matin au soir, avec la sollicitude d'un homme qui craint de ne pouvoir atteindre son but. Je pense •<sub>333</sub> avec respect aux empereurs des dynasties précédentes, et tâche d'instruire et de diriger comme eux les officiers.

5. « Je constitue le grand précepteur, le grand maître et le grand gardien. Ce sont les *san koug* (les trois plus hauts dignitaires). Ils exposent les principes, établissent l'ordre dans l'empire, et mettent en parfaite harmonie les deux éléments constitutifs de toutes choses. Il n'est pas nécessaire que ces offices soient toujours remplis tous trois ; l'essentiel est de ne les confier qu'à des hommes capables de les bien remplir (229).

6. « (Je constitue) le second précepteur, le second maître et le second gardien. On les nomme les *san kou*. *Koung* en second (ou assesseurs des *koung*), ils étendent partout la réforme, •<sup>334</sup> s'appliquent avec respect à faire briller l'action du ciel et de la terre, et m'aident à gouverner tout l'empire (230).

7. « Le grand administrateur, tenant en main le gouvernail de l'Etat, commandera à tous les officiers, et maintiendra l'équilibre partout entre les quatre mers.

8. « Le directeur de la multitude sera chargé de l'instruction publique. Il enseignera partout les cinq grandes lois des relations sociales et habituera tout le peuple à l'obéissance.

9. « Le préfet du temple des ancêtres dirigera les cérémonies de l'empire. Il donnera ses soins aux esprits (du ciel et de la terre) et aux mânes des morts. (Au moyen de la musique), il établira l'harmonie entre les différentes classes d'hommes (231).

10. « Le ministre de la guerre dirigera les expéditions militaires de l'empire, conduira les six légions et maintiendra la tranquillité dans tous les États (232).

11. •<sup>335</sup> « Le ministre de la justice veillera à l'observation des lois prohibitives de l'empire, recherchera les fraudes et les crimes secrets, et punira les violences et les désordres (233).

12. • « Le ministre des travaux publics s'occupera des terres de l'empire, fixera les habitations des quatre classes du peuple, et réglera les saisons des divers travaux, afin d'accroître les produits de la terre (234).

13. « Chacun des six ministres aura ses attributions déterminées et dirigera ses subalternes. Donnant ainsi l'exemple aux neuf gouverneurs de provinces, ils travailleront avec eux à la prospérité et à la formation morale du peuple (235).

14. « Les princes des cinq circonscriptions iront saluer •<sup>336</sup> l'empereur une fois tous les six ans. Tous les douze ans, l'empereur parcourra les principautés aux quatre saisons de l'année, et examinera les règlements, les mesures, auprès des quatre montagnes célèbres. Il recevra les hommages des princes de chaque contrée auprès de la montagne célèbre du pays. Il prononcera publiquement les destitutions et les promotions.

15. L'empereur dit :

— Oh ! vous tous, hommes distingués qui êtes à mon service, remplissez avec soin les fonctions dont vous êtes chargés. Réfléchissez bien avant de donner un ordre ; car, dès qu'un ordre

est donné, vous voulez qu'il soit exécuté et non retiré. Consultez la raison et la justice, et faites taire votre sentiment particulier ; tout le peuple sera de votre avis.

16. « Étudiez l'antiquité avant d'entrer en charge, délibérez sur les affaires avant de prendre vos décisions ; et votre administration sera exempte d'erreurs. Vous prendrez pour guides, je l'espère, les lois et les statuts (de Wenn wang et de Ou wang), et ne •<sup>337</sup> mettez pas le désordre dans vos emplois sous des prétextes spécieux. Les doutes accumulés gâtent les plans ; la paresse et la négligence sont la ruine de l'administration. Celui qui n'étudie pas (est comme un homme qui a) le visage tourné contre un mur (et ne voit rien) ; dans les affaires son esprit s'embrouille.

17. « Je vous en avertis, ministres d'État, le nombre et la grandeur des services dépendent surtout de la volonté ; l'accroissement des possessions dépend surtout du travail. Celui qui sait prendre une détermination courageuse, ne rencontre aucune difficulté.

18. « Les dignités engendrent naturellement l'orgueil, et les riches traitements la prodigalité. (Ou bien, les dignités ne sont pas conférées en vue d'inspirer de l'orgueil, ni les traitements accordés en vue de favoriser la prodigalité). Le respect et l'économie doivent être des vertus véritables, et non pas seulement simulées. La pratique de la vraie vertu repose le cœur et le rend •<sup>338</sup> chaque jour meilleur. Une conduite hypocrite fatigue le cœur et le rend chaque jour plus impuissant.

19. « Lorsque vous êtes en possession de la faveur, craignez la disgrâce dont vous êtes menacés, et ne soyez jamais sans crainte. Celui qui ne craint pas, tombera dans les malheurs qu'il devrait craindre.

20. « Élevez aux charges les hommes vertueux, cédez volontiers aux hommes capables ; et tous les officiers seront d'accord. S'ils ne s'accordaient pas, le trouble serait dans l'administration. En élevant aux charges les hommes capables de les remplir, vous ferez preuve de capacité. En promouvant des hommes incapables, vous montreriez votre propre incapacité.

21. L'empereur dit :

— Oh ! (vous, ministres d'État qui réglez) les trois parties de l'administration, et vous, grands préfets, remplissez avec soin les devoirs de vos charges, et mettez de l'ordre dans votre administration, pour aider votre souverain et assurer •<sup>339</sup> la tranquillité de tout le peuple. Dans les principautés personne ne sera mécontent.

## IV. CHAPITRE XXI.

## Kiun tch'enn. (236)

1. L'empereur (Tch'eng wang) parla à peu près en ces termes :

— Kiun tch'enn, vous avez des vertus remarquables, une grande piété filiale, un grand respect (envers ceux qui sont plus élevés ou plus âgés que vous). Doué d'une grande piété filiale et d'une grande affection envers vos frères, vous pourrez étendre (ces sentiments de respect et d'affection à beaucoup d'hommes) et exercer le gouvernement. Je vous charge de gouverner le territoire de cette capitale de l'orient. Oh ! faites attention !

2. « Auparavant (dans cette contrée orientale), Tcheou koug enseignait, protégeait tous les peuples, et tous les peuples aimaient sa vertu. Allez, remplissez votre charge avec soin. Suivez les •<sup>340</sup> mêmes règles que Tcheou koug, efforcez-vous de donner un nouvel éclat à ses enseignements ; le peuple sera bien réglé.

3. • « J'ai entendu dire (à Tcheou koug), qu'un gouvernement parfait exhale une agréable odeur qui réjouit les intelligences spirituelles, que le parfum du millet (offert aux esprits) n'est rien en comparaison de celui d'une vertu éminente. Vous mettrez à profit, j'espère, cet enseignement de Tcheou koug. Vous déploierez chaque jour une grande diligence, et ne vous permettrez pas de chercher le repos ni les plaisirs.

4. • « La plupart des hommes, tant qu'ils n'ont pas vu de grand sage, (en éprouvent un vif désir, et s'affligent) comme s'ils ne pouvaient espérer d'en jamais voir. Quand ils ont vu un grand sage, ils ne peuvent se résoudre à marcher sur ses traces. Vous, faites attention. Vous êtes comme le vent, et vos sujets sont comme l'herbe (vos sujets suivront vos exemples, bons ou mauvais, de même que les brins d'herbe s'inclinent au souffle du vent) (237).

5. •<sup>341</sup> « En combinant vos mesures administratives, souvenez-vous que chaque affaire a ses difficultés. Avant de supprimer ou d'adopter une chose, examinez-la sous toutes ses faces et prenez conseil de votre peuple. Si tous les avis s'accordent, réfléchissez encore.

6. • « Quand vous aurez un bon avis, un bon enseignement, entrez et communiquez-le à votre souverain dans l'intérieur du palais. Puis, le mettant en pratique à l'extérieur, (renvoyez-en l'honneur à votre prince, et) dites : « Ce conseil, cet enseignement est dû à la

sagesse de notre souverain. » Oh ! si tous les ministres agissaient ainsi, eux et moi, nous acquerions une grande vertu et un grand renom.

7. L'empereur dit :

— Kiun tch'enn, élargissez, (tempérez dans l'application) les grands enseignements de Tcheou koug. N'abusez pas de votre puissance pour opprimer vos sujets, ni des lois •<sub>342</sub> pour violer les droits d'autrui. Soyez indulgent, mais pas trop ; soyez accommodant, avec aisance et sans effort.

8. « Si l'un des anciens sujets des In mérite un châtement, et que je vous dise de le punir, ne le punissez pas (en vue de me complaire) ; et si je vous dis de lui faire grâce, ne lui faites pas grâce pour cela. Ne consultez que la justice.

9. « S'il en est qui résistent à votre autorité et à l'influence de vos enseignements, punissez-les ; mais souvenez-vous que, en punissant, vous devez avoir en vue (d'empêcher les désordres et) de n'avoir plus besoin de punir.

10. « L'habitude de la ruse et de la perfidie, la violation des lois constantes de la société, la corruption des mœurs publiques sont trois crimes que vous ne devez jamais laisser impunis, même quand la faute n'a pas été grave.

11. « N'ayez ni colère ni ressentiment contre ceux qui tardent à se corriger, et n'exigez pas qu'un homme réunisse en lui seul toutes les qualités sans aucun défaut.

12. •<sub>343</sub> « Il faut que vous soyez patient, et vous réussirez. Ayez le cœur large(soyez indulgent, généreux), et votre vertu sera grande.

13. « Marquez par des signes distinctifs (les habitations, les villages de) ceux qui soignent bien leurs affaires, comme aussi (les habitations et les villages de) ceux qui négligent leurs affaires. Élevez aux charges ceux qui sont vertueux, afin d'attirer à la vertu les hommes vicieux.

14. « L'homme naît bon ; sous l'influence des objets extérieurs ses dispositions changent ; il néglige ce que son prince lui recommande, et recherche ce que son prince recherche (le repos et les plaisirs). Si vous observez les cinq grandes lois des relations sociales sincèrement et constamment, chacun se reformera et avancera dans la grande voie de la perfection. Moi votre souverain, je serai au comble du bonheur, et tous les âges célébreront à jamais vos bienfaits.

## IV. CHAPITRE XXII.

## Dernières volontés. (238)

1. •<sup>344</sup> ● Au quatrième mois de l'année, lorsque la lune commençait à décroître (le 16 du mois lunaire), l'empereur (Tch'eng wang) fut gravement malade (239).

2. Le premier jour du cycle, il se lava les mains et le visage. Avec l'aide de ses serviteurs, il mit son bonnet et ses vêtements de cérémonie, (s'assit et) s'appuya contre un escabeau orné de pierres de prix (240).

3. Il fit venir ensemble le grand gardien Cheu, le prince de Jouei, le prince de T'oung, le prince de Pi, le prince de Wei, le prince de Mao, le chef des gardes du palais, le chef des gardes •<sup>345</sup> du corps, les chefs des différents offices et les intendants des affaires (241).

4. ● L'empereur dit :

— Hélas ! la maladie a fait de grands progrès, et je touche à ma fin. Je crains que (si j'attends à plus tard, je ne sois enlevé par la mort et) ne puisse pas vous déclarer mes volontés pour l'avenir. Dès maintenant, après mûre réflexion, je vais vous donner mes instructions et mes ordres.

5. « Mes prédécesseurs Wenn wang et Ou wang, faisant l'un après l'autre briller partout l'éclat de leur vertu, ont établi solide ment (l'agriculture qui est) le soutien de la vie, et répandu leurs enseignements. Le peuple a mis en pratique leurs instructions, sans y contrevenir. Par suite, ils ont pu étendre leur influence sur tout l'empire des In, et réunir entre leurs mains toute l'autorité.

6. •<sup>346</sup> « Moi homme peu intelligent, qui suis venu après eux, j'ai reçu avec respect le redoutable mandat du ciel. J'ai gardé les grands enseignements de mes prédécesseurs Wenn wang et Ou wang, sans me permettre d'y contrevenir imprudemment.

7. « A présent le ciel m'a envoyé une grave maladie ; je suis sur le point de ne pouvoir plus ni me lever ni rien entendre (je suis sur le point de mourir). Vous comprendrez, j'espère, les recommandations que je vais vous adresser ; en conséquence, vous veillerez avec respect sur mon fils aîné Tchao, et l'aidez puissamment au milieu de ses difficultés et de ses embarras (242).

8. « Traitez avec bonté ceux qui viennent de loin, et rendez soumis ceux qui sont près de vous. Procurez la tranquillité à tous les peuples, grands et petits, et encouragez-les à pratiquer la vertu.

9. « Je considère que tout homme doit dans sa conduite garder sa dignité, observer les convenances. Ne permettez pas que Tchao s'engage imprudemment dans une mauvaise voie.

10. •<sub>347</sub> (Les ministres), après avoir reçu ces recommandations, se retirèrent. On emporta dans la cour le dais (sous lequel l'empereur avait parlé). Le lendemain, deuxième jour du cycle, l'empereur mourut.

11. Sur l'ordre du grand gardien (qui était premier ministre), Tchoung houan et Nan koung Mao (chefs des gardes) envoyèrent dire à Liu Ki, prince de Ts'i, d'amener deux hommes munis de •<sub>349</sub> lances et de boucliers avec cent gardes du corps, d'aller attendre Tchao, l'héritier du trône, auprès de la porte méridionale, et de le conduire dans les appartements latéraux, où, comme chef de la famille, il devait pleurer la mort de son père (243).

12. Le quatrième jour du cycle, le grand gardien ordonna •<sub>350</sub> d'écrire sur des tablettes (les dernières volontés de Tch'eng wang, et de les publier) avec les cérémonies d'usage.

13. Six jours après, c'était le dixième jour du cycle, le (grand gardien), chef des princes (de l'ouest) et ministre d'État, ordonna aux employés de prendre (ou de fournir) le bois nécessaire (pour les funérailles) (244).

14. Les serviteurs disposèrent le paravent sur lequel étaient représentées des haches, et dressèrent le dais (comme si l'empereur était encore vivant).

15. Entre la fenêtre (et la porte, sous le dais qui était au nord) et regardait le midi, ils étendirent l'une sur l'autre (trois) nattes de minces filets de bambou à bordures mêlées de blanc et de noir, et placèrent, comme de coutume (comme du vivant de l'empereur), l'escabeau orné de pierres de différentes couleurs (245).

16. Dans le bâtiment qui était à l'extrémité occidentale de la •<sub>351</sub> salle principale et regardait l'orient, ils étendirent l'une sur l'autre trois nattes de jonc à bordures de couleurs variées, et placèrent, comme de coutume, l'escabeau orné de coquillages veinés.

17. Dans le bâtiment qui était à l'extrémité orientale de la salle principale et regardait l'occident, ils étendirent l'une sur l'autre trois nattes de jonc mince à bordures de couleurs variées, et placèrent, comme de coutume, l'escabeau orné de pierres sculptées.

18. Devant le bâtiment occidental regardant le midi, ils étendirent l'une sur l'autre trois nattes d'écorce de bambou mince aux bordures mêlées de bleu (et de noir), et placèrent, comme de coutume, l'escabeau verni (246).

19. Ensuite ils disposèrent les cinq sortes de pierres de prix et •<sup>352</sup> les objets précieux : à savoir, à l'extrémité occidentale de la grande salle, l'épée (ou le couteau) à fourreau rouge, les grands enseignements (laissés par les anciens empereurs), la grande tablette annulaire, la tablette oblongue et la tablette pointue des messagers ; à l'extrémité orientale de la grande salle, la grande pierre précieuse, la pierre précieuse ordinaire (ou venue de l'étranger), la pierre musicale de couleur bleu-ciel et le dessin sorti du Fleuve-Jaune ; dans le bâtiment occidental, les vêtements des pantomimes de In, les grands coquillages précieux et le grand tambour ; dans le bâtiment oriental, la lance de Touei, l'arc de Houo et les flèches de Chouei (247).

20. •<sup>353</sup> La grande voiture était auprès de l'escalier des hôtes, regardant le midi ; la voiture des princes du sang, auprès de l'escalier oriental, regardant le midi ; la voiture des princes les plus éloignés, devant le bâtiment qui était au côté gauche de la grande porte ; la voiture des princes moins éloignés, devant le bâtiment qui était au côté droit de la grande porte (248).

21. Deux hommes portant le bonnet couleur de moineau, et tenant la lance triangulaire à trois pointes *houei*, étaient en deçà (au nord) de la cinquième grande porte. Quatre hommes portant le bonnet de couleur fauve, et tenant la lance *kouo*, la pointe principale en-dessus (et l'autre en-dessous), étaient auprès des deux escaliers, aux angles de la plate-forme de •<sup>354</sup> la grande salle. Un homme (un grand préfet) portant le bonnet de cérémonie et tenant la hache de guerre *liou*, était sur la plateforme orientale. Un homme (un grand préfet) portant le bonnet de cérémonie et tenant la hache de guerre *iue*, était sur la plateforme occidentale. Un homme (un grand préfet) portant le bonnet de cérémonie et tenant la lance à trois pointes *k'ouei*, était à l'extrémité de la plate-forme orientale. Un homme (un grand préfet) portant le bonnet de cérémonie et tenant la lance à trois pointes *kiu*, était à l'extrémité de la plate-forme occidentale. Un homme (un grand préfet) portant le bonnet de cérémonie et tenant la lance à trois pointes *iun*, était auprès de l'escalier latéral (au nord de la grande salle) (249).

22. •<sup>355</sup> • • L'empereur (Wang wang), portant le bonnet le chanvre et le vêtement inférieur orné de haches (et d'autres emblèmes), monta par l'escalier des hôtes (à la grande salle où reposait le corps de son père défunt). Les ministres d'État de l'empereur et les chefs des principautés, portant le bonnet de chanvre et le vêtement inférieur couleur de fourmi, entrèrent et prirent leurs places respectives (250).

23. Le grand gardien, le grand secrétaire et le grand maître des cérémonies portaient tous trois le bonnet de chanvre et le •<sup>356</sup> vêtement inférieur de couleur rouge pâle. Le grand gardien tenant la grande tablette de jade, et le grand maître des cérémonies tenant la coupe employée pour les offrandes avec le moule des tablettes de jade, montèrent par l'escalier du maître de la maison. Le grand secrétaire tenant son livre, monta par l'escalier des hôtes, et présenta



à l'empereur les tablettes sur lesquelles il avait consigné les dernières volontés (de Tch'eng wang) (251).

24. Il dit.

— L'auguste empereur (votre père), appuyé contre l'escabeau orné de pierres de prix, a déclaré ses dernières volontés. Il vous charge de continuer l'exécution des ordonnances (de ses prédécesseurs), de gouverner l'empire des Tcheou, d'observer fidèlement les grandes lois, d'unir tous les peuples par les liens de la •<sup>357</sup> concorde, de vous conformer et d'ajouter un nouveau lustre aux glorieux enseignements de Wenn wang et de Ou wang.

23. L'empereur à genoux s'inclina deux fois ; puis se levant, il dit :

— Moi le dernier des hommes et le plus faible des enfants, pourrai-je comme mes pères gouverner les quatre parties de l'empire, avec une crainte respectueuse envers la majesté du ciel ?

26. Alors l'empereur prit la coupe et le moule des tablettes de jade. Trois fois il porta la coupe pleine de liqueur (auprès du cercueil de son père) ; trois fois il offrit (et répandit la liqueur) ; trois fois il déposa la coupe à terre. Le grand maître des cérémonies dit :

— Votre offrande a été agréable (aux mânes de votre père).

27. Le grand gardien reçut la coupe (de l'empereur et la déposa). Il descendit (au bas des degrés de la salle) et se lava les mains. Prenant une autre coupe, et la tenant par la tablette de jade (qui lui servait de support et de manche), il offrit à son tour des •<sup>358</sup> libations. Il remit la coupe à l'un des aides du maître des cérémonies, et à genoux salua (le corps de l'empereur défunt). L'empereur (Wang wang au nom de son père) rendit le salut.

28. Le grand gardien prenant de nouveau la coupe, offrit une libation, porta la coupe à ses lèvres et retourna à sa place. Ayant remis la coupe à l'aide du maître des cérémonies, il salua à genoux (le corps de l'empereur défunt). L'empereur (Wang wang au nom de son père) rendit le salut (252).

29. Le grand gardien étant descendu (de la grande salle), on enleva (les objets qui avaient servi à la cérémonie). Tous les princes (à l'exception des ministres) sortirent de (la partie du palais qui était la demeure ordinaire de l'empereur, et qui pour lors était comme transformée en) temple, et attendirent (que le nouvel empereur en sortît lui-même pour leur donner ses ordres).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXIII.

## Avis de K'ang wang.

1. [●](#) L'empereur (Wang wang) étant sorti (de ses appartements [●](#)<sup>359</sup> particuliers), se tint entre la quatrième (et la cinquième) porte. Le grand gardien, à la tête des princes de l'ouest, entra par la quatrième porte et prit place à gauche (et au nord de la quatrième porte). Le prince de Pi, à la tête des princes de l'est, entra par la quatrième porte, et prit place à droite (de cette porte). Tous les princes rangèrent (des deux côtés de la cour) leurs voitures attelées de quatre chevaux jaunes à crinière rousse (ou, les uns jaunes, les autres roux). Levant et présentant les tablettes de jade (qui étaient les insignes de leurs dignités), ainsi que les pièces de soie (ou les autres objets qu'ils offraient à l'empereur), ils dirent :

— Nous vos sujets et les défenseurs de l'empire, nous prenons la liberté de vous offrir des produits de nos contrées.

Tous, se mettant à genoux, saluèrent deux fois, d'abord en inclinant la tête jusqu'à leurs mains jointes et appuyées contre terre, puis en inclinant le front jusqu'à terre. L'empereur imitant la vertu de ses pères, comme il convenait, rendit le salut ([253](#)).

2. [●](#) [●](#)<sup>360</sup> Le grand gardien et le prince de Jouei (ministre de l'ins truction publique) s'avancèrent et se saluèrent l'un l'autre par une inclination profonde. Ensuite à genoux ils saluèrent deux fois l'empereur, d'abord en inclinant la tête jusqu'à leurs mains, puis en inclinant le front jusqu'à terre. Ils dirent :

— Nous prenons la liberté d'exprimer avec respect nos sentiments au fils du ciel. L'auguste ciel a retiré son mandat à la grande dynastie des In. Les princes de Tcheou, Wenn wang, sorti de la prison de Iou li, (et son fils) Ou wang ont reçu cette grande faveur du ciel, parce qu'ils avaient su faire du bien aux contrées occidentales (à la principauté de Tcheou et aux pays voisins) ([254](#)).

3. « L'empereur (votre père) qui vient d'aller là-haut, en récompensant et en punissant avec la plus exacte justice, a pu consolider son œuvre et laisser à ses successeurs un héritage vaste et prospère. Prince, faites-y grande attention. Maintenez en bon [●](#)<sup>361</sup> ordre vos six légions ; ne perdez pas le mandat que le ciel accorde si difficilement et qu'il a confié à nos glorieux ancêtres ([255](#)).

4. L'empereur répondit à peu près en ces termes :

— Chefs des différentes principautés, princes établis dans les circonscriptions qu'on nomme *heou, tien, nan, wei*, moi Tchao, votre souverain, je vais vous répondre et vous donner mes avis.

5. « Autrefois Wenn wang et Ou wang se sont montrés très justes, ont beaucoup enrichi le peuple, et n'ont ni recherché ni puni avec sévérité les coupables. En cela ils ont atteint la plus haute perfection et agi avec la plus grande sincérité. Par ce moyen ils ont brillé avec éclat dans tout l'empire. Par suite ils ont eu des guerriers courageux comme des ours, et des ministres fidèles, qui ont défendu et aidé la famille impériale. Par là aussi •<sub>362</sub> ils ont obtenu du roi du ciel le mandat direct (le mandat suprême). Car l'auguste ciel, satisfait de leur conduite, leur a donné toutes les contrées de l'empire.

6. « Ensuite lorsqu'ils ont constitué des principautés et établi comme des boulevards de l'empire, ils l'ont fait pour nous qui devions venir après eux. A présent, vous, mes oncles paternels, tous ensemble vous aurez soin, j'espère, de m'obéir et de me servir comme les princes vos pères ont servi les empereurs mes prédécesseurs. Absents de corps, vous serez toujours présents de cœur dans la maison de l'empereur. Partagez mes sollicitudes, secondez mes efforts ; que votre négligence ne soit pas une cause de déshonneur pour moi qui suis un faible enfant.

7. Tous les princes, après avoir entendu les paroles de l'empereur, se saluèrent les uns les autres par une inclination profonde, et se retirèrent en toute hâte. L'empereur déposa le bonnet de cérémonie, et reprit les vêtements de deuil ([256](#)).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXIV.

## Mandat donné au Prince de Pi. (257)

1. •<sub>363</sub> La douzième année (du règne de Wang wang), le premier jour du sixième mois lunaire était le septième du cycle. Deux jours après, c'était le neuvième jour du cycle, l'empereur partit le matin de la grande capitale (Hao) et se rendit à Foung. Là, dans l'intérêt des peuples qui dépendaient de (Lo) la capitale fondée postérieurement, il chargea le prince de Pi de garder et de gouverner la partie orientale de l'empire (258).

2. •<sub>364</sub> L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Oh ! mon oncle et mon maître, Wenn wang et Ou wang étendirent l'influence de leur grande vertu par tout l'empire, et méritèrent ainsi de recevoir le mandat céleste qui jusque-là était aux mains des In (259).

3. « Tcheou koug aida assidûment mes prédécesseurs (Wenn wang, Ou wang et Tch'eng wang) à établir solidement leur dynastie. Prenant garde aux habitants des contrées qui, restées fidèles aux In, refusaient de nous obéir, il les transporta dans la ville de Lo, près des princes de la famille impériale, et leur donna une nouvelle formation. Depuis lors trente-six ans se sont écoulés ; les habitudes ont changé avec les générations. Dans tout l'empire il ne paraît aucun sujet d'inquiétude, et moi l'unique souverain, je suis tranquille (260).

4. « La pratique de la vertu tantôt monte tantôt baisse. Les •<sub>365</sub> mesures administratives doivent varier avec les mœurs. (A présent les habitants des contrées orientales sont meilleurs qu'au temps de Tcheou koug). Si vous ne manifestez pas votre approbation pour le bien qui se fera, le peuple ne sera pas encouragé.

5. « Prince, vous êtes très vertueux, soigneux et diligent jusque dans les moindres choses. Vous avez aidé et éclairé par vos conseils quatre générations (de souverains). Vous dirigez vos inférieurs par vos bons exemples ; chacun d'eux suit avec respect vos instructions. Vos signalés services ont été encore plus nombreux (sous mon règne) que sous les règnes précédents. Aussi, malgré ma faiblesse, j'espère gouverner parfaitement en tenant la robe flottante et les mains jointes, c'est-à-dire sans difficulté et sans effort.

6. L'empereur dit :

— Oh ! mon oncle et mon maître, je vous confie avec respect la charge que Tcheou koug à remplir. Allez.

7. « Décernez des distinctions aux hommes vertueux ; séparez d'eux les hommes vicieux. Signalez par des marques honorifiques •<sub>366</sub> les maisons, les villes des hommes de bien. Mettez en honneur les hommes vertueux, abaissez les hommes vicieux ; établissez l'influence et la réputation des hommes de bien. A ceux qui ne suivront pas vos avis ni les lois, assignez des terrains séparés, afin qu'ils apprennent à craindre (les inconvénients de la désobéissance) et à espérer (les avantages de la soumission). Tracez clairement les limites dans le domaine propre de l'empereur, avez soin d'établir des fortifications dans les domaines confiés à la garde des princes, afin que la tranquillité règne partout entre les quatre mers.

8. « Il importe beaucoup que les règlements administratifs soient stables, que les proclamations soient substantielles et concises. L'amour des choses extraordinaires est à craindre. Sous les Chang, la flatterie avait passé en habitude. Il subsiste encore un reste de ce désordre. Prince, vous y ferez attention, j'espère.

9. « J'ai entendu dire que les familles où les charges lucratives sont héréditaires, se tiennent rarement dans les limites du juste et de l'honnête. Elles se donnent toute licence, perdent tout bon •<sub>367</sub> sentiment et violent la loi naturelle. Corrompues, dégénérées, elles vivent dans le luxe et la prodigalité, et suivent d'âge en âge le même courant.

10. « La plupart des officiers de la maison de In, qui avaient joui de la faveur impériale en toute sécurité depuis si longtemps, s'abandonnaient sans crainte à leur amour du luxe et avaient perdu tout sentiment d'équité. Vêtus plus magnifiquement que personne, orgueilleux, licencieux, arrogants, vantards, ils semblaient devoir continuer jusqu'à la fin cette vie de dérèglement. Bien que Tcheou koug ait mis un frein à leur licence, il est encore difficile de les maintenir dans le devoir.

11. « Ils sont riches et peuvent être instruits ; ils vivront longtemps, et toujours vertueux. Les vertus naturelles, l'équité doivent être le principal objet de l'enseignement. Mais que peut enseigner celui qui ne s'appuie pas sur les enseignements des anciens ?

12. •<sub>368</sub> L'empereur dit :

— Oh ! mon oncle et mon maître, la tranquillité de l'empire dépend surtout de ces anciens officiers des In. Ne soyez ni trop sévère ni trop indulgent, et ils deviendront sincèrement vertueux.

13. « Tcheou koung a su prendre soin de cette entreprise à son commencement ; Kiun tch'enn a su la diriger en son milieu ; vous, prince, vous saurez la terminer heureusement. Tous trois vous aurez agi comme de concert et suivi également la vraie voie. Grâce à l'influence de cette sage conduite, le gouvernement sera bien réglé. Ses bienfaits s'étendront à tous les peuples de l'empire. Dans tous les pays voisins, les barbares qui fixent le bord de leur vêtement au côté gauche, auront confiance en nous. Moi faible enfant, je jouirai toujours d'une grande félicité (261).

14. •<sub>369</sub> « Prince, dans cette capitale fondée postérieurement, vous établirez, j'espère, la puissance des Tcheou sur un fondement impérissable, et vous acquerrez une gloire immortelle. Vos descendants imiteront un si bel exemple et gouverneront comme vous.

15. « Oh ! ne dites pas qu'une telle entreprise est au-dessus de vos forces ; il vous suffira de lui donner toute votre application. N'objectez pas le petit nombre des habitants ; il vous suffira de remplir vos devoirs avec soin. Continuez avec respect les glorieux travaux des mes prédécesseurs, et perfectionnez l'administration déjà établie (par Tcheou koung et Kiun tch'enn).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXV.

## Kiun ia. (262)

1. L'empereur (Mou wang) parla à peu près en ces termes :

— Oh ! Kiun ia, votre aïeul et votre père, avec une loyauté et une •<sub>370</sub> droiture très sincères, ont beaucoup travaillé pour la famille impériale. Les services qu'ils ont rendus sont inscrits sur le grand étendard (263).

2. « Moi faible enfant, qui recueille et dois garder l'héritage de Wenn Wang, de Ou wang, de Tch'eng wang et de Wang wang, quand je pense aux ministres qui ont aidé mes prédécesseurs à bien gouverner l'empire, (en voyant que ce puissant secours me fait défaut), mon cœur est dans l'inquiétude, comme si je mettais le pied sur la queue d'un tigre ou comme si je marchais sur la glace au printemps.

3. « Je vous charge de m'aider. Soyez comme mon bras, ma jambe, mon cœur, ma colonne vertébrale. Rendez les mêmes services que votre aïeul et votre père ; prenez garde de les déshonorer.

4. « Enseignez partout les cinq grandes lois des relations •<sub>371</sub> sociales ; ayez soin qu'elles soient bien observées parmi le peuple. Si vous suivez fidèlement la voie du devoir, personne n'osera s'en écarter. Il est des hommes dont les pensées et les sentiments ne sont pas encore dans le juste milieu ; c'est à vous de les rectifier, en gardant vous-même le juste milieu.

5. • « En été, au temps des chaleurs et des pluies, le peuple ne fait que gémir et soupirer. Pendant les grands froids de l'hiver, il ne fait encore que gémir et soupirer. Ses souffrances en sont la cause. Pensez à ses souffrances et cherchez à les soulager ; le peuple sera heureux.

5. • « Oh ! les conseils de Wenn wang ont jeté partout une vive lumière ; ensuite les travaux de Ou wang ont été couronnés du plus grand succès. Nous y trouvons notre instruction et notre secours, nous qui sommes venus après ces grands hommes. Tout y est irréprochable et rien n'y manque. Appliquez-vous à faire briller la lumière de vos enseignements. Je pourrai imiter avec respect mes prédécesseurs, remplir et entourer d'un nouvel éclat le •<sub>372</sub> brillant mandat que Wenn wang et Ou wang ont reçu du ciel ; vous, vous ferez revivre et égalerez vos pères.

7. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Kiun ia, vous n'avez qu'à suivre les traces des ministres précédents (de votre aïeul et de votre père) ; imitez-les, l'ordre public en dépend. Continuez ce qu'ont fait votre aïeul et votre père, et rendez glorieux le règne de votre souverain.

\*

\* \*



#### IV. CHAPITRE XXVI.

### Mandat donné à Kioung. (264)

1. L'empereur parla à peu près en ces termes :

— Pe Kioung, ma vertu est faible. Je succède à mes ancêtres et suis grand souverain. Je tremble d'épouvante à la pensée du péril où je me trouve. Je me lève au milieu de la nuit et cherche comment je pourrai ne pas commettre de fautes.

2. •<sup>373</sup> « Autrefois sous les règnes de Wenn wang et de Ou wang, qui étaient si éclairés, si intelligents, si graves, si sages, les officiers et les serviteurs, grands et petits, avaient le cœur loyal et honnête. Les hommes qui entouraient ces princes ou conduisaient leurs voitures, ceux qui les servaient ou les accompagnaient, étaient tous irréprochables. Le souverain, grâce au secours qu'il en recevait du matin au soir, ne se rendait jamais coupable de négligence dans sa conduite, ni au-dedans ni au-dehors. Ses avis, ses proclamations n'avaient jamais rien de défectueux. Le peuple obéissait avec respect, et tous les États étaient prospères.

3. « Moi qui suis au-dessus de tous les autres et ne suis pas vertueux, je mets toute ma confiance dans les officiers qui m'entourent. J'espère qu'ils suppléeront à mon incapacité, répareront mes fautes, corrigeront mes erreurs, redresseront les égarements •<sup>374</sup> de mon cœur, et me rendront capable de marcher sur les traces glorieuses de mes pères.

4. « Je vous charge de remplir l'office de grand directeur, de diriger tous mes serviteurs, mes aides, mes conducteurs de voitures. Excitez votre souverain à cultiver la vertu, et avec vos subordonnés, réparez ses manquements.

5. « Choisissez avec soin vos subalternes. N'employez pas des hommes au langage artificieux, aux dehors trompeurs, ni des flatteurs obséquieux ou des adulateurs vicieux ; mais seulement des hommes de bien (265).

6. « Quand les serviteurs et les officiers sont irréprochables, le prince peut être irréprochable. Quand les serviteurs et les officiers sont flatteurs, le prince se croit très sage et très parfait. Ce sont les officiers qui rendent le prince vertueux ; ce sont eux qui le rendent vicieux.

7. •<sub>375</sub> « Ne faites pas société avec des hommes vicieux. Si vous les chargiez d'être comme les yeux et les oreilles de votre souverain, ils l'induiraient à violer les règlements de ses prédécesseurs.

8. « Si vous choisissiez les hommes, non à cause de leurs bonnes qualités personnelles, mais à cause de leurs présents, les emplois ne seraient nullement remplis. Vous manqueriez gravement au devoir du respect envers votre souverain, et je vous en ferais un crime.

9. L'empereur ajouta :

— Oh ! soyez attentif. Aidez toujours votre souverain à observer les lois constantes (qui doivent régler sa conduite).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXVII.

## Lois pénales du Prince de Liu. (266)

1. Voici les prescriptions publiées par le prince de Liu •<sub>376</sub> (au nom de l'empereur Mou wang. L'empereur, encore revêtu de la dignité souveraine à l'âge de cent ans, avait la raison affaiblie par la vieillesse et ne rendait plus aucun service à l'État. Il pensa néanmoins à faire des lois pénales, pour régler la justice dans tout l'empire (267).

2. (Par son ordre, le prince de Liu publia les prescriptions suivantes) :  
« • • L'empereur a dit :

— Les enseignements que les anciens se transmettaient nous apprennent que (sous Houang ti), Tch'eu iou ayant excité une sédition, elle se propagea jusque parmi les citoyens les plus paisibles, qui tous devinrent brigands, homicides, scélérats au cœur de hibou, rebelles, traîtres, ravisseurs, voleurs, meurtriers couverts du masque de la vertu (268).

3. • « Le prince de Miao ne montrait aucune bienfaisance, et se contentait de réprimer son peuple par les supplices. Pour exercer •<sub>377</sub> cinq sortes de cruauté, il mit en vigueur les cinq supplices par des édits auxquels il donna le nom de lois ; il fit tuer, massacrer des innocents. Un grand nombre d'hommes eurent le nez ou les oreilles coupées, furent faits eunuques ou marqués au visage. Ceux qui tombaient sous le coup (de ces lois barbares) étaient condamnés aux tourments ; ils étaient tous également punis, même ceux qui étaient excusables.

4. « La corruption commença à se répandre de proche en proche parmi le peuple, qui fut bientôt plongé dans l'aveuglement et la confusion. La bonne foi disparut de tous les cœurs ; les serments et les engagements furent violés. La multitude opprimée maltraitée, livrée aux supplices, commença à élever la voix vers le ciel en faveur des innocents. Le roi suprême abaissa ses regards sur le peuple. Aucun parfum de vertu ne montait vers le ciel ; mais les supplices exhalaient une odeur fétide.

5. •<sub>378</sub> « L'auguste empereur (Chouenn) eut compassion de la multitude des malheureux qui étaient livrés aux supplices sans avoir commis aucun crime. Il traita le tyran avec sévérité, réprima et destitua le prince de Miao, qui (finit sa vie dans l'exil et) ne perpétua pas sa race dans ses États.

6. • « Ensuite il ordonna à Tch'oung et à Li d'interrompre les communications entre le ciel et la terre ; les esprits cessèrent de

descendre et de manifester leur présence. Les princes et les officiers, depuis les plus élevés jusqu'aux plus petits, aidèrent tous avec intelligence à rétablir l'observation des devoirs sociaux ; la voix des hommes veufs et des femmes veuves ne fut plus étouffée (269).

7. • « L'auguste empereur interrogea sans prévention et sans partialité les sujets (du prince de Miao) ; les hommes veufs et les •<sub>379</sub> femmes veuves présentèrent leurs plaintes contre le tyran. La vertu de l'empereur inspira à ce peuple une crainte respectueuse, et l'éclaira de ses lumières.

8. « Ensuite il chargea les trois princes (I, Iu et Tsi) de travailler avec une compatissante sollicitude dans l'intérêt du peuple. Le prince I prescrivit les devoirs à observer, et fit fléchir les volontés rebelles par la crainte des supplices. Iu donna ses soins à l'eau et à la terre, et désigna les montagnes et les fleuves célèbres dont les esprits devraient protéger les différentes provinces de l'empire (ou qui serviraient de limites). Tsi donna les grains, enseigna à les semer et à taire croître d'abondantes moissons. Les travaux des trois princes terminés, le peuple fut dans l'opulence.

9. « Le ministre de la justice (Kao iao) maintint le peuple dans le devoir en imposant des peines proportionnées aux crimes, et l'habituait à pratiquer la vertu.

10. « La majesté douce du souverain, l'intelligence et la vertu des ministres jetaient un vif éclat dans toutes les contrées. Chacun •<sub>380</sub> s'appliquait à faire le bien. Aussi (quand il se produisait des actes coupables, Kao iao) qui savait infliger des peines proportionnées aux crimes, maintenait le bon ordre parmi le peuple, et aidait les bons sentiments naturels (par la menace des châtiments).

11. • « Les juges des causes criminelles appliquaient les lois dans toute leur rigueur, non seulement à l'égard des puissants, mais aussi à l'égard des riches (dont ils rejetaient les présents). Diligents, circonspects, ils n'avaient pas besoin d'examiner au sujet de leur propre conduite ce qu'ils pouvaient dire et ce qu'ils devaient taire (ils pouvaient rendre compte de tous leurs actes à tout le monde). Parce qu'ils savaient imiter la vertu (la justice) du ciel, ils exerçaient le plus grand de tous les droits (le droit de vie et de mort). Assesseurs du ciel, ils jouissaient de ce droit sur la terre. (270)

12. • • « L'empereur a dit : « Ah ! (vous, princes) qui réglez les affaires publiques et présidez à la justice dans les différentes •<sub>381</sub> contrées de l'empire, n'exercez -vous pas au nom du ciel la charge de pasteurs des peuples ? Qui devez-vous prendre pour modèle ?

N'est-ce pas le prince I promulguant des lois pénales et réformant ainsi les abus ? Quel est celui dont la fin malheureuse doit vous servir d'avertissement ? C'est certainement ce prince de Miao qui n'examinait pas les accusés, ne choisissait pas des hommes de bien qui prissent soin d'infliger les cinq supplices avec équité ; mais employait des hommes qui faisaient fléchir la justice devant les menaces des puissants et les présents des riches, et condamnaient aux cinq supplices les innocents comme les coupables, jusqu'à ce que enfin le roi du ciel, lassé de pardonner, déchaîna ses châtiments contre le prince de Miao, qui n'ayant aucune excuse pour les décliner, fut privé de postérité.

13. ● « L'empereur a dit : « Oh ! réfléchissez-y. Vous, grands princes mes parents, et vous, mes cousins, mes frères, mes fils, mes ●<sub>382</sub> petits-fils, écoutez tous mes paroles. Vous y trouverez, j'espère, d'excellentes prescriptions. Que chacun de vous mette son bonheur dans l'application à bien remplir chaque jour ses devoirs ; qu'aucun de vous ne soit obligé de parer les mauvais effets d'une négligence commise. Le ciel, pour établir l'ordre parmi le peuple, nous donne un jour (pendant lequel il nous permet d'avoir recours aux supplices ; mais ensuite tout dépendra de la conduite de nos sujets). Il dépend des hommes de se corriger ou de persister dans leurs dérèglements. (Si vos sujets se corrigent, vous devrez cesser de punir). Vous accomplirez avec respect, j'espère, la volonté du ciel, et vous obéirez ainsi à votre souverain. Quand même je voudrais punir, ne punissez pas (pour me complaire) ; quand même je voudrais pardonner, ne pardonnez pas (pour me complaire) ; ne cherchez qu'à bien appliquer les cinq supplices, et à pratiquer parfaitement les ●<sub>383</sub> trois vertus (d'un bon juge), Le souverain sera heureux, tout le peuple aura confiance, et la tranquillité sera de longue durée. (271)

14. « L'empereur a dit : « Oh ! approchez, vous qui gouvernez des États ou qui possédez des domaines ; je vous apprendrai à rendre les supplices instruments de bonheur. A présent, pour procurer la tranquillité au peuple, quel choix devez-vous faire avec le plus de soin ? n'est-ce pas le choix des hommes ? à quel objet devez-vous donner votre principale attention ? n'est-ce pas aux supplices ? que devez-vous examiner le plus mûrement ? n'est-ce pas la culpabilité des accusés ? (272)

15. « Quand les deux parties sont arrivées, et que des témoins, les pièces du procès) tout est préparé, que les juges réunis entendent tout ce qui concerne les crimes punissables des cinq sortes de supplices. Après avoir discerné avec certitude le vrai du faux, qu'ils examinent si le crime doit être puni de l'un des cinq supplices. S'il ne convient pas d'appliquer l'un des cinq supplices,

qu'ils examinent si le crime est l'un des cinq qui se rachètent à prix •<sub>384</sub> d'argent. S'il n'est pas même certain que le crime soit assez grave pour être rangé parmi les cinq qui se rachètent, qu'il soit rangé parmi les cinq fautes involontaires (que l'on ne punit pas).

16. « Les motifs qui déterminent un juge à ranger parmi les cinq fautes involontaires des crimes commis avec délibération sont la crainte d'un homme en charge, le désir de payer un bienfait ou d'exercer une vengeance, la complaisance pour sa femme, les présents, les sollicitations. Un tel crime dans un juge doit être puni de la même peine (que le crime déferé à son tribunal). Examinez les causes avec tout le soin possible.

17. « Quand vous doutez si vous devez infliger l'un des cinq supplices, ne l'infligez pas ; quand vous doutez si le crime est assez grave pour être rangé parmi les cinq qui se rachètent à prix d'argent, n'exigez pas d'argent. Après avoir examiné la cause avec tout le soin possible et acquis la certitude sur un grand nombre de points, observez encore l'air du visage et le maintien des personnes. Si vous ne trouvez rien d'évident, ne prolongez pas l'enquête.

•<sub>385</sub> En toutes choses craignez la justice du ciel.

18. • « Lorsque, dans le doute (sur la gravité de la faute), on remet la peine de la marque noire, on exige à la place six cents onces (de cuivre) ; mais il faut que la faute ait été bien avérée. Lorsque dans le doute on remet la peine de l'amputation du nez, on exige à la place une quantité de cuivre deux fois plus considérable (douze cents onces) ; mais il faut que la faute ait été bien constatée. Quand dans le doute on remet la peine de l'amputation des pieds, on exige à la place une quantité de cuivre deux fois et demie plus considérable que la précédente (trois mille onces) ; mais il faut que la faute ait été bien avérée. Quand dans le doute on remet la peine de la castration, on exige à la place trois mille six cents onces de cuivre, pourvu que la faute ait été bien avérée. •<sub>386</sub> Quand dans le doute on fait grâce de la peine capitale, on impose à la place une amende de six mille onces de cuivre, pourvu que la faute ait été bien constatée. La peine de la marque noire peut se racheter dans mille espèces de cas, celle de l'amputation du nez aussi dans mille, celle de l'amputation des pieds dans cinq cents, celle de la castration dans trois cents, et la peine capitale dans deux cents. En tout, trois mille espèces de crimes doivent être punies de l'un des cinq supplices. Les peines doivent être proportionnées aux fautes. Ne vous laissez pas tromper par des accusations embrouillées ; n'appliquez pas des lois qui sont abrogées. Conformez-vous aux

lois (qui sont actuellement en vigueur), et examinez les causes avec tout le soin possible (273).

19. « S'il y a des circonstances atténuantes, la peine doit être diminuée d'un degré ; s'il y a des circonstances aggravantes, elle •<sub>387</sub> doit être augmentée d'un degré. On doit aussi peser les circonstances pour imposer des amendes plus ou moins considérables. Les peines sont plus ou moins graves et les amendes plus ou moins élevées selon les époques. Pour établir la régularité au milieu de ces inégalités, il y a des règles et des principes.

20. « Les amendes ne vont pas jusqu'à faire mourir les coupables ; (mais quand elle sont excessives), elles les réduisent à la plus extrême misère. Que les causes ne soient pas jugées par des hommes au langage artificieux ; mais par des hommes bons et doux, qui se tiennent toujours dans le juste milieu. Les juges reconnaîtront la fausseté d'un rapport aux contradictions qui y se ront contenues. (Pour ne pas céder à leurs préventions), qu'ils s'efforcent d'incliner du côté où ils penchent le moins. Qu'ils jugent les causes avec commisération et grande attention. Après avoir consulté et bien compris le code pénal, qu'ils délibèrent ensemble. Leurs sentences, on peut l'espérer, seront justes et modérées. Avant d'infliger un châtiment ou une amende, qu'ils •<sub>388</sub> examinent la cause avec toute l'application possible. La cause terminée, le peuple aura confiance en leur décision ; le prince, recevant leur rapport, aura aussi confiance. Que les rapports présentés au prince après les condamnations soient complets (contiennent les circonstances des faits et les détails de la procédure. Si un même homme a été condamné pour deux crimes), les deux condamnations doivent être mentionnées. »

21. « L'empereur a dit : « Oh ! faites-y grande attention. Vous, juges, et vous princes qui êtes la plupart mes parents, (sachez que) je vous parle avec un grand sentiment de crainte. Les châtiments me causent de l'inquiétude ; ils ne doivent être infligés que par des hommes vertueux. Le ciel désirant aider le peuple (à pratiquer la vertu), vous a constitués ses assesseurs ici-bas. Soyez perspicaces et intègres, quand vous entendez le rapport de l'une des parties. Le bon ordre parmi le peuple dépend toujours beaucoup de la fidélité des juges à entendre les deux parties. •<sub>389</sub> N'enrichissez pas vos familles aux dépens des deux parties. Les présents des plaideurs ne valent rien. Celui qui les accepte n'amasse que des trésors de mauvaises actions, et s'attire beaucoup de malheurs, châtiment qu'il faut toujours craindre. Ce n'est pas que le ciel soit trop sévère ; mais c'est l'homme lui-même qui se précipite dans

l'infortune. Si les châtiments du ciel n'étaient pas souverainement justes, jamais sous le ciel le peuple n'aurait un bon gouvernement.

22. « L'empereur a dit : Oh ! vous, descendants et futurs successeurs (des princes actuels), à présent et toujours, quels sont ceux que vous devez prendre pour modèles ? Ne sont-ce pas ceux qui (par le bon usage des châtiments) ont amené le peuple à pratiquer la vertu et à garder le juste milieu ? Écoutez, je vous prie, et comprenez bien mes paroles. Ces hommes éclairés ont puni avec sagesse, ils reçoivent des éloges sans fin. Dans l'emploi des châtiments ils ont atteint la plus haute perfection, se tenant toujours dans le juste milieu, et ils se sont rendus célèbres. Quand les empereurs vous confieront le soin de leur bon peuple, tenez •<sup>390</sup> les yeux fixés sur ces hommes par qui les supplices sont devenus des instruments de bonheur.

\*

\* \*



## IV. CHAPITRE XXVIII.

## Mandat donnée au Prince Wenn. (274)

1. L'empereur (P'ing wang) parla peu près en ces termes :

— Mon oncle I houo, les très illustres souverains Wenn wang et Ou wang s'appliquèrent à cultiver parfaitement leurs vertus naturelles, dont l'éclat resplendit jusqu'au ciel et la renommée se répandit par toute la terre. Pour cette raison le roi du ciel conféra son grand mandat à Wenn wang. Vos pères exercèrent des charges importantes, prêtèrent un secours puissant et rendirent des services signalés à leurs souverains. Ils les secondèrent toujours avec soumission dans leurs conseils et dans l'exécution de leurs •<sub>391</sub> plans. Grâce à eux, les empereurs mes pères furent tranquilles sur le trône (275).

2. « Hélas ! moi faible enfant, je suis à plaindre. Dès mon avènement à l'empire, le ciel me jugeant très coupable, m'a retiré les ressources qui m'étaient nécessaires pour faire du bien au peuple, et les barbares ont envahi une grande partie de mes États. A présent, parmi les officiers qui administrent pour moi les affaires, il n'y a peut-être pas un seul vieillard expérimenté et capable. Dans mon impuissance, je me dis : (Les princes constitués) par mon aïeul et par mon père n'auront-ils pas compassion de moi ? Oh ! s'il en était qui me rendissent de vrais services, à moi souverain de tout l'empire, je jouirais toujours de la tranquillité sur le trône.

3. « Mon oncle I houo, vous avez ajouté un nouveau lustre à la gloire de votre aïeul (Iu, prince de Yang), et le premier vous avez •<sub>392</sub> commencé à suivre de nouveau les exemples de Wenn wang et de Ou wang. Vous avez ainsi renoué le fil des traditions de vos souverains. Vous avez fait revivre la piété filiale de votre aïeul, cet homme si accompli : Vous avez beaucoup travaillé à réparer nos maux, et m'avez bien défendu au milieu des difficultés. Je vous loue grandement pour de tels services.

4. L'empereur dit :

— Mon oncle I houo, retournez veiller sur vos nombreux sujets et maintenir la tranquillité dans vos États. Je vous donne une coupe de liqueur extraite du millet noir et aromatisée, un arc rouge avec cent flèches rouges, un arc noir avec cent flèches noires, et (un attelage de) quatre chevaux. Allez, mon oncle. Recevez avec bonté

les étrangers qui viennent de loin, et formez avec soin vos sujets qui sont près de vous. Faites du bien au peuple et assurez sa tranquillité. Ne vous livrez pas au repos, •<sub>393</sub> à l'oisiveté. Dans votre capitale contrôlez (la gestion des officiers), exercez une sollicitude compatissante (à l'égard du peuple). Vos éclatantes vertus atteindront, ainsi leur perfection ([276](#)).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXIX.

### Harangue prononcée à Pi. (277)

1. Le prince (de Lou, nommé Pe K'in) dit (à ses soldats et à ceux des princes qui étaient sous sa juridiction) :

— Ah ! guerriers, faites silence, écoutez mes ordres. Ces habitants des bords de la Houai qui se révoltèrent autrefois, se sont soulevés de nouveau avec les barbares de Siu (278).

2. « Cousez et arrangez solidement vos cuirasses et vos casques (de peau), adaptez l'anse à vos boucliers ; ne vous permettez pas de le faire négligemment. Préparez vos arcs et vos flèches, •<sub>394</sub> trempez le fer de vos lances, aiguissez la pointe et le tranchant de vos armes ; ne vous permettez pas de le faire imparfaitement.

3. « A présent, (les soldats, partout où il passeront), laisseront paître en liberté les bœufs et les chevaux tirés des étables (et mis au service de l'armée). (Habitants du pays), fermez les trappes et bouchez les fosses que vous avez disposées pour prendre des animaux sauvages ; ne vous permettez pas de (rien laisser qui puisse) nuire aux animaux tirés des étables. S'ils sont blessés, vous subirez les peines fixées par les lois.

4. « Si un cheval ou un taureau en chaleur s'enfuit, si un valet ou une servante s'échappe (du camp), que personne ne se permette de franchir le retranchement et de poursuivre le fugitif. (Si quelqu'un le saisit), qu'il le ramène fidèlement ; il recevra de moi la récompense qu'il aura méritée. Si quelqu'un franchissant le retranchement, poursuit un valet ou un animal fugitif, ou si l'ayant saisi, il ne le ramène pas, il subira la peine fixée par la loi. Ne vous permettez pas de commettre des brigandages ou des larcins, •<sub>395</sub> de passer par-dessus les murs des maisons, de voler des chevaux ou des bœufs, de tenter la fidélité des valets ou des servantes. (Si quelqu'un se le permet), il subira la peine fixée par la loi.

5. « Le onzième jour du cycle, je marcherai contre les barbares de Siu. Préparez vos provisions de grains grillés et d'autres vivres. Ne vous permettez pas de ne pas atteindre la juste mesure. (Si vous en préparez trop peu), vous subirez un grave châtement. Habitants de Lou, dans chacune des trois circonscriptions des deux zones, préparez vos pieux et vos planches, parce que, le onzième jour du cycle, nous élèverons nos ouvrages de terre (les retranchements,...).

Ne vous permettez pas de refuser cette contribution. (Si vous l'osiez), vous subiriez des peines tous sans exception, (ou bien, vous subiriez différentes peines), mais non la peine •<sub>396</sub> capitale. Habitants de Lou, dans chacune des circonscriptions, préparez de l'herbe et du foin (pour les chevaux et les bœufs de l'armée). Ne vous permettez pas d'en fournir trop peu. (Si vous l'osiez), vous subiriez un grave châtement ([279](#)).

\*

\* \*

## IV. CHAPITRE XXX.

## Déclaration du Prince de Ts'in. (280)

## 1. Le prince (de Ts'in) dit :

— Oh ! mes officiers, écoutez en silence. Je vais vous citer l'une des maximes les plus importantes.

2. •<sub>397</sub> « Les anciens disaient : « Parce que naturellement l'homme aime beaucoup à suivre ses caprices, il n'est pas difficile de reprendre les autres ; mais il est très difficile d'accepter les représentations ou les reproches, et de leur laisser un libre cours, c'est-à-dire de n'opposer ni excuse ni résistance. »

3. « Mon grand chagrin est que les jours et les mois passent comme s'il n'en devait plus venir d'autres : après eux, (je crains de n'avoir pas le temps de réparer mes fautes passées).

4. « Je disais que les anciens conseillers ne s'accommodaient pas à mes désirs, et je les avais en aversion. Les jeunes conseillers (cherchaient à me complaire, et) pour le moment j'en faisais mes hommes de confiance. Malgré ma conduite passée, j'ai résolu de suivre désormais les conseils des vieillards à la chevelure jaunissante, et ainsi j'éviterai toute faute.

5. •<sub>398</sub> « Les officiers vertueux dont le corps est affaibli par l'âge, sont ceux que je préfère. Ces guerriers ardents et audacieux, qui excellent à tirer de l'arc et à conduire une voiture, sont des hommes que je désire ne pas admettre à mon service. Quant aux grands parleurs qui, par leurs discours artificieux, font changer le prince (de sentiment et) de langage, prendrai-je le loisir (de les attendre) et les emploierai-je beaucoup ?

6. • « Au fond du cœur je me dis : S'il y avait un ministre d'État qui fût d'un caractère résolu, qui eût pour toutes qualités la simplicité et la sincérité, qui eût le cœur naturellement droit et bon, qui, animé de sentiments grands et généreux, regardât comme siennes les qualités d'autrui, qui aimât sincèrement les talents et la sagesse des autres, encore plus que sa bouche ne les louerait, •<sub>399</sub> qui vraiment les supportât (sans envie), et se dévouât au service de mes descendants et du peuple ; que son administration serait utile ! (281)

7. «(Au contraire, si un ministre) est envieux et s'afflige des talents des autres, au point de les haïr ; s'il empêche les hommes capables et vertueux de se produire ; il ne peut pas montrer un cœur grand et généreux, ni défendre mes descendants et tout le peuple. Je dirai même, oh ! qu'il est dangereux !

8. Parfois l'État est ébranlé et ruiné à cause d'un seul homme. Parfois aussi il est prospère et tranquille, parce qu'un homme s'est heureusement rencontré.

\*

\* \*

## N O T E S

(1) **TITRE DU LIVRE.** *Châu*, livre, annales. *King*, règle, livre destiné à régner la conduite. Le Chou king, à cause de son antiquité, est appelé *Cháng châu* Anciennes annales.

Il se divise en quatre parties, intitulées *Iû châu* Annales de Iu ou des premiers Souverains. *Hià châu* Annales des Hia, *Chông châu* Annales des Chang, *Tcheâu châu* Annales des Tcheou.

**PREMIÈRE PARTIE.** *Iû* est le nom de famille de l'empereur *Chouénn*. La première partie du Chou king est intitulée Livre de Iu ou de Chouenn, parce que les deux premiers chapitres furent écrits, dit-on, par les historiographes de ce prince. Les trois autres chapitres sont attribués aux annalistes de la dynastie des *Hià*.

**I. CHAPITRE I.** *Tièn* signifie règle. Le premier chapitre est intitulé Règle de Iao, parce que Iao fut le modèle des souverains, et sa conduite est comme la règle de tout bon gouvernement.

Iao, quatrième des *ou tí*, régna de 2356 à 2255 avant notre ère. Avant d'être empereur, il avait gouverné la principauté de *T'àng*, établie d'abord dans le *T'àng hién* actuel (préfecture de *Paò tíng fòu*, province de Tcheu li), puis dans le *P'ing iàng fòu* (prov. de Chan si). On l'appelle pour cette raison Iao, prince de T'àng.

(2) *Fáng*, parvenir au point le plus extrême ; *hiûn*, mérite. *Fàng hiûn* signifie que les mérites de Iao ont été grands et que ses bienfaits se sont étendus à toutes les contrées.

*K'îr*, remplir ses devoirs avec un soin assidu, et régler sa conduite avec une vigilance continuelle. *Ming*, doué d'une intelligence pénétrante. *Wénn*, beauté qui résulte de la variété et de l'ordre des parties.

*Wénn*, ses pensées, ses sentiments, tout était admirablement ordonné et formait comme un tissu magnifique ; *séu*, il combinait ses plans avec une profonde sagesse. Ces quatre vertus, innées en lui, avaient leurs racines dans sa nature même. Elles n'étaient pas le fruit de grands efforts, et s'exerçaient avec une facilité toujours croissante.

(3) *K'•*, avoir assez de force, d'énergie, de vertu, de talent, de science ou de... pour faire une chose ; vaincre, surpasser. *Kiùu ts'•u*, tous les parents qui portent le même nom de famille, depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arrière -petit-fils inclusivement.

(4) *Hî Houê*, noms de deux familles d'astronomes. *L•*, traité d'astronomie servant à la rédaction du calendrier ; *siàng*, instruments où l'on voit le ciel représenté. Voyez plus loin, Chap. II. 5.

*Sîng* les vingt-huit constellations zodiacales, toutes les étoiles fixes qui forment comme la chaîne du tissu céleste, et les cinq planètes Vénus, Jupiter, Mercure, Mars et Saturne ; qui en forment comme la trame. (Les planètes, surtout Mercure et Vénus, vont comme la navette du tisserand). [cf. [constellations](#)]

*Tch'ènn*, les douze demeures qui se partagent le zodiaque, où le soleil et la lune se rencontrent.

*Jénn chéu*, c'est-à-dire, le temps du labourage et de la moisson, et en général, de tous les travaux que le peuple doit faire aux différentes époques de l'année.

(5) Quand les calculs astronomiques furent terminés, Iao envoya les astronomes les vérifier par l'observation aux quatre extrémités de l'empire.

*Iû î* est dans le *T'ong tcheâu fòu*, non loin de la pointe orientale du Chan toung. Le lieu de la station astronomique fut appelé la Vallée éclairée, parce que le soleil levant semblait partir de là pour éclairer la terre.

*Pîñ*, recevoir un hôte, traiter avec les honneurs dûs à un hôte.

Dans les idées des Chinois, l'orient correspond au prin temps, le midi à l'été, l'occident à l'automne et le septentrion à l'hiver.

Pour déterminer les équinoxes et les solstices, les astronomes observaient la longueur des ombres au moyen d'un gnomon.

A l'équinoxe du printemps, la durée du jour tient le milieu entre sa plus courte et sa plus longue durée, qui ont lieu, l'une au solstice d'hiver, l'autre au solstice d'été. Les Chinois font commencer les saisons six semaines plus tôt que nous. L'équinoxe marque le milieu du printemps.

*Gniàò*, *Tchôu gniàò* ou *Tchôu tsi* • comprend les sept constellations zodiacales du sud *Tsing Kouèi Liòu Sîng Tchông* • *Tch'ènn*, et occupe ainsi le quart du zodiaque. Son centre est *Chouènn houò* le Cœur de l'Hydre. [cf. [Constellations](#)]

Au rapport de *Ts'ai Tch'ènn*, le bonze • *háng*, célèbre astronome mort en 717 de notre ère, a calculé que, sous le règne de Iao, à l'équinoxe du printemps, le Cœur de l'Hydre atteignait le méridien, quand le soleil se courbait. Les astronomes européens démontrent que ce devait être 2250 ans avant J. C.

(6) On pense qu'il faut ajouter *iu* • *Mingt'âu* dans l'endroit qui fut appelé la Brillante station.

*Houò* ou *T'ai houò*, Antarès ou le Cœur du Scorpion, est le centre du : *Ts'âng /ông* Dragon azuré, qui comprend les sept constellations orientales du zodiaque *Ki* • *K'óng* *T'î Fâng Sîn Wèi Kí*.

(7) Le lieu de la station occidentale fut appelé la Vallée obscure, parce que le soleil couchant semblait y cacher ses rayons. On ignore en quelle contrée il était situé.

*Tsién*, traiter avec honneur quelqu'un qui s'en va, et lui offrir des vivres pour son voyage.

*Hîû*, l'Épaulé du Verseau, est le centre du *Hiuên* ou Guerrier noir, qui comprend les sept constellations boréales du zodiaque *Tèdu Gniòu Gniù Hîû Wèi Ch* • *u P* •.

(8) L'hiver amène la fin des travaux de l'année, et le commencement des travaux de l'année suivante.

*Maò* les Pléiades occupent le centre du Tigre blanc, qui comprend les sept constellations occidentales du zodiaque. *K'ouç* *Lèou Wèi Maò P* • *Tsau ç* *Chçn*.

(9) Les compilateurs du Chou king de Ioung tcheng disent :

« Trois cent soixante-six est un nombre rond appliqué à la période de jours que nous appelons année. Ce nombre a été évalué diversement par les astronomes des dynasties successives.

« Dans les Annales des Han, on voit que (sous cette dynastie, qui finit en l'année 263 de notre ère) on divisait la sphère céleste en 365 degrés  $\frac{1}{4}$ . On croyait qu'un degré de la sphère céleste correspondait exactement à un jour du calendrier, et le cercle entier de la sphère céleste au cercle de l'année, (et que par conséquent l'année était de 365 jours  $\frac{1}{4}$ ).

« Sous les Tsin orientaux, *Iû Hî* (qui mourut vers le milieu du quatrième siècle, tint compte de la précession des équinoxes, qu'il estimait être d'un degré en cinquante ans, dit *Ts'ai Tch'ènn*), divisa la sphère céleste en 365 degrés, 26 centièmes, ce qui fait plus de 365  $\frac{1}{4}$ , et donna à l'année 365 jours, 24 centièmes (ou 365 jours, 5 heures 45' 36"), moins de 365 jours  $\frac{1}{4}$ .

« Sous les Soung, *Hô Tch'èng t'îçn* (vers le milieu du cinquième siècle) modifia les nombres. Il divisa la sphère céleste en 365°, 255, et donna à l'année 365 jours, 215 millièmes (ou 365 jours, 5 heures 52' 48").



« Sous les Soung, Kou • *Chéou k'ing* (au treizième siècle), après avoir examiné et comparé les observations des anciens et des modernes, divisa la sphère céleste en 365°, 2575, et donna à l'année 365 jours, 2425 dix-millièmes (ou 365 jours 5 heures 49 minutes 12 secondes). Ces deux nombres contenant beaucoup de décimales, il était difficile de calculer la correspondance des jours aux degrés de la sphère.

« Précédemment, le philosophe Chao (*Chao Iaô f'ou* 1011-1077 après J. C.), dans son livre intitulé *Iuên houéi iún chéu*, avait adopté le nombre 360 (pour la division de la sphère). Le nombre des degrés de la sphère céleste est la base de tous les calculs ; si c'est un nombre rond, il est plus facile de déterminer les quantités fractionnaires (dans les différents calculs). Aussi le calendrier publié récemment par ordre de l'empereur divise la sphère céleste en 360 *tou* degrés, le degré en 60 *f'ou* minutes, la minute en 60 *miaò* secondes, et ainsi de suite, d'après le système sexagésimaire. Il fixe l'année à 365 jours, 2421/875 (ou 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 45 secondes).

*Ts'ai Tch'enn* dit : « Iu Hi, qui vécut sous la dynastie des Tsin orientaux, fut le premier qui reconnut que le cercle de la sphère céleste ne correspond pas exactement au cercle de l'année. Il calcula que la rétrogradation était à peu près d'un degré en cinquante ans. »

D'après les calculs modernes, les points équinoxiaux rétrogradent chaque année de 50" 1. D'un équinoxe à l'autre, le soleil n'a donc à parcourir que 359° 59' 9" 9 de la sphère céleste ; il emploie 365 jours 5 heures 48'49" 6/10. Ce temps s'appelle année solaire vraie, année tropique ou année équinoxiale. L'année sidérale solaire, ou le temps employé par le soleil pour décrire 360 degrés entiers, est de 365 jours, 6 heures 9' 9" 6/10.

En Chine, l'année civile ordinaire est de douze mois lunaires. Comme douze mois lunaires ne font que 354 jours environ, on ajoute tous les deux ou trois ans un treizième mois *juénn iu* •, pour faire concorder l'année civile avec l'année solaire.

*Ts'ai Tch'enn* dit : « La sphère céleste se divise en 365 degrés ¼ (parce que le soleil emploie ce nombre de jours à la parcourir). Elle tourne de gauche à droite autour de la terre, et accomplit en un jour une révolution entière augmentée d'un degré. Le soleil tourne comme le ciel, mais un peu plus lentement. En un jour il décrit une circonférence complète autour de la terre ; mais sa marche est en retard d'un degré sur celle du ciel. Au bout de 365 jours 235/940, il se trouve de nouveau au même point du ciel ; une année solaire s'est écoulée. La lune tourne aussi dans le même sens que le ciel, mais encore plus lentement que le soleil. En un jour elle est en retard sur la sphère céleste de 13 degrés 7/19. Tous les 29 jours 499/940 elle est en conjonction avec le soleil... Douze conjonctions exigent 354 jours 248/940 ; c'est une année lunaire. Si l'on donnait à l'année civile douze mois de trente jours chacun, elle aurait 360 jours. Comparée à l'année civile, l'année solaire aurait un surplus *k'í ing* de 5 jours, 235 millièmes, et l'année lunaire un déficit, *chou • hi ù* de 5 jours, 592 millièmes. La somme de ce surplus et de ce déficit représente l'excédant *juénn* de l'année solaire sur l'année lunaire. Chaque année cet excédant est de 10 jours 827/940 ; en trois ans, il est de 32 jours 601/940 ; en cinq ans il est de 54 jours 375/940. Tous les dix-neuf ans on intercale sept mois lunaires supplémentaires, et alors lunaire coïncide de nouveau exactement avec l'année solaire. C'est le cycle lunaire, • *tch'ing*. »

(10) Houan teou, ministre de Iao, est l'un des quatre grands criminels qui furent châtiés par Chouenn. Voyez Ch. II. 12.

(11) Quatre montagnes célèbres au pied desquelles les empereurs réunissaient les princes et offraient des sacrifices. C'étaient le *T'ai ch'ên*, situé au nord de dans le T'ai ngan fou (province de Chan toung) ; le *Héng ch'ên*, *Hou • ch'ên*, *T'í tch'ou ch'ên*, situé dans le Heng tcheou fou (province de Hou nan) ; le *Houá ch'ên*, situé au sud dans le Si ngan fou (Chen si) ; le *Héng ch'ên* situé dans le *T'ai t'oung f'ou* (Chan si). A ces quatre montagnes les *Tchéou* ajoutèrent le *S'oung ch'ên* situé dans le sud du Ho nan.

Dans ce passage, *seu io* est le titre d'un officier dont l'autorité s'étendait sur tous les princes des quatre grandes montagnes, c'est-à-dire, de toutes les parties de l'empire.

Kouenn était le père du grand Iù.

(12) Le mot *tchénn* a été réservé à l'empereur par ordre de *Ts'ïn Chéu houàng* (221-209). Auparavant l'usage permettait à chacun de l'em ployer en parlant de soi.

Iu est le nom de famille et Chonenn le nom propre du successeur de Iao. Le père de Chouenn était appelé communément Kou seou, c'est-à-dire Aveugle ; il avait peu d'intelligence.

*K'ï*, particule qui donne plus de force à la phrase, exprime le désir ou l'espoir, sert à exhorter, à attirer l'attention ; eh bien, donc. *Gniú*, donner une fille en mariage.

Les deux filles de Iao se nommaient l'une *Ngô houàng* et l'autre *Gniù îng*

*Kouç*, rivière qui traverse le *Iù hiônghién* dans le *Chân sî*, et se jette dans le Fleuve-Jaune. *Kouei jouei* marque le lieu où Chouenn demeurait. *P'ïn*, épouse, être épouse.

(13) **I. CHAPITRE II.** Ce chapitre est intitulé Règle de Chouenn, parce que la conduite de ce prince est le modèle et comme la règle des souverains. Cf. Chapitre I, Iao tien, page 1.

(14) *Où tièn*, *du tch'âng*, *du kiaó*, les règles des cinq principales relations sociales, ou lois qui règlent les devoirs mutuels du père et du fils, du prince et du sujet, du mari et de la femme, des vieux et des jeunes, des amis ou compagnons.

*Tchòung tsài*, premier ministre chargé de diriger tous les officiers et de régler toutes les affaires du gouvernement.

*L•U*, pied d'une montagne, terrain élevé qui est auprès d'une montagne. L'inondation avait étendu partout ses ravages. Iao envoya Chouenn inspecter les terrains élevés et diriger les travaux. D'après plusieurs commentateurs, [] signifie *tá l•U* universalité, désigne un ministre dont l'autorité s'étend sur tout l'ensemble de l'administration.

(15) On appelle *siuên* une belle perle. *K'ï*, machine. Avec une machine ornée de perles (sorte de [sphère armillaire](#)) on représentait la marche des astres.

Les sept Gouverneurs sont le soleil, la lune et les cinq planètes. Ils marchent dans le ciel tantôt vite tantôt lentement, tantôt dans le même sens, tantôt en sens contraires ; on dirait des princes administrant les affaires publiques. Ce paragraphe nous apprend que Chouenn, dès qu'il fut associé à la dignité impériale et prit en main les rênes du gouvernement, examina d'abord la sphère céleste et le tube transversal, pour régler les mouvements des sept Gouverneurs. C'est qu'il importe avant tout de calculer la marche des astres et de publier le calendrier.

(16) *Léi*, espèce, semblable, offrande semblable au *k'iaó* sacrifice solennel qu'on offrait au Chang ti en printemps dans la campagne.

Ce roi suprême de l'au guste ciel est le plus noble des esprits, il n'a pas d'égal.

*În*, sacrifice offert avec une intention parfaite. *Li• tsông* les six Vénérables, à savoir, les saisons, le froid et la chaleur, le soleil, la lune, les étoiles, l'inondation et la sécheresse.

*Wáng*, offrande ou sacrifice qu'on faisait aux esprits d'une montagne ou d'un cours d'eau célèbre, sans aller à cette montagne ou à ce cours d'eau, mais en tournant les regards dans sa direction.

(17) L'empereur en donnant l'investiture d'un prince, lui remettait une tablette de jade *chouéi*, insigne de la dignité princière. Il avait soin d'en conserver la forme *maó*. Voy. Part. V, Ch. XXII. 23.

On distinguait cinq classes de princes *kông hœu p• tz èu nân*, et aussi cinq espèces de tablettes de jade. Cf. [dessins](#).

Lorsqu'un prince se présentait de vant l'empereur, il tenait dans les mains sa tablette de jade.

A la fin du mois, c'est-à-dire, selon l'opinion la plus reçue, à la fin du premier mois de l'année après que Chouenn eut été associé au gouvernement de l'empire, tous les princes, sur un ordre de sa part, arrivèrent à la cour impériale, les uns plus tôt, les autres plus tard, selon la distance plus ou moins grande qu'ils avaient à parcourir pour aller à la capitale de l'empire, qui était dans la province de Chan si. Chouenn donnait audience chaque jour, prenait toutes les tablettes de jade, les confrontait avec les formes *maó* conservées dans le palais, pour s'assurer de leur authenticité, puis il les rendait aux princes, comme pour leur confirmer l'investiture de leurs dignités.

*Séu i•*, les quatre montagnes principales, les quatre régions de l'empire, chef ou inspecteur général de tous les princes de l'empire. Voy. note 11. Ici, cette expression signifie les princes de toutes les contrées de l'empire, ou bien les quatre inspecteurs préposés chacun à l'une des quatre régions de l'empire.

Les Pasteurs des peuples sont les neuf préfets préposés chacun à l'une des neuf provinces de l'empire.

(18) Chouenn, après avoir reçu la visite des princes, parcourut lui-même les principautés, alla jusqu'aux quatre montagnes sacrées (Voy. note 11), réunit les princes de chaque région, fit adopter partout le même calendrier, les mêmes mesures, les mêmes poids, les mêmes cérémonies.

Chouenn, avant son voyage, offrit sans doute un sacrifice au I tsou, et lui annonça son départ. Après son retour, il lui rendit le même honneur, et lui exposa ce qu'il avait fait. On ignore quel était cet Aïeul parfait. On conjecture que c'était le même que le Wenn tsou mentionné ci-dessus, page 14.

*Tch•U*, ordre, rang, grade. Les montagnes et les cours d'eau étaient divisés en cinq classes, comme les princes feudataires. Les montagnes sacrées étaient assimilées aux [princes de 1<sup>e</sup> classe], les quatre grands cours d'eau *t•U* aux [princes de 2<sup>e</sup> classe], les autres montagnes et les autres rivières aux [princes de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classe]. Les victimes, les offrandes variaient selon la dignité de ces vénérables.

Les jours étaient et sont encore désignés par les lettres et les soixante dénominations du cycle. Chouenn établit partout l'uniformité sur ce point. Cf. [cycle](#)

On donnait le nom de *li•* à douze tubes, qui furent faits primitivement de bambou, puis de jade. Leur diamètre avait un peu plus de trois centièmes de *tch'•U* pied, et leur circonférence, neuf centièmes de pied. Leurs longueurs étaient toutes différentes. Le plus long avait neuf dixièmes de pied. Six d'entre eux donnaient les sons mâles ; ils portaient plus spécialement le nom de []. Les six autres, nommés *liù*, donnaient les sons femelles.

Le *houâng tch•ung* n'était pas employé en musique seulement. Il était la base de tout le système des mesures et des poids. La quatre-vingt-dixième partie de sa longueur faisait un *fçn*. Dix *fenn* faisaient un *ts'uénn* ; dix *ts'uénn*, un *tch'•U* ; dix *tch'eu*, un *tcháng* ; dix *tchang*, un in.

Le *houang tchoung* contenait mille deux cents grains de millet ou un *i•*. Dix *io* faisaient un *k•* ; dix *ko*, un *chçng* ; dix *cheng*, un *teóu* boisseau ; dix *teou*, un *h•U*.

Les mille deux cents grains de millet contenus dans le *houang tchoung* pesaient douze *tcháu*. Vingt-quatre *tchou* faisaient un *leàng* ; seize *leang*, un *kîn* (une livre) ; trente *kin*, un *kiûn* ; quatre *kiun*, un *ch•U*. Ainsi le plus long des douze tubes musicaux était la base de tout.

Les cinq sortes de cérémonies sont celles qui concernent les cinq sortes d'affaires ; à savoir, les honneurs dus aux esprits, les funérailles, la réception des hôtes, les affaires militaires, les mariages.

Ceux qui avaient audience de l'empereur, lui apportaient des présents. Les cinq classes de princes feudataires lui remettaient les cinq sortes de tablettes de jade *ou i* •, *ou choué*, insignes de leurs dignités ; l'empereur les leur rendait à leur départ. Les fils aînés des princes offraient de la soie rouge ; les assesseurs des trois grands ministres, de la soie noire ; les chefs des petites principautés subalternes, de la soie jaune : en tout, trois sortes de tissus de soie. Les *k'ing* ministres d'État offraient chacun un agneau vivant ; les *tai fâu* grands préfets, une oie sauvage vivante ; les simples officiers, un faisan tué.

Instruments, ustensiles employés dans les cinq sortes de cérémonies. Chouenn, après avoir établi l'uniformité dans les principautés orientales, revint sur ses pas, c'est-à-dire, n'alla pas au-delà du T'ai chan ; mais se retira, et, sans retourner à la capitale, dirigea sa marche vers le midi.

Plusieurs commentateurs traduisent ainsi la dernière phrase : Quant aux cinq instruments, c.-à-d. aux cinq sortes de tablettes de jade, à la fin Chouenn les rendit aux princes qui les avaient offerts ; (mais il garda les autres présents).

(19) Tous les cinq ans, l'empereur employait une année à parcourir lui-même les principautés. La première année après cette visite, il recevait à sa cour les princes de l'est, la deuxième année ceux du midi, la troisième ceux de l'ouest et la quatrième ceux du nord.

Lorsqu'un prince avait bien mérité, l'empereur lui donnait en récompense une voiture attelée de quatre chevaux et des vêtements de couleur noire et ornés d'emblèmes. Voy. [Cheu king](#), Part. II, Livre VII, Chant VIII.

[.] désigne plus spécialement les services rendus à l'État, et [...] les services rendus au peuple en favorisant l'agriculture,...

(20) Cette division de l'empire dut avoir lieu plusieurs années après l'avènement de Chouenn et la fin des travaux de Iu. Iu, après avoir fait écouler les eaux, avait formé neuf provinces : *Ki Iên Ts'ing Siu K'ing Iâng Iú Leâng Iông*. Voyez plus loin, Part. II, Ch. I. Chouenn détacha du *Ki* la partie orientale pour en faire la province de *Ping tcheou*, et la partie nord-est pour en faire la province de *Iâu tcheou*. Le *Leaô tâung* séparé de la province de *Ts'ing*, devint la province de *Îng tcheu*. Il y eut ainsi douze provinces au lieu de neuf. Dans chacune d'elles, l'empereur choisit une montagne, y éleva des autels aux esprits tutélaires et leur confia la garde du territoire.

(21) *Où hîng* : *mç í, féi, kông, tá p'* •. Les cinq grands châtiments étaient la marque noire, l'amputation du nez, l'amputation des pieds, la castration pour les hommes ou la réclusion pour les femmes, et la peine capitale.

La marque noire était imprimée sur le front au moyen d'incisions dans lesquelles on versait une liqueur noire.

La peine appelée [] était imposée pour des crimes contraires à la pudeur. Les hommes étaient soumis à la castration, les femmes condamnées seulement à une sévère réclusion.

(22) Chouenn punit de l'exil quatre grands coupables : *séu hiông*, dont trois ont été mentionnés dans le premier chapitre.

(23) Iao avait seize ans, quand il fut nommé empereur. Après avoir régné soixante-dix ans, il essaya Chouenn dans l'administration pendant trois ans ; puis il lui abandonna entièrement le soin des affaires. Vingt-huit ans après il mourut. Il avait vécu cent dix-sept ans et régné cent-un ans.

*Ts'ou l* •, mourir. Lorsqu'un homme est mort, son âme raisonnable va au ciel, et l'on dit qu'elle s'en va ; son âme sensitive va en terre, et l'on dit qu'elle tombe ou descend.

[Meng tzeu](#), Livre V, Ch. I, 4, cite ce passage du Chou king, et Tchou Hi donne l'explication suivante : Lorsqu'un homme meurt, son âme raisonnable monte, et son âme sensitive descend. Aussi les anciens, pour dire mourir, disaient monter et descendre.

Les huit sons, c'est-à-dire, les sons des huit sortes d'instruments de musique ; à savoir, des instruments de métal comme les cloches, des instruments de pierre comme les k'ing, des instruments à cordes comme les luths, des instruments de bambou comme les flûtes, des instruments dont la base est une courge comme l'orgue à bouche, des instruments d'argile comme l'œuf musical, des instruments de peau comme les tambours, de s instruments de bois comme la caisse sonore et le tigre musical. Voy. plus loin, Ch. V. 9. Cf. [dessins](#).

(24) Lorsque Chouenn fut associé à l'empire, il se présenta devant la tablette de l'Aïeul Parfait, qui était le plus ancien des ancêtres de Iao, et lui annonça son avènement. Après la mort de Iao, il garda le deuil et laissa le soin de l'administration à ses officiers pendant trois ans. Le premier jour de l'année suivante, il annonça à l'Aïeul Parfait qu'il allait reprendre les rênes du gouvernement.

(25) Les gouverneurs des provinces sont appelés *m•u* pasteurs, parce qu'ils doivent avant tout aider le peuple à trouver sa subsistance. Pour que l'agriculture prospère, la première condition est que les travaux des champs soient faits aux temps voulus.

(26) Iù, dont le nom de famille était Séu, avait succédé à son père Kouénn comme chef de la principauté de Tch'oung ; Nommé ministre des travaux publics, il avait fait écouler les eaux débordées et rendu les services les plus signalés. Chouenn lui ordonna de continuer ses fonctions de ministre des travaux publics, et d'y ajouter celles de directeur général de tous les officiers.

*Ts•*, titre donné au ministre de l'agriculture, devint comme le nom propre de K'ï, célèbre ministre de l'agriculture sous les règnes de Iao et de Chouenn. Tsi ou *Heóu Ts•* et *Si•* étaient tous deux fils de l'empereur, *Ti k•u* ou *Koó s'ín*. Les prodiges qui marquèrent la naissance et l'enfance de Heou tsi, les travaux qu'il exécuta, sont racontés dans le Cheu king, [III, II, 1](#) et [IV, IV, 4](#). Il reçut en fief la principauté de *T'á*, dans le *Où k'ông hién* actuel (province de Chen si). Les empereurs de la dynastie des *Tcheú* se disaient ses descendants.

Sie fut ministre de l'instruction publique sous les règnes de Iao et de Chouenn, et reçut en fief la terre de *Ch'ng* dans la province de Chen si. Il fut le père de la dynastie impériale des Chang. Sa naissance et ses travaux sont mentionnés dans le dernier livre du Cheu king.

On se mettait à genoux, on joignait les mains et on les posait à terre, on inclinait la tête jusqu'à ce que le front touchât les mains jointes et posées à terre ; On relevait la tête, on posait les mains sur la terre à une certaine distance l'une de l'autre, on s'inclinait jusqu'à ce que le front touchât la terre.

(27) Les cinq rangs, les cinq classes de personnes qui composent la société ; à savoir, le père et le fils, le prince et le sujet, le mari et la femme, le plus âgé et le moins âgé, les amis ou les compagnons.

Les cinq vertus sociales ; à savoir, l'affection entre le père et le fils, la justice entre le prince et le sujet, l'inégalité *pi•* entre le mari et la femme, l'ordre entre le plus âgé et le moins âgé, la fidélité entre les amis.

(28) *Houá* troubler. *Hià*, brillant et grand. Le philosophe Tseng dit : « La Chine est un pays beau et brillant par ses mœurs et sa civilisation. C'est pour cela qu'on l'appelle Houa Hia.

La peine capitale était infligée dans la place publique. La castration était subie dans la magnanerie, l'amputation du nez ou des pieds et la marque au front également dans un endroit fermé, de peur que les plaies ne s'envenimassent au grand air.

Ces cinq grands châtiments pouvaient être commués et remplacés par la peine du bannissement dans certains cas. Voy. Part. V, Ch. XXVII. 17 et suiv. En conséquence on

distinguaient cinq sortes d'exil. Les plus grands criminels étaient envoyés aux extrémités les plus reculées des pays barbares, d'autres aux frontières des neuf provinces, les moins coupables à mille stades de leur pays.

(29) Seu ma Ts'ien dit que Chou, Ts'iang et Pe i u furent adjoints à Chouei ; Tchou, Hou, Hiong et Pi à I. Si cette assertion est vraie, dans ce paragraphe et dans le suivant, la dernière phrase doit se traduire ainsi : « Oui, allez, entendez-vous avec eux. »

(30) Les trois sortes de cérémonies sont celles des sacrifices aux esprits du ciel, des offrandes aux âmes des morts, des sacrifices aux esprits de la terre

(31) *Chong* Les cinq sons principaux de la gamme, appelés *kâung chângki* • *tchéu iù*. Entre chacun d'eux et le suivant l'intervalle est d'un ton au moins. Le son *kâung* était donné par le plus long des douze tubes musicaux. Voy. plus haut, page 18.

On croit que la dernière phrase, la réponse de K'ouei, n'appartient pas à ce paragraphe.

« La musique, dit Ts'ai Tch'enn, dis sipe les humeurs peccantes, donne au corps une plénitude et un embonpoint modérés, ébranle les artères et les veines, aide la circulation des esprits, développe dans le cœur la vertu de tempérance (qui incline à la modération et à la concorde), et étouffe les mauvaises inclinations naturelles. »

(32) L'officier appelé [] est comme le gosier et la langue (qui parlent à l'empereur. Il est chargé de prêter l'oreille aux discours du peuple et de les rapporter à l'empereur ; c'est pour cela qu'on l'appelle []. Il est aussi chargé de recevoir les ordres de l'empereur et de les transmettre aux inférieurs ; c'est pour cela que l'empereur lui dit []. Il doit éviter de rapporter les paroles des inférieurs sans examen ni discernement, et de transmettre les ordres du souverain sans avoir compris sa pensée et son intention. Il doit transmettre les ordres et rapporter les paroles avec fidélité. »

(33) Ces vingt-deux dignitaires sont le chef des princes, les douze gouverneurs de provinces, et les neuf ministres que Chouenn a constitués ou confirmés en charge, comme il est dit dans ce chapitre. Toutes ces fonctions des officiers ont pour objet les œuvres du ciel.

(34) *Tchouf ông* comme on dirait s'élever dans les hautes régions. *Tchou*, monter, c'est-à-dire, monter au ciel.

Chouenn, âgé de trente ans, fut appelé à la cour et mis à l'essai pendant trois ans. Il gouverna ensuite vingt-huit ans jusqu'à la mort de lao, puis encore cinquante ans. D'après ce calcul, il vécut cent-dix ans. (2312-2202).

Seu ma Ts'ien rapporte qu'il mourut dans la plaine de Ts'ang ou, au milieu d'une tournée d'inspection. *Meng tzeu*, livre IV, Ch. II. 1, dit qu'il mourut à *Ming t'iao*. Maintenant encore, dit Ts'ai Tch'enn, on montre la tombe de Chouenn à *Kiou i* dans le département de *Ling ling* (à présent *Iông tcheâu fôu* dans le Hou nan).

(35) **I. CHAPITRE III.** Iu était fils de Kouenn, prince de *Tch'oung*, à présent *Hou hién* dans le *Sî ngân fôu* (*Chén sî*). D'après Seu ma Ts'ien, Kouenn était arrière-petit-fils de *Houâng tí*. Iu est appelé Grand à cause de ses immenses travaux de canalisation.

(36) Les six trésors sont l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre et les grains. Les trois occupations sont la réforme des mœurs, l'acquisition des objets nécessaires, la recherche des commodités de la vie. Iu avait fait écouler les eaux et débarrassé le sol.

(37) Les pantomimes paraissaient avec des boucliers et des haches, lorsqu'ils représentaient un fait d'armes ; avec des flûtes et des éventails de plumes, lorsqu'ils représentaient une action civile ou domestique. L'éventail servait à cacher le visage.



(38) I. CHAPITRE IV. Neuf générations de parents, depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arrière-petit-fils inclusivement.

(39) D'après les idées chinoises, le bois prédomine en printemps, le feu en été, le métal en automne, l'eau en hiver. La terre a la prépondérance dans toutes les saisons. Pour ce motif, l'expression 'les cinq métaux' désigne les quatre saisons de l'année.

(40) Devoirs propres aux cinq classes de la société. D'après Wang Siu, les cinq rangs de la société sont : l'empereur, les princes, les ministres d'État, les grands préfets, les simples officiers ; d'après Tcheng Hiuen, ce sont l'empereur, les princes, les ministres d'État et les grands préfets, les simples officiers, le peuple.

(41) I. CHAPITRE V. Ce chapitre... fait suite au chapitre précédent. Chouenn qui était présent à l'entretien de Iu et de Kao iao, dit à Iu : « Vous aussi, vous avez sans doute d'excellents avis à donner. »

(42) *Séu tsái*. Iu voyageait en barque sur les cours d'eau et les lacs, en voiture dans les terrains secs, sur un traîneau en forme de van dans les terrains boueux. Il franchissait les montagnes avec des souliers dont la semelle était munie de clous pointus et longs d'un demi-pouce.

La chair des oiseaux, des quadrupèdes, des poissons et des autres animaux. Les grains, appelés vivres difficiles à obtenir, parce que la culture des terres était difficile, lorsque Iu commença à faire écouler les eaux. Après l'inondation, on cultiva d'abord le riz, qui croît dans l'eau, puis les autres espèces de grains.

Les terres cultivées étaient arrosées par des canaux artificiels. Les *meou* arpents étaient séparés les uns des autres par des canaux larges d'un *tch'ou* pied et profonds d'un pied. Un *t'oung* terrain carré ayant cent *li* stades de chaque côté était bordé par des *kouéi* canaux larges de seize pieds et profonds de seize pieds. Il était traversé par d'autres canaux de différentes dimensions appelés *souéi, keou, hi*.

(43) Chouenn adresse ces recommandations à Iu, parce que Iu était *pou* *kouéi* chef des ministres et de tous les officiers.

L'empereur est la tête ; les ministres sont les membres. L'empereur désire aider à droite et à gauche, c.-à-d. entourer son peuple de soins. Les ministres doivent être pour l'empereur ce que les ailes sont pour l'oiseau.

Les six premiers emblèmes étaient brodés avec des fils de différentes couleurs sur le vêtement qui couvrait la partie supérieure du corps. Les six autres étaient brodés sur le vêtement qui couvrait la partie inférieure du corps.

Vases sacrés : vases sur lesquels étaient représentés différents animaux, et dans lesquels on offrait aux ancêtres des mets, des grains ou des liqueurs.

Algues ou autres plantes semblables qui croissent dans l'eau. Riz écorcé.

Hache *fou* dont le fer était brodé en blanc et le manche en noir.

Les cinq couleurs sont le vert ou le bleu, le jaune, le rouge, le blanc et le noir.

L'empereur avait douze emblèmes sur ses vêtements. Les princes en avaient moins ; le nombre allait en décroissant avec la dignité. Le soleil, la lune, les étoiles étaient des insignes réservés à la dignité impériale.

Par l'examen des chants sortis de la cour impériale et des chants venus du dehors à la cour impériale, on connaissait les enseignements donnés au peuple par l'empereur et les princes, les sentiments et les mœurs du peuple, et l'un pouvait juger si le gouvernement était bien réglé ou mal réglé.

(44) Le tir à l'arc servait à discerner les hommes vertueux de ceux qui ne l'étaient pas. On croyait que celui dont le cœur n'était pas droit, ne pouvait certainement pas atteindre souvent le milieu de la cible.

(45) *Tôn iu* était le nom d'une principauté que Iao avait conférée à son fils Tchou.

Les cinq domaines ou circonscriptions étaient le domaine propre de l'empereur *tién*, et quatre zones concentriques, qui avaient chacune cinq cents stades de largeur, et comprenaient ensemble les neuf provinces de l'empire.

(46) Instrument de musique à percussion, consistant en une ou plusieurs tablettes de pierre suspendues à une traverse.

Luth à cinq cordes.

Luth à vingt-cinq cordes. Tchou de Tan, fils de l'empereur Iao, se fit l'hôte de Iu (l'empereur Chouenn) ; il occupa une place et prit part aux cérémonies faites en l'honneur des ancêtres.

Flûte à bec composée de deux tuyaux.

Flûte que les pantomimes tenaient à la main.

Tambourin muni d'un manche et portant de chaque côté une balle suspendue. On l'agite en le tenant par le manche ; les deux balles frappent sur les peaux et les font résonner.

Caisse de bois qu'on faisait résonner en agitant le bâton placé en son milieu. Elle servait à donner le signal, quand on devait commencer l'exécution d'un morceau de musique.

Instrument de bois qui avait la forme d'un tigre couché, surmonté de vingt-sept dents. On le frappait avec un bâton *tch'nn* pour annoncer l'affin de chaque morceau de musique.

Petit orgue à bouche composé de treize ou de dix-neuf tuyaux fixés sur une calebasse ou sur une coupelle de bois. Le musicien applique la bouche à un tube latéral.

Les pierres musicales et les luths étaient placés à la partie supérieure de la salle du temple des ancêtres ou au-dessus des degrés qui y conduisaient ; les autres instruments, étaient à la partie inférieure ou en deçà des degrés.

Le phénix est un oiseau au plumage varié, de toutes les couleurs. Il a la tête du coq ou de la poule, le cou du serpent, la gorge de l'hirondelle, le dos de la tortue, la queue du poisson. Sa taille est de six pieds (un mètre, 20 cent.).

Quadrupède : expression pour désigner toute sorte d'animaux.

(47) **DEUXIÈME PARTIE.** *Hià* était le nom du premier fief qui fut conféré à Iu. Il devint le titre dynastique de ce prince et de ses descendants, qui gouvernèrent l'empire de l'an 2204 à l'an 1766 avant notre ère. La terre de *Hia* conserve encore le nom de Iu.

**II. CHAPITRE I.** *Kóung*, offrir un objet à un supérieur, offrande, contribution, tribut. *Fóu*, exiger une contribution, impôt, taxe. Dans ce chapitre, le mot *fóu* désigne plus spécialement les grains exigés à titre de tribut, et le mot *koung*, les autres choses que le peuple devait fournir au souverain. Dans les principautés particulières, le prince gardait pour lui les produits de l'impôt *fóu*, et envoyait à l'empereur ceux du tribut *koung*.

Meng tzeu, Livre III, Ch. I. 3, rapporte que, sous la dynastie des *Hia*, chaque père de famille avait cinquante mesures de terre et donnait en tribut annuel une quantité fixe de produit. On déterminait cette quantité en prenant la moyenne de plusieurs années consécutives. C'était la dixième partie de ce que l'on récoltait ordinairement, quand l'année n'était ni très bonne ni très mauvaise.



Ce chapitre nous fait connaître, outre la répartition des impôts, les travaux exécutés par Iu sous les règnes de Iao et de Chouenn. D'abord rangé dans la première partie qui est intitulée *Annales des premiers souverains* et contient les annales de Iao et de Chouenn, il en fut ensuite séparé et placé en tête des annales de la dynastie des Hia, parce que, dit Ts'ai Tch'enn, les travaux de Iu lui valurent l'empire, à lui et à ses descendants.

(48) La province de Ki était bornée à l'ouest, au sud et à l'est par le Fleuve Jau ne. Ses limites au nord ne peuvent être déterminées.

La capitale de l'empire était dans le Ki tcheou. Sous Iao, c'était P'ing iang dans le P'ing iang fou actuel ; sous Chouenn, P'ou fan dans le P'ou tcheou fou ; sous Iu, Ngan i, ville qui porte encore le même nom et dépend de *Hiài tcheou*. Ces trois préfectures sont dans la partie sud-ouest du Chan si.

(49) Iu divisa les terres, d'après leurs qualités et leurs produits, en trois catégories subdivisées chacune en trois classes. Il eut ainsi neuf classes. Il distingua de même neuf classes de tributs.

Les terres du Ki tcheou n'étaient que de cinquième qualité ou de cinquième classe. Cependant la moyenne de l'impôt dépassait le tribut de deuxième classe, et atteignait parfois celui de première classe. C'est que, outre les terres labourées, il y avait des jardins et des forêts qui produisaient beaucoup, et payaient les contributions proportionnées à leurs produits. De plus, comme le Ki tcheou était le domaine impérial, l'empereur y possédait peut-être des propriétés particulières qui augmentaient ses revenus. D'ailleurs, dans telle province dont le sol était pauvre, les revenus de l'impôt étaient plus considérables que dans telle autre dont le sol était riche, parce que les habitants étaient beaucoup plus nombreux et les terres cultivées beaucoup plus étendues dans la première que dans la seconde.

Les autres provinces étaient divisées en principautés et gouvernées par des princes. Elles offraient à l'empereur un tribut *kâung* et différents produits dans des corbeilles *fèi*. Dans le Ki tcheou, où tout était sous la dépendance de l'empereur, l'hommage de ce tribut et de ces corbeilles n'avait pas lieu. L'impôt ordinaire était seul exigé.

Les contribuables donnaient à l'État la dixième partie des produits. C'était la règle générale. Mais on y dérogeait quand les récoltes étaient peu abondantes. La quantité était donc variable.

Les habitants du *Leaô t'oung* et des îles adjacentes portaient leur tribut par mer. Ils longeaient la colline ou les rochers appelés Kie cheu. Rochers escarpés, qui étaient peut-être à la limite du Fou gning hien (préfecture de Ioung p'ing), suivaient la côte jusqu'à Ta kou, et remontant le Fleuve-Jaune jusqu'à l'angle sud-ouest du Chan si, se rendaient à la capitale de l'empire.

(50) L'impôt le moins élevé, l'impôt de neuvième classe est ainsi appelé, parce qu'un bon prince doit se faire une loi d'exiger peu de son peuple.

Le Ien tcheou payait peu d'impôts ; il en fut même exempté durant les treize premières années, parce qu'il avait souffert de l'inondation plus que les autres provinces, et parce que les terres étaient de mauvaise qualité.

(51) *Tch'ou* ou *Lòu*, terre qui contient du sel, du salpêtre ou d'autres substances semblables.

(52) On ignore quelles étaient les pierres extraordinaires de cette province.

(53) Lorsque l'empereur conférait l'investiture à un prince, il lui donnait des morceaux de terre de différentes couleurs pour l'autel de la Terre. Il obtenait ces terres de couleur par le tribut. Le bois de l'éléococca sert à faire des lyres.

*Houai i*, tribus étrangères établies au nord et au sud de la Houai, dans les pays voisins de la mer qui font partie des préfectures de Houai ngan et de Iang tcheou dans le Kiang nan.

(54) Les oies sauvages sont appelées oiseaux du soleil, parce qu'elles vont du nord au sud et du sud au nord, comme le soleil dans sa révolution annuelle.

Au sujet des trois bras du Kiang les opinions sont très partagées. D'après Ts'ai Tch'enn, le Kiang arrivé à soixante-dix stades de Soung kiang, se divisait en trois branches.

(55) Les oranges étaient offertes sur un ordre spécial de l'empereur, et non à titre de tribut régulier. Les enveloppes les préservaient du froid.

(56) Le Kiang et la Han vont à la mer avec le même empressement que les princes allaient à la cour impériale en printemps et en été. Quel bras du Kiang et quel bras de la Han ont été les objets des soins du grand Iu dans le King tcheou ? On ne peut le déterminer avec certitude. Les conjectures ne manquent pas.

(57) Don extraordinaire offert volontairement ou sur un ordre spécial. Seu ma Ts'ien dit dans ses Mémoires : La tortue vit mille ans ; sa longueur atteint un pied deux dixièmes (24 centimètres). La carapace servait à la divination.

(58) La Rivière-Noire est le *Tá t'âung hō*, qui se jette dans le Fleuve-Jaune.

(59) Le principal travail de Iu au pied des montagnes fut de faire écouler les eaux et de les diriger vers la mer.

(60) Les six sources de richesses sont le bois, le feu, les métaux, l'eau, la terre et les grains.

(61) D'une distance de plus de trois cents stades il eût été difficile de transporter la paille jusqu'à la capitale. On n'offrit à l'empereur que le grain. D'après Ts'ai Tch'enn, le service était requis partout, depuis la capitale jusqu'à la distance de trois cents stades.

(62) On appelle *ts'ai* les domaines donnés aux ministres d'État et aux grands préfets. Les feudataires de l'empire se divisaient en cinq classes. Les fiefs les plus étendus et les plus puissants étaient les plus éloignés ; ils servaient de barrières contre les attaques du dehors. Il est à remarquer que la lettre désigne tantôt tous les feudataires en général, tantôt les feudataires de deuxième classe en particulier.

(63) Cette zone était appelée le domaine de la paix, parce que les princes à qui elle était confiée devaient assurer la paix de l'empire.

(64) Un inférieur faisant visite à un supérieur offre un présent. Iu avait fait écouler les eaux ; il offrit une tablette noire, parce que, dans les idées des Chinois, cette couleur correspond à l'eau. Fou In pense que Iu offrit à Chouenn une tablette de couleur azurée, comme pour lui dire : La vertu de notre prince agit en union avec celle du ciel.

(65) **II. CHAPITRE II.** Cheu : serment, promesse ou pacte confirmé par un serment, harangue militaire avec promesse de récompenses et menace de châtiments, déclaration, proclamation.

Le grand Iu étant mort en l'an 2197, son fils, K'i lui succéda. Il déclara la guerre au prince de Hou, qui refusait de le reconnaître. Avant d'engager la bataille, il harangua ses troupes.

(66) En temps de paix, les six ministres remplissaient chacun leurs fonctions à la cour. Le *tá sçu t'ôu* ministre de l'instruction publique était le chef du conseil. En temps de guerre, ils commandaient chacun l'une des *lou kiün* six légions. Le *tá sçu mû* ministre de la guerre était général en chef.

(67) Les cinq éléments, à savoir, l'eau, le feu, le bois, les métaux et la terre, sont les principes constitutifs des êtres, et leur fournissent les choses nécessaires à leur entretien. Le prince de Hou opprimait ses sujets, et les mettait dans l'impossibilité de se procurer ce dont ils avaient besoin pour vivre. Il maltraitait ainsi les cinq éléments et excitait la colère du ciel.

Le prince de Hou maltraitait les quatre saisons, parce qu'il n'en tenait aucun compte pour l'exécution des différents travaux.

*Tchong* premier mois de l'année. Sous les règnes de Iu et de ses descendants, le premier mois de l'année était, comme sous la dynastie actuelle, le mois *in*, c.-à-d. le deuxième mois après celui dans lequel tombait le solstice d'hiver. Précédemment, comme il paraît d'après ce passage, le premier mois de l'année a dû être, tantôt le mois *tzèu*, c.-à-d. le mois dans lequel tombait le solstice d'hiver, tantôt le mois suivant appelé *tch'èou*. Le prince de Hou avait choisi pour le commencement de l'année un mois lunaire au tre que ces trois, peut-être le mois *hài*, qui précède celui du solstice, et fut adopté plus tard par les Ts'in.

(68) Le char de guerre était traîné par quatre chevaux munis de cuirasses et attelés de front. Il portait trois hommes revêtus de cuirasses ; à savoir, un archer placé à gauche, un lancier à droite et un conducteur au milieu. Il était accompagné de soixante-douze fantassins, dont vingt-quatre en avant protégeaient le conducteur, vingt-quatre à droite protégeaient le lancier et vingt-quatre à gauche protégeaient l'archer. Il avait en outre vingt-cinq hommes de service.

(69) Lorsque l'empereur partait pour la chasse, pour un voyage ou pour une expédition militaire, il emportait avec lui les tablettes des esprits tutélaires du pays, et les tablettes de ses ancêtres reculés. Les récompenses distribuées en présence des tablettes des ancêtres étaient considérées comme décernées par les ancêtres eux-mêmes. Les condamnations prononcées devant les tablettes des esprits tutélaires étaient attribuées à ces esprits.

Plusieurs commentateurs, dans le dernier membre de la phrase, donnent le sens de couvrir de honte. Ils traduisent ainsi : « Je vous humilierai en vos femmes et en vos enfants (les réduisant en servitude). »

(70) II. CHAPITRE III. T'ai k'ang (2188 -2159) était fils et successeur de K'i.

*Chou*: celui qui dans les cérémonies représentait la personne d'un défunt. Il recevait les honneurs, et ne faisait que boire et manger.

(71) Le prince I descendait, dit-on, du fameux archer qui se signala sous le règne de *Ti k'ou*.

(72) Les voitures des princes étaient ordinairement traînées par quatre chevaux attelés de front. Parfois elles en avaient cinq ou six. Voyez [Chou king](#), Part. I, Livre IV, Ch. IX. 3.

(73) Iao était d'abord prince de T'ao, terre actuellement comprise dans le *Ting t'ao hién* (préfecture de Ts'ao tcheou, province de Chan toun). Devenu empereur, il établit sa capitale dans la terre de T'ang, près de *P'ing iang fou*. Chouenn fit sa résidence à *P'ou fan*, et Iu à *Ngan* • dans le *Kiài tcheou*. Ces trois villes étaient peu éloignées l'une de l'autre, et situées dans le Chan si actuel.

(74) Douleur qui est concentrée dans le cœur et ne peut ni s'épancher ni se dissiper.

(75) II. CHAPITRE IV. Tchoung k'ang, frère cadet et successeur de *T'ai k'ang*, régna de 2159 à 2146. On ignore où se trouvait la principauté de In. Le prince de In est appelé *heou*, titre qui était donné aux princes devenus ministres d'État à la cour impériale. L'armée impériale se composait de six légions dont chacune avait douze mille cinq cents hommes.

Hi et Houo présidaient à la rédaction du calendrier. L'empereur leur avait donné des villes, des domaines, dont les revenus leur servaient d'émoluments. Outre l'ivrognerie et la paresse, on leur impute le crime de rébellion. Tchoung k'ang n'était pas assez puissant pour soumettre le chef des révoltés, le prince Y mentionné au commencement du chapitre précédent. Il fit châtier ses deux fauteurs principaux, comme pour lui couper les ailes. Cette question historique est très obscure, et donne lieu à beaucoup d'opinions différentes.

(76) Les avertissements du ciel sont les éclipses, les calamités,...

(77) Héraut : homme chargé de rassembler le peuple et de lui communiquer les ordres ou les avis de l'empereur. Clochette de métal à ballant de bois. Dans les armées, le héraut avait une clochette à battant de métal. Meng tzeu, Livre IV, Ch. I. 1, dit : Rappeler au prince un devoir difficile à remplir, c'est lui témoigner du respect. Le Héraut impérial disait que négliger d'adresser des avis ou des remontrances à l'empereur c'était lui manquer de respect ou ne pas respecter ses ordres, et mériter un châtement.

(78) D'après les calculs du P. Gaubil, cette éclipse de soleil eut lieu le 1 octobre de l'année 2155 avant J. C. Voy. Gaubil, *Chou king*.

Une éclipse est considérée comme le résultat d'une lutte qui s'est engagée entre le soleil et la lune, et dans laquelle l'un des deux astres a succombé. Pour effrayer le vainqueur et sauver le vaincu, on bat le tambour ; les statuts des Tcheou prescrivent de tirer des flèches.

La même idée avait cours et des pratiques semblables étaient usitées à Rome, même dans les siècles les plus éclairés. L'airain retentissait pour se courir la lune.

Le mot 'aveugle' s'emploie pour désigner les musiciens. Les directeurs de musique étaient aveugles. On croyait que, privés du sens de la vue, ils avaient le sens de l'ouïe plus parfait.

D'après Tchou Hi, lorsque le gouvernement est bien réglé, le principe lumineux *iâng*, représenté par le soleil, acquiert une grande force, et le principe obscur *îñ*, représenté par la lune, devient très faible. La lune évite toujours de se placer exactement sur le soleil ou en face de lui. Plus soucieuse de lui rester soumise que d'obéir aux lois astronomiques, elle s'écarte, s'il le faut, de sa route ordinaire. L'éclipse n'a pas lieu, même lorsqu'elle devrait se produire. Voyez [Chou king](#), Part. II. Livre IV, Ch. IX. 1 et 2.

(79) Liu Tsou k'ien dit : « Le général en chef ne fait qu'exécuter les ordres de l'empereur ; l'empereur ne fait qu'exécuter la sentence portée par le ciel. Ils n'osent pas prétendre agir de leur propre autorité. »

(80) On ignore quel est ce mont Kouenn. Il ne semble pas que ce soit le Kouenn liun, qui est au nord du Tibet.

(81) **TROISIÈME PARTIE.** La troisième dynastie impériale, qui régna de 1766 à 1122, prit le nom de Chang, parce que T'ang, son fondateur, descendait de *Si*•, prince de Chang et ministre de l'instruction publique sous Iao et Chouenn. La principauté de Chang fait partie de la province de Chen si.

(82) **III. CHAPITRE I.** T'ang s'appelait Li ; son nom de famille était *Tzèu*. Sa résidence était à *Pou*• (Pou du sud), près de *Kouçj t•f* du dans le Ho nan. Voyez plus loin, Chapitre III. Il chassa le tyran *Ki*•, dernier empereur de la race des *Hià*, et fut maître de l'empire.

(83) T'ang n'était pas encore empereur, quand il prononça ce discours ; mais il l'était, quand l'historien transcrivit ses paroles et lui donna ce titre.

L'empereur par modestie s'appelle lui-même petit enfant ou indigne fils du ciel, selon l'explication de *Ts'ai Pién*. Pour marquer sa suprême autorité, il s'appelle l'homme unique, l'homme sans égal.

T'ang était vassal de Kie ; de quel droit pouvait-il attaquer son souverain ? « Si l'on considère la soumission due à l'autorité, T'ang est un sujet qui attaque son souverain, et doit être appelé rebelle. Mais si l'on considère l'ordre du ciel, on doit dire qu'il est le délégué du ciel, et n'est pas coupable de sédition. »

De quelle manière T'ang connut-il la Volonté du ciel ? *Tchâng Kìou tch'èng* répond : « Le ciel fait sien le sentiment commun des hommes. Les anciens, pour connaître la volonté du

ciel, interrogeaient ordinairement les désirs du peuple. » « Se rendre coupable envers le peuple, c'est se rendre coupable envers le ciel. »

(84) Kie répétait souvent qu'il était dans l'empire comme le soleil dans le monde, qu'il ne périrait que quand le soleil disparaîtrait de l'univers. Le peuple faisait allusion à ces paroles.

(85) *Cheu ien*, manger sa parole, comme si l'on disait, retirer et avaler une parole, après l'avoir émise. On lit dans les commentaires de Tsouo K'ïou ming, vingt-cinquième année du prince Ngai : « Meng Ou pe, qui haïssait Kouo Tchoung, dit : Comment a-t-il cet embonpoint ? — Le prince répondit : C'est qu'il mange beaucoup de paroles (il manque souvent à sa parole). »

(86) **III. CHAPITRE II.** Tchoun-houei, ministre de T'ang, était fils de *Hî tchoung*, qui avait exercé la charge d'intendant des équipages impériaux *kiÛ tchéng*, et possédé la principauté de *Si* •, près de *T'êng hién* dans le Ien tcheou fou (Chan toung). On pense qu'il adressa son avis, non seulement à l'empereur, mais aussi à tout le peuple.

(87) T'ang avait terminé heureusement son expédition militaire. C'est pour cela qu'il est appelé T'ang le Victorieux.

(88) Les parents qui portent le même nom de famille, depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arrière-petit-fils inclusivement.

(89) **III. CHAPITRE III.** T'ang, après avoir défait et chassé Kie, retourna à Pouo, sa capitale, réunit tous les princes de l'empire, leur renouvela l'investiture, et adressa au peuple une proclamation.

On distingue trois villes de Pouo ; à savoir, Pouo méridionale, qui était à quarante li de *Kouï t • f òu* (Ho nan) dans la direction du sud-est, Pouo occidentale, qui était située dans le *Ièn ch'èu hién* (Ho nan fou), et Pouo septentrionale ou *King Pou* •, qui était située dans le *K'àò tch'êng hién* (Kouei te fou). Pouo du midi était la capitale de la principauté particulière de T'ang. C'est là qu'il retourna et réunit les princes après son expédition contre Kie. Plus tard il établit sa résidence à Pouo occidentale.

(90) Le ciel, en donnant l'existence à l'homme, met en son cœur des principes d'humanité, de justice, d'urbanité, de prudence et de bonne foi. Ces principes ne dévient ni dans un sens ni dans l'autre ; c'est pour cela qu'on les appelle le juste milieu.

(91) Les peuples ne pouvant supporter (la tyrannie de Kie), adressaient leurs plaintes aux esprits du ciel et de la terre, dans l'espoir d'en obtenir du secours. K'ïu iuen dit (on plutôt, Dans l'histoire de K'ïu iuen il est dit) : « L'homme dans la détresse recourt aux auteurs de ses jours (au ciel, à ses parents). Quand il succombe sous le poids du travail, de la souffrance ou de la fatigue, il implore toujours le ciel. »

Ce passage que le commentateur cite seulement en partie, mérite d'être rapporté en entier. Le voici tel qu'on le trouve au livre 84 des Mémoires Historiques de Seu ma Ts'ien. « L'homme tire son origine du ciel ; et naît de ses parents comme l'arbre de sa racine. Dans la détresse, il retourne à sa racine (il recourt à ceux qui lui ont donné l'être). Ainsi, sous le poids du travail, de la souffrance ou de la fatigue, il invoque toujours le ciel. Dans la maladie, la douleur, le chagrin, l'affliction, il appelle toujours son père et sa mère. »

(92) Ts'ai Pien dit : « L'empereur s'adressant au peuple en qualité, de Fils du ciel, s'appelle l'homme unique et sans égal. Quand il parle comme en présence du roi du ciel, il s'appelle petit enfant. »

Les Hia avaient adopté la couleur noire et immolaient des victimes de cette couleur. T'ang suivit cet usage.

Le grand sage que le ciel donna pour aide à T'ang fut I In. Voy. le chapitre suivant.

(93) Tchou Hi dit : « Tous les actes, bons ou mauvais, sont connus du ciel, comme si le ciel les avait examinés, notés et comptés. Vos bonnes actions seront représentées dans le cœur du ciel ; mes mauvaises actions seront aussi représentées dans le cœur du ciel. »

Le ciel m'a confié le gouvernement de la terre. En conséquence, les fautes commises par le peuple seront réellement commises par moi qui suis le souverain. Mais celles commises par le souverain ne seront pas l'œuvre du peuple.

Lin Tcheu kǐ dit : « Si le peuple commet des fautes, c'est que le prince ne l'a pas bien instruit. »

(94) **III. CHAPITRE IV.** Enseignements donnés par le sage 伊 尹, ministre de T'ang, au jeune empereur 太 甲 *kiā*, petit-fils et successeur de T'ang (1753-1720).

(95) Sous les Hia, comme sous la dynastie actuelle, l'année civile commençait avec le deuxième mois lunaire après celui où tombait le solstice d'hiver. Les Chang firent commencer l'année civile un mois plus tôt. Le douzième mois de l'année des Hia était donc le premier de celle des Chang.

Il est impossible de savoir quel jour du mois lunaire correspondait à ce deuxième du cycle des jours. Ts'ai Tch'enn pense que ce n'était pas le premier du mois, parce qu'il n'est pas appelé *chou* • .

I In conduisit, T'ai kia devant la tablette de T'ang, son aïeul, le présenta à T'ang, et lui annonça que son petit-fils allait inaugurer son règne.

(96) **III. CHAPITRE V.** Etai et balance : titre donné au premier ministre, parce qu'il est la colonne et la balance de l'État.

(97) *Ngân* • , capitale des Hia, est dans le *Kiái tcheou* (Chan si), et par conséquent à l'ouest de *Pou* • .

*Kou* • , extrémité ou coche d'une flèche. *Ki*, ressort ou noix d'une arbalète. On appelle *iu* l'inspecteur des montagnes et des lacs.

(98) *T'oung*, lieu de sépulture de T'ang situé dans le *Hioung hô hién* (département de P'ou tcheou fou, province de Chan si).

(99) T'ai kia, après la mort de T'ang, son aïeul et son prédécesseur immédiat, porta le deuil durant trois ans suivant l'usage.

(100) Le temps du deuil étant écoulé, T'ai kia reprit les vêtements de cérémonie qui lui furent présentés par I In.

(101) I In veut faire entendre qu'il a terminé son œuvre, et laisse entrevoir son intention de quitter la cour.

(102) **III. CHAPITRE VI.** Le titre est un membre de phrase tiré du chapitre lui-même. Ces deux hommes dont la vertu était pure et sans mélange, c'étaient T'ang et I In.

(103) Le temple des ancêtres de l'empereur se composait de sept salles. Dans l'une était la tablette du plus ancien des ancêtres célèbres de la famille (la tablette de *Heou ts* • sous les Tcheou) ; elle y restait toujours. Dans les six autres étaient les tablettes des six empereurs qui étaient morts les derniers. Quand il mourait un empereur, on devait, pour faire place à sa tablette, enlever celle du plus ancien des six. Mais lorsqu'un empereur s'était signalé par des

services d'une importance exceptionnelle, sa tablette n'était jamais enlevée. C'était donc la marque d'une vertu extraordinaire.

Pour ce motif, quand vint le moment où l'on aurait dû reléguer dans le bâtiment commun les tablettes de Wenn wang et de Ou wang, on leur prépara deux salles qu'on leur réserva à perpétuité. Au lieu de sept salles, il y en eut neuf.

(104) **III. CHAPITRE VII.** *T'ang* (1766-1753) avait sa résidence à *Pou* • (Pou méridionale située au sud de *Kouï t • fòu* dans le Ho nan). Cf. page • 109 . *Tchóung f'ing* (1561-1549) établit la sienne à *Ngaô* au nord-ouest de *Hiông tch • hién* dans le K'ai foug fou. *Hô tàn kí* (1534-1515) se fixa à *Siáng* près de *Néi houâng hién* dans le *Tchông t • fòu* (Ho nan). *Tsòu •* (1525-1506) transféra sa cour à *Kèng* dans le *Hô tsín hién* (préfecture de *Kiáng tcheâu*, province de Chan si). *P'an k'eng* (1401-1373), probablement afin de mettre son peuple à l'abri des inondations du Fleuve-Jaune, passa à In ou *Sí Pou* • dans le *Ièn ch'ou hién* (préfecture de Ho nan fou, province de Ho nan), et la dynastie des *Chông* prit le nom de In.

(105) On nomme quatre villes qui furent successivement capitales de l'empire sous la dynastie des Chang avant le règne de P'an keng. La cinquième n'est pas connue d'une manière certaine. D'après une opinion, l'empereur Tsou i à lui seul aurait changé deux fois.

(106) Aux environs de la ville de Keng, le terrain était salé, bas et souvent inondé. Les pauvres n'y pouvaient vivre et se dispersaient. Mais les riches y trouvaient leurs avantages. Trompant le peuple par des raisonnements spécieux, ils l'engageaient à ne pas changer de contrée, l'empêchaient de représenter sa pauvreté à l'empereur et de s'entendre avec lui.

(107) Pour les cérémonies en l'honneur des ancêtres, les tablettes des ministres et des officiers qui avaient rendu des services signalés étaient rangées à droite et à gauche de celles des empereurs. On croyait que leurs mânes venaient goûter les mets avec les mânes des souverains qu'ils avaient servis.

(108) Tchou Hi exprime un doute sur l'existence de l'âme après la mort ; mais il reconnaît qu'elle était admise généralement. Dans ses Œuvres complètes, Livre XXXIV, on lit : « P'an keng parle des empereurs ses prédécesseurs et des ancêtres de tous ses ministres comme s'ils avaient réellement existé dans le ciel, envoyé des calamités et des châtiments, et comme si leurs descendants avaient entretenu des relations et traité les affaires de chaque jour avec eux. Mon opinion est qu'il en appelait aux âmes des morts pour triompher de l'hésitation de ses sujets. Sous la dynastie des In, les âmes des morts étaient en grand honneur. L'empereur, pour se faire obéir, profite d'une croyance profondément enracinée chez le peuple. Est-ce une raison de croire à l'existence des âmes des morts ? Le philosophe n'aimait pas à traiter cette question. On ne peut pas affirmer avec certitude qu'elles existent réellement ; on ne peut pas non plus soutenir qu'elles n'existent pas. S'il est impossible de savoir clairement ce qu'il en est, on ne peut pas s'en occuper. » Ce passage est cité dans le [ ], composé par ordre de K'ang hi et publié sous Ioung tcheng.

(109) D'après *Kín Lì siông* et d'autres savants, cette contrée montagneuse où T'ang passa avec ses sujets, pour les mettre à l'abri des inondations du Fleuve-Jaune, serait cette même terre de Pou • O où P'an keng alla s'établir avec les siens.

(110) **III. CHAPITRE VIII.** Après la mort de P'an keng, ses deux frères *Siaó sîn* et *Siaó •* régnèrent l'un après l'autre, le premier de 1373 à 1352, le second de 1352 à 1324. Siao i eut pour successeur son fils *Où t'ingou Kao tsông* qui mourut en 1265.

(111) Ming, ordre ou décret par lequel l'empereur nomme quelqu'un à un emploi, à une dignité. *Iu • ming*, nomination de Fou lue à la dignité de ministre de l'empereur K'ao tsoung.



(112) A la mort d'un empereur ou d'un prince, son successeur laissait le soin des affaires au *tchông tsái* premier ministre, et demeurait dans une petite cabane durant les trois années du deuil, ou plutôt durant vingt cinq mois qui comptaient pour trois ans. La cabane s'appelait [ ] parce que l'empereur *confiait* le gouvernement au premier ministre, et gardait le silence ou demeurait dans l'*obscurité* d'une chaumière tournée vers le nord et peu éclairée. Elle s'appelait *leâng ngôn*, cabane à linteau ; et *í liú*, cabane inclinée, parce qu'elle était formée de pieux placés obliquement. Voyez *Liun iu*, chap. XIV, 43, et *Meng tzeu*, Liv. III, Chap. I, 2.

(113) « Kao tsoung vit en songe Fou Iue. D'après ce passage du *Chou king*, il existe réellement un roi du ciel qui apparut à Kao tsoung, et lui dit : « Je vous donne un aide excellent. » A présent on considère le roi du ciel seulement comme le maître et le gouverneur du ciel, et l'on dit qu'il n'a ni forme ni figure. Peut-être cette idée n'est-elle pas exacte. Si l'on se le représente comme le peuple se représente le Grand empereur Iu houang, cette idée ne sera peut-être pas non plus exacte. En définitive, sur cette question, aucun lettré, ne peut donner une réponse satisfaisante. » (Tchou Hi, Œuvres complètes, Livre XXXIV).

(114) D'après K'oung Ing ta, Kao tsoung, n'étant encore que simple héritier pré somptif, aurait été, sur l'ordre de son père Siao i, demeurer quelque temps au milieu des habitants de la campagne, afin de connaître leurs difficultés et leurs souffrances.

(115) *Tsiòu*, liqueur qui a subi la dernière fermentation et est clarifiée. *Li* ou *T'iên tsiòu*, liqueur douce, moût, liqueur nouvelle qui n'a pas subi la dernière fermentation et n'est pas clarifiée.

(116) **III. CHAPITRE IX.** Le lendemain d'une offrande ou d'un sacrifice, parfois une nouvelle offrande avait lieu. Sous les Chang. cette seconde cérémonie s'appelait *iòung* ; sous les Tcheou, elle s'appelait • continuation.

(117) D'après ce dernier paragraphe, il paraît que les défauts de Kao tsoung étaient de négliger le soin de son peuple, de faire trop d'offrandes aux mânes de son père, et peu aux mânes de ses ancêtres.

(118) **III. CHAPITRE X.** Le prince de Li, dit-on, opprimait ses sujets, et complotait contre l'empereur. Wenn wang, qui avait autorité sur les princes ses voisins, prit les armes et le vainquit. Sa bonté lui gagna l'affection et la confiance des princes et des peuples. L'empire était alors gouverné par le tyran Tcheou. Tsou I, l'un de ses ministres, lui prédit que ses crimes amèneraient la ruine de la dynastie des *Chông* ou *În*. En effet, *Où wâng*, fils de Wenn wang, chassa le tyran et fonda la dynastie des *Tcheou*, en l'année 1122 avant notre ère.

(119) Ce n'est pas que les mânes de nos anciens empereurs qui sont dans le ciel ne veuillent pas aider notre empereur actuel, qui est leur descendant ; mais notre empereur, leur descendant, par ses excès et ses débauches a rompu lui-même avec le ciel.

(120) Confier au ciel la charge de lui conserver la vie et la dignité impériale.

(121) **III. CHAPITRE XI.** *Wéi*, petite principauté dont la capitale était située au nord-est de *Lou tch'eng* dans le Lou ngan fou (Chan si). *Tzèu*, feudataire du quatrième rang.

Le prince de Wei, nommé K'i, était le frère aîné de l'empereur *Tcheou*. Ils étaient fils de l'empereur Ti i, et tous deux étaient nés de la même mère. Leur mère n'était encore que femme de second rang à la naissance de K'i ; elle fut élevée à la dignité d'impératrice avant la naissance de Tcheou. C'est pour cette raison que le cadet fut choisi pour succéder à son père, de préférence à l'aîné.



[Meng tzeu](#), livre VI, Chap. I. 6, dit que K'ï, prince de Wei, était le frère puîné du père de Tcheou. Cette assertion est contraire au témoignage du *Chou king*, qui au commencement du chapitre intitulé Wei tzeu tcheu ming (Part. IV, Ch. VIII), appelle le prince de Wei fils aîné de l'empereur de la dynastie des In.

(122) *K'ï* exprime parfois l'espoir, le désir, l'intention, la crainte, le soupçon.

Le titre de *fou chou* ou *t'ai chou* grand maître était donné à l'un des *sân kông* trois plus grands dignitaires de l'empire, et celui de *chao chou* second maître à l'un des *sân kâu* trois grands ministres d'État. Le grand maître était *K'ï tzèu* le prince de Ki, et le second maître était *Pi kân*. Tous deux étaient frères de l'empereur *Ti i*, et oncles du tyran Tcheou.

(123) K'ï, prince de Wei, étant l'aîné des fils de l'empereur Tsou i et se distinguant par ses talents et ses vertus, le prince de Ki avait conseillé à l'empereur de le nommer son successeur. Tsou i s'y refusa et choisit *Tcheou*. Celui-ci eut connaissance du conseil donné par le prince de Ki, et poursuivit de sa haine son frère aîné, le prince de Wei. C'est ainsi que l'avis du prince de Ki fut nuisible au prince de Wei.

(124) Le prince de Wei quitta la cour. *Pi kan* fut mis à mort et le prince de Ki jeté dans les fers par *Tcheou*. Après la défaite du tyran, le prince de Ki fut tiré de prison par *Où wâng*, fondateur de la dynastie des Tcheou, et se retira d'abord, en Corée.

#### (125) PARTIE IV.

**CHAPITRE I.** Tcheou est le nom d'une dynastie impériale qui régna de l'an 1122 à l'an 255 avant notre ère. Les Tcheou faisaient remonter leur origine à K'ï, qui fut *ts*• ministre de l'agriculture sous l'empereur Chouenn vers l'an 2250 avant J. -C., et pour cette raison fut nommé, *Heou Ts*• le prince Tsi. Heou tsi reçut en fief la terre de *T'á*, qui fait partie du *Où kônghién* actuel dans le *K'ïên tcheou* (province de *Chèn sí*).

*Kông Liou*, l'un de ses descendants, en 1796 avant J.-C., alla s'établir à *P'ín*, à l'ouest de la ville actuelle de *Sân Chouéi*, qui dépend de *P'ín tcheou* dans le Chen si. En 1323, *Tàn fou*, nommé plus tard *T'ai wâng*, alla demeurer à *K'ï*, au nord-est de la ville actuelle de *K'ï chôn*, qui dépend de *Foung siâng fou* (Chen si). La plaine qui s'étend au sud du mont K'ï, fut appelée *Tcheou* ou K'ï Tcheou. A *T'ai wang* succéda son fils *Wâng ki*, qui eut lui-même pour successeur son fils *Tch'ông*, plus connu sous le nom de Wenn wang. Wenn wang étendit peu à peu la principauté. En 1136, il passa la *Wéi*, et établit sa résidence à *Foung* dans le *Hou hién* actuel, au sud-ouest de *Sí ngân fou*, capitale du Chen si. Il divisa l'ancienne terre de K'ï Tcheou en deux fiefs, conféra la partie orientale à *Tàn*, son fils cadet, avec le titre de *Tcheou kông* prince de Tcheou, et la partie occidentale à son ministre *Ch*• avec le titre de *Chao kông* prince de Chao.

Les mœurs furent réformées et la vertu fleurit dans les États de Wenn wang. Les princes voisins imitèrent son exemple, et se mirent sous sa dépendance. Les deux tiers de l'empire furent à lui. Il est appelé *sí p*• chef des princes de la partie occidentale de l'empire. Le titre de *wâng* empereur lui a été donné après sa mort, bien qu'il n'eut jamais exercé l'autorité impériale.

*Fá* fils aîné de Wenn wang, transféra sa résidence à *Haò*, dans le *Hiên iâng hién* actuel, au sud-ouest de *Si ngan fou*. En 1122, il défit *Tcheou*, dernier empereur de la dynastie des *Ch'ông* ou *În*, et fonda la dynastie des Tcheou. Son nom posthume est *Où wâng*.

(126) Wenn wang mourut et son fils *Ou wang* lui succéda comme chef de la principauté de Tcheou en l'an 1135. La treizième année de *Ou wang* est 1122. Le printemps commence avec le deuxième mois lunaire après celui dans lequel tombe le solstice d'hiver.

Tous les princes qui reconnaissaient la suprématie de la maison de Tcheou, se réunirent sur la rive méridionale du Fleuve-Jaune au gué de Meng, dans le *Méng hién* actuel (préfecture de Houai k'ing, province de Ho nan).

(127) Ou wang n'était encore que prince de Tcheou. L'historien lui donne déjà le titre d'empereur, parce que le ciel lui avait destiné l'empire. Le tyran Tcheou, rejeté par le ciel, était censé n'être plus qu'un simple particulier • *f ôu*, comme l'appelle *Méng tzeu*, Livre I, Chap. II. 8, un homme abandonné de tout le monde *t ôu f ôu*, comme Ou wang l'appelle dans la troisième partie de ce chapitre.

(128) *Cheóu* ou *Cheóu s'ín* est le nom du dernier empereur de la dynastie des Chang ou In. Après sa mort il fut appelé *Tcheóu*, Croupière, Cruel.

(129) Ou wang quitta sa capitale le 2 du premier mois lunaire du printemps, et ce jour était *jénn tch'ènn* le vingt-neuvième du cycle. Voy. plus loin Chap. III. La distance de *Haò*, sa capitale, au gué de Meng *Méng ts'ín* était de neuf cents stades. Ordinairement les troupes faisaient trente stades par jour. L'armée de Ou wang dut voyager près de trente jours pour arriver au gué.

Le jour meou ou était le cinquante-cinquième du cycle, le vingt-huitième du premier mois du printemps, et le vingt-sixième après celui du départ. Le Fleuve-Jaune était traversé, et toutes les troupes réunies autour de Ou wang sur la rive septentrionale.

(130) Les troupes étaient réunies dans le Houai k'ing fou actuel (province de Ho nan). Elles étaient venues de la partie occidentale de l'empire, savoir, du Chen si actuel.

(131). Dans le *Liu iu*, chap. VIII. 20, Confucius cite ce passage du Chou King, et ajoute que Ou wang comptait parmi ses dix ministres une femme. Cette femme était sa mère *T'ai Séu* ou sa femme • *Ki ông*

(132) L'empereur avait six légions, de douze mille cinq cents hommes chacune. Les grands princes en avaient trois. Les commentateurs pensent que Ou wang, n'étant encore que prince, n'avait pas six légions, et que l'historien a exagéré.

(133) Tcheou voyant un homme traverser l'eau à pied en hiver, s'imagina que des jambes si endurcies au froid devaient avoir quelque chose de particulier, et pour en examiner l'intérieur, il ordonna de les couper.

Pi kan ayant fait d'incessantes représentations à Tcheou, le tyran irrité s'écria : « J'ai entendu dire que le cœur d'un sage a sept ouvertures. » Comme pour constater la vérité de cet adage, il fit ouvrir le cœur de Pi kan.

Pour amuser *T'ái k'í*, sa favorite, il faisait enduire de graisse une colonne de cuivre et allumer au pied un grand brasier. Des malheureux étaient condamnés à grimper le long de la colonne, et quand ils tombaient dans le feu, Ta ki riait. Ce supplice s'appelait *p'áò l* • le rôtissage.

(134) Le ciel récompense dans les enfants les bonnes actions des parents.

(135) **IV. CHAPITRE II.** La plaine de Mou est dans la partie méridionale du K'í hién actuel (préfecture de Wei houei fou, province de Ho nan). La capitale du tyran Tcheou était dans la partie septentrionale du K'í hien.

Ce cinquante-cinquième jour du cycle de soixante jours était le 28 du premier mois du printemps. Voyez page • 176. Le premier jour du cycle suivant était le 4 du deuxième mois du printemps.

(136) Ou wang n'était encore que prince *tch'ou heóu*. Comme les princes, il n'avait que trois ministres *k'ing*; à savoir, les ministres de l'instruction publique, de la guerre et des travaux publics. L'empereur en avait six. Les aides des ministres *íá* étaient des grands préfets *tái f'ou*.

(137) Ce n'est pas la poule, mais le coq qui doit annoncer par son chant l'approche du jour. De même, ce n'est pas la femme, mais l'homme qui doit administrer les affaires. Ou wang fait allusion à Ta ki, favorite de Tcheou.

(138) *Fóu*, parents d'une génération antérieure à la nôtre. *Ti*, parents d'une génération postérieure.

(139) **IV. CHAPITRE III.** *P'•*, obscurité croissante ou lumière décroissante de la lune. *Séu p'•*, obscurité complète de la lune, jour où cette obscurité se produit et où la nouvelle lune commence.

*Tcheôu*, nom de principauté, s'emploie pour désigner les chefs de cette principauté, la dynastie impériale fondée par Ou wang, l'empire gouverné par les empereurs de cette dynastie, et la ville où ils faisaient leur résidence. Avant la défaite du tyran Tcheou, la capitale de Ou wang était *Haò*, ville située à trente stades au sud de la ville de Si ngan fou (Chen si).

(140) L'expédition de Ou wang avait été ordonnée par les esprits. Si elle n'avait pas réussi, c'eût été une honte pour eux. *Meng tzeu*, Livre VII, Ch. II. 3, critique ce passage du Chou King.

*Ch•u*. Appui fixé transversalement sur le devant d'une voiture ; placer les mains sur l'appui de la voiture et saluer quelqu'un en inclinant la tête.

La tombe de Pi kan était à dix stades au nord de la ville de *Wéi houé fòu* dans le Ho nan. La Tour des cerfs était un palais où le tyran Tcheou s'abandonnait à toutes sortes de débauches. Elle était près de *K'ï hién* dans le Wei houei fou. *Kiú k'iaò*, le Grand pont, était dans la partie nord-est du *K'ï tche ôu*, qui dépend de *Kouàng p'ing fòu* (province de Tcheu li).

(141) *Fông* ville située sur le bord de la rivière de ce nom, était au nord-ouest de Si ngan fou, dans le *Hou hién* actuel (Chen si). Wenn wang y avait établi sa résidence, et le temple des ancêtres des Tcheou s'y trouvait. Ou wang, vainqueur du tyran Tcheou, avant de retourner à Hao, sa capitale, alla à Fong faire des offrandes à ses ancêtres.

*Houá*, montagne célèbre située dans le *Houá înhien* (Chen si).

*T'aò lin*, la Forêt des pêcheurs, est au sud-est de *T'òung kouân* dans le *T'òung tcheôu fòu*, Chen si, près de la limite du Ho nan.

(142) Ou wang donne le titre de *wâng* à son père, à son aïeul, à son bisaïeul et même à Heou tsi, qui n'ont jamais été que simples princes.

(143) Les cinq classes de feudataires étaient *kông heou p'• tz èu nân*. Ou wang décida que le domaine des kông et des heou aurait cent stades en tout sens, celui des pe soixante-dix, celui des tzeu et des nan cinquante.

(144) *Fán*, moule, modèle, règle.

(145) **IV. CHAPITRE IV.** *Kí*, principauté située dans la partie sud-est du *Iú ché hién* (préfecture de *Leaò tcheôu*, province de Chan si. Le prince de Ki, frère de l'empereur Tsou i, était détenu dans les fers par ordre du tyran Tcheou, son oncle. Cf. page • 169. La treizième année après la mort de Wenn wang, Ou wang chassa Tcheou, tira de prison le prince de Ki et lui demanda des avis. Le prince satisfait aux questions du nouvel empereur ; mais il refusa de servir la dynastie des Tcheou. Ou wang lui céda la Corée.

(146) Kouenn fut relégué au pied du mont *Iú*. Voy. Part. I, Ch. II. 12, page • 22 .

Le ciel fit sortir de la rivière *L•* une tortue qui portait sur son dos un dessin Mystérieux. Ce dessin donna au grand Iu l'idée des neuf articles de la grande règle. Il est communément appelé Écriture ou Livre de Lo.

(147) « L'eau, à force de tendre en bas et de couler, arrive à la mer et prend une saveur salée. La flamme, à force de rôtir un objet, lui communique et prend elle-même une saveur amère. » Ainsi parle *Hià Tchouén*. Il ne nous dit pas comment le bois prend une saveur acide à force d'être courbé et redressé, le métal une saveur âcre à force d'être travaillé, la terre une saveur douce à force d'être cultivée. Devine qui pourra. La culture donne la terre une saveur douce, sans doute parce que les grains cultivés ont cette saveur.

(148) *Houó*, nom générique de l'argent, des pierres précieuses, des tissus de chanvre et de soie,...

(149) Les cinq bonheurs sont énumérés à la fin de ce chapitre.

(150) *Eùl kíĀ* Les familles, comme les personnes, appartiennent toutes à l'empereur.

Le prince de Ki recommande à l'empereur Ou wang d'assigner aux officiers un traitement ou des revenus suffisants, afin qu'ils soient probes et intègres. Le traitement que l'État donne aux officiers est communément appelé *liên fông* ou *iàng liên ín* argent destiné à entretenir l'intégrité, parce qu'il leur permet de n'avoir pas recours à des exactions.

(151) Ce paragraphe est un chant rimé, qui, d'après l'opinion commune, avait cours parmi le peuple, et que le prince de Ki cite à l'empereur.

(152) *KiĀ* domaine donné par l'empereur à un grand préfet *tái fòu*.

(153) *Pôu* Une écaille de tortue était couverte d'encre, puis exposée au feu. Le devin examinait l'apparence des fissures produites dans la couche d'encre par l'action du feu, et il en tirait les présages.

*Chéu*. Le devin prenait quarante-neuf brins d'achillée, les manipulait dix-huit fois et obtenait un symbole *Kouá*.

Les huit symboles primitifs sont composés chacun de trois lignes.

(154) Les huit symboles primitifs, superposés deux à deux, donnent soixante-quatre symboles doubles *tch'ông kouà*, dans lesquels la partie supérieure s'appelle *houéi* repentir et la partie inférieure *tch'ongfermeté*. La figure placée ci-dessous en représente trois.



(155) D'après *K'ông Ng ân kau•*, trois devins consultaient simultanément chacun une tortue, et trois autres manipulaient chacun quarante-neuf brins d'achillée.

(156) Ordinairement, la pluie tombe lorsque la lune est dans la constellation *P•* (les Hyades), qui aime la pluie ; le vent souffle lorsque la lune est dans la constellation *Kî* (la Main du Sagittaire), qui aime le vent.

(157) **IV. CHAPITRE V.** *Liù*, nom d'une contrée située à l'ouest de la Chine. *Ngaô*, chien de grande taille qu'on trouvait dans la contrée de Liu. Le prince de Chao, le sage Cheu, conseille à Ou wang de n'accepter ni les chiens ni les chevaux de prix, ni les objets rares et curieux des pays étrangers.

(158) Le grand gardien était le sage Cheu. Voy. plus loin, chap. XVI.

(159) **IV. CHAPITRE VI.** Ou wang craignait que, s'il venait à mourir, sa dynastie, nouvellement fondée, ne périt avec lui. C'était le sujet de son chagrin.

Hiou donne comme règle générale qu'on disait d'un empereur mal ade, « Il n'est pas joyeux, » d'un prince, « Il n'a pas la force de porter une natte, » d'un grand préfet, « Il n'a pas la force de diriger ses chiens ni ses chevaux, » d'un officier de moindre rang, « Il n'a pas la force de porter un fagot. »

(160) Ces deux princes sont le sage Cheu, prince de Chao (voy. plus loin Ch. XVI), et *T'ai kông wáng* ou *Cháng fòu*. Tous deux étaient ministres de Ou wang. Le premier avait reçu de Wenn wang la principauté de Chao (dans le *K'ï ch ân hién*, province de Chen si). Le second obtint de Ou wang la principauté de Ts'ï (dans le Chan toung), et ses descendants la gardèrent jusqu'à la fin du cinquième siècle avant notre ère.

(161) Tcheou koug était Tán, fils de Wenn wang et frère de Ou wang. Il est appelé Tcheou koug ou Prince de Tcheou, parce que son père lui céda l'ancien domaine de sa famille, la principauté de Tcheou (située au sud du mont K'ï dans le Fóng siàng fòu, province de Chen si).

Tcheou koug se sert d'un prétexte pour empêcher les deux princes de consulter la tortue, et cacher le dessein qu'il avait formé d'offrir sa propre vie en échange de celle de l'empereur.

(162) Tchou Hi donne une interprétation différente : « Si le roi du ciel a chargé Ou wang d'aller vous servir (dans le ciel). »

L'usage de supprimer par respect les noms des empereurs *wéi mîng* s'introduisit sous la dynastie des Tcheou, mais après la mort de Ou wang, Tcheou koug dans sa prière a dû insérer le nom de ce prince, qui s'appelait *F'ã*. Plus tard, les historiens l'ont supprimé, pour se conformer à l'usage de leur temps, et l'ont remplacé par la lettre *Meòu*, qui signifie *un tel*. De même, le nom de Confucius *K'íâu*, dans les livres, se prononce *Meòu*.

(163) Tcheou koug suppose que, T'ai wan, Wang Ki et Wenn wang désirèrent avoir Ou wang auprès d'eux, afin de recevoir de lui quelques services dans le ciel. Il leur demande d'y aller lui-même à la place de Ou wang, et leur promet de leur être plus obéissant et plus utile que lui.

(164) Trois devins consultèrent chacun une tortue, pour connaître, le premier la volonté de T'ai wang, le deuxième celle de Wang Ki, et le troisième celle de Wenn wang.

Suivant l'opinion la plus commune, le coffre qui contenait le livre des présages était le *K'în t'êng tch ou koué* Coffre à cordon d'or mentionné plus loin dans ce chapitre.

(165) Ce coffre était fermé au moyen d'un cordon ou d'une bande qui était d'or ou d'un autre métal.

(166) Ou wang, maître de l'empire, laissa à *Où kêng*, fils du tyran *Tcheóu*, la principauté de *Iông*, située dans la partie méridionale du *Wéi houéi fòu* (Ho nan). Comme ce prince lui inspirait peu de confiance, il donna le soin de le surveiller à ses trois frères Sien, prince de Kouan, Touo, prince de Ts'ai, et Tch'ou, prince de Houo. A sa mort il eut pour successeur son fils *Sóung*, connu dans l'histoire sous le nom posthume de *Tch'êng wâng*.

Le nouvel empereur n'avait que treize ans ; son oncle Tcheou koug fut chargé de la régence. Kouan chou (le prince de Kouan) était plus âgé que Tcheou koug. Jaloux peut-être de l'honneur déféré à son frère puîné, il ourdit un complot contre lui avec ses deux autres frères Ts'ai chou et Houo chou, et avec Ou keng ; et par des bruits calomnieux, s'efforça de le rendre suspect au jeune empereur. Alors Tcheou koug quitta la cour et demeura deux ans dans la vie privée, ou bien, selon une autre opinion, prit les armes, défit les rebelles, et mit à mort Ou keng et Kouan chou. Voy. plus loin, note 216.

(167) Ce chant a été conservé dans le Cheu king. Tcheou koug y figure sous l'emblème d'un oiseau. Il compare Ou keng à un hibou qui lui a ravi ses petits, à savoir, ses frères Kouan

chou et Ts'ai chou, et s'est efforcé de détruire son nid (de renverser la dynastie des Tcheou). Voy. [Cheu king](#), Part. I, Livre XV, Chant II.

(168) **IV. CHAPITRE VII.** Tcheou koug, régent de l'empire, fait dire au jeune empereur Tch'eng wang que, pour accomplir la volonté du ciel et continuer l'œuvre de Ou wang, il va châtier Ou keng, qui, soutenu par trois oncles de l'empereur, s'est révolté et prétend rétablir la dynastie des Chang. Voy. note 166.

*Fâu*, zones ou grandes divisions de l'empire. Les grands malheurs sont la mort du père et la révolte des oncles de l'empereur.

(169) La tortue annonça la révolte de Ou Keng dont la principauté était située à l'est. Pourquoi prédit-elle des troubles dans l'ouest ? Ce fut, dit-on, parce que l'agitation devait se répandre dans tout l'empire. La tortue servait de medium entre le ciel et la terre. Elle était, disent les commentateurs, comme le serviteur *chaó kiái* qui, dans les réceptions, allait du prince aux visiteurs et des visiteurs au prince. Cf. page • 216 •

(170) **IV. CHAPITRE VIII.** Tch'eng wang, après avoir défait et mis à mort *Où koug* fils du tyran *Tcheou*, donne l'investiture *míng* de la principauté de *Soung* au prince de Wei, frère aîné du tyran Tcheou. Cf. note 121.

(171) Les cinq grandes dignités *koung hseu p • tz èu nân* se subdivisent chacune en trois classes *sân téng*. Les descendants des empereurs étaient tous *koung*. Tch'eng wang élève le prince de Wei au rang de *koung* de première classe.

La principauté de Soung, située dans le Kouei te fou (Ho nan), était à l'est des villes de *Fông* et de *Haò*, qui étaient situées dans le Si ngan fou (Chen si), et où Wenn wang, Ou wang et Tch'eng wang g faisaient ordinairement leur résidence.

(172) Les *koung* avaient neuf emblèmes représentés sur leurs vêtements de cérémonie. Les autres insignes et privilèges de leur dignité étaient des voitures bien ornées, des étendards, des cérémonies solennelles. Voy. note 43.

(173) **IV. CHAPITRE IX.** Ou wang, ou, selon une autre opinion, Tcheou koug, au nom de Tch'eng wang, confère la principauté de *Wéi* à son frère puîné *Fông* nommé aussi *K'ang chou*.

La principauté de Wei comprenait une partie du *Wéi houéi fou* actuel (Ho nan). Le tyran Tcheou, dernier empereur de la dynastie des In, y avait fixé sa résidence. *K'ang* était probablement le nom d'un petite principauté située dans de domaine propre de l'empereur.

(174) La ville de Lo était sur le bord de la rivière de ce nom, à l'ouest de la ville actuelle de *Hô nân fou*. Elle devint comme la seconde capitale de l'empire. L'empereur y allait recevoir la visite des princes de la partie orientale. Elle fut fondée la septième année de Tch'eng wang (1109 av. J.-C.). Les commentateurs du douzième siècle, qui prétendent que la principauté de Wei fut conférée à *K'ang chou* par Ou wang, sont obligés de dire que le premier paragraphe de ce Chapitre IX appartient au Chapitre XIII, intitulé Avis concernant Lo, et ne devrait pas se trouver ici.

Les Hia avaient divisé l'empire en cinq circonscriptions *ou fou*. Voy. note 45. Les *Tcheou* formèrent autour du domaine impérial ; *Wang k'i* neuf zones concentriques *kiou fou*, ayant chacune cinq cents stades de largeur.

(175) Kang chou, nommé Foug, n'était plus jeune, à l'époque où son frère Ou wang s'empara de l'empire. L'expression *siaò tzèu* est un terme de tendresse.

D'après Ts'ai Tch'enn et l'école du douzième siècle, c'est Ou wang qui parle dans ce chapitre. Les anciens commentateurs et leurs adhérents prétendent que c'est Tch'eng wang. On leur objecte que Tch'eng wang était le neveu de K'ang chou, qu'il était jeune et son oncle âgé, que par conséquent il ne pouvait pas l'appeler son frère puîné, son petit enfant. Ils répondent que c'est Tcheou koung qui parle au nom de l'empereur, et non l'empereur lui-même.

(176) *Houéi*, se conformer aux principes de la droite raison.

(177) *Chêu*, saison, trois mois. *Pí*, prononcer une sentence.

(178) *î* convenable, conforme à la justice et aux exigences du temps.

(179) *K'îǎ*, devoir, règle constante, loi. *Wái*, hors du domaine impérial. *Tzèu*, maîtres chargés d'enseigner les fils des princes et des officiers.

*Tsi*• ou *Fòu tsi*•, tablette ou bâton qui servait de diplôme ou de lettre de créance à un officier ou à l'envoyé d'un officier.

(180) *Wènn*, d'après les dictionnaires, se dit spécialement du son qui parvient à l'oreille *chng chòu tchéu*. Il se dit aussi des odeurs qui parviennent à l'odorat, comme on le voit dans ce paragraphe, dans le paragraphe 11 du chapitre suivant, et ailleurs.

(181) **IV. CHAPITRE X.** *Tsiòu*. Boisson fermentée, liqueur enivrante.

(182) *Méi*, ancienne principauté (Ho nan). Tcheou, dernier empereur de la dynastie des In, y avait résidé. Ses mauvais exemples y avaient introduit et propagé l'ivrognerie avec les autres vices qui en sont ordinairement la suite. Ou wang donna cette principauté à son frère K'ang chou, et lui recommanda la réforme des mœurs.

(183) *M•U*, respectueux, très attentif à remplir tous ses devoirs ; celui dont la salle dans le temple des ancêtres est placée au midi.

La principauté et la maison de *Tchéou* existaient longtemps avant Wenn wang ; mais il en augmenta considérablement la puissance, et changea la capitale ; il peut être considéré comme un véritable fondateur. Il était *sf p*• chef des princes de la partie occidentale de l'empire ; en cette qualité il leur donnait des avis et des ordres.

(184) *Í*, loi, règle, coutume, se faire une coutume de.

On croyait que l'odeur des boissons fermentées attirait les esprits tutélaires, les mânes des parents défunts. Les liqueurs et les mets, après avoir été présentés aux ancêtres, étaient portés dans une salle située derrière le temple, et servis aux assistants, qui buvaient et mangeaient en l'honneur des morts.

(185) Dans ce paragraphe, comme dans plusieurs endroits du Cheu king, *tsouéi* signifie, non pas boire jusqu'à s'enivrer, mais boire à satiété, de même que *pad* signifie manger à satiété.

(186) **IV. CHAPITRE XI.** *Tzèu*, espèce de catalpa *ts'îou*, qui était appelé *m•U wáng* le roi des arbres, et dont le bois était très estimé pour les ouvrages de menuiserie ; menuisier, ouvrage de menuiserie. *Tzèu ts'ái*, bois de catalpa, bois propre aux ouvrages de menuiserie. Ce chapitre contient des avis sur l'art de gouverner. Il y est dit que celui qui gouverne doit imiter l'ouvrier qui travaille le bois.

Dans les quatre premiers paragraphes, Ou wang parle à son frère K'ang chou ; dans les quatre derniers, c'est un ministre qui parle à l'un des successeurs de Ou wang.



(187) **IV. CHAPITRE XII.** Le prince de Chao, l'un des trois principaux dignitaires de l'empire, fut ministre de Wenn wang, de Ou wang et de Tch'eng wang. Il apparaît ici avec le titre de *t'ai paò* grand gardien. Son nom était *Ch•u* ; au chapitre XVI, il est appelé le sage Cheu. Son nom posthume est *K'ông* ; il est parfois nommé *Cháo K'ôngkông Ch•u*.

Wenn wang, ayant établi sa résidence à *Fông* au sud-ouest de Si ngan fou dans le Chen si, divisa en deux fiefs l'ancien domaine de sa famille, la principauté de *Tcheou*, qui était située au sud du mont K'i dans le Fong siang fou (Chen si). Il donna la partie orientale à son fils *Tán* avec le titre de prince de Tcheou et la charge de diriger les princes voisins. Il donna la partie occidentale à son ministre Cheu, avec les titres de prince de Chao, et de *Cháo p•* prince de Chao et chef des princes voisins.

Le prince de Chao aida Tcheou kông à bâtir la nouvelle résidence impériale de *L•*, à l'ouest de la ville actuelle de *Hô nân fôu* (Ho nan). C'est là qu'il composa pour l'em pereur Tch'eng wang cette instruction intitulée Avis du prince de Chao.

(188) Tch'eng wang résidait à *Haò*, 25 li à l'est de Fong, qui avait été la capitale de Wenn wang, et où se trouvait encore le temple des ancêtres des Tcheou. Avant de fonder une seconde capitale à Lo, il alla à Fong consulter Wenn Wang dans son temple.

(189) La ville était divisée en neuf carrés. Au centre était le palais ; au midi du palais était la cour, le temple des ancêtres et l'autel de la Terre ; au nord était le marché. Les six autres carrés étaient occupés par les habitations du peuple.

(190) *Chôu*, cahier sur lequel Tcheou hong avait noté d'avance les dimensions des établissements et des bâtiments, le nombre des ouvriers et des jours, et la quantité des matériaux et des vivres qui seraient nécessaires pour l'exécution des travaux.

(191) K'oung Ing ta dit : « Bien que les âmes des sages empereurs qui avaient auparavant illustré la maison de In, fussent dans le ciel, elles ne purent sauver Tcheou, parce que Tcheou ne s'appliquait pas à la pratique de la vertu. »

(192) La ville de Lo est au centre du monde. Les savants chinois ont entrepris de le démonter au moyen du gnomon.

(193) K'oung Ing ta dit : « Celui qui, dès le commencement de son administration, se met à instruire et à réformer son peuple (par ses exemples et ses décrets), est comme l'enfant qui fait son entrée dans la vie. Si un enfant veut apprendre et s'habituer à faire le bien, il sera vertueux. S'il fait le bien, certainement le ciel lui donnera la sagesse en partage. Ainsi le don de la sagesse lui sera accordé par suite de ses bonnes actions, et sera la récompense de ses mérites. »

(194) L'empereur offrait au ciel de s pièces de soie pour obtenir des faveurs.

(195) **IV. CHAPITRE XIII.** Dans plusieurs éditions, on trouve en tête de ce chapitre le premier paragraphe du chapitre IX. Voy. page • 232 .

(196) *Tzèu* marque l'affection du prince.

(197) *Lî chouèi*, rivière formée par la réunion de la *Wéi* et de la *K'ÿ*, près de l'ancienne ville de *Lî iâng*, qui était au nord-est de la ville actuelle de *Siún hién* dans le Wei houei fou (Ho nan).

La partie de la ville de Lo où était la résidence impériale *Wâng tch'êng*, à présent la ville de *Hô nân fôu*, se trouvait entre la Kien et la Tch'en, à l'est de la Kien et à l'ouest de la Tch'en. La partie basse *hiá tâu* ou *L• iông* occupée par le peuple, était à l'est de la Tch'en. Elles étaient séparées l'une de l'autre par une distance de dix -huit li.

Le devin prenait une carapace de tortue, la couvrait d'une couche d'encre, l'exposait au feu ; puis, examinant les fissures formées dans la couche d'encre par l'action du feu, il en tirait des



pronostics. Lorsque l'encre était desséchée, brillante et lisse, et paraissait comme absorbée, c'était un heureux présage.

(198) Par ce discours, Tch'eng wang veut dissuader Tcheou koug de quitter les affaires et de se retirer dans la vie privée.

(199) Mi, comme ming gning qui se trouve plus loin, signifie accorder la plus grande récompense, décerner un honneur semblable à ceux qu'on rend aux esprits.

(200) Le mot *kâung* doit être entendu ici dans le sens que lui donne l'adage cité par [Meng tzeu](#), Livre IV, Ch. I. 1 : Rappeler à son prince des maximes ou des devoirs difficiles à pratiquer, c'est lui témoigner un respect véritable.

(201) *Si* •, offrir à un esprit une coupe de liqueur.

(202) On versait une liqueur aromatisée dans une sorte de grande cuiller formée d'un vase sur une tablette de jade, et on la répandait à terre, pour faire descendre les esprits (attirés par l'odeur).

Le temple se composait de cinq bâtiments. La salle principale était au centre. L'esprit y résidait ou descendait.

(203) **IV. CHAPITRE XIV.** Après la défaite de *Tcheou*, dernier empereur de la dynastie des *Chôngou* *În*, dont la capitale était alors dans le *K'î hiên* actuel (préfecture de Wei houei fou, province de Ho nan), le vainqueur Ou wang laissa à *Où k'ong* fils de Tcheou, la principauté de *Iông* située dans le sud du Wei houei fou. Au commencement du règne de *Tch'eng wâng*, fils de Ou wang, Ou keng se révolta. Tcheou koug soumit les rebelles. Ayant bâti la ville de *L* • (prés de *Hô nân fôu*), pour en faire comme la seconde capitale de l'empire, après la ville de *Haó* située à l'ouest de *Sî ngân fôu* (Chen si), il obligea les partisans des In à quitter le Wei houei fou pour aller demeurer à Lo et dans les environs.

Dans ce chapitre, Tcheou koug communique les avis de Tch'eng wang aux anciens officiers des Chang ou In, qui, avec un grand nombre de sujets restés fidèles à cette dynastie déchuë, avaient été contraints d'aller habiter la nouvelle ville de Lo.

(204) *Mîn t'ien*, ciel d'automne, ciel compatissant. Ici Ts'ai Tch'enn donne un troisième sens à cette expression. Le ciel d'automne est ici mentionné, parce qu'il a un grand pouvoir destructeur (en automne la nature est en deuil).

(205) L'indignation du peuple était un signe manifeste de la colère du ciel.

(206) Plusieurs commentateurs interprètent ainsi la dernière phrase : « (Si vous résistiez), je ne me permettrais pas d'attendre un nouvel ordre du ciel ou de vous donner du temps pour vous repentir et vous corriger ; (mais je vous punirais sans délai. Ce serait justice) ; vous n'auriez pas lieu de murmurer contre moi. »

(207) *l'ou*, petite principauté, à présent comprise dans le *K'î • feòu hiên* (préfecture de Ien tcheou fou, province de Chan toug). Le prince de Ien avait soutenu le parti de Ou keng, fils du tyran Tcheou. L'empereur Tch'eng wang avait marché contre lui.

(208) •, terrain comprenant quatre tsing ou quatre fois neuf cents *meòu*, et cultivé par trente-deux familles. C'est le sens que Ts'ai Tch'enn donne ici à ce mot.

(209) **IV. CHAPITRE XV.** 1. •, repos, bien-être, amusement, plaisir. La fuite de l'oisiveté, l'application continuelle aux choses sérieuses sont comme la demeure *chòu* d'un prince sage.

(210) Le nom posthume de Tchoung tsoung est *T'ai meòu*. (1637-1562).

(211) Le nom posthume de Kao tsoung est *Où f'ing* (1324-1265). Voyez page 150.

(212) Kao tsoung voulait écarter du trône son fils aîné *Tsòu kəng* et laisser l'empire à *Tsòu kíā*. Celui-ci, jugeant que ce serait léser les droits de son frère aîné, alla se cacher à la campagne parmi les hommes du peuple. Tsou keng fut reconnu empereur. Après sa mort, Tsou hia lui succéda (1258-1225).

(213) **IV. CHAPITRE XVI.** *Ch•u* est le nom du prince de Chao *Chao kəung*. Voy. note 187.

Dans ce chapitre, Tcheou koug engage le prince de Chao à ne pas suivre son désir de se retirer dans la vie privée.

(214) Trois principautés ont porté le nom de Kouo : 1. au nord-est de *P'ing I•u hién*, dans le Chan si ; 2. dans le *Hioung tch•hién* (K'ai foug fou, Ho nan) ; 3. principauté de Kouo chou, dans le *Paò kí hién* (Foug siang fou, prov. de Chen si).

(215) Le prince de Chao était l'un des *sên kəung* trois principaux dignitaires de l'empire.

(216) **IV. CHAPITRE XVII.** Ou wang avait chargé ses trois frères, Sien, prince de Kouan, Touo, prince de Ts'ai, Tch'ou, prince de Houo, de surveiller *Où kəng*, fils du tyran Tcheou, à qui il avait conféré la principauté de *Ioung*, située dans la partie méridionale du *Wéi houçí fòu* actuel (province de Ho nan). En mourant, il laissa l'empire à son fils *Soung*, dont le nom posthume est *Tch'èng wəng*, et confia la régence à son frère *Tcheou kəung* Kouan Chou, Ts'ai Chou et Houo Chou commencèrent par répandre de faux bruits contre leur frère Tcheou koug, afin de le rendre suspect au jeune Tch'èng wang, leur neveu. Puis, avec Ou keng, ils entrèrent en révolte contre lui. Voy. note 166. Tcheou koug, après avoir étouffé la rébellion, donna à son neveu *Hòu*, fils de Touo, la principauté de *Ts'ai*, située dans le *Cháng ts'ai hién* (préfecture de *Jòu gnng*, province de Ho nan).

(217) Kouan était dans le Ho nan, Houo dans le Chan si. *Chəng* ancienne capitale, était dans le *K'í hién*, Ho nan. Sur Kouo lin, on est réduit à des conjectures.

(218) **IV. CHAPITRE XVIII.** Ou keng et trois oncles de l'empereur ayant levé l'étendard de la révolte, les tribus étrangères fixées sur les bords de la Houai se soulevèrent aussi. Tch'èng wang marcha en personne contre elles et les soumit. Après son retour à Hao, sa capitale, il réunit à sa cour un grand nombre de princes et d'officiers, parmi lesquels se trouvaient d'anciens serviteurs de la maison des In. Il leur donna ses avis par la bouche de son oncle Tcheou koug.

(219) *Tsəung Tcheou*, la grande capitale des Tcheou, nom donné à la ville de Hao pour la distinguer de *L•*, qui était comme la seconde capitale. D'après *Liú Tsòu k'í tch*, la capitale de l'empire est appelée *tsəung*, lieu de réunion, parce qu'elle est comme le centre où tout converge.

On ignore où était la principauté de Ièn. Plusieurs auteurs la placent dans le *K'í•fèou hién* (préfecture de *Ièn tcheou*, province de Chan toung) ; d'autres la rangent parmi les contrées étrangères situées sur les bords de la Houai et dépendantes de l'empire. Le prince de Ien ayant soutenu Ou keng dans sa révolte, Tch'èng wang le défit, et cette principauté cessa d'exister.

(220) Les quatre principautés de *Chəng Kouán*, *Ts'ai* et *Hou•*, qui s'étaient révoltées contre l'empereur.

(221) Ou keng, fils du tyran Tcheou, avait voulu rétablir la dynastie des Chang ou In, et attiré dans son parti le prince de Ien. Ces deux princes s'étant révoltés contre l'empereur, s'étaient exposés à perdre leurs États, et à ne plus pouvoir s'acquitter des cérémonies en l'honneur de leurs ancêtres. C'est ce qui leur arriva en effet.

(222) Wang Ts'iao dit : « Les hommes les moins intelligents ne sont pas sans avoir par moments des pensées lucides. C'est le roi du ciel qui éclaire leur intelligence. »

(223) **IV. CHAPITRE XIX.** « Ces officiers avaient trois sortes de services à remplir : ils devaient servir le Ciel, la Terre et les hommes. » Selon d'autres commentateurs, les trois parties de l'administration sont le soin paternel du peuple, la gestion des affaires et la garde des lois.

(224) *Tâu*, domaine dont les revenus étaient alloués à un prince *kông* à un ministre d'État *kîng* ou à un grand préfet *tái fâu* *Tá tâu p*, usufruitier d'un grand domaine, prince du sang. *Siaò tâu p*, usufruitier d'un petit domaine, ministre d'État. 𠄎 l'art d'invoquer les esprits, l'art de consulter la tortue, l'art d'écrire l'histoire, l'art de conduire une voiture, l'art de tirer de l'arc, et tous les arts mécaniques.

Sous la dynastie actuelle, on appelle *Chóu k* • *chéu* ceux des *hân lîn* qui n'ont pas obtenu les premières places dans les examens, et *Chóu tch'âng kouàn* l'école où ils continuent leurs études, et se préparent à des examens subséquents.

(225) *Tchong* d'après plusieurs commentateurs, signifie *tchóung*, multitude ; selon d'autres, c'est le nom d'une contrée inconnue. Le sens de est obscur et incertain.

(226) *Pîng* armes offensives. *Jòung*, nom générique des armes soit offensives soit défensives. Dans ce passage, d'après Ts'ai Tch'enn, le mot *jòung* désigne les vêtements militaires, les casques, les cuirasses,...

(227) Le prince de Sou était ministre de la Justice pendant le règne de Ou wang. On ne sait pas où était sa principauté.

(228) **IV. CHAPITRE XX.** *Li* • *f* • *u*, les cinq circonscriptions *heòu*, *tién*, *nân*, *ts'ài*, *wéi*, et le domaine propre de l'empereur. C'était la Chine proprement dite. V. note 174.

(229) Le gardien veille à la conservation de la personne de l'empereur. Le maître lui donne la connaissance de la vertu. Le précepteur lui expose les principes et lui donne des instructions.

Quand ces officiers remplissent bien leurs devoirs, la vertu est pratiquée, le gouvernement est bien réglé. En conséquence, le ciel est favorable ; il ne se produit aucun trouble dans la nature ; les deux éléments de toutes choses sont en parfaite harmonie.

(230) Les *san kou* étaient inférieurs aux *san koug*, mais ne leur étaient pas subordonnés. Ces six officiers étaient d'un rang plus élevé que les *li* • *kîng* six ministres d'État, mais n'exerçaient aucune autorité sur eux. Ils formaient comme le *Néi k* • Conseil privé de l'empereur.

Les *koug* expliquent les principes ; les *kou* étendent partout la réforme. Les *koug* mettent en harmonie les deux éléments des choses ; les *kou* font briller l'action productrice du ciel et de la terre. Les *koug* exposent d'abord les principes de l'empereur ; les *kou* l'aident ensuite à les mettre en pratique.

(231) Cet officier dirigeait les cérémonies des sacrifices, des offrandes, des funérailles, des mariages, des festins...

(232) Le ministre de la guerre est appelé *sçu mà*, parce que les chars de guerre à quatre chevaux attelés de front étaient la principale force des armées.

L'empereur avait six légions composées chacune de 12500 hommes.

(233) *K'eóu*, celui qui fait partie d'une bande de malfaiteurs.

(234) Le ministre des travaux publics était appelé *sou k'ông*, parce qu'il était chargé de distribuer *k'ông t'òu* les terrains incultes et inoccupés. Dans la Règle de Chouenn *Chouénn tièn*, il est appelé *K'ôngk'ông*

*Séu min, chéu nôung k'ông ch'ông* Les quatre classes du peuple sont celles des lettrés, des laboureurs, des artisans et des marchands.

(235) Le premier ministre *tch'ông tsái* avait autorité sur les cinq autres.

(236) **IV. CHAPITRE XXI.** Kiun tch'enn est le nom du prince qui, après la mort de Tcheou koug, fut chargé par Tch'eng wang de gouverner la ville de L •, la seconde capitale de l'empire, où les anciens officiers des In avaient été transportés. *Tchéng K'ông tch'eng* dit qu'il était fils de Tcheou koug et frère puîné de P • *k'ín*.

(237) La conduite du prince est comme le vent, et celle du peuple comme l'herbe. Au souffle du vent. l'herbe s'incline tous jours. (*Liun iu*, Chap. XII. 18).

(238) **IV. CHAPITRE XXII.** L'empereur Tch'eng wang, se sentant près de mourir, appela ses ministres ; puis, *k'ou* tournant le visage vers eux, *ming* il leur adressa ses ordres ou ses recommandations. L'expression *kou ming* s'emploie pour dire *dernières volontés, testament*.

(239) P • *uiú* est un euphémisme employé pour dire que l'empereur est gravement malade.

(240) On ignore à quel jour du mois lunaire correspondait ce premier jour du cycle.

(241) Le prince de Chao *Chao k'ông* nommé Cheu, était grand gardien et *tch'ông tsai*. Le prince de Jouei était *sou t'òu* ministre de l'instruction publique. Le prince de T'oung était *ts'ông p •* grand maître des cérémonies. Le prince de Pi était *sou mà* ministre de la guerre. Le prince de Wei était *sou k'éou* ministre de la justice. Le prince de Mao était *sou k'ông* ministre des travaux publics.

*Jouei* était dans le *Tch'aô • hién*, préfecture de T'oung tcheou, province de Chen si. *T'oung* était dans le *Houá tchéou*, préfecture de T'oung tcheou, province de Chen si ; P •, dans le *Tch'ang ng ôi hién*, préfecture de Si ngan, province de Chen si ; *Wéi*, dans le *K'ï hién*, préfecture de *Wéi hauç*, province de Ho nan. *Maô* était peut-être dans le *Ts'ín tchéou fòu*, province de Chen si.

(242) Tcho est le nom de *K'ông wâng*.

(243) Ki était fils de *T'ai k'ông wâng* ou *Chang fòu*, à qui Ou wang avait conféré la principauté de Ts' i. Cette principauté, située dans le Chan toung actuel, comprenait les préfectures de Ts'ín g tcheou, de Tsi nan,... La capitale était *Íng k'ï ôu*, dans le *Lín tch'ou hién*.

Appartements particuliers de l'empereur : cf. [dessins](#).

Tous les préparatifs des funérailles furent faits dans la cour et dans les bâtiments qui étaient au nord de la cinquième porte *l'ou m'enn*.

(244) Le prince de Chao, grand gardien et premier ministre, était *sí p •* chef des princes de l'ouest. *Síú* nécessaire, avoir besoin, provision, exiger ou fournir ce qui est nécessaire.

(245) Quand l'empereur devait donner audience aux princes, on dressait au fond de la salle principale *t'ang*, entre la porte et la fenêtre, qui étaient au nord, un dais, et une sorte de cloison ou de paravent, *p'ing f'ông* sur lequel des haches étaient représentées en blanc et en noir. Sous le dais on étendait une triple couche de nattes et on plaçait un escabeau. L'empereur s'asseyait sur les nattes et s'appuyait contre l'escabeau. Il avait le visage tourné vers le mi di. Le paravent était derrière lui.

(246) L'empereur s'asseyait à l'extrémité occidentale de la salle, quand il traitait d'affaires, le matin et le soir. Il s'asseyait à l'extrémité orientale, quand il offrait un festin aux vieil lards ou à ses officiers. Il s'asseyait devant le bâtiment occidental, quand il traitait en particulier les membres de sa famille. Il avait toujours le visage tourné vers le midi. Par conséquent, les expressions doivent s'entendre, non de l'empereur mais des bâtiments dont l'un regardait l'orient et l'autre l'occident.

Avant de proclamer les dernières volontés de l'empereur défunt, on lui prépare des nattes et un dais dans chacun des quatre endroits où il avait coutume de s'asseoir. On espère que son âme sera présente à la cérémonie ; mais on ignore en quel endroit elle voudra bien venir.

(247) Les cinq espèces de pierres de prix étaient la grande tablette annulaire, la tablette oblongue, la tablette terminée en pointe que l'empereur donnait à ses messagers comme marque de créance (voy. note 17), la grande pierre précieuse, la pierre précieuse ou jade ordinaire (ou venu des pays étrangers), et la pierre bleu d'azur, dont on faisait un instrument de musique à percussion *k'ing* (cf. [dessins](#)).

*Hô t'ou*, dessin qui apparut à Fou hi sur le dos d'un cheval-dragon sorti du Fleuve-Jaune, et lui donna l'idée des *kouá*.

*Tá péi*, grand coquillage précieux qui avait la forme et la grandeur d'une jante de roue.

Le grand tambour avait huit *tch'ou* (1, 6 m.) de long.

Touei, Houo et Chouei étaient d'hâbiles artisans de l'antiquité. On croit que Chouei était le ministre des travaux publics de l'empereur Chouenn. Voy. page 27.

(248) *Ts'ien*, devant, et par conséquent, au nord ; car ces deux bâtiments regardaient le nord.

Il y avait à la cour impériale cinq sortes de voitures : cf. [dessins](#).

(249) Les bonnets : cf. [dessins](#).

La lance *kouô* avait, outre la pointe principale *jénn*, une seconde pointe ou branche latérale recourbée. Les autres lances qui sont ici mentionnées avaient deux pointes ou branches latérales.

(250) Le jeune empereur, ne se considérant pas encore comme le maître de l'empire, monte par l'escalier des hôtes. Ses vêtements sont ceux que l'empereur porte quand il fait des offrandes à ses ancêtres. Les vêtements des ministres et des princes sont ceux qu'ils portent quand ils aident l'empereur à faire des offrandes. Ils tiennent le milieu entre les vêtements de fête et les vêtements de deuil.

(251) *Maó*, sorte de moule (taillé en creux) d'après lequel l'empereur faisait tailler la partie supérieure des tablettes de jade qu'il distribuait aux princes comme marques de leur dignité. A l'extérieur, il était carré, et avait quatre *ts'uénn* (huit centimètres) de chaque côté. La grande tablette *kiái kouç* était l'un des insignes de la dignité impériale. L'empereur employait la coupe *t'oung* pour offrir des liqueurs aux esprits.

Le grand gardien et le grand maître des cérémonies vont remettre au jeune empereur la tablette de jade, la coupe et le moule dont son père a fait usage. Ils représentent la personne de l'empereur défunt, et montent à la salle par l'escalier du maître de la maison. Le grand secrétaire va présenter à l'empereur un écrit qu'il a rédigé lui-même. C'est un employé ; il monte par l'escalier des hôtes.

(252) Ordinairement celui qui avait offert une libation, buvait lui-même la liqueur qui restait au fond de la coupe. C'était comme un honneur et un gage de bonheur qu'il recevait de l'esprit auquel il avait offert la libation. Le grand gardien (le prince de Chao) pleure la mort de l'empereur. Dans son deuil, la liqueur la plus agréable lui paraît sans saveur. Il se contente de porter la coupe à ses lèvres et ne boit pas.

(253) **IV. CHAPITRE XXIII.** Le prince de Chao *Chao kông* qui était grand gardien, était aussi *si p*• chef des princes de l'ouest. Le prince de Pi était devenu *tông p*• chef des princes de l'est, après la mort de *Tcheou kông*

Les empereurs avaient coutume de donner audience entre la quatrième et la cinquième porte pour traiter des affaires d'État. Cet endroit était appelé Cour de l'administration.

K'oung Ing ta pense que les *chéng houâng tchou* étaient des attelages de quatre chevaux de même couleur offerts à l'empereur par les princes.

(254) Wenn wang avait été incarcéré à *Iou li* par le tyran *Tcheou*. Sorti de prison, il reçut le mandat impérial.

(255) *Tch*•*u*, monter et aller fort loin. A présent, dans les pièces officielles, en parlant d'un empereur dernièrement décédé, on dit : 'L'empereur qui a fait le long voyage'. On ne peut pas le désigner par son nom posthume ; il n'en a pas avant son enterrement.

(256) L'empereur Tch'en wang venait de mourir et n'était pas encore enterré. Comment l'empereur K'ang wang et les princes se permirent-ils, contrairement à l'usage, de prendre leurs beaux vêtements de cérémonie pour la publication des dernières volontés du défunt et pour la première audience donnée par le successeur ? C'est une grave question qui embarrasse fort les critiques chinois.

(257) **IV. CHAPITRE XXIV.** *Pi*, petite principauté située près de *Si ngan fou* dans le Chen si. L'empereur *K'ông wâng* constitue le prince de Pi *tông p*• chef des princes de la partie orientale de l'empire, dont la capitale particulière était la ville de *L*•. Voy. notes 174 et 197.

(258) K'ang wang résidait à *Haò*, ville située dans le *Hiên iâng hiên* actuel, au sud-ouest de *Si ngan fou* (Chen si). *Foung* était à vingt-cinq *li* stades à l'ouest de *Hao*. Elle avait été la capitale de Wenn wang et possédait le temple des ancêtres de la famille impériale. C'était dans le temple des ancêtres que l'empereur donnait l'investiture aux princes et décernait les récompenses. K'ang wang s'y rendit pour constituer le prince de Pi chef de tous les princes de l'est.

*Tsông* centre où tout converge.

*Tcheou*, nom donné à la capitale ou aux capitales de l'empire sous la dynastie des Tcheou.

(259) *Fou*, nom que l'empereur donnait aux grands princes qui portaient le même nom de famille que lui. Le prince de Pi avait la dignité de *t'ai chü*

(260) *Ki*, le temps d'une révolution complète de la planète *Souéi sîng* Jupiter, douze années.

(261) Les Chinois appliquent sur la poitrine le côté droit du vêtement, croisent le côté gauche par-dessus et le fixent sous l'aisselle droite. Les anciens barbares avaient la coutume contraire.

(262) **IV. CHAPITRE XXV.** L'empereur *M*•*u wâng* (1001-946) nomme *Kiun ia* ministre de l'instruction publique. Le père et le grand-père de *Kiun ia* avaient exercé la même charge.

(263) Dans le Tcheou li, Devoirs du contrôleur des mérites, il est dit : « Les noms de tous ceux qui auront rendu des services signalés, seront inscrits sur le grand étendard de l'empereur. »

(264) **IV. CHAPITRE XXVI.** L'empereur Mou wang nomme *P•Ki ôung* (le prince Kioung) chef de ses serviteurs ou chef des conducteurs de ses voitures *t'ai p•U tchéng*.

(265) *P'iên*, se prêter aux désirs d'autrui ; *p'•*, éviter ce qui déplaît à autrui.

(266) **IV. CHAPITRE XXVII.** *Liù*, ancienne principauté, à présent *Sîn ts'ai hiên* dans le *Jou gnîng fôu* (Ho nan). Le prince de Liu était *sçuk'eôu* ministre de la justice. L'empereur Mou wang lui ordonna de publier des instructions sur l'emploi des châtiments

(267) *Maô* se dit d'un vieillard dont la raison est troublée ; *houông* très négligent.

Mou wang, dit-on, avait mené une vie licencieuse, et parcouru souvent l'empire en tous sens sans aucun but utile. Il avait épuisé ses trésors. Pour les remplir, lorsqu'il était déjà centenaire et commençait à perdre la raison, il entreprit de faire de nouvelles lois, et de permettre aux criminels de se racheter à prix d'argent.

Plusieurs commentateurs prêtent à l'empereur une intention louable. Ils donnent à la lettre [] le sens de grand, et traduisent ainsi : « L'empereur, malgré son âge avancé et l'affaiblissement de sa raison, forma le grand projet de faire des lois pénales. »

(268) Le hibou dévore les petits oiseaux.

(269) D'après Tai Tch'enn, *Tch'ông* est le nom de *Hî* et *Lî* le nom de *Houô*. Voy. note 4. Le peuple de Miao, opprimé par son prince, avait recours aux esprits. Chacun se permettait de les évoquer à son gré et de les honorer par toutes sortes de sacrifices. Hi et Houo réglèrent que l'empereur seul sacrifierait au Ciel et à la Terre, et les princes aux Montagnes et aux Rivières ; que les évocations des esprits seraient réservées à ceux qui en seraient chargés.

(270) Jusqu'ici le prince de Liu, au nom de l'empereur, n'a fait que citer les enseignements des anciens. Il va maintenant donner ses propres instructions.

(271) *P•tchôngchouki*, le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième entre plusieurs frères.

*P•fôu* signifie probablement les chefs de grandes principautés qui ont le même nom de famille que l'empereur. Les expressions [...] désignent sans doute les cousins de l'empereur qui portent le même nom de famille que lui ; peut-être désignent-elles aussi ses frères. Il est difficile de préciser le sens de chacune d'elles.

*Sîn t•*. Les trois vertus d'un bon juge sont une indulgence exempte de relâchement, une sévérité modérée, une rectitude inflexible.

(272) Les supplices sont par eux-mêmes *hiông* des instruments de malheur. Ils deviennent *siâng* des instruments de bonheur, quand ils mettent fin aux désordres, et exemptent le prince de la nécessité de punir.

(273) Pour imprimer la marque noire, on faisait des incisions au front, et l'on y versait une couleur noire. La peine appelée *kông* était infligée pour des fautes contraires à la pudeur. Les hommes étaient soumis à la castration, et les femmes enfermées dans un cachot.

Six onces faisaient un *houân*.

*Tch'ô*, la moitié de la différence qui existe entre le double de la somme précédente (400 *houân*) et la somme suivante (600 *houân*), c.-à-d. 100 *houân*.

La lettre *ts'ouô* a la même signification dans le chapitre intitulé Tribut de Iu.

K'oung Ing ta dit : « Le métal avec lequel les anciens rachetaient leurs fautes, était toujours le cuivre. Dans les commentaires (de K'oung Ngan kouo sur le Chou king), il est appelé tantôt métal jaune, tantôt fer jaune.



(274) **IV. CHAPITRE XXVIII.** L'empereur *lôu wâng* ayant été tué par les *K'iuèn Jông* barbares occidentaux, en l'année 770 avant notre ère, son fils *Í kióu* fut constitué empereur par Wenn, prince de Tsin, et par Oû, prince de Tchéng. Il transporta sa résidence de *Haò* à *L•*, qui était la capitale orientale *tông tâu*. Son nom posthume est *P'ing wâng*. Il donna au prince Wenn un fief situé près de Lo, et le titre de chef des princes voisins.

(275) *Ý houô* est le *tzéu* nom du prince Wenn. L'empereur appelait *fôu* les princes qui portaient le même nom de famille que lui. Le prince Wenn descendait de *Iû*, fils de Ou wang et prince de *T'âng*.

(276) Un prince qui recevait une nouvelle dignité, devait en donner avis à celui de ses ancêtres qui avait le premier illustré sa famille ; à cette occasion, il lui offrait des mets et des liqueurs. L'empereur donna au prince Wenn une coupe de liqueur pour cette cérémonie.

Un prince à qui l'empereur donnait un arc et des flèches, avait ensuite le droit d'entreprendre des expéditions militaires de son propre chef sans une autorisation spéciale de l'empereur.

(277) **IV. CHAPITRE XXIX.** Ce discours fut prononcé à Pi par *P• k'ïn*, fils de *Tcheâu kông* sous le règne de *Tch'êng wâng* (1115-1078). *Pe k'ïn* était prince de Lòu, dans le Chan toung). La ville de Pi était située au nord-ouest et distante de vingt *li* stades de la ville actuelle de Pi hien, Chan toung). Elle dépendait de *Pe k'ïn*, parce qu'il était chef des princes de la partie orientale de l'empire.

(278) La ville principale du pays de Siu était dans le *Séu tcheâu* actuel, province de Ngan houei.

(279) On appelait *ki'ao* une zone de terrain qui commençait à une certaine distance de la capitale et avait une largeur déterminée. On appelait *souéi* une seconde zone située au delà de la première. Chacune de ces zones était divisée en trois circonscriptions *hiông*. Chaque circonscription fournissait son contingent d'hommes et de provisions pour la guerre. Le service militaire était obligatoire.

Les ouvriers qui devaient élever un mur, après avoir établi le soubassement, plantaient des pieux *tchong* et posaient de champ une ligne de planches *kán*, de chaque côté des fondations. Dans cette sorte de caisse, ils mettaient de la terre et la battaient avec force. Quand la caisse était remplie et la première assise ou *banchée* terminée, ils enlevaient les planches, les plaçaient plus haut, de manière à former comme une nouvelle caisse au-dessus de la première assise, et élevaient la seconde assise. Ils continuaient ainsi jusqu'à ce que le mur eût atteint la hauteur voulue.

L'expression [] embarrasse les commentateurs. Plusieurs pensent qu'elle signifie *diverses peines*, peines qui ne sont pas fixées par les lois, peines qui sont laissées à l'appréciation du juge. Les autres conservent à la lettre [] sa signification ordinaire.

(280) **IV. CHAPITRE XXX.** *M•u*, prince de Tsin (659 -620), à la persuasion de *K'ï tzeu*, mais contre l'avis de *Kien chou* et d'autres minis très vieux et expérimentés, voulut s'emparer par surprise de la capitale de Tcheng. Il envoya trois généraux, qui furent battus et faits prisonniers par l'armée du prince de Tsin. Il exprime ses regrets dans ce discours.

*Ts'ín* était dans le *Kông tch'ông fòu* (Kan siu) ; *Tsin*, dans le *T'ai iuèn fòu* (Chan si) ; *Tcheng*, dans le *tchéng hién*, préfecture de *K'ái fông fòu* (Ho nan). La bataille se livra au mont *Hiaò* dans le *Hô nân fòu*.



(281) *Iông*, contenir, supporter avec patience, avoir l'âme grande et généreuse, pardonner aux autres leurs défauts et leurs fautes ; pardonner aux autres (c.-à-d. voir sans envie) leurs bonnes qualités.

\*

\* \*

## SOUVERAINS DE LA CHINE.

### Premiers empereurs.

Fou h î	2852	Ti k'ou	2435
Chênn nôung	2737	Ti tch'eu	2365
Houâng tí	2697	Iaô	2356
Cháo háo	2597	Chouénn	2255
T choug hiù	2513		

### Première Dynastie. Hia. 2205-1766.

Tá lù	2205	Mâng	2014
Kî	2197	Si •	1996
T'ái k' âng	2188	Pou ki áng	1980
T choug k' âng	2159	Ki ôung	1921
Siáng	2146	K'ín	1900
Hân tchou •	2118	K'oung ki ã	1879
Cháo k' âng	2079	K'ô	1848
Tchóu	2057	Fã	1837
Houâi	2040	Ki •	1818

### Deuxième Dynastie. Chang ou In. 1766-1122.

Tchêng T' âng	1766	Wái jênn	1549
T' á kiã	1753	Hô tàn ki •	1534
W • t' âng	1720	Tsôu •	1525
T'ái k' âng	1691	Tsòu sîn	1506
Siaò kiã	1666	W • kiã	1490
lôngki	1649	Tsòu t'ing	1465
T'ái meóu	1637	Nân k'ong	1433
T choug f'ing	1562	l'angkiã	1408

*La dynastie des Chang prend le nom de In*

P'ân k'ong	1401	Lìn sîn	1225
Siaò sîn	1373	K'ong f'ing	1219
Siaò •	1352	Où •	1198
Où t'ing	1324	T'ái t'ing	1194
Tsòu k'ong	1265	Tí •	1191
Tsòu kiã	1258	Tcheóu	1154

### Troisième Dynastie. Tcheou. 1122-255.

Où wâng	1122	K'ouâng wâng	612
Tch'êng wâng	1115	T'ing wâng	606
K'ông wâng	1078	Kièn wâng	585
Tchô wâng	1052	Ling wâng	571
Mou wâng	1001	King wâng	544
K'ông wâng	946	Taó wâng	519
Ý wâng	934	King wâng	519
Hiaó wâng	909	Iuên wâng	475
Î wâng	894	T'chong t'ing wâng	468
Lí wâng	878	Ngã wâng	440
Siuon wâng	827	Sou wâng	440
Iou wâng	781	K'ao wâng	440
P'ing wâng	770	Wạ li • wâng	425
Houân wâng	719	Ngân wâng	401
T'chouâng wâng	696	Li • wâng	375
Lí ou Hí wâng	681	Hiên wâng	368
Houéi wâng	676	Chénn tsing wâng	Nân 320
S'ông wâng	651	wâng	314
K'ing wâng.	618	T'oung tcheou ki'ün	255

### Origine de la famille des Tcheou.

Les Tcheou faisaient remonter leur origine à K'ĩ, qui fut *ts•* ministre de l'agriculture sous l'empereur Chouenn, et pour ce tte raison fut appelé *Heóu ts•* (Prince Tsi). Heou tsi reçut en fief la terre de *T'ĩ*, dans le Chen si.

L'un de ses descendants fut *K'ông Lióu*, qui, en 1796 avant notre ère, alla s'établir à *P'ín*, à l'ouest de la ville actuelle de *Sân ch'ouéi*. En 1325, *Tán fòu*, qui reçut plus tard le nom de *T'ai wâng*, alla demeurer à *K'ĩ*. La plaine qui s'étend au sud du mont *K'ĩ*, fut appelée *T'cheou* ou *K'ĩ tcheou*.

En 1136. *Wénn wâng* fils de Wang ki et petit-fils de T'ai wang, passa la *Wéi*, et fit sa résidence à *F'oung* au sud-ouest de la ville actuelle de *Sí ngân fòu*.

En 1122, *Où wâng*, fils de *Wénn wâng*, chassa le tyran *Tcheóu*, mit fin à la dynastie des *În*, et fonda celle des *Tcheou*. Il fut puissamment secondé par son frère *Tán*, plus connu sous le nom de *T'cheou k'ông* Prince de Tcheou.

## HEURES DU JOUR et CYCLE

Le jour se divise en douze heures, qui sont désignées par douze lettres appelées Branches terrestres.

Tzèu	de 11 heures du soir à 1 heure du matin ;
Tch'èou	de 1 heure à 3 heures du matin ;
În	de 3 heures à 5 heures du matin ;
Maò	de 5 heures à 7 heures du matin ;
Tch'ënn	de 7 heures à 9 heures avant midi ;
Séu	de 9 heures à 11 heures avant midi ;
Où	de 11 heures avant midi à 1 heure après midi ;
Wéi	de 1 heure à 3 heures après midi ;
Chḡn	de 3 heures à 5 heures après midi ;
Iòu	de 5 heures à 7 heures après midi ;
Si•	de 7 heures à 9 heures du soir ;
Hài	de 9 heures à 11 heures du soir.

• En combinant les douze lettres des heures avec les dix caractères *kiã•pìng fìng meóu kì kçng sìn jènn kouèi*, appelés Troncs célestes, on a formé les soixante dénominations du cycle, qui servent à désigner les années, les mois, les jours et les heures :

1	kiã	tzèu	31	kiã	où
2	•	tch'èou	32	•	wéi
3	pìng	în	33	pìng	chçnn
4	fìng	maò	34	fìng	iòu
5	meóu	tch'ènn	35	meóu	si•
6	kì	séu	36	kì	háí
7	kçng	où	37	kçng	tzèu
8	sìn	wéi	38	sìn	tch'èou
9	jènn	chçnn	39	jènn	în
10	kouèi	iòu	40	kouèi	maò
11	kiã	si•	41	kiã	tch'ènn
12	•	háí	42	•	séu
13	pìng	tzèu	43	pìng	où
14	fìng	tch'èou	44	fìng	wéi
15	meóu	în	45	meóu	chçnn
16	kì	maò	46	kì	iòu
17	kçng	tch'ènn	47	kçng	si•
18	sìn	séu	48	sìn	háí
19	jènn	où	49	jènn	tzèu
20	kouèi	wéi	50	kouèi	tch'èou
21	kiã	chçnn	51	kiã	în
22	•	iòu	52	•	maò
23	pìng	si•	53	pìng	tch'ènn
24	fìng	háí	54	fìng	séu
25	meóu	tzèu	55	meóu	où
26	kì	tch'èou	56	kì	wéi
27	kçng	în	57	kçng	chçnn
28	sìn	maò	58	sìn	iòu
29	jènn	tch'ènn	59	jènn	si•
30	kouèi	séu	60	kouèi	háí

## CONSTELLATIONS ZODIACALES.

Ki•	Épi, œ̀édelaVierge
K'án g	Pieds de la Vierge.
Tî	á ôãédelaBalance
Fâng	Tête du Scorpion.
Sîn	Antarès, ó ôdu Scorpion.
Wéi	Queue du Scorpion.
Kî	Main du Sagittaire.
Teòu	Épaule et arc du Sagittaire.
Iòu	Tête du Bélier, á ôdu Sagittaire
Gniú	Main gauche du Verseau.
Hiû	Épaule du Verseau, Tête du Petit Cheval.
Wéi	á du Verseau, òè dePégase.
Ch•u	Markab et Jambe de Pégase.
P•	Algénib de Pégase, á d'Andromède.
K'ouç	Andromède, Poissons.
Leòu	Tête du Bélier.
Wéi	Mouche Boréale.
Maò	Pléiades.
P•	Hyades.
Tsouç	Tête d'Orion.
Chçn	Orion.
Tsing	Gémeaux.
Kouèi	Écrevisse.
Liòu	äœç èñ ó ù del'Hydre
Sîng	Tête de l'Hydre.
Tchâng	ê èi í ò del'Hydre
•	Coupe.
Tchènn	Corbeau.

P1 [I](#) — [II](#) — [III](#) — [IV](#) — [V](#) —————

P2 Hia : [I](#) — [II](#) — [III](#) — [IV](#)

P3 Chang : [I](#) — [II](#) — [III](#) — [IV](#) — [V](#) — [VI](#) — [VII](#) — [VIII](#) — [IX](#) — [X](#) — [XI](#)

P4 Tcheou : [I](#) — [II](#) — [III](#) — [IV](#) — [V](#) — [VI](#) — [VII](#) — [VIII](#) — [IX](#) — [X](#) — [XI](#) — [XII](#) — [XIII](#) — [XIV](#) — [XV](#) —  
[XVI](#) — [XVII](#) — [XVIII](#) — [XIX](#) — [XX](#) — [XXI](#) — [XXII](#) — [XXIII](#) — [XXIV](#) — [XXV](#) — [XXVI](#) — [XXVII](#) —  
[XXVIII](#) — [XXIX](#) — [XXX](#)

[Notes](#) — [Table](#) -●

Nom du document : chou\_king.doc  
Dossier : C:\CSS\Envoi021204\classiques  
Modèle : C:\WINDOWS\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Chou king  
Sujet : série Chine  
Auteur : divers  
Mots clés : Chine ancienne, Chine antique, Chine classique,  
histoire de la Chine, ethnographie de la Chine, Anthropologie de la Chine,  
religion chinoise, Shu-king, Chinese historical classics, Hia, Chang,  
Tcheou, Xia, Shang, Zhou, Shujing, Livre des documents, Livres  
Commentaires : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sc  
iences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sc<br/>iences_sociales/index.html)  
Date de création : 17/10/04 00:56  
N° de révision : 15  
Dernier enregistr. le : 01/12/04 21:21  
Dernier enregistrement par : Pierre Palpant  
Temps total d' édition 78 Minutes  
Dernière impression sur : 05/12/04 11:02  
Tel qu' à la dernière impression  
Nombre de pages : 215  
Nombre de mots : 70 277 (approx.)  
Nombre de caractères : 400 583 (approx.)